

2012

Banque Fédérative
du Crédit Mutuel



Document de
référence

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

Ce document de référence fait également office de rapport de gestion et de rapport financier annuel.



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 24 avril 2013 sous le numéro D.13-0423, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires

Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Société Anonyme au capital de 1 326 630 650 €
Siège social : 34, rue du Wacken – 67913 Strasbourg Cedex 9 – Tel. 03 88 14 88 14
Adresse télégraphique : CREDITMUT – Telex : CREMU X 880034 F – Télécopieur : 03 88 14 67 00
Adresse SWIFT : CMCIFRPA – R.C.S. Strasbourg B 355 801 929 – ORIAS N° 07 031 238
N° d'identification de TVA intracommunautaire : FR 48 355 801 929

SOMMAIRE

PRESENTATION DU GROUPE BFCM.....	4
Le groupe CM11-CIC et le groupe BFCM.....	4
Chiffres clés du groupe BFCM– Ratio de solvabilité et notations	6
Organisation et métiers du groupe BFCM.....	7
Historique du groupe de la BFCM	18
GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE	21
Conseil d’administration de la BFCM.....	21
Rapport sur le fonctionnement du conseil d’administration et les procédures de contrôle interne	31
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du conseil d’administration	43
Rapport sur le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme	45
ELEMENTS FINANCIERS DU GROUPE BFCM	48
Rapport de gestion du groupe BFCM.....	48
Evolutions récentes et perspectives	55
Rapport sur les risques.....	55
Etats financiers consolidés du groupe BFCM	76
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du groupe BFCM.....	122
ELEMENTS FINANCIERS DES COMPTES SOCIAUX DE LA BFCM	124
Rapport de gestion sur les comptes sociaux de la BFCM	124
Etats financiers de la BFCM.....	126
Renseignements relatifs aux filiales et participations.....	156
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	158
RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	160
Informations générales	160
Note méthodologique - Indicateurs	162
Reporting RSE – Exercice 2012	165
Attestation de présence du vérificateur indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion.....	169
ELEMENTS JURIDIQUES DE LA BFCM	170
Actionnaires.....	170
Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	187
Rapport des commissaires aux comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription	194
Renseignements divers	196
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	200
Documents accessibles au public	200
Responsable de l'information	200
Responsable du document de référence.....	201
Responsables du contrôle des comptes.....	201
Tableau de concordance du document de référence	202

PRESENTATION DU GROUPE BFCM

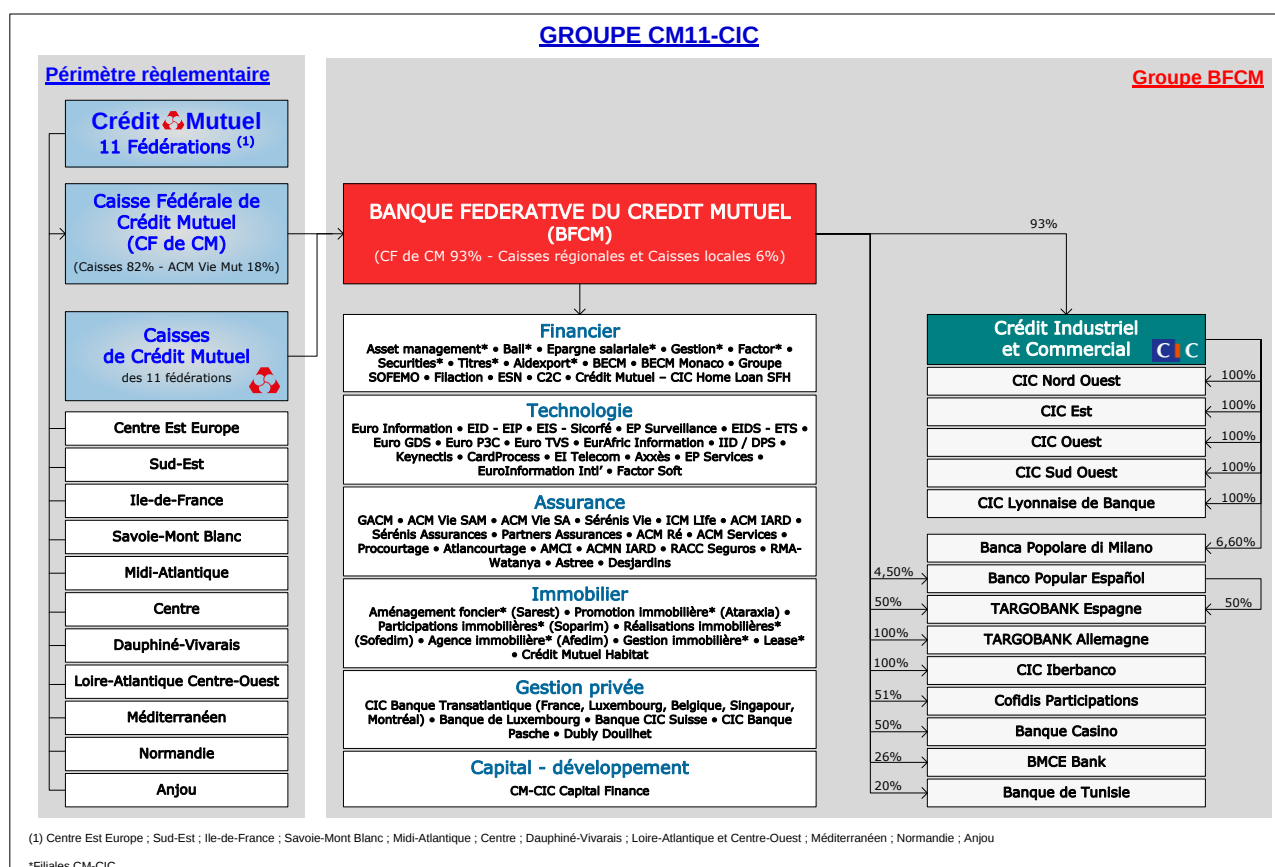
Le groupe CM11-CIC et le groupe BFCM

Le périmètre réglementaire et le groupe BFCM constituent ensemble le Groupe CM11-CIC.

- Le périmètre réglementaire (secteur mutualiste ou groupe Crédit Mutuel 11 ou groupe CM11) est composé des Fédérations du Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Centre, Dauphiné-Vivaraïs, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, Méditerranéen, Normandie, Anjou, des Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à leurs Fédérations respectives et de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM). Cet ensemble détient la Banque Fédérative du Crédit Mutuel à hauteur de 99%.
- Le Groupe BFCM comprend :
 - la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, holding du Groupe CM11-CIC, qui détient notamment le Crédit Industriel et Commercial (CIC) à hauteur de 93% et qui exerce également des activités de banque de financement et de marché ;
 - le Crédit Industriel et Commercial, holding du groupe CIC et banque de tête de réseau, qui est également banque régionale sur l'Ile de France et qui exerce les activités d'investissement, de financement et de marché ;
 - des établissements spécialisés par métier tant en France qu'à l'étranger.

Le Groupe CM11-CIC compte 23,8 millions de clients, 4 674 points de vente et emploie plus de 65 800 collaborateurs.

Organigramme général du Groupe CM11-CIC et du Groupe BFCM



Le secteur mutualiste

Les Caisses de Crédit Mutuel (CCM), sont à la base du réseau bancaire de l'ensemble du Groupe CM11-CIC. Contrôlées par leurs sociétaires, les caisses locales ont le statut de sociétés coopératives de crédit à capital variable et à responsabilité limitée ou d'associations coopératives inscrites à responsabilité limitée. Chaque caisse locale fonctionne de manière autonome en exerçant les fonctions de banque de proximité.

Les Fédérations, entités ayant le statut d'associations auxquelles les caisses locales adhèrent obligatoirement, sont les organes politiques qui déterminent les orientations stratégiques du Groupe et organisent la solidarité entre Caisses.

Les Caisses de Crédit Mutuel, les ACM Vie à forme mutuelle et les Fédérations détiennent conjointement la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM). Société anonyme à statut de société coopérative de banque, elle est responsable de l'ensemble des services communs au réseau et assure son animation. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel centralise l'ensemble des dépôts des Caisses et assure parallèlement leur refinancement, tout en portant les emplois réglementaires pour leur compte (réserves obligatoires, dépôts affectés, etc.)

Initialement au service des Caisses de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (CMCEE), la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a, au fil des accords de partenariats signés entre 1993 et 2011, mis ses moyens de supports logistiques et financiers au service des Caisses de 10 autres Fédérations. L'agrément collectif d'exercice des nouveaux ensembles successifs a été accordé par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI).

Le réseau CM11 compte désormais 1 359 Caisses et 2 017 points de vente, 6,7 millions de clients dont 4,7 millions de sociétaires dans 83 départements avec une population de plus de 45 millions.

Les 11 Fédérations, les Caisses locales de Crédit Mutuel adhérentes à leurs Fédérations respectives et la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel constituent ensemble le périmètre réglementaire également appelé secteur mutualiste ou Groupe CM11. Le secteur mutualiste détient la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) à hauteur de 99%.

Le groupe BFCM

La configuration actuelle de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est issue des opérations de restructuration menées en 1992. Cette réorganisation visait à clarifier les fonctions exercées par les différentes structures du groupe en distinguant l'activité mutualiste relevant de la maison mère (Caisses Locales, Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Fédérations) des opérations de diversification contrôlées par la BFCM, société holding.

Ainsi, la BFCM porte les filiales du Groupe et coordonne leurs activités. Ces filiales couvrent les domaines de la finance, de l'assurance, de la monétique et de l'informatique. Elle assume la fonction de centrale de refinancement du Groupe CM11-CIC. Elle assure les relations financières avec les grandes entreprises et les collectivités en intervenant sur le traitement des flux, les activités de crédit ainsi que les opérations d'ingénierie financière. La BFCM exerce également la fonction de dépositaire des organismes de placement collectif (OPC).

Dans son rôle de holding, la BFCM détient :

- le Crédit Industriel et Commercial à hauteur de 93%, holding du groupe CIC et banque de tête de réseau, qui exerce aussi les activités d'investissement, de financement et de marché ;
- le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel à hauteur de 53% qui contrôle notamment les sociétés ACM IARD SA, ACM Vie SA et qui conçoit et gère les gammes de produits en matière d'assurance de biens et de responsabilité, d'assurance de personnes, d'assurance-vie ;
- différents établissements spécialisés par métier tant en France qu'à l'étranger (notamment Banque Européenne du Crédit Mutuel, Groupe Cofidis, TARGOBANK Allemagne, CM-CIC Asset Management, CM-CIC Factor,...)

La BFCM, le CIC, le GACM et les différents établissements spécialisés par métier constituent ensemble le Groupe BFCM.

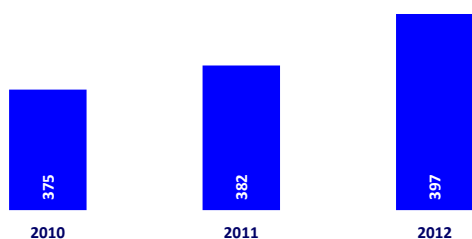
Chiffres clés du groupe BFCM– Ratio de solvabilité et notations

Les chiffres 2011 prennent en compte la norme IAS19-R et le retraitement comptable de la participation dans Banco Popular Español

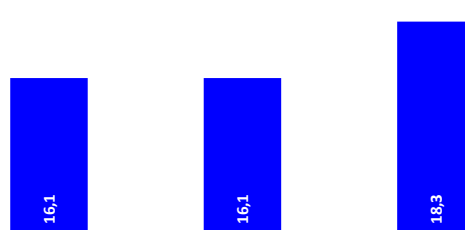
	2012	2011	2010
Produit net bancaire	8 159	7 740	8 481
Résultat d'exploitation	2 057	1 503	2 356
Résultat net	1 200	1 086	1 751
Résultat net part du groupe	930	852	1 405
Coefficient d'exploitation ¹	63%	63%	58%

(1) Frais généraux rapportés au produit net bancaire

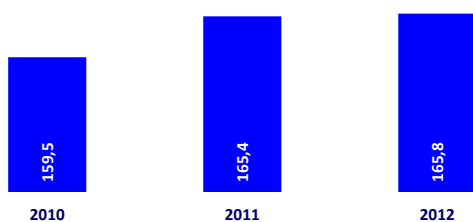
Total Bilan (en milliards d'€)



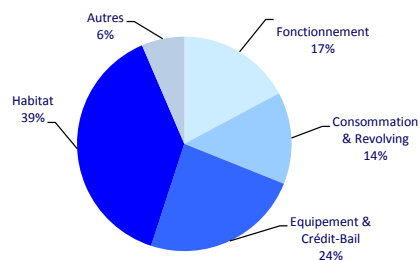
Capitaux propres et TSS (en milliards d'€)



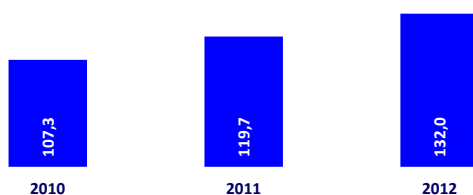
Crédits nets à la clientèle (en milliards d'€)



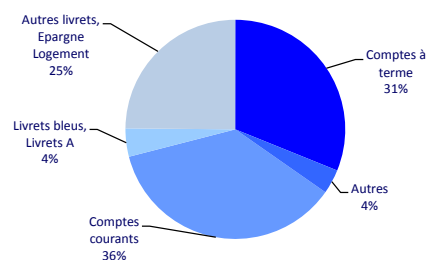
Structure 2012 des crédits nets



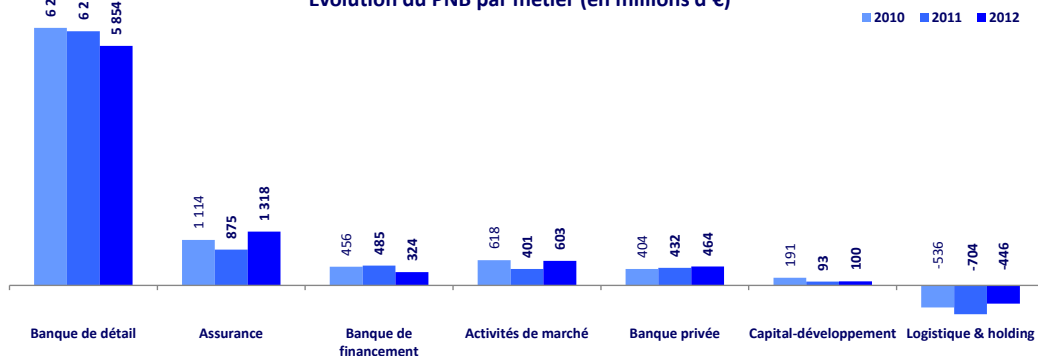
Dépôts bancaires de la clientèle (en milliards d'€)
-hors encours SFEF-



Structure 2012 des dépôts bancaires



Evolution du PNB par métier (en millions d'€)



Ratio européen de solvabilité du groupe CM11-CIC et notations de la BFCM

En application de l'article 4.1 du règlement CRBF N°2000-03 du 6 septembre 2000 relatif à la surveillance prudentielle sur base consolidée, la BFCM, incluse dans la consolidation du groupe CM11-CIC, n'est pas soumise au respect sur base sous-consolidée des ratios de gestion, ainsi que des dispositions relatives à l'adéquation du capital interne visées à l'article 17bis du règlement CRBF n°97-02. Cette dispense s'applique également au dispositif Bâle II (cf. article 1 de l'arrêté CRBF du 20 février 2007).

Au 31 décembre 2012, les capitaux propres comptables et TSS du groupe CM11-CIC s'élèvent à 31,2 milliards d'euros et les fonds propres prudentiels tier one s'établissent à 21,8 milliards. Le ratio européen de solvabilité Core tier one ressort à 14,1%, soit l'un des meilleurs au niveau européen. Les informations sur les risques du ratio de solvabilité du groupe CM11-CIC sont présentées dans le chapitre « Informations relatives au pilier III de Bâle II ».

Cette solidité financière a été confirmée par les différentes agences de notation qui ont maintenu le niveau de la note à long terme de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel pendant toute l'année 2012.

Notations senior BFCM	Standard & Poor's	Moody's	Fitch Ratings
Moyen long terme	A+	Aa3	A+

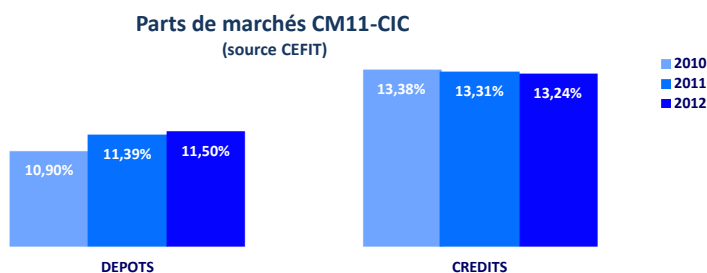
Organisation et métiers du groupe BFCM

Le groupe CM11-CIC composé du secteur mutualiste et du groupe BFCM est contrôlé par 11 Fédérations de Crédit Mutuel : Centre Est Europe, Sud-Est, Île-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivarais, Méditerranée et Anjou. Ces Fédérations adhèrent à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central qui a pour vocation de représenter le groupe auprès des pouvoirs publics, d'assurer la promotion et la défense de ses intérêts et d'exercer un contrôle sur les Fédérations.

Le positionnement concurrentiel¹ est analysé au niveau de l'ensemble du groupe Crédit Mutuel dont les métiers de la banque de détail et de l'assurance en font un acteur majeur de la bancassurance de détail en France. Ainsi, le groupe Crédit Mutuel affiche 17,1% de part de marché en crédits bancaires et 15% de part de marché en dépôts. Le groupe Crédit Mutuel se classe également :

- 1er bancassureur en IARD
- 1ère banque des associations et des comités d'entreprise
- 2^{ème} pour la monétique
- 2ème banque de l'agriculture
- 3^{ème} prêteur à l'habitat
- 3ème banque des PME
- 4^{ème} pour le crédit à la consommation en Europe

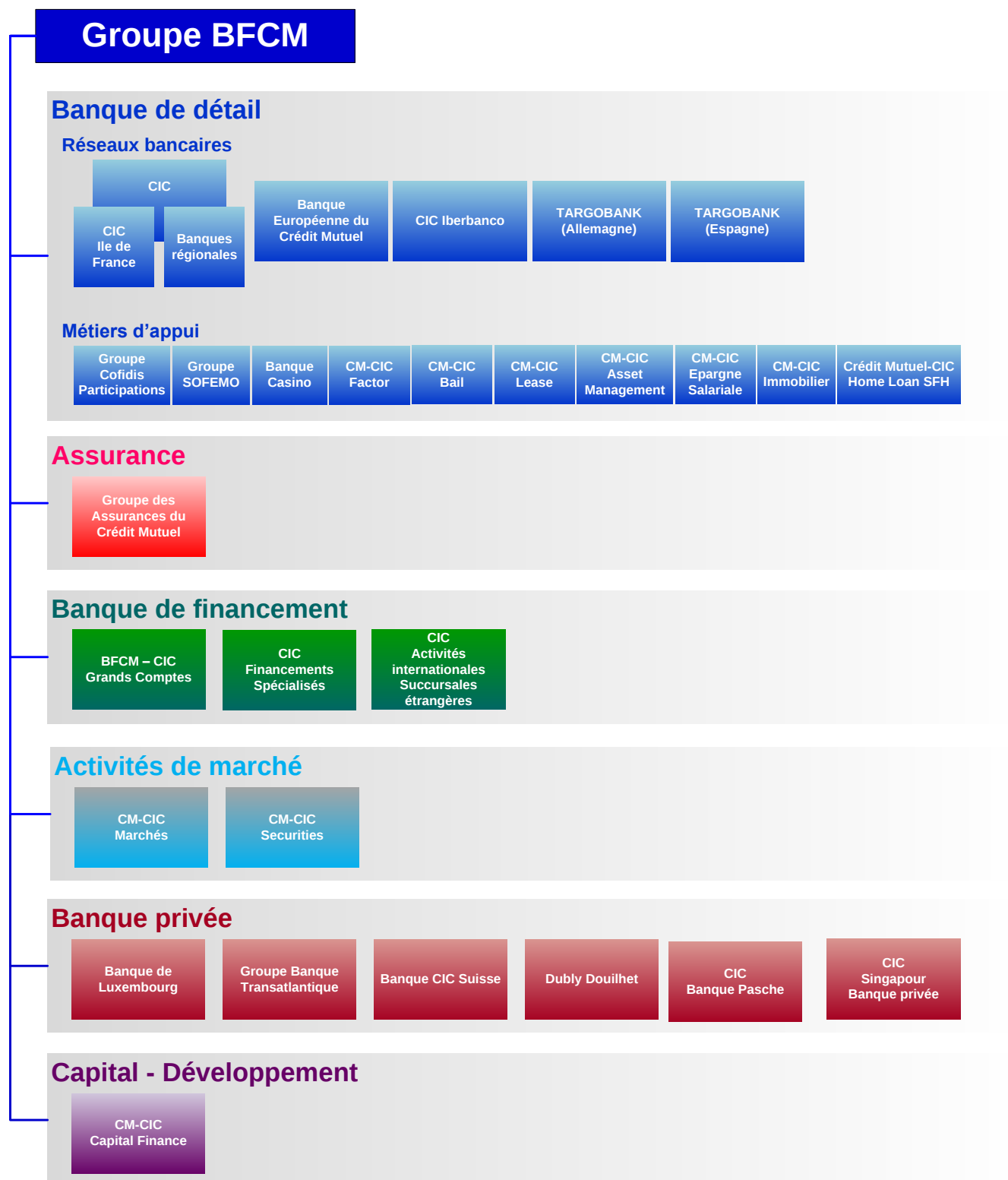
Les parts de marché en dépôts et en crédits bancaires du groupe CM11-CIC restent stables en 2012 et s'élèvent respectivement à 11,50% et 13,24 %.



Le groupe n'a pas commercialisé de nouveaux produits ou exercé de nouvelles activités en 2012.

¹ Les sources des classements sont mentionnées explicitement, à défaut, l'information est de source interne.

Organigramme simplifié du groupe BFCM



Les métiers du groupe et ses principales filiales

La banque de détail, le premier métier du groupe

La banque de détail est le cœur de métier du groupe BFCM et regroupe le réseau des banques régionales du CIC et du CIC en Île-de-France, la Banque Européenne du Crédit Mutuel, les agences CIC Iberbanco, le réseau TARGOBANK en Allemagne, le réseau TARGOBANK en Espagne, le Groupe Cofidis, la Banque Casino et toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par les réseaux, tels que le crédit-bail mobilier et la location avec option d'achat, le crédit-bail immobilier, le crédit vendeur, l'affacturage, la gestion collective et l'épargne salariale.

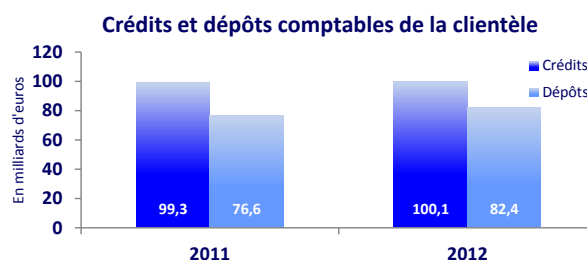
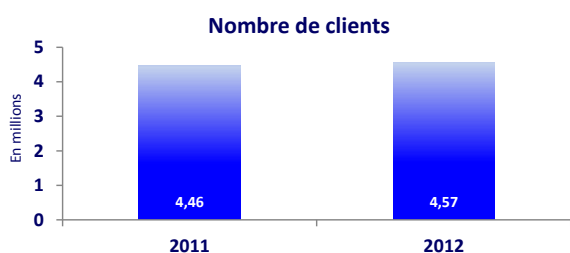
Toutes ont réalisé de bonnes performances commerciales en 2012. Les collectes en dépôts comptables des principaux réseaux, déjà vigoureuses en 2011, affichent des taux de progression compris entre +6,5% et +28,8%. Les encours de crédit, quant à eux, augmentent également mais à un rythme moins soutenu (+0,5% à 13,7%).

Les réseaux bancaires du Groupe BFCM en banque de détail

Le CIC – Réseaux bancaires

Les réseaux bancaires du CIC sont constitués des réseaux des banques régionales du CIC et du CIC en Île-de-France.

La banque de détail constitue également le cœur de métier du CIC qui a poursuivi l'amélioration de la qualité de son réseau avec la création de 24 points de vente en 2012 notamment en région parisienne, en Bretagne et dans le Sud-ouest. Cette politique de développement des activités de réseau a permis au CIC de gagner 100 000 nouveaux clients pour dépasser les 4,5 millions.



L'encours des crédits des réseaux bancaires du CIC s'établit à 100,1 milliards d'euros en progression de 800 millions par rapport à 2011. Les dépôts comptables évoluent favorablement (+7,5%) pour s'élever à 82,4 milliards d'euros à fin 2012. L'épargne financière quant à elle reste à un niveau comparable à 2011, à savoir 54 milliards d'euros.

Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)

La BECM intervient en complémentarité avec les Caisses de Crédit Mutuel et en co-développement avec les agences du CIC sur quatre grands marchés :

- les grandes et moyennes entreprises,
- le financement de la promotion immobilière, principalement dans le secteur de l'habitat,
- les sociétés foncières ayant pour objet la gestion de parcs locatifs à caractère résidentiel, commercial ou tertiaire,
- les grands donneurs d'ordre en matière de flux notamment dans le domaine de la distribution, du transport et des services.

De par son positionnement marché, la BECM pilote également, pour le compte du groupe CM11-CIC, les activités liées aux professionnels de l'immobilier et aux grands donneurs d'ordres dans le domaine du traitement des flux des entreprises. Son activité repose sur un réseau de 50 agences (dont 3 en Allemagne, une à Saint Martin et depuis courant 2012, une à Monaco). La banque dénombre plus de 20 800 clients.

L'encours de crédit s'élève à 10,4 milliards d'euros à fin d'année 2012, en progression de 3%. Si les crédits d'investissement ont été portés par quelques opérations de croissance externe, les crédits de fonctionnement, en baisse d'une année sur l'autre, traduisent l'atonie du carnet de commande des clients.

Parallèlement, les besoins en fonds de roulement sont maîtrisés et de nombreuses entreprises ont une trésorerie excédentaire. Cette situation influe positivement sur le niveau des ressources totales collectées qui

augmentent de 16,4% à 8,5 milliards d'euros. La poursuite des efforts de collecte du réseau permet aux ressources comptables d'afficher pour la deuxième année un bon taux de progression (+28,8%).

CIC Iberbanco

Avec 21 agences en Ile de France, dans la région Lyonnaise et dans le Sud (Bordeaux, Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon) et employant 122 personnes, CIC Iberbanco a conquis en 2012 près de 3 400 nouveaux clients.

Les encours d'épargne progressent de 11% pour s'élever à 440 millions d'euros. Tous crédits confondus, les encours atteignent 332 millions d'euros, soit une hausse de près de 13,7% par rapport à 2011. Les activités assurances et téléphonie évoluent favorablement et affichent respectivement un nombre de 14 000 et 2 679 contrats.

TARGOBANK Allemagne

Constitué d'un réseau de 343 points de vente, dont 11 ont été ouverts en 2012, et de près de 700 guichets automatiques de banque répartis sur l'ensemble du territoire allemand, TARGOBANK emploie plus de 6 650 salariés et compte 3 millions de clients.

Les encours de crédits ont poursuivi leur progression en 2012, à 10,1 milliards d'euros (+1%). Les dépôts ont cru de près d'1 milliard d'euros (+10%). La banque s'efforce de maintenir une forte adéquation entre les emplois et les ressources si bien que le ratio crédits / dépôts était de 96% fin 2012.

Sur le plan commercial, TARGOBANK a continué à travailler au développement de produits simples, proches de son cœur de métier. Afin d'élargir sa base clients, la banque a complété sa gamme de produits par une offre de financement automobile.

Elle ambitionne également de se différencier par l'innovation en proposant en Allemagne les technologies de paiement sans contact développées au sein du groupe. Ainsi, depuis le 1er août 2012, TARGOBANK est la première institution financière à proposer, en coopération avec l'opérateur de télécommunications E-Plus, le paiement mobile développé par CM11-CIC.

TARGOBANK Espagne

(Filiale consolidée par intégration proportionnelle et dont la contribution aux comptes détaillée ci-dessous représente 50% de son résultat)

Banque généraliste détenue à 50% par la BFCM et 50% par Banco Popular Espanol, avec 125 agences, en particulier, dans les principales zones d'activités économiques, TARGOBANK Espagne dénombre plus de 235 000 clients, dont plus de 80% sont des particuliers. Elle gère un stock de 152 distributeurs automatiques de billets et 125 000 cartes de débit/crédit.

Les encours de crédits s'élèvent à plus de 1 milliard d'euros dont une majorité est affectée aux prêts à l'habitat. Les dépôts comptables s'établissent à 787 millions dont 59% sont déposés sur des comptes à terme.

Les métiers d'appui de la banque de détail

Les métiers d'appui de la banque de détail regroupent les filiales spécialisées qui commercialisent leurs produits via leur propre outil et/ou via le réseau des caisses locales ou des agences du groupe CM11-CIC : crédit à la consommation, affacturage et la mobilisation de créances, crédit-bail, gestion collective et épargne salariale.

Le crédit à la consommation

Groupe COFIDIS

Le groupe COFIDIS, codétenu avec 3Suisse International, conçoit, vend et gère une large gamme de services financiers, tels que crédits à la consommation, solutions de paiement et services bancaires (comptes courants, épargne, bourse en ligne et placements). Il dispose à cet effet de trois enseignes spécialisées dans la vente de produits et services financiers :

- COFIDIS, spécialiste européen du crédit en ligne ; implanté en France, Belgique, Italie, Espagne, Portugal, République tchèque, Hongrie et Slovaquie ;
- Monabanq, la banque en ligne du CM11-CIC ;
- Creatis, spécialiste du regroupement de crédits à la consommation.

Les financements sont en légère progression (+1%) alors que les marchés du crédit à la consommation sont en baisse dans les principaux pays : France, Espagne et Portugal.

Groupe Sofemo

La société est concentrée sur le paiement en « N fois » ainsi que sur le développement du crédit vendeur. Elle emploie 142 salariés et détient plus de 476 000 clients.

La production de crédit s'est élevée au cours de l'exercice 2012 à 603 millions d'euros contre 745 millions en 2011. L'encours net des crédits à la clientèle est stable à 1,1 milliard d'euros.

Banque Casino

(Filiale consolidée par intégration proportionnelle et dont la contribution aux comptes détaillée ci-dessous représente 50% de son résultat)

La banque, détenue à parité avec le groupe Casino depuis juillet 2011, distribue des cartes de crédit, des crédits à la consommation et des produits d'assurance dans les hypermarchés Géant Casino, les supermarchés Casino et via le site marchand C-Discount.

En 2012, après un 1^{er} semestre marqué par son intégration dans les systèmes d'information et de procédures de CM11-CIC, le 2nd semestre a connu un net redressement des indicateurs de production et de rentabilité, le tout dans une bonne maîtrise des risques.

L'affacturage et la mobilisation de créances

CM-CIC Factor est le centre de métiers du groupe CM11-CIC pour le financement et la gestion du poste clients. Il intervient dans le financement court terme destiné aux entreprises, en France et à l'international, avec une gamme de solutions d'affacturage et de mobilisation de créances professionnelles notifiées.

CM-CIC Factor, au niveau de l'affacturage, a accru, pour la 4^e année consécutive, sa part de marché. Le volume des créances achetées augmente de 11,9% à 16,3 milliards d'euros, la production commerciale ressort à près de 4,5 milliards et l'encours brut des crédits totalise 2,6 milliards (+9%). Cette activité compte plus de 3.000 clients actifs. Le développement de l'activité avec les banques partenaires, placé au cœur des priorités, a permis de reverser 20,3 millions d'euros de commissions.

Pour la mobilisation de créances, l'année a été marquée par une hausse d'activité de 7 % à 2 milliards d'euros de flux captés pour 316 483 factures traitées. Une rémunération à hauteur de 11,1 millions d'euros a été versée aux des banques partenaires.

Le crédit-bail

CM-CIC Bail

Malgré un marché du financement de l'investissement moins dynamique qu'en 2011, CM-CIC Bail a continué sa croissance avec une production supérieure à 3,6 milliards d'euros. En 2012, les réseaux, les filières voitures et partenariats ont tiré le développement.

L'optimisation de la satisfaction client s'est poursuivie au cours de cette année par le déploiement de nouveaux processus dont la mise en place allégée des dossiers, entraînant des délais de réalisation et de décision très courts et un gain de productivité via la gestion électronique de documents ; des offres intégrées dans l'outil de financement des crédits consommation ; la simplification et amélioration des solutions de financement des matériels agricoles directement chez les constructeurs et concessionnaires ; le développement de la gamme de produits dans les filiales européennes.

CM-CIC Lease

En 2012, CM-CIC Lease a financé en crédit-bail immobilier, pour le compte des clients du Crédit Mutuel-CIC, un nombre d'opérations légèrement supérieur à celui de 2011. Ainsi 314 nouvelles conventions de financement (+ 1,9 %) ont été signées pour un volume total de 581 millions d'euros, en réduction de 14 % du fait d'un montant moyen par dossier plus faible.

L'amélioration de la satisfaction de la clientèle dans la gestion des acquisitions et des chantiers est la priorité de CM-CIC Lease qui a renouvelé, au cours de l'année, un important plan de formation visant à étendre l'efficacité de ses équipes et se traduisant par une présence accrue en tant que chef de file des indivisions de crédits bailleurs (47,9 % des cas contre 39,4 % en 2011).

Les encours totaux, y compris les opérations engagées (hors bilan), ont progressé de 6,2 % à plus de 3,6 milliards d'euros. Ils se composent pour 72 % de locaux commerciaux, industriels ou d'entrepôts dans des proportions respectives proches. Le solde concerne des locaux de secteurs diversifiés : bureaux, hôtellerie, loisirs, enseignement ou soins médicaux.

La gestion collective et l'épargne salariale

CM-CIC Asset Management

En 2012, CM-CIC Asset Management, centre de métier de gestion d'actifs du groupe et 5ème société de la place, a enregistré une croissance d'encours sur le marché français de 13 % à 57,8 milliards.

Ceci s'explique principalement par la collecte de 6,3 milliards d'euros supplémentaires sur les actifs peu risqués. Malgré des taux courts historiquement bas au deuxième trimestre, les OPCVM monétaires ont donc poursuivi leur forte hausse avec des souscriptions d'entreprises et d'investisseurs institutionnels, lui permettant de se classer 3ème collecteur français de l'année.

Concernant les OPCVM actions, CM-CIC Asset Management s'est inscrit dans la tendance boursière hexagonale. Les investisseurs ont majoritairement délaissé cette classe d'actifs, par aversion au risque, passant à côté du rebond du marché. La baisse est restée cependant limitée, grâce à l'appréciation significative des valorisations de marché : ses encours ont ainsi progressé de près 90 millions d'euros.

Pour profiter d'une rémunération attractive et moins sensible à une possible remontée des taux, CM-CIC AM a lancé sur le marché obligataire Union Obli High Yield 2015, combinaison des titres haut rendement et d'une gestion à maturité fondante. A destination des particuliers, il a commercialisé avec succès des OPCVM à échéance, dont Union Obli 2020, éligible à l'assurance-vie - lancé en avril et qui atteignait près de 100 millions d'euros fin décembre - et un fonds indiciel émergent éligible au PEA, Union indiciel Chine, pour profiter des rendements et de la dynamique de cette zone géographique.

Au cours de l'exercice, CM-CIC Asset Management s'est attaché à accompagner les réseaux pour préparer l'avenir et à saisir les opportunités pour développer ses encours. On peut citer à titre d'exemples :

- Des fonds à formule, devenus plus patrimoniaux, permettant de tirer parti des évolutions du marché. Dynamique Europe décembre 2018 a ainsi réalisé une collecte supérieure aux attentes en fin d'année. Deux autres du même type ont déjà été remboursés au dernier trimestre avec des progressions annualisées proches de 8 et 10 %.
- Des manifestations régulières sur les thématiques « obligataires » et « actions » où sont mis en avant auprès de particuliers et d'institutionnels des fonds actions thématiques comme Union Europe Growth, CM-CIC Or et Mat, CM-CIC Mid France (devenu Union Mid Cap début 2013) ou obligataires tel Union Obli Moyen Terme, bien classé et régulièrement récompensé.
- Une ouverture sur l'Allemagne via TARGOBANK pour les particuliers, avec une nouvelle politique commerciale, intégrée aux structures internes et méthodes de cette filiale et 2 fonds créés sous la marque Crédit Mutuel dont les débuts sont prometteurs pour 2013. Parallèlement, en association avec la BECM à Francfort sur le marché des institutionnels, 7 fonds sur les taux d'intérêt, nourriciers de fonds CM-CIC AM, ont été lancés en fin 2012.
- Une réflexion avec plusieurs entités du groupe sur l'organisation des métiers financiers ayant abouti, avec le projet CM-CIC Investor Services, à une formation croisée de commerciaux spécialisés (conservateurs, dépositaires, valorisateurs et service aux émetteurs principalement).
- Un renforcement du rôle de prestataire comptable, avec la valorisation de 950 OPCVM internes et externes (dont 75 sociétés de gestion externes).

CM-CIC Epargne Salariale

Fin 2012, CM-CIC Epargne Salariale, centre de métier du CIC et du Crédit Mutuel, représentait 6 153 millions d'euros d'encours gérés (+9,2%), 62 484 entreprises clientes (+7%) et 1 402 486 salariés en gestion.

La progression des encours a profité de la hausse des valorisations des FCPE actions et obligataires, de la collecte par le marché monétaire et de l'accroissement de la base clients réalisé sur les derniers exercices, permettant à CM-CIC ES de passer de la 5ème à la 4ème place des acteurs épargne salariale au 30 juin 2012.

L'activité commerciale a été en retrait par rapport à 2011. La production nouvelle en capitaux a souffert de l'absence de transferts entrants significatifs sur le marché des grandes entreprises et le nombre de nouveaux contrats commercialisés s'est établi à 12 600 (-15,3%). Le contexte économique, financier et fiscal (hausse du forfait social), a par ailleurs favorisé les retraits (+8,3%) et impacté le montant des versements (-7,8 %).

L'année a été importante en matière d'investissements informatiques destinés à améliorer les services aux entreprises et aux épargnants.

Autre

Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH

En 2012, dans un marché particulièrement tendu en début d'année et qui a ensuite progressivement profité des mesures engagées par la BCE (*LTRO* n°2 en février et *OMT* en juillet), Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH a contribué à hauteur de 26 % au refinancement externe à moyen et long terme du Groupe CM11-CIC.

Deux émissions publiques ont été opérées :

- 1 250 millions d'euros à 12 ans en janvier dans un contexte de marché difficile et sans le support de la BCE,
- 1 000 millions de dollars US à 5 ans en novembre sous format US144A placés à hauteur de 70% auprès d'investisseurs d'origine US.

L'assurance, le deuxième métier du groupe

Le Crédit Mutuel a créé et développé la bancassurance depuis 1971. Cette longue expérience permet aujourd'hui à l'activité, exercée à travers les filiales du holding Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) – notamment ACM VIE SA, SERENIS VIE, ACM IARD, SERENIS ASSURANCES, PARTNERS en Belgique, ACM RE et ICM LIFE au Luxembourg – d'être pleinement intégrée dans le groupe sur le plan commercial et technique.

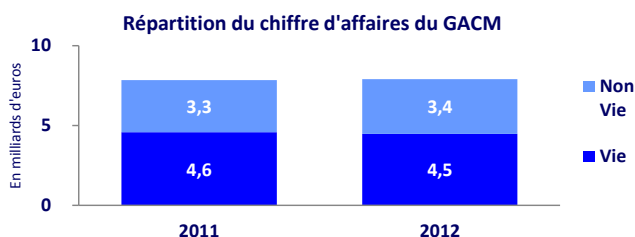
Au cours de l'exercice 2012, le GACM a renforcé sa présence à l'international avec l'acquisition de la société espagnole Agrupacio Mutua, ouvrant de nouvelles perspectives de développement en Espagne et permettant à nos réseaux distributeurs et partenaires TARGOBANK Espagne et RACC Seguros de disposer d'une gamme complète de produits d'assurances. A travers cette nouvelle filiale, le GACM renforce son savoir-faire en santé, et peut ainsi aborder le futur et les changements fondamentaux qui se profilent au sein de la couverture complémentaire santé avec le professionnalisme et l'innovation dont il a fait sa devise.

L'exercice 2012 restera marqué par un climat économique encore incertain. Malgré ce contexte, le GACM a su maintenir ses positions et continuer à développer son activité, en France comme à l'international.

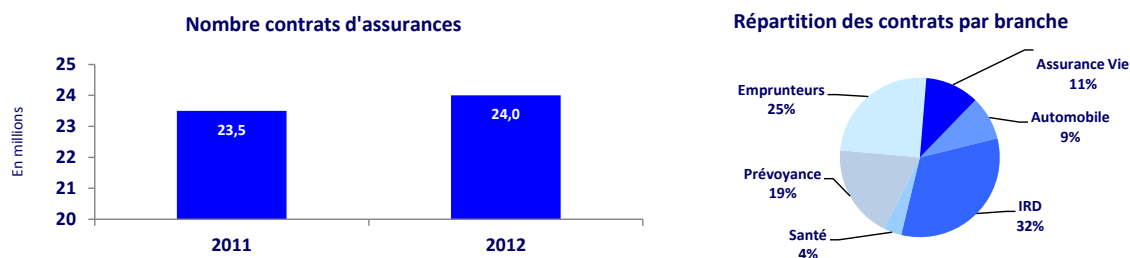
Sur le plan de l'activité, la baisse du taux d'épargne et le relèvement du plafond des livrets ont joué en défaveur de l'assurance vie et capitalisation, limitant ainsi la progression du chiffre d'affaires consolidé assurances à +0,9% (7,9 milliards d'euros) sur un marché globalement en recul de 4%.

Les primes en assurance vie et capitalisation sont en recul de 2 %, mais la collecte nette demeure positive et contribue à la progression de l'encours géré (+3,7%).

Avec un chiffre d'affaires en croissance de plus de 5,2%, les assurances de risques restent un moteur du développement. Les branches Automobile et Habitation présentent une évolution nettement supérieure à la moyenne du marché avec respectivement +7,7% et +8,8% de croissance. Les assurances de personnes affichent une progression de 3,4%, portées par la prévoyance et l'assurance des emprunteurs.



Au total, le chiffre d'affaires consolidé assurances s'élève à fin 2012 à 7,91 milliards d'euros contre 7,84 milliards en 2011. Le GACM gère 24 millions de contrats en 2012 contre 23,5 millions en 2011.



La banque de financement

Le métier de la banque de financement comprend le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements à valeur ajoutée (financements de projets et d'actifs, financements export, etc...), les activités internationales et les financements réalisés par les succursales étrangères. Il gère 13 milliards d'euros de crédits (-15,8%) et 5,6 milliards d'euros de dépôts (+25,9%).

Les Grands Comptes : grandes entreprises et investisseurs institutionnels

Après une fin d'année 2011 fortement contrainte, l'accès à la liquidité bancaire s'est progressivement détendu au cours du premier semestre 2012. Dans ce contexte, la demande des grandes entreprises en matière de financements bancaires s'est néanmoins toujours contractée, en raison de leur situation de trésorerie positive et de la poursuite de leur politique volontariste de désintermédiation, les conduisant à se tourner de plus en plus vers un marché obligataire en pleine expansion.

Les relations étroites du groupe avec ses clients lui ont permis de jouer un rôle actif dans de nombreuses émissions. Parallèlement, le groupe a poursuivi sa politique d'accompagnement de sa clientèle, reflétée par la part croissante des crédits bilatéraux conclus en 2012 au détriment des financements syndiqués, en décline sensible.

Sa solidité financière a permis une nouvelle progression (de plus de 5,7Md€) des ressources globales collectées auprès des grandes entreprises et des investisseurs institutionnels.

L'activité commerciale a également continué à porter sur le développement des savoir-faire transverses qu'illustrent notamment la création de PERCO ou la reprise de contrats de gestion IFC en ingénierie salariale et la mise en place du financement par COFIDIS des téléphones mobiles de certains clients.

Le groupe a poursuivi son expansion dans le domaine des moyens de paiement. Ainsi, des succès toujours croissants dans les appels d'offres lancés par les grands clients, et notamment les institutionnels ont pu être enregistré, à l'occasion de leur migration vers les moyens de paiement. Il développe aussi une offre technologique de plus en plus pointue se concrétisant par des solutions monétiques innovantes et/ou de dimension européenne.

Financements spécialisés

Les résultats ont été impactés négativement par l'arrêt de la production de dossiers en USD fin 2011 et au premier trimestre 2012. L'activité s'est sensiblement raffermie au second semestre sans pouvoir toutefois compenser cet effet.

Financements d'acquisitions

Le groupe accompagne ses clients dans leurs projets de transmissions d'entreprise, de croissance externe et de développement, en apportant son expertise et son savoir-faire en matière de structuration de financements adaptés à chaque type de transaction.

Sur le plan commercial, le niveau, bon au premier semestre, a faibli sur la deuxième partie de l'exercice. Les nouvelles affaires ont été réalisées avec une attention particulière portée au rapport rentabilité / risque. Le groupe a veillé à conserver un positionnement équilibré sur les différents types d'opérations (acquisition corporate, opérations avec « sponsor » financier, transmissions familiales et patrimoniales). Les équipes ont été attentives et efficaces dans la gestion des risques de syndication.

Sur le portefeuille, la dégradation de l'environnement s'est fait sentir sur les performances opérationnelles des contreparties, notamment sur les six derniers mois. En conséquence, le coût du risque a été en augmentation tout en restant maîtrisé.

Financements d'actifs

L'année a été marquée par une baisse d'activité dans tous les métiers traditionnels, en raison prioritairement des difficultés dans le secteur du transport maritime et dans l'accès à la liquidité USD délicat sur le premier semestre. Le groupe a néanmoins continué à accompagner ses clients dans leurs besoins de financement. Le recul des marges sur les meilleures contreparties s'est poursuivi malgré la baisse de la concurrence interbancaire, conséquence du retrait ou de la réduction significative des interventions des acteurs historiques (notamment européens) de ces marchés. Les opérations de financements structurés avec optimisation fiscale, en particulier avec la Chine et la Turquie, sont restées une priorité et ont participé de manière importante à la génération de commissions.

New York et Singapour ont poursuivi leur développement sur les axes définis. Leur contribution a encore représenté une part significative de la production globale, équitablement répartie entre les bureaux étrangers et Paris.

Financements de projets

En 2012, le marché a été affecté d'une part par la raréfaction des ressources « non euro » et le renchérissement de la liquidité à long terme, et d'autre part par un ralentissement de la demande dans certaines zones géographiques. Le repli de certaines équipes européennes sur leurs marchés de proximité a été comblé rapidement par d'autres intervenants et le volume d'activité s'est révélé satisfaisant.

Dans ce contexte, l'équipe projets a confirmé sa présence auprès de la grande clientèle du groupe.

Les activités internationales et les succursales étrangères

L'axe essentiel de la stratégie du groupe à l'international est d'accompagner la clientèle dans son développement sur les marchés étrangers, avec une offre diversifiée et adaptée aux besoins des entreprises.

Avec CIC Développement International, CM-CIC Aidexport et les succursales du CIC localisées à Londres, New York, Singapour, Hong Kong et Sydney, le groupe dispose des outils pour répondre à cet objectif.

L'accompagnement à l'étranger de la clientèle s'appuie également sur les partenariats stratégiques en Chine avec Bank of East Asia, au Maghreb avec la Banque Marocaine du Commerce Extérieur et la Banque de Tunisie, et, en Espagne, avec TARGOBANK et Banco Popular.

Les activités de marché

Les activités de marché de la BFCM et du CIC sont regroupées au sein d'une seule entité « CM-CIC Marchés » qui assure les métiers de refinancement du groupe CM11-CIC, de commercial et d'investissement à partir des sites de Paris et Strasbourg et des succursales de New York, Londres, Francfort et Singapour.

Ces opérations sont enregistrées dans deux bilans :

- à la BFCM, pour le métier refinancement,
- et au CIC, pour les métiers de commercial et d'investissement en produits de taux, actions, et crédits.

Les activités de marché comportent également une activité d'intermédiation boursière assurée par CM-CIC Securities.

Refinancement

En 2012, le refinancement du groupe a été réalisé dans un contexte de marché globalement plus serein mais marqué par deux périodes distinctes. La première partie de l'année, dans la continuité de 2011, s'est déroulée dans un climat lourd caractérisé par la poursuite de la grave crise des dettes souveraines et bancaires en Europe (nécessité d'un LTRO n°2 en février). Ensuite, des avancées politiques, complétées par des mesures supplémentaires de la BCE lors de l'été (OMT), ont redonné confiance aux investisseurs désormais davantage convaincus de la pérennité de la zone euro.

Le CM11-CIC, grâce à sa stratégie largement orientée vers ses clients (banque de détail et assurance) et à de solides fondamentaux, a pu préserver ses bonnes notations à l'échelle internationale qui lui ont ainsi assuré un accueil particulièrement positif de la part des prêteurs tout au long de cette année.

La réduction de l'endettement de marché, notamment par la poursuite de l'amélioration du ratio crédits/dépôts, s'est également traduite par une baisse des besoins d'émission à moyen et long terme auprès des investisseurs externes au groupe (11,2 milliards d'euros contre 18,2 milliards en 2011).

L'effort de diversification des ressources sur ces mêmes durées a continué :

- mise en place d'une documentation US144A pour la SFH à destination du marché US aboutissant à une 1ère émission en fin d'année ;
- poursuite des émissions au Japon (Samouraï et Uridashi) pour un total de 37 milliards de yens sur des maturités de 2, 3 et 5 ans ;
- émission d'un CLO de 435 millions de dollars pour refinancer une partie des financements d'acquisitions de la succursale de New-York ;
- exercices de communication à destination des investisseurs internationaux selon le calendrier initial.

Au niveau du pilotage global, les ressources à court terme (nettes) ne représentaient plus que 30 % du total des financements de marché levés au 31 décembre (37 % à fin 2011). Le groupe a donc sensiblement réduit sa dépendance vis-à-vis du marché monétaire dont une fermeture totale de plus de 12 mois glissants pourrait être supportée, du fait de la détention d'actifs de liquidité cessibles et éligibles à la BCE.

La composition et le calibrage de cette réserve font l'objet d'un suivi très détaillé et un plan de marche précis a été mis en place afin de répondre en temps et en heure aux exigences des futurs ratios de liquidité Bâle 3.

Commercial

En France, les équipes de vente sont localisées à Paris et dans les grandes métropoles régionales. Elles proposent aux clients du réseau et des grandes entreprises des solutions de couverture de leurs risques (taux, change, matières premières), de refinancement (en particulier des billets de trésorerie) et de placements classiques ou structurés. Dans ce dernier domaine, le « commercial » intègre notamment une offre originale et performante, directement issue de l'expertise du métier « investissement taux-actions-crédits ». Ces activités ont connu un bon développement au cours du dernier exercice.

Investissement taux-actions-crédits

Les équipes ont pour but d'améliorer la rentabilité du groupe via des investissements réalisés dans un cadre précis de limites. Il s'agit essentiellement d'achats et de ventes de titres financiers acquis dans l'intention de les conserver durablement, ainsi que d'opérations sur les instruments financiers liés à ces dernières.

En 2012, les marchés économiques ont été cadencés par :

- un début d'année soumis à une tension sur les spreads de crédit et spécialement les souverains,
- un second semestre de politiques économiques favorables sur le plan européen, avec une aide au système bancaire espagnol confirmé,
- une liquidité abondante tout au long de l'année.

Dans ce contexte, les positions ont été gérées avec prudence. Les résultats des activités de marchés, en France et à New-York, ont été en progression par rapport à 2011. Les performances des produits de gestion alternative proposés à la clientèle se sont situées à bon niveau. Ainsi celle du fonds de gestion alternative Stork, le principal support d'investissement, a dépassé 15 % et les encours globaux ont légèrement augmenté.

Intermédiation boursière

CM-CIC Securities, négociateur, compensateur et dépositaire-teneur de comptes, couvre les besoins des investisseurs institutionnels, sociétés de gestion privée et entreprises.

Membre de ESN LLP, réseau multilocal formé de 9 intermédiaires présents dans 11 pays en Europe (Allemagne, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Belgique, Finlande, Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Chypre et France) et actionnaire majoritaire d'ESN North America (États-Unis, Canada), il a la capacité de négocier pour ses clients sur tous les marchés d'actions européens et américains, ainsi que sur de nombreux marchés émergents.

CM-CIC Securities compte 30 analystes et 31 stratèges basés en France, 30 commerciaux à Paris et Lyon, 4 à Londres et 9 à New York (ESN North America). Il a aussi 5 vendeurs sur les produits dérivés d'indices, d'actions, de matières premières agricoles (service Préviris pour couvrir les récoltes de blé, colza et maïs) ainsi que 9 vendeurs et négociateurs sur les obligations traditionnelles et convertibles. En outre, la société est forte d'une recherche de qualité sur les actions américaines, canadiennes et sur les matières premières.

En 2012, CM-CIC Securities a organisé plus de 300 présentations de sociétés et d'analystes (*roadshows*) et séminaires en France et à l'étranger.

Dépositaire-teneur de comptes, CM-CIC Securities est au service de 114 sociétés de gestion et administre 27 715 comptes de particuliers et 288 OPCVM, totalisant 16,4 milliards d'euros d'actifs. L'entreprise d'investissement a accueilli 5 nouvelles sociétés de gestion, qui reconnaissent ainsi le savoir-faire de ses équipes, la qualité du progiciel de tenue de compte et la solidité financière du CM11-CIC.

CM-CIC Securities, à travers son département CM-CIC Corporate, est le centre de métier « opérations financières » du groupe. Des accords de partenariat avec l'ensemble des membres d'ESN ont étendu à l'Europe ses activités « opérations boursières » et « fusions-acquisitions ». En 2012, il a participé à 25 émissions obligataires dont 17 comme *bookrunner*. Parallèlement, l'équipe a également contribué à l'essor d'opérations de placement privé obligataire, a réalisé une introduction en bourse ainsi que des augmentations de capital et a organisé des retraits de la bourse.

Le département assure par ailleurs les services aux émetteurs (communication financière, contrats de liquidité et rachat d'actions, secrétariat financier et service titres).

La banque privée

Le secteur de la banque privée développe un savoir-faire en matière de gestion financière et d'organisation patrimoniale, mis au service de familles d'entrepreneurs et d'investisseurs privés et regroupe les sociétés dont c'est la vocation principale.

Ces sociétés opèrent tant en France par le biais de CIC-Banque Transatlantique et de Dubly-Douilhet qu'à l'étranger par l'intermédiaire des filiales Banque de Luxembourg, Banque CIC Suisse, Banque Transatlantique Luxembourg, Banque Transatlantique Belgium, CIC – Banque Pasche et la succursale CIC Singapour.

Ce métier gère globalement un encours de 15,8 milliards d'euros de dépôts comptables (+7,8%) et un encours de 7,5 milliards d'euros de crédit, générant ainsi un excédent de ressources de 8,2 milliards disponible pour le groupe CM11-CIC. L'épargne gérée et conservée s'élève à 81,7 milliards d'euros.

Groupe Banque Transatlantique

2012 a enregistré une forte croissance des actifs gérés. Ceux-ci se sont élevés à 17,1 milliards d'euros, soit une progression de 62 %. Cette performance a été réalisée grâce au dynamisme commercial des équipes et à la concrétisation d'importantes opérations.

Dubly-Douilhet

Dubly-Douilhet est une entreprise d'investissement spécialisée dans la gestion sous mandat de portefeuilles pour une clientèle haut de gamme du Nord et de l'Est de la France.

En 2012, ses produits ont bien résisté à la crise et la rémunération de la trésorerie s'est améliorée.

Dubly Douilhet rejoindra en 2013 la plate-forme informatique du groupe Crédit Mutuel-CIC et se transformera ensuite en société de gestion agréée AMF, déléguant la tenue de compte/conservation à CIC Banque Transatlantique et la fonction dépositaire des OPCVM à la BFCM.

Banque CIC Suisse

À la fois banque privée et commerciale, systématiquement en mesure d'apporter un service personnalisé et dotée d'une large offre - complétée en 2012 par une activité de leasing -, elle a vu le nombre de ses clients augmenter.

Banque de Luxembourg

Dans un esprit de continuité et malgré un contexte économique difficile, la Banque de Luxembourg a su développer ses activités de banque privée, gestion d'actifs et services aux professionnels de la gestion et des fonds. La banque a continué à fortifier son positionnement au Grand-Duché, tout comme dans les pays limitrophes, notamment au travers de ses deux implantations en Belgique. Fin 2012, elle a annoncé la reprise de la branche banque privée de la succursale luxembourgeoise de Lloyds TSB.

CIC – Banque Pasche

La banque sert des clients sur tous les continents avec une offre construite sur le principe d'une architecture ouverte.

Succursale CIC Singapour et CICIS Hong Kong

Depuis 2002, le CIC exerce son métier de banque privée en Asie à partir de Hong Kong et Singapour, deux places qui sont devenues des leaders dans ce domaine.

En 2012, les huit premiers mois ont été marqués par une bonne activité qui s'est traduite par le regain d'intérêt des investisseurs, notamment sur les marchés obligataires. En revanche, le retour de la liquidité et la baisse des *spreads* ont causé un gel des affaires sur la fin d'année. Globalement, les actifs gérés ont augmenté de 17 %.

Le capital-développement

Le capital-développement constitue un pôle important de notre stratégie commerciale permettant d'accompagner le renforcement des fonds propres des clients entreprises du Crédit Mutuel et du CIC sur des durées à moyen et à long terme (7 à 8 ans). Ce métier est exercé au travers du pôle CM-CIC Capital Finance qui dispose d'antennes régionales à Lyon, Nantes, Lille, Bordeaux et Strasbourg assurant ainsi la proximité avec notre clientèle. Au 31 décembre 2012, le portefeuille compte 497 participations au capital de sociétés et de quelques fonds d'investissements.

Dans une conjoncture difficile, en particulier à partir de l'été, et un contexte peu porteur à la création de valeur dans les entreprises, le pôle a investi près de 200 millions d'euros au cours de l'année 2012 pour compte propre dans 118 projets. L'encours investi à fin 2012 s'élève à 1 650 millions d'euros dont 83% le sont dans titres non cotés.

Historique du groupe de la BFCM

Les origines du Crédit Mutuel

A la fin du XIX^{ème} siècle, l'usure appauvrit les populations agricoles de la Rhénanie (Allemagne).

Frédéric-Guillaume Raiffeisen (1818-1888) développe alors un nouveau concept afin de lutter contre la misère. Il s'agit d'organiser des prêts, pour financer les moyens nécessaires à l'agriculture (semences, bétail...), à partir des économies et de la responsabilité de tous les villageois : les sociétaires. L'épargne ainsi collectée est rémunérée. Déjà, les fondements du Crédit Mutuel sont posés :

- les crédits ne sont accordés qu'aux sociétaires,
- une responsabilité solidaire limitée (à l'origine, illimitée) des sociétaires,
- une organisation démocratique : une personne égale une voix,
- la libre adhésion,
- le bénévolat des administrateurs,
- des circonscriptions géographiques limitées,
- l'excédent financier n'est pas distribué,
- les réserves sont impartageables.

Sur ces fondations, le Crédit Mutuel va construire son histoire jusqu'à l'époque contemporaine...

Les principales dates

1877 : Raiffeisen crée une Fédération des Caisses de la Rhénanie, ayant pour mission de contrôler, conseiller et représenter les Caisses.

1882 : Création de la première Caisse de Crédit Mutuel, à La Wantzenau.

1885 : Création des Fédérations de Basse Alsace et de Haute Alsace.

1895 : Ouverture, à Strasbourg, d'une agence de la Caisse Centrale de Neuwied.

1897 : Création de la Fédération de Lorraine.

1905 : Fusion de ces 3 Fédérations en une Fédération Alsace-Lorraine.

1919 : Création de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

1958 : Le Crédit Mutuel obtient un statut légal au niveau national.

La Fédération Alsace-Lorraine devient la Fédération du Crédit Mutuel d'Alsace et de Lorraine.

La Banque Mosellane devient Banque Centrale des Caisses de Lorraine. En 1966, elle prend le nom de Banque du Crédit Mutuel Lorrain (BCML).

- 1962 : Création du Centre Mécanographique du Crédit Mutuel, ancêtre du GTOCM (Groupement Technique des Organismes du Crédit Mutuel).
- 1971 : Création des Assurances du Crédit Mutuel.
Ouverture du centre de formation du Bischenberg.
- 1972 : Élargissement à la Franche-Comté, le Groupe prend le nom de Fédération du Crédit Mutuel Alsace-Lorraine-Franche-Comté.
- 1992 : Restructuration des entités de siège :
 * Fusion de l'ex Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) et de l'Expansion Rurale et Urbaine (ERU) pour constituer la Caisse Fédérale Centre Est Europe.
 * Transferts de l'activité banque commerciale de l'ex-BFCM à la Banque de l'Economie Crédit Mutuel (BECM), de l'activité de holding de l'ex-BFCM à la Banque du Crédit Mutuel Lorrain (BCML), de l'activité de banque commerciale de la BCML à la BECM.
 * Changement de dénomination sociale de la BCML devenant BFCM
 Le Crédit Mutuel Centre Est Europe (CMCEE) naît de l'union des deux fédérations Alsace-Lorraine-Franche-Comté et Centre-Est (Bourgogne-Champagne).
- 1993 : Partenariat du CMCEE avec le Crédit Mutuel du Sud Est (CMSE).
- 1998 : La BFCM acquiert 67 % du capital du CIC pour 2 milliards d'euros.
La Banque de l'Economie Crédit Mutuel prend la dénomination de Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique (BECM)
- 2001 : La BFCM acquiert les 23 % du CIC encore détenus par Groupama.
- 2002 : Partenariat CMCEE et CMSE avec le Crédit Mutuel Ile-de-France (CMIDF).
- 2002 : Partenariats avec la Banca Popolare di Milano à travers le CIC (bancassurance, moyens de paiement, participations, etc...)
- 2004 : La Chambre Syndicale s'élargit à son tour aux Fédérations du CMSE et du CMIDF.
Les ACM débutent la diffusion de contrats auto dans le réseau de Sa Nostra, aux Baléares.
En partenariat avec la Banque de Tunisie dont le CIC détient 20 %, Euro Information crée deux filiales en Tunisie, spécialisées dans le développement informatique (IID) et les appels sortants (Direct Phone Services).
Le CIC prend une participation de 10% dans la Banque marocaine du commerce extérieur (BMCE), avec laquelle elle va coopérer dans la distribution de produits financiers, bancassurance, immobilier, crédit à la consommation et crédit-bail.
- 2006 : La Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc adhère à la Caisse interfédérale désormais commune à 4 Fédérations.
- 2007 : Le 14 mars 2007, acquisition de la banque privée Swissfirst Private Banking basée à Zurich par CIC Private Banking- Banque Pasche avec effet rétroactif au 01/01/2007.
En avril 2007, la BFCM s'est portée acquéreur du Groupe Républicain Lorrain, qu'elle contrôle à 100%, en rachetant des actions dans diverses sociétés du Groupe pour un montant global de 73 millions d'euros.
Le 15 juin 2007, la BFCM annonce la création de sa filiale CM-CIC Covered bonds et le lancement par cette dernière d'un programme EMTN (« Euro Médium Term Notes ») de 15 milliards d'euros.
- 2008 : Le Groupe CIC augmente sa participation au capital de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur de 10% à 15%.
La BFCM acquiert le 05 juin 2008, 100% du capital de la filiale française du Groupe Banco Popular Español.
Le 27 juin 2008, la BFCM prend la majorité du capital de l'Est Républicain via la société France Est. *(L'augmentation de capital par laquelle la société France Est prenait la majorité de l'Est Républicain a été annulée par un arrêt de la Cour d'Appel de Nancy du 23 décembre 2008, arrêt confirmé par une décision de la Cour de Cassation du 29 juin 2010)*
Le 18 novembre 2008, la BFCM signe un accord en vue de la prise de participation et le contrôle majoritaire de Cofidis Participations.
Le 5 décembre 2008, la BFCM acquiert 100% du capital de Citibank Allemagne.
- 2009 : La Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique rejoint la Caisse interfédérale, désormais commune à 5 Fédérations.

La BFCM et 3 Suisses International (« 3SI ») annoncent le 23 mars 2009, la réalisation définitive de la prise de contrôle majoritaire de Cofidis Participations. Cette opération a été effectuée par l'acquisition de 51% de Cofidis Participations par une société holding commune entre BFCM et 3SI contrôlée à 67% par la BFCM. Il est rappelé que les accords prévoient l'éventualité que la BFCM porte sa participation à 67% du capital et des droits de vote de Cofidis Participations, d'ici à 2016, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

2010 : Le groupe renforce son réseau en France et dans les pays limitrophes (notamment en Espagne avec la création d'un réseau avec Banco Popular), élargissant son activité et son champ d'action.

Le 12 mai 2010, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe prend la dénomination de Caisse Fédérale de Crédit Mutuel marquant ainsi l'élargissement de son périmètre d'action via les différents partenariats existant et à venir.

2011 : Les Fédérations du Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre Ouest, du Centre, de Normandie, du Dauphiné-Vivarais et de Méditerranée adhèrent à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel désormais commune à 10 Fédérations.

Le Groupe a renforcé ses liens avec la grande distribution. Fort de ses capacités technologiques, il a conclu un partenariat avec le groupe Casino pour la commercialisation de produits financiers. La banque Casino est ainsi détenue à parité par les deux enseignes associées.

2012 : La Fédération du Crédit Mutuel Anjou adhère à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel désormais commune à 11 Fédérations de Crédit Mutuel.

Le 10 mai 2012, la Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique (BECM) prend la dénomination de Banque Européenne du Crédit Mutuel.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conseil d'administration de la BFCM

Composition du conseil d'administration

Les dispositions légales relatives à la composition et aux mandats des membres du conseil d'administration figurent ci-après.

L'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2012 a procédé au renouvellement du mandat d'administrateur de MM. Jean-Louis BOISSON, Gérard BONToux, Maurice CORGINI, Jacques HUMBERT, Albert PECCOUX, Alain TETEDOIE ainsi que de la Caisse Fédérale de Maine-Anjou, Basse-Normandie représentée par M. Daniel LEROYER.

Par ailleurs, les différents conseils ont nommé censeurs M. Gérard DIACQUENOD (représentant le groupe de Savoie-Mont Blanc) ainsi que MM. Jean-Louis BAZILLE et Bernard FLOURIOT (représentants du groupe d'Anjou). Les nominations des représentants du groupe d'Anjou s'inscrivent dans le cadre du partenariat établi avec le CM10 à compter du 1^{er} janvier 2012 et qui forme depuis cette date le CM11.

Tableau de synthèse de la composition du conseil d'administration

Nom Dirigeant	Poste	Date Nomination	Date Echéance	Représentant
LUCAS Michel	Président-Directeur général	29/09/1992	31/12/2012	
HUMBERT Jacques	Administrateur	13/12/2002	31/12/2014	
BOISSON Jean-Louis	Administrateur	17/12/1999	31/12/2014	
BONToux Gérard	Administrateur	06/05/2009	31/12/2014	
CORGINI Maurice	Administrateur	22/06/1995	31/12/2014	
CORMORECHE Gérard	Administrateur	16/05/2001	31/12/2012	
DANGUEL Roger	Administrateur	13/12/2002	31/12/2013	
DURET François	Administrateur	11/05/2011	31/12/2013	
FILLIGER Pierre	Administrateur	11/05/2011	31/12/2013	
GIRODOT Jean-Louis	Administrateur	22/05/2002	31/12/2013	
GRAD Etienne	Administrateur	17/12/2010	31/12/2012	
MARTIN Jean Paul	Administrateur	13/12/2002	31/12/2012	
OLIGER Gérard	Administrateur	15/12/2006	31/12/2013	
PECCOUX Albert	Administrateur	03/05/2006	31/12/2014	
TETEDOIE Alain	Administrateur	27/10/2006	31/12/2014	
THOMÄ Eckart	Administrateur	11/05/2011	31/12/2013	
VIEUX Michel	Administrateur	11/05/2011	31/12/2013	
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie	Administrateur	04/07/2008	31/12/2014	LEROYER Daniel

Censeurs :

BARTHALAY René, BAZILLE Jean Louis, BLANC Yves, BOKARIUS Michel, DEMARE Alain, DIACQUENOD Gérard, DUMONT Marie-Hélène, FLOURIOT Bernard, GROC Monique, LAVAL Robert, LUTZ Fernand, PAGES Jacques, SCHLESINGER Daniel, TESSIER Alain.

Renseignements concernant les membres du conseil d'administration et de la direction générale

Conseil d'administration

M. Michel LUCAS, Président-Directeur général

Né le 4 mai 1939 à Lorient (56)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34 rue du Wacken - 67000 STRASBOURG

Autres mandats

Président-Directeur général : Carmen Holding Investissement – Crédit Industriel et Commercial

Président du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Groupe des Assurances du Crédit Mutuel – Assurances du Crédit Mutuel Vie SA – Assurances du Crédit Mutuel IARD SA – Assurances du Crédit Mutuel Vie SFM – Banque du Crédit Mutuel Île-de-France – International Information Developments – Direct Phone Services – Républicain Lorrain – Est Républicain – Dernières Nouvelles d'Alsace – Liberté de l'Est

Président : Crédit Mutuel Cartes de Paiements - Europay France

Président du conseil de surveillance : Banque Européenne du Crédit Mutuel - Euro Information Production (GIE)

Vice-président du conseil de surveillance : CIC Iberbanco - Banque de Luxembourg (Luxembourg)

Membre du conseil d'administration : Assurances du Crédit Mutuel du Nord IARD - ASTREE (Tunis) – Assurances Générales des Caisses Desjardins (Québec) - Banque de Tunisie (Tunis) – Banque Marocaine du Commerce Extérieur - CIC Banque Transatlantique - Banque Transatlantique Belgium (Bruxelles) - Caisse de Crédit Mutuel « Grand Cronenbourg » - Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique – CIC Lyonnaise de Banque - Dauphiné Libéré – SAFRAN – Est Bourgogne Média – Groupe progrès SA

Membre du conseil de surveillance : CM-CIC Asset Management - Manufacture Beauvillé - CM-CIC Services (GIE) - CM-CIC Capital Finance

Membre du comité de direction : Euro Information - Euro Information Développement – EBRA

Représentant permanent de la BFCM au conseil de direction de Sofédis

M. Jacques HUMBERT, Vice-président du conseil d'administration

Né le 7 juillet 1942 à Patay (45)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34 rue du Wacken - 67000 STRASBOURG

Autres mandats

Président : Union des Caisses de Crédit mutuel du District de Mulhouse

Membre du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel la Doller - Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Société Française d'Édition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux « l'Alsace »

Représentant permanent de l'ADEPI au conseil d'administration du GACM – de la BFCM au conseil d'administration du Crédit Industriel et Commercial

M. Jean-Louis BOISSON, Membre du conseil d'administration

Né le 2 août 1948 à Bourg en Bresse (01)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34 rue du Wacken - 67000 STRASBOURG

Autres mandats

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Bourgogne Champagne

Président du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel de Montbard Venarey

Vice-président du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Vice-président du conseil de surveillance : Banque Européenne du Crédit Mutuel

Membre du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Targobank Espagne – Est Bourgogne Média

Membre du conseil de surveillance : Euro Information Production

M. Gérard BONTOUX, Membre du conseil d'administration

Né le 7 mars 1950 à Toulouse (31)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Midi-Atlantique

6, rue de la Tuilerie - 31112 BALMA Cedex

Autres mandats

Président : Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique – Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique

Membre du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Caisse de Crédit mutuel Toulouse St Cyprien

Membre du conseil de surveillance : Banque Européenne du Crédit Mutuel

Représentant permanent de la CRCM Midi-Atlantique au conseil d'administration du GACM, de MARSOVALOR au conseil d'administration de CIC Sud-Ouest

M. Maurice CORGINI, Membre du conseil d'administration

Né le 27 septembre 1942 à Baume-les-Dames (25)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34 rue du Wacken - 67000 STRASBOURG

Autres mandats

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Besançon

Président du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel Baume-Valdahon-Rougemont

Membre du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Caisse Agricole Crédit Mutuel – Crédit Industriel et Commercial

Co-gérant : Cogithommes Franche-Comté

M. Gérard CORMORECHE, Membre du conseil d'administration

Né le 3 juillet 1957 à Lyon (69)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel du Sud-Est

8-10 rue Rhin et Danube - 69266 Lyon Cedex 09

Autres mandats

Président : Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est – Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est – Cecamuse

Président du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel Neuville-sur-Saône – Caisse Agricole Crédit Mutuel

Vice-président du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – MTRL

Membre du conseil d'administration : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Société des Agriculteurs de France – Cautionnement Mutuel de l'Habitat (CMH)

Vice-président du conseil de surveillance : CMAR (Crédit Mutuel Agricole et Rural)

Gérant : Scea Cormoreche Jean-Gérard – Sàrl Cormoreche

Représentant permanent de la CCM Sud-Est au conseil d'administration de ACM Vie SFM

M. Roger DANGUEL, Membre du conseil d'administration

Né le 3 août 1946 à Sélestat (67)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34 rue du Wacken - 67000 STRASBOURG

Autres mandats

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Sélestat

Président du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel de Sélestat-Scherwiller

Membre du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Membre du conseil de surveillance : Banque Européenne du Crédit Mutuel - Editions Coprur

Représentant permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel au conseil d'administration de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel

M. François DURET, Membre du conseil d'administration

Né le 18 mars 1946 à Chartres (28)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel du Centre

105 Faubourg Madeleine - 45920 ORLEANS CEDEX 9

Autres mandats

Président : Fédération Régionale des Caisses de Crédit Mutuel du Centre – Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre – Caisse de Crédit Mutuel Agricole du Centre - Caisse de Crédit Mutuel d'Auneau (Eure-et-Loir) - SODEREC

Vice-président : Syndicat Agricole du Dunois

Membre du conseil d'administration : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – CICM

Vice-président du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Membre du conseil de surveillance : Banque Européenne du Crédit Mutuel

Représentant permanent : de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre au conseil d'administration des ACM Vie SFM et de la Caisse de Crédit Mutuel Agricole – Caisse de Crédit Mutuel Agricole du Centre au conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel Agricole et rural - de la Caisse Régionale du CMC en qualité de membre du conseil de surveillance de SODEREC

Gérant : Earl La Mare de Sermonville (exploitation agricole)

Elu : Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir

M. Pierre FILLIGER, Membre du conseil d'administration

Né 27 novembre 1943 à Rixheim (68)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen

494 avenue du Prado BP 115 - 13267 MARSEILLE CEDEX 08

Autres mandats

Président : Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen – Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen – Caisse locale CAMEFI – Caisse locale de Marseille Prado – des Caisses locales du Crédit Mutuel Méditerranéen en création

Membre du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Représentant permanent : du Crédit Mutuel Méditerranéen aux Assurances du Crédit Mutuel (Vie SFM)

M. Jean-Louis GIRODOT, Membre du conseil d'administration

Né le 10 février 1944 à Saintes (17)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Île-de France

18, rue de la Rochefoucault - 75439 Paris Cedex 09

Autres mandats

Président du conseil d'administration : Fédération des Caisses de Crédit Mutuel d'Île-de-France – Caisse Régionale de Crédit Mutuel d'Île-de-France - Caisse de Crédit Mutuel de Paris Montmartre Grands Boulevards – de plusieurs Caisses de Crédit Mutuel pendant leur phase de création

Président : Comité Régional pour l'Information Economique et Sociale (CRIES)

Vice-président : Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire d'Île-de-France (CRESS) - AUDIENS – Coopérative d'Information et d'Édition Mutualiste (CIEM)

Secrétaire général : Fédération Nationale de la Presse spécialisée (FNPS) – Syndicat de la Presse magazine et spécialisée

Membre du bureau : Conseil Economique, Social et Environnemental de la Région Île-de-France (CESER)

Membre du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel - Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – AFDAS – Crédit Industriel et Commercial

Membre du conseil de surveillance : Euro Information Production

Représentant permanent : de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Île-de-France au conseil d'administration ACM Vie SFM – de la FNPS à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse

M. Etienne GRAD, Membre du conseil d'administration

Né le 26 décembre 1952 à Illkirch Graffenstaden (67)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34 rue du Wacken - 67000 STRASBOURG

Autres mandats

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel de la Communauté Urbaine de Strasbourg – SAS GRAD Etienne Conseil et Développement

Président du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel Cours de l'Andlau

Membre du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Gérant : SCI Lemilion

M. Daniel LEROYER, représentant permanent de la CFCM Maine-Anjou et Basse-Normandie,

Membre du conseil d'administration

Né le 15 avril 1951 à St Siméon (61)

Adresse professionnelle :

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse Normandie

43 boulevard Volnay - 53000 LAVAL

Autres mandats

Président du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou Basse Normandie – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou Basse Normandie – Caisse Générale de Financement (CAGEFI) – Créavenir (Association) – Caisse de Crédit Mutuel du Pays Fertois – Caisse de Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou Basse Normandie

Membre du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel - SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou Basse Normandie – Crédit industriel et Commercial – SAS Volney Bocage

Vice-président du conseil de surveillance : SODEREC

Membre du comité exécutif : Fondation du Crédit Mutuel

Représentant permanent : de la Fédération du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie en sa qualité de : - membre du conseil d'administration du Gie CLOE Services, - Vice-Président du conseil d'administration du Centre International du Crédit Mutuel ; de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse Normandie au conseil d'administration : - de la SAS Volney Développement, - des Assurances du Crédit Mutuel IARD SA

Autres fonctions exercées par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie

Président du conseil d'administration : SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine – Anjou – Normandie

Membre du conseil d'administration : Caisse Centrale du Crédit Mutuel – Assurances du Crédit Mutuel IARD SA – Crédit Mutuel Paiements Electroniques CMPE - CM-CIC Epargne Salariale – CM-CIC Bail – SAS Océan Participations – Gie Cloe Services – Mayenne Logis Groupe CIL 53 – Logis Familial Mayennais Groupe CIL 53 – Groupe des Assurances du Crédit Mutuel – SAS Volney Développement – SAS Volney Bocage

Membre du conseil de surveillance : SODEREC – CM-CIC Asset Management

Membre du comité de direction : Euro Information SAS

Gérant : SIDEL SNC

M. Jean-Paul MARTIN, Membre du conseil d'administration

Né le 22 octobre 1939 à Metz (57)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34 rue du Wacken - 67000 STRASBOURG

Autres mandats

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Metz

Membre du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe - CME 57

Membre du conseil de surveillance : Targo Deutschland GmbH – Targo Management AG – Targobank AG – CM Akquisitions GMBH

M. Gérard OLIGER, Membre du conseil d'administration

Né le 7 juillet 1951 à Bitche (57)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34 rue du Wacken - 67000 STRASBOURG

Autres mandats

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Sarreguemines

Président du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel Emile Gentil (Volmunster)

Membre du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

M. Albert PECCOUX, Membre du conseil d'administration

Né le 2 novembre 1939 à St Martin Bellevue (74)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

96, avenue de Genève BP56 - 74054 Annecy Cedex

Autres mandats

Président : Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc – Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

Membre du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel - Caisse de Crédit Mutuel d'Annecy-les-Fins – Centre International du Crédit Mutuel

Représentant permanent de la CRCM Savoie-Mont Blanc au conseil d'administration des ACM VIE SFM

M. Alain TETEDOIE, Membre du conseil d'administration

Né le 16 mai 1964 à Loroux Bottereau (44)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest

46 rue du Port Boyer BP 92636 - 44236 Nantes Cedex 3

Autres mandats

Président : Fitega – Fiterra

Directeur général : Nanteurop

Président du conseil d'administration: Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest – Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest

Vice-président du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel de Saint Julien de Concelles

Membre du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Président du conseil de surveillance : CM-CIC Services

Membre du conseil de surveillance : Banque Européenne du Crédit Mutuel

Représentant permanent : - de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel à la Présidence de CM-CIC IMMOBILIER - de la Fédération du Crédit Mutuel LACO à la Présidence d'Investlaco - de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel LACO au conseil d'administration des ACM Vie et à la Gérance de la SCI CHAMPS DE MARS 2015 - de l'EFSA au conseil d'administration de la Banque CIC-OUEST - de UFIGESTION 2 au conseil d'administration de CM-CIC Bail

M. Eckart THOMÄ, Membre du conseil d'administration

Né le 9 novembre 1938 à Stuttgart (Allemagne)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel de Normandie

17 rue du 11 novembre - 14052 CAEN CEDEX

Autres mandats

Président du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel de Normandie – Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Normandie - Caisse de Crédit Mutuel de Caen Centre – Créavenir – Norfi

Président du conseil de surveillance : Targo Deutschland GmbH– Targo Management AG – Targobank AG – CM Acquisitions GmbH

Membre du conseil d'administration : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel - Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Membre du conseil de surveillance : Banque Européenne du Crédit Mutuel

Représentant permanent : de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie au conseil d'administration du GACM – de la Fédération du Crédit Mutuel de Normandie au Conseil du GIE Cloé Services et au conseil du Centre International du Crédit Mutuel (CICM)

M. Michel VIEUX, Membre du conseil d'administration

Né le 12 avril 1951 à Gap (05)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais

130-132 avenue Victor Hugo - 26009 VALENCE CEDEX

Autres mandats

Président du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel Dauphinois-Vivarais

Vice-président : Association « La Cascade »

Membre du conseil de surveillance : Banque Européenne du Crédit Mutuel

Membre du conseil d'administration : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Direction générale

M. Alain FRADIN, Directeur général délégué

Né le 16 mai 1947 à Alençon (61)

Adresse professionnelle :

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

34 rue du Wacken - 67000 STRASBOURG

Autres mandats

Président - Directeur général : CM-CIC Bail

Président : CIC Migrations

Président du conseil d'administration : Targobank Espagne

Président du conseil de surveillance : CIC Iberbanco – Cofidis - Cofpart

Vice-président du conseil de surveillance : Targobank Deutschland GmbH–Targobank AG – Targo Management AG – CM Akquisitions GmbH

Directeur général : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Centrale du Crédit Mutuel – Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Directeur général délégué : Crédit Industriel et Commercial

Membre du conseil d'administration : Boréal - CM-CIC Titres - Groupe Sofémo - Banque du Crédit Mutuel Île-de-France – Banco Popular Espagne

Membre du comité de direction : Euro-Information – Bischenberg – EI Telecom

Membre du conseil de surveillance : CM-CIC Services - Eurafric Information

Représentant permanent : de CCCM au conseil d'administration de CM-CIC AM – de CIC au comité de direction Euro GDS – de CIC Participations au conseil d'administration de CIC Nord-Ouest et de CIC Ouest – du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel au conseil d'administration de Sérénis Vie – de la BFCM au conseil d'administration de Crédit Mutuel Cartes de paiements – de la CFdeCM au conseil d'administration de Crédit Mutuel Paiements électroniques – de la FCMCEE au conseil de direction de Sofédis

Rémunérations des dirigeants

Principes directeurs

Le groupe Crédit Mutuel a signé avec l'État la convention type portant diverses mesures sur le refinancement des établissements de crédit. Dans ce cadre, il a pris un certain nombre d'engagements par rapport aux statuts, rémunérations et engagements des mandataires sociaux, qui s'ajoutent aux prescriptions légales et réglementaires. Des décisions avaient été arrêtées à ce sujet par le conseil d'administration de la BFCM du 19 décembre 2008 et le conseil de surveillance du CIC du 26 février 2009.

En conséquence du changement du mode de direction du CIC et des dirigeants mandataires sociaux du CIC et de la BFCM, les conseils respectifs des deux sociétés, du 11 mai et du 1^{er} juillet 2011 pour la BFCM et du 19 mai 2011 pour le CIC, ont défini les nouvelles modalités de rémunération de ces dirigeants et les engagements pris à leur égard.

Ces rémunérations et engagements ont été fixés par les organes délibérants de la BFCM et du CIC à partir des propositions des comités de rémunérations respectifs.

Les mandataires sociaux non dirigeants, c'est-à-dire l'ensemble des administrateurs hors le président-directeur général, ne reçoivent ni jetons de présence, ni rémunération d'aucune sorte.

Mise en œuvre

Les dirigeants concernés sont le président-directeur général et le directeur général délégué.

Le président-directeur général ne dispose pas d'un contrat de travail et celui du directeur général délégué a été suspendu à effet du 1^{er} mai 2011.

Le conseil d'administration du CIC du 19 mai 2011 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, d'attribuer à monsieur Michel LUCAS, en rémunération de son mandat social de président-directeur général,

une indemnité annuelle de 550 000 euros. Il a également décidé de créer pour monsieur Michel LUCAS, au titre de son mandat social de président-directeur général, une indemnité de cessation de mandat équivalente à une année d'indemnité de mandataire social. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1^{er} janvier 2011 à la date de cessation du mandat. La présente convention, concernant l'indemnité de cessation de fonctions, a été soumise à l'approbation de l'assemblée générale du CIC du 24 mai 2012, après rapport spécial du commissaire aux comptes.

Le conseil d'administration de la BFCM du 1^{er} juillet 2011 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, d'attribuer à compter de l'exercice 2011 à monsieur Michel LUCAS une indemnité annuelle brute de 250 000 euros au titre de son mandat de président-directeur général de la BFCM et le bénéfice d'une voiture de fonction.

Le conseil d'administration de la BFCM du 11 mai 2011 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, de fixer la rémunération annuelle fixe brute de monsieur Alain FRADIN à 800 000 euros, à laquelle s'ajoute le bénéfice d'une voiture de fonction, du régime de prévoyance, et le cas échéant d'une rémunération variable, dont le montant serait fixé par décision du conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations. Monsieur Alain FRADIN relève en sa qualité de salarié du règlement de retraite supplémentaire d'entreprise du 1^{er} janvier 2008. Par conséquent, le comité des rémunérations a proposé d'appliquer ce règlement de retraite au titre de la rémunération de monsieur FRADIN, es-qualité de directeur général délégué de la BFCM, dans les mêmes conditions que pour l'ensemble des salariés du groupe. Il a également décidé de créer pour monsieur Alain FRADIN une indemnité de cessation de mandat équivalente à un an de salaire brut, calculé sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédant la fin de son mandat. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1^{er} janvier 2011 à la date de cessation du mandat. Au titre de ce mandat, l'indemnité fixée ci-dessus s'entend sans préjudice de celle qu'il pourrait percevoir en qualité de salarié en application, notamment, des dispositions conventionnelles en vigueur dans le groupe. La présente convention, concernant l'indemnité de cessation de fonctions, a été soumise à l'approbation de l'assemblée générale de la BFCM du 10 mai 2012, après rapport spécial du commissaire aux comptes.

Les rémunérations perçues par les dirigeants du groupe sont détaillées dans les tableaux ci-après. Les dirigeants du groupe ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et, pour le Directeur général délégué, du dispositif de retraite supplémentaire du groupe.

En revanche, les dirigeants du groupe n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique. Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe.

Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel. A la date du 31 décembre 2012, ils ne détiennent aucun emprunt de cette nature.

Rémunérations perçues par les dirigeants du groupe du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012

2012 <i>Montants en euros (a)</i>	Origine	Part fixe	Part variable (b)	Avantages en nature (c)	Réintégrations sociales	Total
Michel LUCAS	Crédit Mutuel CIC	250 000 550 000		5 298	529	255 298 550 529
Alain FRADIN	Crédit Mutuel	800 000	0	4 346	8 184	812 530

2011 Montants en euros (a)	Origine	Part fixe	Part variable (b)	Avantages en nature (c)	Réintégration s sociales	Total
Michel LUCAS	Crédit Mutuel CIC	249 999 550 000		5 298	514	255 297 550 514
Alain FRADIN (*)	CIC	899 956	0	4 966	7 953	912 875

(a) Il s'agit de montants bruts sociaux, correspondant aux sommes réglées au cours de l'exercice.

(b) La part variable éventuelle serait arrêtée par le comité des rémunérations de la BFCM qui suit l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice précédent au titre duquel elle est versée : la part variable versée en N serait donc afférente à l'exercice N-1.

(c) Voitures de fonction exclusivement.

(*)La rémunération fixe de 2011 inclut un solde de tout compte lié à la suspension du contrat de travail

Administrateurs indépendants

Bien que non cotée, la BFCM fait partie d'un groupe décentralisé dont les administrateurs tirent leur capacité à faire partie du conseil d'administration en raison de leur propre statut d'élu.

Le mécanisme est le suivant : chaque caisse de Crédit Mutuel élit en assemblée générale (rassemblant tous les sociétaires) les membres du conseil d'administration. Les caisses élisent, parmi ces membres, leur représentant au District, organe commun à un groupe de caisses de Crédit Mutuel ; le Président du District devient de plein droit membre du conseil d'administration de la Fédération, organe politique d'un groupe donné de caisse de Crédit Mutuel. Cette qualité leur permet de devenir membre du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de sa filiale, la BFCM.

Ce mode électif qui part de la base (caisse locale) confère à l'administrateur de la BFCM une légitimité et une indépendance équivalente à celle de l'administrateur indépendant dans les sociétés cotées.

Il n'y a en effet aucun lien financier, ni de conflit d'intérêt entre les mandats bénévoles exercés à la caisse de Crédit Mutuel, au District et à la BFCM.

Cette légitimité, issue des mécanismes électifs internes, est renouvelée lors de chaque élection de District (4 ans).

Toute perte de mandat de Président de District emporte cessation du mandat à la BFCM quand bien même celui ne serait pas arrivé à terme.

Ce mécanisme concerne les 18 membres du conseil d'administration de la BFCM.

Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance

A la connaissance de la BFCM, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de la BFCM, des membres du conseil d'administration et du directeur général et leurs intérêts privés.

Rapport sur le fonctionnement du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne

Les dispositions de l'article L 225-37 du code de commerce précisent que le président du conseil d'administration, rend compte, dans un rapport joint au rapport annuel, de la composition du conseil, des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ainsi que des éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général.

Préparation et organisation des travaux du conseil

Composition du conseil

Le conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est actuellement composé de 18 membres nommés par l'assemblée générale pour 3 ans et de 14 censeurs nommés également pour 3 ans par le conseil en application de l'article 20 des statuts.

La liste des administrateurs avec indication de leurs fonctions exercées dans d'autres sociétés est présentée en annexe conformément aux dispositions légales.

Le conseil comprend des représentants des Groupes de Crédit Mutuel associés dans le cadre de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, à savoir : Anjou, Centre, Dauphiné-Vivarais, Île-de-France, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, Méditerranéen, Midi-Atlantique, Normandie, Savoie-Mont Blanc et Sud-Est.

Deux membres salariés siègent au conseil d'administration au titre du comité d'entreprise interfédéral.

Il n'y a ni jetons de présence, ni stock options.

Fonctionnement du conseil. Mode d'exercice de la direction générale

En application des dispositions de l'article L 225-51-1 du Code de commerce, le conseil a opté pour un régime commun d'exercice de la présidence et de la direction générale, lors de sa séance du 22 octobre 2010.

M. Michel LUCAS, président du conseil exerce également la direction générale. En cette qualité, il organise et dirige les travaux du conseil. Il représente la société à l'égard des tiers. Il dispose à cet effet des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société.

Il n'y a pas de règlement intérieur formalisant les règles de fonctionnement du conseil qui est régi par les seules dispositions légales.

Sur le plan individuel, outre les obligations de réserve et de secret professionnel liées à l'objet même de la société, les administrateurs doivent en leur qualité d'élus respecter le code d'éthique et de déontologie en vigueur dans le Groupe.

En 2012, le conseil s'est réuni à quatre reprises. Le taux de présence est en moyenne de 80%.

Pour chaque conseil, un dossier complet sur les points à l'ordre du jour est adressé par courrier à l'ensemble des administrateurs, censeurs et représentants du comité d'entreprise.

Lors de chaque réunion, les cadres responsables d'activités concernant un ou plusieurs points à l'ordre du jour sont invités pour les présenter, commenter ou répondre à toute question.

Les procès-verbaux des réunions sont communiqués aux administrateurs et soumis à l'approbation du conseil.

Toutes les réunions de conseil sont l'occasion de faire un tour d'horizon sur l'évolution de nos activités.

La réunion du 23 février 2012 a été dédiée à l'examen et à l'arrêté des comptes ainsi qu'à la préparation des assemblées générales ordinaire et extraordinaire qui se sont tenues le 10 mai 2012. Le conseil a pris connaissance du compte-rendu du comité d'audit et des comptes Groupe du 20 février 2012. Des modifications ont été apportées au collège des censeurs.

Le conseil a également approuvé la note de cadrage sur la politique de rémunération variable des professionnels exerçant une activité régulée, qui reprend les principes réglementaires adaptés à notre Groupe.

Il a examiné, comme lors de chaque réunion, le tableau de bord des affaires financières du Groupe (refinancement, crédits, compte propre).

Le conseil du 10 mai 2012 a essentiellement été consacré au renouvellement des fonctions du Vice-Président et à la nomination de censeurs représentant le groupe du Crédit Mutuel d'Anjou.

La réunion du 26 juillet 2012 a été consacrée à l'arrêté des comptes sociaux et consolidés semestriels au 30 juin 2012. Le conseil a également pris connaissance du rapport du comité d'audit et des comptes ainsi que du rapport du comité de suivi des risques. Il a autorisé des conventions réglementées liées au programme de refinancement du groupe.

La dernière réunion de l'année s'est tenue le 16 novembre 2012. Le conseil a pris connaissance des travaux du comité de suivi des risques groupe du 5 novembre 2012. Il a également fait le point sur les évolutions du budget 2012 et la préparation du budget pour l'année 2013.

Tous les conseils abordent les points concernant les participations, les relations financières intra-groupe, les décisions de crédit prises par le comité de crédits et, le cas échéant, l'affiliation de nouvelles Caisses locales.

Des consultations écrites peuvent exceptionnellement être organisées en cas d'urgence. Les décisions prises dans ce cas sont réitérées lors du conseil suivant.

Les comités internes

Plusieurs comités internes assurent des missions réglementaires et participent par leurs travaux au bon fonctionnement de l'organe délibérant.

- Le comité des rémunérations
Composé de deux membres minimum pour une durée de 3 ans renouvelables, le comité a notamment pour mission d'émettre des recommandations et propositions sur les rémunérations de l'organe exécutif et des professionnels des activités de marchés.
- Le comité d'audit et des comptes groupe
Créé en 2007, ses missions s'inscrivent dans le cadre du règlement 97-02 et portent sur le périmètre CM11-CIC. Il rend compte au conseil d'administration. Il est composé de 18 personnes représentant les composantes du groupe.
- Le comité de suivi des risques groupe
Constitué en 2007, ses missions s'inscrivent dans le même cadre réglementaire du 97-02 et sur le même périmètre CM11-CIC. Composé de 15 membres, il rend compte de sa mission au conseil.
- Le comité d'éthique et de déontologie groupe
Comité créé dans le cadre du périmètre groupe CM11-CIC, il a notamment contribué à la mise en place du recueil groupe. Il établit annuellement un bilan sur l'application et le respect au sein du groupe des principes et des règles d'éthique et de déontologie.

Le dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques

Le contrôle interne et de gestion des risques de la BFCM s'intègre dans le dispositif global de contrôle interne mis en œuvre pour le Groupe CM11²-CIC, tel qu'il est décrit ci-dessous.

Les travaux en matière de contrôle interne et de gestion des risques ont pour objet de veiller à l'application de l'ensemble des règles définies par les autorités de tutelle pour l'exercice des activités du Groupe en s'appuyant sur les normes internes et les outils, référentiels et procédures mis en place à cet effet. C'est dans ce cadre que ce rapport a été rédigé avec le concours des services concernés par le contrôle interne et la gestion des risques, en accomplissant les diligences utiles à son établissement et en se référant, en tant que de besoin, au cadre de référence et au guide d'application recommandés par l'Autorité des Marchés Financiers.

² Crédit Mutuel Centre Est Europe, Crédit Mutuel du Sud-Est, Crédit Mutuel Ile-de-France, Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc, Crédit Mutuel Midi Atlantique, Crédit Mutuel Normandie, Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraïs, Crédit Mutuel Méditerranée, Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest, Crédit Mutuel du Centre, Crédit Mutuel Anjou.

Le dispositif général de contrôle interne du Groupe CM11-CIC

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques fait pleinement partie de l'organisation du Groupe avec l'objectif de veiller au respect des dispositions réglementaires, à une bonne maîtrise des risques et à la sécurisation des opérations ainsi qu'à l'amélioration des performances.

Un dispositif commun, structuré et indépendant

Le Groupe veille à ce que le dispositif mis en place soit adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent.

En s'appuyant sur des méthodes et des outils communs, le système de contrôle interne et de mesure des risques mis en place vise notamment à :

- couvrir de manière exhaustive l'ensemble des activités du Groupe ;
- recenser, appréhender, suivre et agréger les risques de manière homogène et sur une base consolidée,
- assurer le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que des normes internes,
- veiller au bon fonctionnement des processus internes et à la fiabilité des informations financières.

L'organisation mise en œuvre a notamment pour objet de vérifier la qualité et l'exhaustivité du système de contrôle interne. Le Groupe veille, pour lui-même et pour les entreprises qu'il contrôle, à ce que le dispositif en place se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes qui ont été arrêtées. Il s'appuie dans ses travaux sur les méthodes et outils définis au niveau du Groupe ainsi que sur les règles habituellement pratiquées en matière d'inspection et de contrôle.

L'identification des principaux risques à travers des référentiels ou des cartographies ainsi que leur suivi avec des limites adaptées, des procédures formalisées et des outils dédiés constituent un objectif constant à la réalisation duquel les services de contrôle de l'ensemble du Groupe contribuent. Outre leurs actions en vue de la détection et de la réduction des risques, ils sont associés aux travaux qui visent à en accroître la maîtrise. Parallèlement, les outils d'analyse et les états de suivi permettent d'effectuer un examen régulier des différents risques auxquels le Groupe est exposé au titre de ses activités, qu'il s'agisse des risques de contrepartie, de marché, de liquidité, de gestion de bilan ou des risques opérationnels. Conformément aux dispositions réglementaires, il est établi en outre chaque année, en complément du rapport de contrôle interne, un rapport sur la mesure et la surveillance des risques pour lequel il est procédé à une revue détaillée du dispositif de contrôle des risques.

La bonne adéquation entre les objectifs qui sont assignés au contrôle interne et les moyens qui lui sont attribués est constamment recherchée.

L'indépendance nécessaire des contrôles est assurée par l'absence chez ceux qui les exercent, dans le cadre des structures dédiées au contrôle, de toute responsabilité opérationnelle et par un rattachement hiérarchique qui préserve leur liberté de jugement et d'appréciation.

L'organisation des contrôles

Le dispositif de contrôle du Groupe CM11-CIC répond à un double objectif :

- séparer les différents types de contrôle existants au sein de fonctions distinctes (périodique, permanent et conformité), conformément aux dispositions réglementaires ;
- harmoniser les travaux réalisés au sein du Groupe en matière de contrôle avec la mise en place d'une organisation commune fondée notamment sur des méthodes et outils homogènes et complémentaires.

Pour l'exercice de leurs fonctions, les responsables des services de contrôle ont accès en permanence et sans restriction aux personnes, aux locaux, matériels, logiciels et aux informations de toute nature sur la totalité du périmètre du Groupe. Ils peuvent déléguer en tant que de besoin à leurs collaborateurs, dans le cadre de missions définies, tout ou partie de leurs prérogatives.

Une répartition par types de contrôle

Indépendamment des contrôles exercés par les hiérarchies dans le cadre de leurs activités quotidiennes, l'exercice des contrôles est du ressort :

- du contrôle périodique pour les missions approfondies, à caractère d'inspection, réalisées dans le cadre d'un cycle de contrôle s'étendant sur plusieurs exercices ;

- des contrôles permanents pour tous les travaux de nature récurrente exercés notamment avec des outils de contrôle à distance ;
- du contrôle de conformité notamment pour tout ce qui se rapporte à l'application des dispositions réglementaires et des normes internes (lutte anti-blanchiment, contrôles des services d'investissements, veille réglementaire, déontologie ...).

Le contrôle périodique est chargé de veiller à la qualité globale du dispositif de contrôle interne dans son ensemble et à l'efficacité de la gestion et de la surveillance des risques ainsi qu'au bon fonctionnement des contrôles permanents et de conformité.

Une répartition réseaux / métiers

Dans le cadre des filières de contrôle, les travaux sont répartis entre une branche réseaux correspondant à la banque de détail (Fédérations régionales du CM, banques régionales du CIC, réseaux à l'étranger) et une branche métiers (filiales spécialisées, grands comptes, activités de marché, gestion d'actifs, services financiers et flux...) avec la nomination pour chacune d'elles d'un responsable exerçant ses fonctions au niveau du Groupe CM11-CIC.

Un pôle de support commun aux différents types de contrôle

Ce pôle dédié aux fonctions de contrôle a pour vocation de :

- développer et maintenir à niveau les outils nécessaires à un contrôle efficace ;
- assurer l'élaboration des outils de reporting requis pour le suivi des opérations et missions de contrôle, ainsi que pour l'information des organes dirigeants, au niveau central et au niveau local (régions et filiales),
- veiller à la complémentarité des outils de contrôle entre les différentes fonctions de contrôle pour une couverture optimale des risques du Groupe.

Le pôle support s'appuie largement sur les moyens informatiques du Groupe.

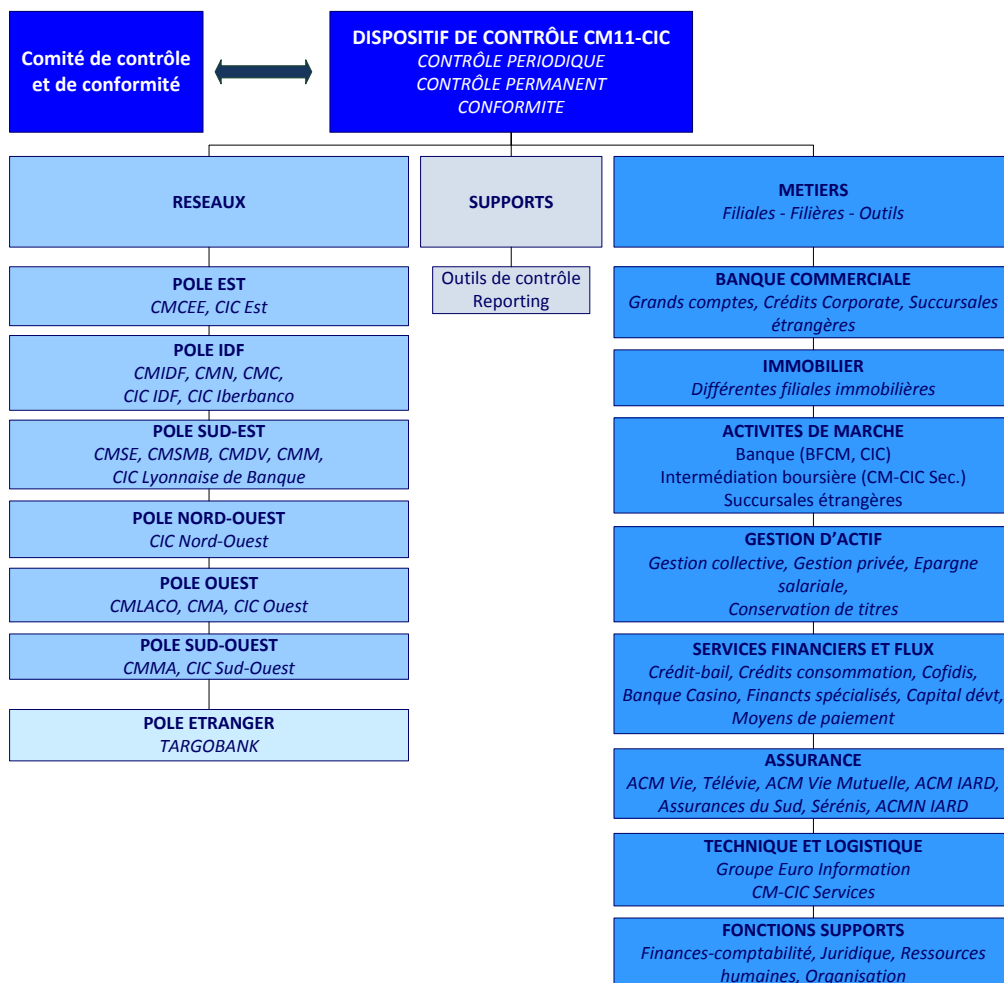
Le pilotage du dispositif par le Comité de Contrôle et de Conformité du Groupe (CCC)

Sous l'autorité d'un membre de l'organe exécutif, le Comité de Contrôle et de Conformité réunit régulièrement les responsables du Groupe en matière de contrôle (*périodique, permanent, conformité*) et de risques avec les objectifs suivants :

- arrêter les plans de contrôle, examiner les résultats des missions de contrôle effectuées par les services de contrôle périodique ainsi que les travaux menés par le contrôle permanent et la fonction conformité et proposer le cas échéant les améliorations requises à l'organe exécutif,
- analyser les conclusions des missions de contrôle externes, notamment des autorités de tutelle et suivre la mise en œuvre des recommandations par les entités du Groupe,
- veiller à la complémentarité des actions et des missions des différents acteurs du contrôle et de la conformité,
- valider toute nouvelle procédure de contrôle ou évolution touchant à l'organisation des fonctions de contrôle ; il a ainsi été conduit en 2012 à approuver la répartition du périmètre des entités « métiers » du Groupe entre les deux services du contrôle périodique (réseaux et métiers) de même que le développement des relations fonctionnelles entre le contrôle périodique métiers et les structures d'audit des principales filiales du Groupe.

Il s'est réuni 4 fois en 2012 (19 mars, 2 juillet, 23 octobre, 11 décembre 2012).

Schéma général de l'organisation mise en place (01/2013)



Le Comité de Contrôle et de Conformité rend lui-même compte au Comité d'Audit et des Comptes Groupe, représentant les organes délibérant du Groupe.

Le Comité d'Audit et des Comptes Groupe

En vue de répondre aux exigences issues de la transposition de la directive européenne 2006/43/CE relative au contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008, et à celles qui résultent des nouvelles normes de gouvernance, un Comité d'Audit et des Comptes Groupe (CACG) a été mis en place au niveau du Groupe CM11-CIC.

Le Comité d'Audit et des Comptes Groupe est composé d'administrateurs représentant les Fédérations de Crédit Mutuel adhérentes à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (en principe un par Fédération) et de deux membres du conseil d'administration du CIC.

Trois de ces membres disposent de compétences particulières en matière comptable et financière.

En 2012, la Fédération du Crédit Mutuel Anjou a désigné son représentant au CACG (Yves CHAMPAGNE, Président de la CCM Angers Sud) ; il a été accueilli par Président du CACG, M. Claude FREIXANET, lors du premier CACG de 2012, le 20 février.

L'indépendance des membres du Comité est assurée par le fait qu'ils sont tous issus de la base mutualiste du Groupe et à ce titre élus par les sociétaires de leur Caisse locale respective. Cette indépendance se trouve renforcée par le bénévolat qui prévaut pour la fonction de membre du CACG.

Au plan du contrôle interne, le Comité d'Audit et des Comptes Groupe :

- examine le programme prévisionnel de contrôle interne,
- reçoit communication du rapport annuel de contrôle interne consolidé,

- est informé des conclusions des principales missions menées par le contrôle périodique ainsi que des résultats des contrôles permanents et de conformité,
- prend connaissance des conclusions des contrôles externes, notamment des éventuelles évolutions préconisées par les Autorités de tutelle,
- est informé des actions mises en œuvre pour donner suite aux principales recommandations émises dans les rapports de contrôle interne et externe,
- apprécie l'efficacité des systèmes de contrôle interne.

Le CACG propose aux différents organes délibérants les améliorations qu'il juge nécessaires à la vue des constats dont il a pris connaissance.

En ce qui concerne le reporting financier, le Comité :

- est chargé du suivi du processus d'élaboration de l'information financière,
- supervise le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés,
- participe au choix des commissaires aux comptes et a libre accès à eux pour prendre connaissance de leur programme de travail, pour s'assurer qu'ils sont en mesure d'exercer leur mission et pour débattre avec eux des conclusions de leurs travaux,
- examine les comptes annuels et consolidés,
- apprécie les conditions de leur établissement et s'assure de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables.

Il s'est réuni à quatre reprises durant l'exercice écoulé (20 février, 14 mai, 25 juillet et 17 septembre 2012). Les réunions du CACG font l'objet de comptes rendus destinés aux organes délibérants des différentes Fédérations et du CIC afin de permettre aux administrateurs d'être pleinement informés.

[Le dispositif de surveillances des risques](#)

[La Direction des Risques Groupe](#)

Ayant vocation à procéder à une analyse et à une revue régulière des risques de toute nature au regard de la rentabilité des fonds propres réglementaires alloués, la Direction des Risques Groupe a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe tout en veillant à la qualité des dispositifs de maîtrise des risques.

[Le Comité des Risques Groupe \(CRG\)](#)

Ce comité réunit trimestriellement, et en présence de la direction générale, les responsables des principaux métiers et fonctions (Réseaux, Grands Comptes, Assurances, métiers spécialisés, Direction des engagements, Direction des Marchés, Direction financière ...).

Le responsable de la direction des risques est en charge de la préparation et de la présentation des dossiers et du Tableau de bord des risques.

Ce Comité assure la surveillance globale des risques a posteriori, tout autant que prospective, selon une approche globale, prudentielle, économique et financière.

[Le Comité de suivi des risques Groupe \(CSRG\)](#)

Ce comité est composé de membres des organes délibérants et se réunit semestriellement pour examiner les enjeux stratégiques du Groupe en termes de risques.

En 2012, la Fédération du Crédit Mutuel Anjou a désigné son représentant au CSRG (*Hubert CHAUVIN*).

Le Comité propose aux organes délibérants du Groupe – à la vue des constats effectués - toute décision de nature prudentielle applicable à l'ensemble des établissements du Groupe.

Le responsable de la Direction des Risques anime les réunions du Comité et a en charge la présentation des dossiers établis pour les différents domaines de risques sur la base des travaux du Comité des Risques Groupe. La Direction Générale est également conviée aux réunions du Comité qui a en outre la possibilité d'inviter les responsables des métiers concernés par les points à l'ordre du jour de la réunion.

Les procédures de contrôle interne spécifique à la BFCM

Société holding du Groupe, propriété de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, des Assurances du Crédit Mutuel et des Caisses de Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi Atlantique, Normandie, Dauphiné-Vivaraïs, Méditerranée, Loire Atlantique Centre Ouest, la BFCM gère les participations détenues dans les filiales spécialisées du Groupe, toutes soumises au dispositif général de contrôle interne du Groupe.

Partie intégrante du Groupe CM11-CIC, la BFCM a également déployé pour les activités qu'elle gère à son niveau, un dispositif de contrôle interne répondant aux mêmes objectifs de prévention et de maîtrise des risques.

La BFCM gère la trésorerie du Crédit Mutuel et du CIC et intervient sur les marchés financiers. Elle développe une activité d'ingénierie financière et assure la correspondance avec les partenaires internationaux.

Partie intégrante de la BFCM et du CIC, CM-CIC Marchés regroupe au sein d'une salle des marchés toutes les activités de marché du Groupe CM11-CIC, pour refinancer l'ensemble du Groupe CM11-CIC, via une équipe unique de gestion de la trésorerie, développer la capacité à vendre des produits de marchés à la clientèle, renforcer un métier de compte propre.

Les méthodologies de suivi, les procédures et le système de limites sont référencés dans un corps de règles.

Le conseil d'administration du CIC et le conseil d'administration de la BFCM approuvent la stratégie de chaque métier (refinancement, commercial, compte propre), l'allocation de fonds propres, le suivi des limites et les budgets.

Dans ce dispositif, les activités de marché sont pilotées par plusieurs instances :

- la Direction de CM-CIC Marchés définit la stratégie, analyse l'activité, les résultats, les risques et le respect des limites et coordonne les aspects opérationnels (système d'information, budget, ressources humaines, procédures),
- le Comité des Risques de Marché (mensuel) assure le suivi du respect du corps de règles et des décisions de la Direction de CM-CIC Marchés et valide les limites opérationnelles à l'intérieur des limites générales fixées par le Directoire du CIC et le Conseil d'Administration de la BFCM,
- le Comité de Crédit CM-CIC Marchés (hebdomadaire) statue sur les demandes de lignes de crédit dans le cadre des délégations attribuées par le Comité des Engagements CM11-CIC.

Le système de contrôle interne s'appuie d'une part sur les missions des services post-marché, en charge du contrôle des risques, des résultats, du contrôle comptable et réglementaire, et d'autre part sur une équipe dédiée au suivi des activités de marché, rattaché au responsable du contrôle permanent métiers ainsi que sur la fonction conformité.

A l'instar du regroupement des interventions sur les marchés dans une structure unique, les Grands comptes BFCM et Grands comptes CIC ont mis en œuvre un regroupement de leurs activités au sein de CM-CIC Grands Comptes, en harmonisant leurs outils et procédures. La coordination des tâches de contrôle via un portail unique est assurée par le responsable du contrôle permanent métiers ; les résultats des contrôles réalisés durant l'année ont été intégrés dans le même portail.

L'activité dépositaire Groupe est dévolue à la BFCM. Le plan de contrôle dépositaire est basé sur la définition d'un ensemble de tâches de contrôle et est établi en concertation avec le contrôle permanent métiers et la conformité BFCM. Ce plan renforce l'approche du risque client et du risque produit, en mettant en œuvre respectivement un processus contrôlé d'entrées en relations et un processus contrôlé d'analyse à la création d'OPC. Il permet d'exercer un contrôle a posteriori complet et de cerner l'ensemble des risques liés à la gestion collective.

Les dispositions déontologiques sont intégrées dans un recueil de déontologie reprenant tant les principes généraux que les dispositions spécifiques mises en place dans le cadre des activités de la BFCM. Les principes fondamentaux du respect de la primauté des intérêts du client et de l'intégrité du marché y sont notamment rappelés.

Dans le cadre de la gestion des risques opérationnels, l'évaluation des risques opérationnels découlant des activités de marché a été réalisée.

La BFCM participe à l'actualisation de la cartographie de ses risques spécifiques et des modèles de valorisation s'y référant.

S'agissant des mesures de protection, un Plan de Continuité d'Activité concernant l'ensemble des activités de marché est en place. Ce PCA permet de faire face aux risques majeurs d'indisponibilité des locaux, des moyens techniques et des hommes. Il repose respectivement sur l'existence de deux sites polyvalents, l'un assurant le back up de l'autre, sur des moyens informatiques de secours et sur l'organisation du travail en binôme, voire en trinôme, ainsi que sur l'équipement du quart des effectifs en portables permettant de se connecter à distance. Le PCA est actualisé et testé régulièrement.

Le contrôle périodique est exercé par l'Audit Groupe selon un rythme pluriannuel. Les conclusions de ces missions sont présentées au Comité de Contrôle et de Conformité, au Comité d'Audit et des Comptes Groupe et figurent dans le rapport annuel transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Les missions peuvent être de portée générale ou à caractère ponctuel.

Le contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le rôle des organes de gouvernance et du Comité d'Audit et des Comptes Groupe

Lors de chaque arrêté correspondant à des comptes ou des éléments d'information financière qui sont publiés, ceux-ci sont présentés par la Direction financière au Conseil d'Administration. La formation du résultat, la présentation de la situation financière et de l'activité font l'objet d'un exposé intégrant des rapprochements avec des données de gestion non comptables (taux, capitaux moyens, etc.).

Les principes comptables retenus qui ont un impact significatif ont préalablement été revus et validés par les commissaires aux comptes. Ces derniers sont régulièrement convoqués au Conseil d'Administration arrêtant les comptes. Ils sont invités à faire part de leur mission et à communiquer les résultats de leurs travaux à l'organe délibérant.

Les principes comptables du Groupe utilisés en consolidation des comptes sont exposés en détail dans les annexes aux comptes.

Les travaux comptables font l'objet d'une présentation régulière au Comité d'Audit et des Comptes du Groupe, indépendant de la Direction financière, et notamment chargé de procéder à un examen du processus d'élaboration des comptes et de l'information financière communiquée par le Groupe.

Au cours de l'exercice, les communications au Comité d'Audit et des Comptes du Groupe ont porté sur :

- l'évolution du périmètre du Groupe et ses impacts sur les comptes consolidés (passage de CM10 à CM11, avec l'adhésion de la Fédération de Crédit Mutuel Anjou au périmètre d'agrément collectif commun, modalités de première consolidation de Banco Popolar),
- les résultats consolidés et leur analyse approfondie (analyse des différents postes des soldes intermédiaires de gestion, analyses sectorielles par métier, analyse des frais généraux, du coût du risque avéré et des provisions collectives, ...),
- l'évolution des éléments de calcul du ratio de solvabilité (fonds propres et risques).

Les spécificités propres à l'activité bancaire

Le pilotage de l'organisation comptable et financière est organisé pour répondre aux spécificités propres à l'activité d'un établissement de crédit :

- la quasi-totalité des opérations économiques réalisées par une banque se traduit par un flux financier ou un engagement qu'il convient de comptabiliser ;
- une volumétrie d'écritures comptables considérable s'appuyant sur des processus d'enregistrement entièrement automatisés des opérations réalisées ;
- contrairement aux entreprises industrielles et commerciales, une décentralisation des enregistrements comptables au sein de l'ensemble de l'organisation et non d'une seule Direction comptable.

Ainsi, l'immense majorité des enregistrements comptables est réalisée par le système informatique selon des schémas préétablis. Ces circuits automatisés ont pour objectif d'assurer :

- l'exhaustivité, la réalité, la mesure et la classification correcte de la traduction comptable des opérations économiques réalisées ;
- la prévention du risque de fraude en prédéfinissant de manière centralisée les opérations réalisables ou non par chaque acteur ;
- une centralisation comptable rapide et régulière, les enregistrements étant réalisés en temps réel ou au plus tard lors de traitements « batch » chaque jour ouvré ;
- une homogénéisation de facto des données comptables entre toutes les sociétés du Groupe.

Le système comptable

L'architecture comptable

La société partage une plate-forme informatique commune à 15 Fédérations de Crédit Mutuel et aux banques du CIC, qui comprend des fonctionnalités comptables et réglementaires communes concernant notamment :

- le plan de comptes, dont la structure est commune à tous les établissements gérés sur cette plate-forme ;
- la définition des schémas et procédures automatisés communs à l'ensemble des banques (moyens de paiement, dépôts et crédits, opérations courantes, etc.) ;
- les outils de restitution (SURFI, alimentation des logiciels de consolidation...) et de pilotage (contrôle de gestion).

Dans ce cadre, l'administration du système d'information comptable commun est confiée à des divisions dédiées, les divisions « Procédures et schémas comptables », qui constituent des cellules autonomes selon le cas au sein de la Direction Financière CM11-CIC « banques de détail / réseaux » ou de la Direction Financière CM11-CIC « filières-métiers spécialisés ».

Ces dernières sont plus particulièrement chargées :

- de la gestion du plan de comptes commun (création des comptes, définition des caractéristiques des comptes, etc.) ;
- de la définition des procédures et schémas comptables communs, dans le respect des prescriptions fiscales et réglementaires. Pour ce, lorsque nécessaire, le service fiscal est consulté et la mise en place des schémas fait l'objet d'une procédure de validation impliquant différents responsables opérationnels.

Les Divisions « Procédures et schémas comptables » sont indépendantes tant hiérarchiquement qu'opérationnellement des services de production comptable proprement dits, permettant ainsi une séparation entre les fonctions de conception et d'administration de l'architecture comptable et les autres services opérationnels.

Au sein de la société, tous les comptes sont obligatoirement dédiés à un service opérationnel qui sera en charge de son fonctionnement et de son contrôle ; aucun compte ne peut être ainsi en déshérence et sans qu'une responsabilité de suivi soit clairement désignée.

L'organisation et les procédures en place permettent d'être en conformité avec l'article 12 du règlement CRBF 97-02 et de garantir l'existence de la piste d'audit.

Le plan de comptes

Le plan de comptes est articulé autour de deux grands types de comptes : les comptes de tiers, qui retracent des avoirs et créances sur des tiers individualisés, et les comptes de comptabilité générale.

Ainsi, l'utilisation de comptes dédiés aux dépôts de tiers comme aux crédits accordés à des tiers permet un suivi de ceux-ci. Concernant la conservation de valeurs mobilières, il existe d'une part une comptabilité « matières » chez CM-CIC Titres, qui distingue la propriété des titres entre les tiers et le compte propre (titres de participation), d'autre part une ségrégation externe, lorsque la conservation n'est plus assurée dans le Groupe (activité « refinancement et marchés »).

La nomenclature du plan de comptes de tous les établissements de crédit gérés sur la plate-forme informatique commune est unique (plan NPCI – Nouveau Plan de Comptes Interne) et elle est gérée par les divisions « Procédures et schémas comptables ».

Ce plan de comptes définit les propriétés des comptes portant notamment sur :

- les attributs réglementaires (correspondance avec le plan de comptes des établissements de crédit lié aux états réglementaires prudentiels – PCEC, raccordement au poste des états financiers publiables etc.),
- certaines caractéristiques fiscales (position TVA, etc.),
- les caractéristiques de gestion (présence obligatoire ou non, lien avec le plan de compte de consolidation, durée de conservation des mouvements en ligne, présence en siège/guichet, etc.).

Les outils de traitement

Les outils de traitement de l'information comptable reposent essentiellement sur les applicatifs internes élaborés par les services informatiques du Groupe.

S'y ajoute un certain nombre d'applicatifs spécialisés, externes ou internes, en particulier un logiciel de production du reporting de gestion, un logiciel de production des balances ou états comptables, un utilitaire de traitement de requêtes sur fichiers, un logiciel de consolidation, un logiciel de traitement des états réglementaires, un logiciel de gestion des immobilisations et des logiciels de déclarations fiscales.

Les contrôles automatisés

Le traitement des fichiers comptables fait l'objet d'une série de contrôles automatisés avant imputation : équilibre des fichiers, validité des fichiers, mise à jour de la piste d'audit des comptes concernés par le mouvement comptable.

Des outils internes permettent de contrôler les mouvements de la journée comptable et de détecter les anomalies éventuelles.

Un applicatif dédié de contrôle des comptes automatisés est déployé depuis 2010, pour gérer des montants limites de plafonds d'imputation comptable, différenciés par type de comptes (tiers/comptabilité générale), par sens (débit/crédit), par code application informatique, par entité et par secteur d'activité de l'entité.

L'outil comporte deux niveaux de contrôle portant sur :

- un seuil limite,
- un seuil d'alerte.

Le contrôle s'applique aux traitements en temps réel ou en batch de tous les applicatifs qui ne nécessitent pas une validation des mouvements selon le principe des « 4 yeux ». Le dépassement de seuil a pour effet de bloquer le flux comptable, qui est alors dévié vers un compte de régularisation. Après analyse, l'utilisateur peut :

- pour le niveau « alerte », valider le mouvement après contrôle,
- pour le niveau « limite », la finalisation de l'opération suppose une validation selon le principe des « 4 yeux ».

Dans tous les cas, les mouvements passés au-dessus du seuil d'alerte (automatiquement en traitement de fichiers et après forçage pour le temps réel) sont tracés et archivés en gestion des événements.

Le contrôle interne dans l'élaboration des comptes sociaux et dans le processus de consolidation

Les contrôles des arrêtés des comptes sociaux

Lors de chaque arrêté, les résultats comptables font l'objet d'une comparaison avec les données de gestion prévisionnelles, pour validation. Les données de gestion prévisionnelles sont élaborées par des pôles indépendants des services de production comptable (contrôle de gestion et contrôle budgétaire).

Cet examen analytique porte en particulier sur :

- la marge d'intérêt ; pour les instruments de taux (dépôts, crédits et hors bilan), le contrôle de gestion calcule les rendements et les coûts attendus à partir de capitaux moyens observés ; ces derniers sont ensuite comparés aux intérêts effectivement comptabilisés, pour une validation secteur d'activité par secteur d'activité ;
- le niveau des commissions ; à partir d'indicateurs d'activités, le contrôle de gestion estime le volume des commissions reçues et à verser, comparé aux données comptabilisées ;
- les frais généraux (frais de personnel et autres charges générales d'exploitation) ;
- la charge du risque (niveau de provisionnement et pertes constatées).

Les procédures comptables ainsi que les schémas comptables sont formalisés. Pour le réseau, les procédures figurent sur l’Intranet de la banque.

Les contrôles comptables quotidiens sont exercés par les collaborateurs concernés au niveau de chaque guichet.

Les services de contrôle comptable assurent en outre une mission générale de contrôle portant notamment sur les contrôles réglementaires, le suivi des justifications des comptes internes, le suivi des guichets, le contrôle de la position de change, le contrôle du PNB par activité, les procédures et les schémas comptables, l’interface entre les back-offices et les Commissaires aux comptes.

Par ailleurs, les services de contrôle (périodique, permanent, conformité) sont appelés à réaliser des travaux dans le domaine comptable. Des portails de contrôle interne sont dédiés à la fonction comptable et sont adaptés aux spécificités des entités (nature de l’activité et types de contrôle déployés).

Les contrôles sur les comptes consolidés

Le système est périodiquement adapté pour répondre aux évolutions réglementaires (IFRS) ou pour améliorer la fiabilité de la production des comptes.

Les principes comptables fixés par les normes IFRS sont appliqués depuis le 1er janvier 2005 dans les entités du Groupe. Un résumé des principes comptables IFRS est communiqué dans les états financiers consolidés.

Le Groupe CM11-CIC définit les principes et méthodes internationaux (IFRS) à appliquer par toutes les entités du Groupe dans leurs comptes individuels. Les filiales étrangères en prennent connaissance pour procéder au passage de leurs normes locales aux normes françaises et internationales dans les liasses de consolidation et les reporting financiers.

Pour les entités utilisant le système d’information commun, les comptes individuels selon les principes comptables internationaux (IFRS) sont établis dans le système d’information central.

Le Groupe dispose d’un plan de comptes de consolidation. Au sein du système informatique commun, chaque compte du plan de comptes commun comporte une correspondance avec le plan de comptes de consolidation. Cette correspondance est donc unique pour un même compte pour toutes les sociétés gérées sous ce plan.

L’élaboration des comptes consolidés est effectuée selon un calendrier diffusé à toutes les filiales et aux Commissaires aux comptes et comprenant le cas échéant les changements de procédure ou de norme à intégrer. Au sein de chaque filiale consolidée sont désignés le responsable comptable de l’arrêté des comptes de la filiale et le responsable du recensement des comptes réciproques entre sociétés intégrées globalement.

Les Commissaires aux comptes de la consolidation adressent parallèlement aux auditeurs légaux des sociétés intégrées des instructions d’audit visant à s’assurer du respect des différentes normes par la filiale, conformément à leurs normes professionnelles.

La consolidation des comptes est effectuée sur un logiciel dédié, qui est l’un des principaux standards du marché. L’alimentation du logiciel de consolidation (liasses de consolidation) est partiellement automatisée à partir d’une interface développée sur le système d’information comptable, permettant une récupération automatique des balances et assurant ainsi l’homogénéité entre données sociales et données consolidées.

D’autre part, la liasse de consolidation ne peut être transmise par les sociétés que sous la condition d’un certain nombre de vérifications de cohérence directement programmées dans la liasse. Ces règles de contrôle (plus de 600 actuellement) sont élaborées par les services de consolidation et portent sur un nombre varié d’éléments (variation des capitaux propres, des provisions, des actifs immobilisés, des flux, etc.). Les contrôles qualifiés de « bloquants » empêchent la transmission de la liasse par la filiale, sauf dérogation accordée par les services de consolidation.

Des contrôles de cohérence avec les données sociales sont également effectués par le service de consolidation à réception des liasses (niveau de résultat, soldes intermédiaires de gestion, etc.).

Enfin, des états de rapprochements systématiques entre données sociales et données consolidées sont élaborés concernant les capitaux propres et le résultat. Ce processus, permettant de s’assurer de la cohérence du passage entre ces deux séries, sociales et consolidées, est effectué hors logiciel de consolidation, permettant ainsi la validation de ces éléments consolidés.

En conclusion, le dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques de la BFCM, fondé sur des méthodes et des outils communs, s'inscrit dans le cadre de l'organisation des contrôles du Groupe CM11-CIC. En poursuivre le renforcement et en améliorer encore l'efficacité constituent un objectif permanent.

Limitation des pouvoirs du Président – Directeur général

Le conseil n'a pas apporté de limitations aux pouvoirs du président-directeur général tels qu'ils sont définis par la loi et par nos statuts et règlements internes.

Principes de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux

Les dispositions de l'article L 225-37 du code de commerce précisent que le président du conseil d'administration, dans les sociétés dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé, présente en outre les principes et les règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Le conseil d'administration de la BFCM a mis en place un règlement intérieur du Comité des rémunérations qui s'inscrit dans le cadre des dispositions du règlement CRBF 97-02.

La communication annuelle à l'Autorité de Contrôle Prudentiel au regard des articles 43-1, 43-2 et 43-3 sur la mise en œuvre de la politique de rémunération a été réalisée par un « rapport à l'ACP sur la politique de rémunération et les pratiques en matière de rémunération », notamment à partir des éléments fournis par la DRH, tant pour ce qui concerne le processus décisionnel, les principales caractéristiques de la politique de rémunération, que les informations quantitatives concernant les dirigeants et les professionnels des marchés financiers. Ce rapport est commun à la BFCM et au CIC.

Le président du conseil d'administration

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du conseil d'administration

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
1, cours Valmy
92923 Paris-La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Banque Fédérative du Crédit Mutuel S.A.

Siège social : 34, rue du Wacken - 67000 Strasbourg
Capital social : € 1 326 630 650,-

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la BFCM et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes

Paris-La Défense, le 19 avril 2013

Paris-La Défense, le 19 avril 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-François Dandé
Associé

Olivier Durand
Associé

Rapport sur le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme

Organisation du dispositif et formation du personnel

La fonction centrale de conformité Groupe a un rôle de coordination, d'animation, de formation, d'organisation et de contrôle du dispositif LAB/FT au sein du groupe. Le responsable de la conformité groupe (Stéphane Cador, cadorst@cic.fr) rapporte directement à l'exécutif du groupe ; il est assisté d'un responsable national pour la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (Raoul d'Estaintot, raoul.destaintot@creditmutuel.fr).

Pour l'exécution des missions qui lui sont confiées, la fonction centrale de conformité dispose au sein des services de contrôle permanent et de conformité dans les différents pôles régionaux, dans les entités métiers et les entités implantées à l'étranger, de correspondants qui lui sont fonctionnellement rattachés, notamment les correspondants et déclarants TRACFIN.

L'exercice 2012 a été axé sur la poursuite de la transposition du dispositif LCB-FT à l'ensemble du groupe notamment avec :

- la mise en œuvre des recommandations de l'ACP suite à la mission de contrôle à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel en 2011,
- la prise en compte d'une approche en marchés de cotation des clients au lieu de marchés d'appartenance des guichets pour la mise en œuvre des alertes LCB,
- la mise en place d'une procédure de partage de l'information intra-groupe,
- la mise à jour de l'approche risque des lignes métiers notamment au travers de l'actualisation du classement des pays afin de prendre en compte les déclarations du GAFI et des questionnaires embargos.

L'intégration du Crédit Mutuel Anjou a entraîné la nomination de deux nouveaux Correspondants / Déclarants TRACFIN au titre de cette Fédération. CMA applique intégralement le dispositif LCB-FT du groupe.

Un plan de surveillance, reprenant les recommandations de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP), a été mis en place pour qu'il soit déroulé dans les entités. De fait, si l'ACP, à l'issue de sa mission, a validé le dispositif LCB/FT, elle a relevé qu'il était appliqué inégalement selon les établissements.

Les actions de formations du domaine LCB/FT entrent dans le plan de la formation groupe.

En plus du didacticiel d'autoformation et des 16 modules à destination des directeurs de caisses/agences, pour les ACM, l'épargne salariale et les grands comptes (déploiement en 2012), un nouveau module de formation, conséquence d'une recommandation de l'ACP, a été élaboré ; il est destiné aux Correspondants TRACFIN pour les formations qu'ils sont amenés à animer dans le réseau.

En 2012, 64% des personnels concernés par le risque de blanchiment ont suivi le nouveau parcours d'autoformation déployé à compter d'octobre 2011 (pour mémoire, le parcours est modifié tous les deux ans) ou une formation présentielle. Le plan de formation prévoit que les collaborateurs concernés ont jusqu'à fin 2013 pour valider leur parcours d'autoformation.

Classification des risques, description des procédures

Classification et obligations de vigilances

A fin décembre 2012, 0,27% des clients nécessitent la mise en œuvre de mesures de vigilance renforcée.

Evolution des procédures

Les procédures sont rédigées par lignes métiers (réseau, assurance, gestion, crédit-bail, international, épargne salariale, immobilier, grands comptes, marchés...).

Toutes les procédures ont fait l'objet de mises à jour au cours de l'année.

Les nouvelles modalités de mise en œuvre des obligations de vigilance renforcées ont entraîné une actualisation annuelle de la connaissance des clients classés en risque élevé.

S'agissant des modalités de circulation de l'information intra-groupe, une procédure destinée aux Correspondants/déclarants TRACFIN et à leurs collaborateurs, a été diffusée. Elle concerne les entités établies en France et à l'étranger.

En ce qui concerne les modalités de définition des critères et seuils de significativité des anomalies en matière de LCB/FT, un nouveau classement se traduit par une prise en compte de marchés plus détaillée et mieux adaptée que la segmentation des particuliers et la possibilité d'affiner les seuils de déclenchement des alertes.

Les conditions de recours à un tiers sont identiques à celles de l'exercice précédent. En 2011, un outil de gestion des relations et des conventions (PRESC) avec des tiers « organismes financiers » (statut d'IOBSP) dans le but de distribuer des crédits immobiliers et des prêts professionnels avait été mis en place.

Contrôles permanents

L'activité LCB/FT a été marquée par un accroissement important de l'activité par rapport à 2011. Ainsi, pour CM11-CIC³ :

- 114 042 alertes ont été générées par les applications et traitées à hauteur de 91% ;
- 30 921 opérations ont fait l'objet d'un examen renforcé;

Concernant le plan de contrôle 2012 des Correspondants TRACFIN, pour la banque de détail, par rapport à 2011, les différences sont les suivantes :

- l'aménagement du plan de contrôle concernant les outils de contrôle de second niveau : désormais, le Correspondant TRACFIN privilégie une approche risque, en fonction de son périmètre géographique et de la nature de la clientèle ;
- la définition de deux thèmes de contrôle sur les sociétés de fait et le fonctionnement des comptes de la clientèle qui enregistrent des transactions par l'intermédiaire de d'établissements de paiement internationaux.

Le plan de contrôle de premier niveau est restitué dans l'outil de contrôle dédié (CINT), agence par agence ou caisse par caisse au Crédit Mutuel. Il est supervisé par les équipes de contrôle permanent réparties en région.

Le taux moyen de réalisation des tâches de contrôle dans CINT ressort à 96% pour CM11-CIC.

Le taux moyen de réalisation des tâches de contrôle de deuxième niveau (CINTMT) ressort à 93% pour CM11-CIC. Les contrôles de second niveau mettent en évidence des marges de progrès quant à l'appropriation des portails qui reste à parfaire ainsi que sur la qualité des commentaires qui accompagnent les vérifications.

S'agissant du contrôle centralisé des flux, dans le cadre du Règlement 1781/2006, malgré l'augmentation du nombre d'opérations (+4% à 2 609 000), on note une légère diminution du nombre d'anomalies (8 408 en 2012 contre 8 484 en 2011) ; elles représentent de 0,48% à 0,24% des flux mensuels et en moyenne diminuent de 0,34% en 2011 à 0,32% en 2012. Il convient de souligner que l'analyse détaillée permet de constater que les informations sont généralement présentes. Aux termes de la revue annuelle, aucune banque ne nécessite une déclaration auprès du Secrétariat général de l'ACP, soit en raison de la faible volumétrie des opérations en anomalie, soit en raison des réponses apportées aux interrogations.

Un contrôle mensuel de « validation WEBCHEQUES » a pour objectif de vérifier la bonne application par le réseau de la procédure de contrôle des chèques émis. Les contrôles et les statistiques montrent la bonne appropriation de cette procédure par les réseaux. Le nombre de guichets en anomalie est faible et les relances sont systématiques.

De l'ensemble des contrôles, il en ressort une correcte maîtrise des risques LAB/FT ainsi qu'une bonne appropriation des outils dédiés à la vigilance TRACFIN, une meilleure couverture de la surveillance des flux grâce aux outils de contrôle de second degré et une meilleure sensibilisation sur la présence des justificatifs d'identification de la clientèle. Pour remédier aux anomalies relevées, les services de lutte anti-blanchiment poursuivent la sensibilisation et les actions de formation et accompagnent au quotidien les personnels concernés dans des actions de prévention.

³ Incluant les banques régionales du CIC, les Groupes des ACM et COFIDIS ainsi que BFCM, BECM, CREDIT MUTUEL-CIC HOME LOAN SFH, CM-CIC FACTOR, CM-CIC EPARGNE SALARIALE, CM-CIC SECURITIES, CM-CIC BAIL.

Principales insuffisances relevées par les autorités de contrôle nationales et étrangères et mesures correctrices décidées

La lettre de suite de la mission de l'ACP sur le dispositif LCB/FT de CM11, réalisée en 2011, a été reçue en août 2012.

Des engagements ont été demandés par l'ACP sur les effectifs ainsi que sur la mise à jour des informations de la clientèle et l'identification des PPE.

Les points suivants doivent être améliorés : structurer et rendre homogène l'information des instances dirigeantes régionales, veiller à l'appropriation et à l'application des procédures ainsi qu'à la formation des personnels, jugées contrastées en fonction des groupes régionaux, améliorer le paramétrage des outils pour les rendre plus efficaces, veiller à la mise en œuvre des outils dont l'utilisation paraît parfois hétérogène ou manquant de rigueur en région, appliquer dans les meilleurs délais les mesures correctrices identifiées par les organes de contrôle interne.

ELEMENTS FINANCIERS DU GROUPE BFCM

Rapport de gestion du groupe BFCM

Une année à forts rebondissements

La question des dettes souveraines a généré, comme en 2011, une alternance de pertes de confiance et de regains d'appétit pour le risque. En début d'année, les opérations de refinancement à long terme à destination des acteurs du monde bancaire, lancées par la Banque centrale européenne (BCE), ont donné le sentiment que le problème était résolu. Toutefois, les doutes sur les finances publiques espagnoles et italiennes et l'absence de solution durable pour la Grèce ont accru les tensions sur les taux d'intérêt et laissé craindre l'explosion de la zone euro. La BCE a été forcée d'intervenir pendant l'été en se positionnant en prêteur en dernier ressort. Cette décision, combinée à la mise à disposition d'importantes liquidités par les autres grandes banques centrales, a permis in fine à l'optimisme de l'emporter. Elle a aussi fait passer au second plan l'austérité brutale qui a fortement réduit la demande domestique, pénalisé les échanges commerciaux avec le reste du monde et essoufflé progressivement la croissance aux Etats-Unis et dans les pays émergents.

Europe : les montagnes russes

La crise a connu trois phases distinctes. Dans un premier temps, les opérations de refinancement engagées à la fin de 2011 par la BCE ont généré une nette détente : les fonds empruntés par les banques ont été utilisés par les établissements espagnols et italiens pour acheter massivement les dettes de leurs Etats. Cependant, l'appel à la contribution des créanciers privés pour abaisser l'endettement de la Grèce, au printemps, et l'incapacité des gouvernements à tenir leurs objectifs de réduction de déficit ont incité les investisseurs à réduire très fortement leur exposition à l'euro. La fuite des capitaux et l'envolée des taux obligataires souverains ont fait craindre le pire. Enfin, l'annonce par la banque centrale du lancement des opérations monétaires sur titres (OMT), a dissipé le risque systémique sans pour autant créer un aléa moral vis-à-vis des responsables politiques. En effet, en conditionnant son action à un accord d'aide partielle avec le Mécanisme européen de stabilité (MES) qui nécessite la validation des instances dirigeantes, la BCE évite de signer un chèque en blanc aux Etats en difficulté.

Bien que cette dernière ait sauvé la zone euro, elle n'a pas réglé la question de la dynamisation du Produit intérieur brut (PIB). Ce n'est d'ailleurs pas sa mission. La phase de désendettement amorcée depuis deux ans se poursuivra encore des années, pesant sur les perspectives. Après un exercice 2012 marqué par la récession, 2013 devrait connaître une quasi-stagnation. La demande interne restera fortement contrainte et les sources d'activité seront à trouver au-delà des frontières du Vieux Continent. Depuis plusieurs trimestres, seules les exportations ont permis à ce dernier d'éviter de sombrer et ce constat se vérifiera encore en 2013. Ceci souligne l'importance de renforcer les gains de compétitivité pour pérenniser l'embellie de la balance commerciale. Face à l'atonie économique, le débat se renforce sur une atténuation des mesures de rigueur actée par un report des cibles de déficit public d'un ou deux ans selon les pays afin de tenir compte de la conjoncture. Si des avancées se matérialisent au premier trimestre, l'horizon pourrait légèrement s'éclaircir.

Sur le plan institutionnel, les évolutions ont été également de grande ampleur. Le MES est dorénavant pleinement opérationnel et renforcé par l'engagement de la BCE. Les mécanismes de surveillance sont entrés en application avec un contrôle plus complet des déséquilibres et des recommandations de plus en plus contraignantes de la part des autorités de l'UE. Un autre dossier particulièrement important a été débloqué, celui de l'Union bancaire qui consolidera la construction européenne.

Etats-Unis : les négociations budgétaires de plus en plus compliquées

Les Etats-Unis ont commencé 2012 sur une tendance favorable qui s'est progressivement épuisée. En cause, le ralentissement mondial provoqué par les difficultés du Vieux Continent et l'impossible compromis entre Républicains et Démocrates pour trancher les questions budgétaires.

Du fait de la cohabitation, les deux camps américains étaient convenus de reporter à 2013 toutes les décisions en la matière, avec en arrière-pensée les élections de novembre 2012 qui devaient leur donner mandat pour procéder aux arbitrages. Les électeurs ayant opté pour le statu quo, le brouillard ne s'est pas

dissipé. Un accord partiel a été trouvé in extremis le 1er janvier 2013. S'il n'a effectivement traité que du volet des recettes, il a cependant limité le choc d'austérité qui aurait fait replonger les Etats-Unis dans la récession. Le compromis nécessaire pour statuer avant fin février sur les dépenses restait toutefois ardu à trouver. Dans ce contexte, les agents économiques ont préféré adopter une posture prudente. Malgré l'embellie du début d'année, les entreprises ont coupé leurs investissements et limité les embauches face à l'incertitude à partir du second semestre. L'effet a été plus long à se matérialiser sur les ménages dont le moral a été raffermi par le rebond de l'immobilier, mais la consommation devrait continuer de souffrir durant plusieurs mois.

En attendant que les gouvernants donnent finalement le rythme et les modalités de la diminution de l'impasse budgétaire, la Réserve fédérale (Fed) a continué à mettre à disposition toutes les ressources nécessaires pour en réduire l'impact négatif. Elle a ainsi lancé un nouveau programme de rachats de titres ciblé sur ceux adossés à des créances immobilières, pour accompagner et amplifier le redémarrage de ce secteur fortement pourvoyeur d'emplois. De plus, en remplaçant les opérations Twist qui finissaient en 2012 (échanges de bons du Trésor d'échéances courtes contre des plus longues) par des achats nets d'un montant additionnel de 45 milliards de \$ tous les mois, elle a encore adouci sa politique monétaire. Cette stratégie particulièrement accommodante sera maintenue jusqu'à ce que le taux de chômage se stabilise sous la barre des 6,5%, ce qui n'aura pas lieu avant 2014.

Pays émergents : lente érosion de la croissance

Face à l'affaiblissement de la demande extérieure, les pays émergents ont été obligés d'adopter des dispositions complémentaires de soutien à l'activité. Quasiment toutes leurs banques centrales (à l'exception notable de celle de la Russie) ont assoupli leurs politiques pour favoriser l'investissement et éviter une envolée de leurs devises. De plus, les gouvernements ont poursuivi ou accéléré leurs plans de relance afin de dynamiser la consommation et d'accentuer l'autonomisation de leur développement.

Actuellement en phase de stabilisation de leur rythme d'expansion, les économies émergentes ont partiellement levé les doutes sur leur solidité, notamment la Chine, en pleine transition. Les autorités chinoises sont parvenues à maintenir une progression du PIB supérieure à 7%, seuil nécessaire pour assurer la stabilité sociale. Elles ont adopté un plan de relance de moindre ampleur qu'en 2008/09, mais mieux ciblé afin d'assurer un dégonflement progressif de la bulle immobilière. La croissance devrait repartir à la hausse en 2013, le point bas semblant avoir été atteint, ce qui est également le cas au Brésil.

Au global, les progrès en termes de construction européenne, couplés aux stratégies monétaires expansionnistes, ont permis de consolider la croissance mondiale à un niveau modéré, mais acceptable. Son évolution devrait être limitée en 2013, le temps d'ancrer de nouvelles habitudes en termes de dépenses publiques. Une accélération plus nette est probable en 2014.

Eléments financiers relatifs aux comptes consolidés de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2012. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Aucune norme non adoptée par l'Union Européenne n'est appliquée. Les documents de synthèse sont présentés selon la recommandation CNC 2009-R.04.

L'ensemble des normes IAS/IFRS a été mis à jour le 3 novembre 2008 par le règlement 1126/2008 qui a remplacé le règlement 1725/2003. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 font l'objet d'un chapitre dédié du rapport de gestion.

La norme IAS19-R sur les engagements de retraite publiée au Journal Officiel de l'Union européenne du 5 juin 2012 et d'application obligatoire au 1er janvier 2013 est appliquée par anticipation au 1er janvier 2012. L'impact de cette première application est présenté en annexes des comptes consolidés.

Note : Le tableau des nouveaux textes comptables, en application à partir du 1er janvier 2012, est détaillé en annexe 1.1 des comptes consolidés.

Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IAS 27, IAS 28 et IAS 31. Le périmètre de consolidation est composé d'entités contrôlées de manière exclusive, d'entités sous contrôle conjoint et d'entités sous influence notable.

Note : les définitions des différents types de contrôle ou d'influence figurent en annexe 1.2 des comptes consolidés.

Les participations détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation et sont comptabilisées en juste valeur sur option.

Évolution du périmètre de consolidation

Les évolutions du périmètre au 31 décembre 2012 sont les suivantes :

Entrées dans le périmètre :

Réseau bancaire et filiales réseau : Banco Popular Español, BECM Monaco.

Assurances : Agrupacio AMCI, AMSYR, AMDIF, Assistencia Advancada Barcelona, Agrupacio Bankpyme Pensiones, Agrupacio Serveis Administratius, ACM RE.

Autres sociétés : Est Info TV, Lafayette CLO, GEIE Synergie.

Fusions / absorptions :

Euro Protection Services avec Euro Protection Surveillance ; Laviolette financement avec Factocic ; Procourtage avec Atlancourtage ; Pasche International Holding avec Pasche Finance ; SEHPL avec EBRA ; RL Voyages avec GRLC ; Cime et Mag avec Les Editions de l'Echiquier ; Sofiliest et Publicité Moderne avec l'Est Républicain ; Alsatic avec AMP ; Europe Régie, AME, SCI Roseau et SCI Ecriture avec SFEJIC.

Sorties du périmètre :

Cofidis Roumanie ; Pasche Fund Management Ltd ; Pasche SA Montevideo ; Serficom Investment Consulting (Shanghai) Ltd ; Serficom Maroc Sarl ; A TELE.

Activité et résultats du groupe BFCM

Analyse du bilan consolidé

Le total du bilan consolidé IFRS du Groupe BFCM est de 397,2 milliards d'euros contre 382,4 milliards en 2011 (+3,9%).

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent à 31,0 milliards d'euros en 2012, contre 30,9 milliards en 2011. Il s'agit essentiellement des dérivés et des autres passifs financiers de transaction ainsi que des dettes envers les établissements de crédit évaluées en juste valeur par résultat.

Les autres dettes envers les établissements de crédit s'élèvent à 34,5 milliards d'euros contre 49,1 milliards en 2011 (-29,8%).

Les émissions de titres autres que ceux évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent à 93,5 milliards d'euros au total contre 86,7 milliards en 2011 (+7,9%). Les titres du marché interbancaire et les titres de créance négociables en représentent l'essentiel, avec un encours de 49,5 milliards d'euros, suivis des emprunts obligataires (43,8 milliards). Le solde du poste est constitué des bons de caisse et de titres divers.

Le poste «Dettes envers la clientèle» au passif du bilan est constitué des dépôts de la clientèle sous forme d'épargne comptable, créances rattachées incluses. Ces dépôts ont progressé de 10,3% pour atteindre 134,9 milliards en 2011⁴, confirmant une nette reprise de la collecte d'épargne. La contribution des entités du CIC représente à elle seule 80% de ce total, soit 107,9 milliards, tandis que TARGOBANK Allemagne contribue à hauteur de 7,8% (10,6 milliards), le Groupe Cofidis pour 0,7 milliard et TARGOBANK Espagne pour 0,8 milliard.

⁴ Dépôts de la clientèle hors encours SFEF (2,9 milliards)

Les provisions techniques des contrats d'assurance, représentatives des engagements envers les assurés, s'élèvent à 62,1 milliards d'euros (+ 11,1%), dont 55,0 milliards sont constitués par l'épargne des clients confiée aux sociétés d'assurance vie du Groupe Assurances du Crédit Mutuel (GACM).

Les intérêts minoritaires au passif, 3,3 milliards d'euros fin 2012, concernent pour l'essentiel les autres Groupes de Crédit Mutuel associés dans le GACM (dont ils détiennent 28% du capital), les actionnaires externes dans le CIC (7% du capital) et les actionnaires externes du Groupe Cofidis (57% du capital).

A l'actif, les placements sur le marché interbancaire augmentent de 7,0% entre 2011 et 2012 pour atteindre 70,7 milliards d'euros.

L'encours global des créances à la clientèle passe de 165,4 milliards à 165,8 milliards (+ 0,3%) en 2012.

Les crédits sont accordés à près de 80% par l'intermédiaire des entités du CIC (132,9 milliards). Les encours de la BECM contribuent à hauteur de 6% de l'encours global (10,4 milliards d'euros), suivi de TARGOBANK Allemagne (10,1 milliards), le groupe Cofidis avec 7,7 milliards, TARGOBANK Espagne pour près d'1 milliard et Banque Casino pour 0,3 milliard.

Les instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent à 43,1 milliards d'euros, contre 36,9 milliards d'euros l'an passé.

Les écarts d'acquisition à l'actif (4,2 milliards d'euros au total) découlent essentiellement de l'acquisition des titres TARGOBANK Allemagne en décembre 2008 (2,8 milliards), de la prise de participation dans le Groupe Cofidis pour 0,4 milliard début mars 2009, des titres CIC (506 millions d'écart d'acquisition résiduel) et des titres TARGOBANK Espagne pour 183 millions.

Analyse du compte de résultat consolidé

Le PNB passe de 7 740⁵ millions d'euros en 2011 à 8 159 millions au 31 décembre 2012.

Les frais généraux s'affichent à 5,1 milliards d'euros contre 4,9 milliards. Les changements de la réglementation fiscale et sociale (doublement de la taxe pour risques systémiques, augmentation du forfait social) pèsent pour plus du tiers dans cette augmentation. Ils restent néanmoins maîtrisés avec une hausse de 1,6% en 2012, hormis ces éléments exogènes.

Le coût du risque en baisse de 374M€, atteint 962 millions dont 30 millions issus de la cession sur les marchés, au cours du 1er trimestre 2012, des titres souverains grecs. En 2011, le groupe avait constaté une charge de 451 millions d'euros à ce titre. Le coût du risque clientèle avéré (hors provisions collectives) rapporté aux encours de crédits passe de 0,53 % à 0,50 % et le ratio de couverture globale des créances douteuses est de 67,71 % au 31 décembre 2012.

Le résultat net comptable atteint 1 200 millions d'euros contre 1 086 millions en 2011.

La solidité financière a été confirmée par les trois agences de notation qui ont maintenu le niveau de la note à long terme de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel pendant toute l'année 2012.

Analyse par activité :

Les activités retenues correspondent à l'organisation du groupe BFCM dont une présentation détaillée figure dans le présent document. Le lecteur pourra également se reporter à la note 2 des annexes « Répartition du compte de résultat par activité et par zone géographique » ainsi qu'à la note 3 « Composition du périmètre de consolidation » qui fait apparaître les regroupements retenus.

La banque de détail

La banque de détail est le cœur de métier du Groupe BFCM. Il réunit la Banque Européenne du Crédit Mutuel, le réseau CIC, CIC Iberbanco, les agences TARGOBANK en Allemagne et en Espagne, le Groupe Cofidis, Banque Casino et toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par les réseaux, tels que le crédit-bail mobilier et la location avec option d'achat, le crédit-bail immobilier, le crédit vendeur, l'affacturage, la gestion collective et l'épargne salariale.

Toutes ont réalisé de bonnes performances commerciales en 2012. La collecte en dépôts comptables, déjà vigoureuse en 2011, présente un taux de progression de +9,1%. Les encours de crédit augmentent également mais à un rythme moins soutenu (+1,6%).

⁵ Après prise en compte de la norme IAS19 révisée et de la correction de la comptabilisation de la participation dans Banco Popular Español selon la norme IAS8

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011	2011 Révisé¹	Variation²
PNB	5 854	6 214	6 214	-6,3%
Frais de fonctionnement	(3 748)	(3 679)	(3 642)	+2,2%
RBE	2 106	2 535	2 573	-18,3%
Résultat avant impôt	1 243	1 785	1 849	-32,4%
Résultat net	787	1 192	1 243	-36,4%

1-Après prise en compte de la norme IAS19 révisée et de la correction de la comptabilisation de la participation dans Banco Popular Español selon la norme IAS 8

2-Variations à périmètre constant par rapport au 2011 révisé.

Le PNB de la banque de détail s'établit à 5 854 millions d'euros contre 6 214 millions en 2011. Les principales contributions sont issues des réseaux bancaires du CIC (2 897 millions), de TARGOBANK Allemagne (1 298 millions et du Groupe COFIDIS (1 067 millions).

Ce recul est imputable à la compression de la marge d'intermédiation résultant du niveau élevé des taux de l'épargne réglementée et de la hausse du coût de refinancement sur les marchés (rallongement progressif de la durée des emprunts).

Les frais généraux passent de 3 642 millions d'euros en 2011 à 3 748 millions d'euros.

Le coût du risque atteint 774 millions d'euros contre 781 millions en 2011, confirmant la bonne maîtrise des risques, notamment dans les activités du crédit à la consommation chez Cofidis et TARGOBANK Allemagne.

Il en ressort un résultat net de 787 millions d'euros contre 1 243 millions.

L'assurance

Les activités d'assurances du Groupe BFCM sont développées à travers les filiales du holding Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) et notamment ACM VIE SA, SERENIS VIE, ACM IARD, SERENIS ASSURANCES, PARTNERS ASSURANCES en Belgique et ICM LIFE au Luxembourg. Les sociétés du GACM sont présentes sur le marché de l'assurance vie et non vie, du courtage assurance et de la réassurance. La commercialisation des produits est assurée par le réseau.

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011³	Variation
PNB	1 318	875	+50,5%
Frais de fonctionnement	(335)	(332)	+0,9%
RBE	983	544	+80,8%
Résultat avant impôt	942	587	+60,4%
Résultat net	568	414	+37,2%

3-Impact non significatif IAS 19 révisé

Le chiffre d'affaires consolidé de l'assurance, à près de 7,9 milliards d'euros est en progression de 0,9% par rapport à 2011 : -2,2% pour l'assurance vie, +3,4% pour l'assurance de personnes, +7,7% pour l'assurance automobile et +8,8% pour l'habitation.

Le produit net assurance est de 1 318 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 875 millions d'euros, après rémunération des réseaux de distribution à hauteur de 1 060 millions d'euros. Le résultat net est de 568 millions d'euros contre 414 millions en 2011, malgré une fiscalité alourdie.

La banque de financement

Le métier de la banque de financement comprend le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements à valeur ajoutée (financements de projets et d'actifs, financements export, etc...), les activités internationales et les succursales étrangères.

Au niveau des capitaux gérés, et dans un contexte économique difficile marqué par un ralentissement des activités, les crédits ont enregistré une baisse (-15,8%) pour s'établir à 13,1 milliards d'euros alors que les dépôts ont sensiblement augmenté (+25,9%) et se montent à 5,6 milliards d'euros.

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011³	Variation
PNB	324	485	-33,1%
Frais de fonctionnement	(92)	(83)	+11,0%
RBE	232	401	-42,3%
Résultat avant impôt	171	369	-53,7%
Résultat net	131	240	-45,6%

3-Impact non significatif IAS 19 révisé

Le PNB s'établit à 324 millions d'euros (485 millions en 2011) du fait d'une réduction des marges consécutive à un effort de collecte clientèle et une meilleure adéquation des durations actif-passif. Le coût du risque global augmente de 28 millions à 61 millions d'euros. Cependant, le coût du risque avéré (hors provision collective) reste stable à 49 millions d'euros. Le résultat net ressort ainsi à 131 millions d'euros contre 240 millions à fin 2011.

Activités de marché

Les activités de marché de la BFCM et du CIC sont regroupées au sein d'une seule entité « CM-CIC Marchés » qui assure les métiers de refinancement du CM11-CIC, de commercial et d'investissement à partir des sites de Paris et Strasbourg et des succursales de New York, Londres, Francfort et Singapour.

Ces opérations sont enregistrées dans deux bilans :

- à la BFCM, pour le métier refinancement,
- et au CIC, pour les métiers de commercial et d'investissement en produits de taux, actions et crédit.

Les activités de marché comportent également une activité d'intermédiation boursière assurée par CM-CIC Securities.

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011³	Variation
PNB	603	401	+50,4%
Frais de fonctionnement	(196)	(173)	+13,4%
RBE	407	228	+78,5%
Résultat avant impôt	383	112	+241,9%
Résultat net	230	61	+277,0%

3-Impact non significatif IAS 19 révisé

Au 31 décembre 2012, le PNB s'élève à plus de 603 millions d'euros (401 millions en 2011). Les frais généraux augmentent de plus de 23 millions d'euros (+13,4%) essentiellement en raison de l'évolution de la réglementation fiscale et sociale. Le coût du risque qui enregistrerait en 2011 le coût du provisionnement de la dette grecque est en baisse de 92 millions à 24,5 millions d'euros. Le résultat net s'affiche à 230 millions d'euros (61 millions fin 2011).

La banque privée

Le secteur développe un savoir-faire en matière de gestion financière et d'organisation patrimoniale, mis au service de familles d'entrepreneurs et d'investisseurs privés.

Les sociétés qui composent le métier opèrent tant en France par le biais de CIC Banque Transatlantique et de Dubly-Douilhet SA qu'à l'étranger par l'intermédiaire des filiales Banque de Luxembourg, Banque CIC Suisse, Banque Transatlantique Luxembourg, Banque Transatlantique Belgium, CIC – Banque Pasche et la succursale CIC Singapour.

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011³	Variation
PNB	464	431	+7,4%
Frais de fonctionnement	(334)	(317)	+5,6%
RBE	129	115	+12,4%
Résultat avant impôt	106	85	+24,6%
Résultat net	79	68	+16,9%

3-Impact non significatif IAS 19 révisé

Le métier gère un encours de 15,8 milliards d'euros de dépôts comptables (+7,8%) et de 7,5 milliards de crédit, générant ainsi un excédent de ressources de 8,2 milliards disponible pour le groupe BFCM. L'épargne financière s'élève à 81,7 milliards d'euros.

Le PNB évolue favorablement (+7,4%) à 464 millions d'euros grâce à une bonne tenue du produit net d'intérêt compensant le recul des commissions. Le coût du risque, encore impacté par un reliquat de dettes souveraines grecques au premier trimestre 2012, baisse de près de 14 millions à 28,8 millions d'euros. Le résultat net, à 79 millions d'euros, est en progression de près de 16,9%.

Le capital développement

Le capital-développement constitue un pôle important de la stratégie commerciale permettant d'accompagner le renforcement des fonds propres des clients entreprises du Groupe BFCM sur des durées à moyen et à long terme (7 à 8 ans). Ce métier est exercé par CM-CIC Capital Finance qui, basé à Paris, dispose d'antennes à Lyon, Nantes, Lille, Bordeaux et Strasbourg assurant ainsi la proximité avec la clientèle. Au 31 décembre 2012, le portefeuille compte 497 participations au capital de sociétés et de quelques fonds d'investissements.

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011³	Variation
PNB	100	93	+7,6%
Frais de fonctionnement	(34)	(34)	+1,4%
RBE	66	59	+11,1%
Résultat avant impôt	66	59	+10,9%
Résultat net	67	57	+18,0%

3-Impact non significatif IAS 19 révisé

Le secteur constate un tassement de la demande des chefs d'entreprises dans la mise en œuvre de leurs projets. Le pôle a investi 199 millions d'euros. 83% de l'encours (1 650 millions d'euros) l'est dans des titres non cotés.

Le PNB s'élève à 100 millions d'euros fin 2012 contre 93 millions en 2011 et le résultat net à 67 millions d'euros (+18%).

La logistique

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011³	Variation
PNB	314	289	+8,3%
Frais de fonctionnement	(342)	(276)	+23,8%
RBE	(28)	13	-310,8%
Résultat avant impôt	(3)	25	-112,0%
Résultat net	(5)	15	-129,9%

3-Impact non significatif IAS 19 révisé

Ce pôle rassemble les structures à vocation purement logistique : les filiales logistiques de TARGOBANK Allemagne et de Cofidis ainsi que le pôle presse.

Le PNB de cette activité s'élève à 314 millions d'euros (contre 289 millions à fin 2011) et est constitué du PNB des filiales logistiques de TARGOBANK Allemagne et Cofidis ainsi que de la marge commerciale du pôle presse. Elle affiche un résultat net négatif de 5 millions d'euros à fin 2012 contre un excédent de 15 millions à fin 2011.

Holding

L'activité Holding, ne constituant pas un métier opérationnel, regroupe le portage et la coordination des activités des filiales.

Au 31 décembre 2012, cette activité affiche un PNB négatif de 760 millions d'euros et un résultat négatif de 658 millions. Ces chiffres intègrent notamment le coût de refinancement de TARGOBANK Allemagne, l'insuffisance de fonds de roulement de la BFCM, l'amortissement des écarts d'évaluation de TARGOBANK et Cofidis, les plans de développement du CIC, la dépréciation de la participation dans BPM.

Evolutions récentes et perspectives

La situation économique est incertaine. L'évolution des problématiques structurelles en Europe et en France risque d'être neutralisée par l'absence de marges de manœuvre. Sauf événements exceptionnels liés notamment aux élections dans plusieurs pays, 2013 devrait ressembler à 2012.

Notre activité sera étroitement liée à ces incertitudes sur l'évolution économique.

Rapport sur les risques

Ce chapitre comprend notamment les informations requises par IFRS 7 sur les risques relatifs aux instruments financiers.

Les chiffres qui y figurent sont audités, sauf ceux expressément marqués d'un *, qui ont fait l'objet des vérifications de sincérité et de concordance prévues à l'article L.823-10 du Code de commerce au même titre que le reste du rapport de gestion.

Les fonctions de contrôle périodique, permanent et de conformité, permettent une sécurisation renforcée des processus sur l'ensemble des activités.

La direction des risques consolide la maîtrise globale des risques et optimise leur gestion au regard des fonds propres réglementaires alloués à chaque activité et de la rentabilité dégagée.

Risques de crédit

Organisation de la filière engagements

Conformément à la réglementation en vigueur, l'organisation de la gestion des engagements distingue principalement les deux dispositifs suivants :

- l'octroi de crédits ;
- la mesure des risques, la surveillance des engagements et la gestion de la masse risquée.

L'organisation de la filière engagements et la gestion de ces derniers s'appuient sur un référentiel unique qui fixe les règles et les pratiques en usage dans le groupe.

Dispositif d'octroi de crédits

L'octroi de crédits s'articule autour de la connaissance du client, de l'évaluation du risque et de la prise de décision d'engagement.

Connaissance du client

La connaissance du client et le ciblage des prospects s'appuient sur les liens étroits tissés avec l'environnement économique. La segmentation de la clientèle et sa répartition en plusieurs catégories au regard du risque orientent la prospection commerciale. Un dossier de crédit sert de support à la décision d'octroi.

Évaluation du risque

L'évaluation du risque repose sur les analyses menées à plusieurs stades selon des processus formalisés avec notamment :

- la cotation clientèle ;
- les groupes risques ;
- la pondération des encours liée à la nature du produit et à la garantie retenue.

Les collaborateurs disposent d'une formation à la maîtrise des risques, régulièrement renouvelée.

Cotation clientèle : un système unique pour l'ensemble du groupe

En conformité avec la réglementation, la cotation est au centre du dispositif des risques de crédit : octroi, paiement, tarification et suivi. À ce titre, toutes les délégations s'appuient sur la cotation de la contrepartie. D'une manière générale, la filière engagements valide la cotation interne de tous les dossiers qu'elle est amenée à traiter.

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du groupe et répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

Ce système de notation est commun à l'ensemble du groupe Crédit Mutuel.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs.

Les contreparties du groupe éligibles aux approches internes sont notées par un système unique.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par des modèles (algorithmes ou grilles). L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en neuf positions exclusives du défaut (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et trois positions pour le défaut (E-, E= et F).

Le suivi des modèles de notation s'articule autour de trois principaux volets que sont l'étude de la stabilité, des performances et des analyses complémentaires. Ce suivi est réalisé sous l'égide de la CNCM sur chaque modèle de notation.

Groupes risques (contreparties)

Sont considérées comme un même bénéficiaire les personnes physiques ou morales qui sont liées de telle sorte qu'il est probable que si l'une d'entre elles rencontrait des problèmes financiers, les autres connaîtraient des difficultés de remboursement.

Les groupes risques sont constitués sur la base d'une procédure qui reprend les dispositions de l'article 3 du CRBF 93-05.

Pondération des produits et des garanties

Pour l'évaluation du risque de contrepartie, une pondération de l'engagement nominal peut s'appliquer, laquelle est une combinaison de la nature du crédit et de celle de la garantie.

Décision d'octroi

La décision d'octroi est principalement fondée sur :

- une analyse risque formalisée de la contrepartie ;
- la cotation de la contrepartie ou du groupe de contreparties ;
- les niveaux de délégations ;
- le principe du double regard ;
- les règles de plafonnement des autorisations en fonction des fonds propres ;
- la rémunération adaptée au profil de risque et à la consommation de fonds propres.

La gestion des circuits de décision est automatisée et se fait en temps réel : dès la fin de l'instruction d'une demande de crédit, le dossier électronique est transmis au bon niveau décisionnaire.

Niveaux de délégations

Le chargé de clientèle est responsable de l'exhaustivité, de la qualité et de la fiabilité des informations collectées. Conformément à l'article n° 19 du CRBF 97-02, il constitue des dossiers de crédit destinés à formaliser l'ensemble des informations de nature qualitative et quantitative sur chaque contrepartie. Il vérifie

la pertinence des éléments recueillis soit auprès des clients soit à partir des outils externes (études sectorielles, rapports annuels, informations légales, agences de notation) ou internes mis à sa disposition. Chaque chargé de clientèle est responsable des décisions qu'il prend ou fait prendre et dispose d'une délégation intuitu personae.

Pour les dossiers dont le montant excède les délégations intuitu personae, la décision relève d'une Commission décision engagements (CDE) dont les règles de fonctionnement font l'objet de procédures.

Les délégations reposent sur une modulation des plafonds d'engagement en fonction :

- de la cotation ;
- du montant total des engagements sur une contrepartie ou sur un groupe risques, éventuellement pondéré par la nature du crédit concerné ou par les garanties éligibles ;
- des exclusions de délégation.

Rôle de la filière engagements

La filière engagements est présente à différents niveaux opérationnels. Une coordination de la filière et une intervention sur les principaux travaux et dossiers sont exercées depuis Strasbourg (Crédit Mutuel) et Paris (CIC). Une présence régionale est également assurée sur l'ensemble du périmètre du Groupe par des équipes spécialisées.

Les missions sont principalement de deux natures et, de ce fait, réparties entre deux équipes indépendantes en charge :

- l'une, de veiller à la pertinence des décisions d'octroi au travers de l'analyse de second regard des dossiers de crédits en vérifiant que la rémunération des crédits soit en rapport avec le risque pris ;
- l'autre, de la mise en œuvre du processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques de crédit en complémentarité des actions du contrôle permanent.

Dispositif de mesure des risques, de surveillance des engagements et de gestion de la masse risquée

En conformité avec les dispositions réglementaires, le suivi des engagements est assuré par les structures nationales et régionales.

Mesure des risques

Pour mesurer les risques, le Groupe BFCM dispose de différents outils permettant une approche agrégée, statique et dynamique :

- de l'exposition sur une contrepartie ou un groupe de contreparties ;
- de la production et des encours selon des axes adaptés aux lignes métiers concernés (cotation, marché, produits-crédits, secteurs d'activité, rémunération...).

Chaque entité commerciale bénéficie d'outils d'information et peut ainsi vérifier quotidiennement le respect des plafonds alloués à chacune de ses contreparties.

Surveillance des engagements

La filière engagements contribue, au côté des autres acteurs concernés, à une surveillance trimestrielle et formalisée de la qualité des risques de crédit sur chaque ligne de métiers.

Le dispositif de surveillance de la filière engagements intervient, de manière indépendante de l'octroi, en complément et en coordination avec les actions menées principalement par le contrôle de premier niveau, le contrôle permanent et la direction des risques. L'objectif est de détecter le plus en amont possible les situations à risques, à partir de critères définis par segments de clientèle, de manière informatique ou par l'intermédiaire des responsables opérationnels et engagements compétents.

Les limites « grands risques », déterminées en fonction soit des fonds propres dans le cadre du règlement CRBF 93-05 pour les limites réglementaires, soit des fonds propres et de la cotation interne des contreparties pour les limites corporate, sont suivies selon des modalités (y compris fréquences) définies dans des procédures dédiées.

Le suivi des dépassements et des anomalies de fonctionnement de compte est assuré à travers des outils de détection avancée du risque (gestion des débiteurs / risques sensibles / remontées automatiques en recouvrement amiable / ...), basés à la fois sur des critères externes et internes, notamment la cotation et le

fonctionnement des comptes. Ces indicateurs visent à permettre une identification et une prise en charge des dossiers le plus en amont possible. Cette détection est automatisée, systématique et exhaustive.

La fonction de contrôle permanent réseau, indépendante de la fonction engagements, assure un contrôle de second niveau sur le risque de crédit. Les contreparties présentant des signaux d'alertes sont passées en revue, et les entités cumulant des indicateurs négatifs sont identifiées. L'objectif du contrôle est de veiller à l'application de stratégies « risque » appropriées et à la mise en œuvre de mesures correctrices adaptées. Une sécurité complémentaire est ainsi apportée à la gestion du risque de crédit.

Gestion de la masse risquée

Une définition unifiée du défaut conforme aux exigences bâloises et comptables

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel. Basée sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (CRC 2002-03), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés.

Détection de la masse risquée

La pratique consiste à identifier de manière exhaustive les créances à placer « sous surveillance » puis à les affecter à la catégorie correspondant à leur situation : sensible (non déclassées), douteuses ou contentieuses. Toutes les créances sont soumises à un traitement automatisé mensuel de détection en fonction d'indicateurs d'origine interne ou externe paramétrés dans le système d'information. Le déclassement, selon les critères réglementaires en vigueur, se fait de manière automatisée.

Passage en défaut, provisionnement, retour en sain

Les traitements de passage en défaut, provisionnement et reclassement en sain répondent aux règles prudentielles en vigueur avec une automatisation sur base mensuelle qui permet l'exhaustivité du processus.

Gestion des clients déclassés en douteux, contentieux

Les contreparties concernées sont gérées de façon différenciée en fonction de la gravité de la situation : en agence par le chargé de clientèle ou par des équipes dédiées et spécialisées par marché, type de contrepartie, ou mode de recouvrement.

Reporting

Comité des risques

Conformément aux dispositions du règlement CRBF 97-02, les différentes instances, notamment le comité des risques, sont informées de l'évolution des engagements de crédits selon une périodicité au moins trimestrielle. Par ailleurs, elles sont informées et participent aux décisions sur l'évolution des différents dispositifs de gestion des engagements de crédits.

Information des dirigeants

Une information détaillée sur les risques de crédit et les procédures les concernant est présentée aux dirigeants. Ces données sont en outre soumises à un comité de suivi des risques chargé d'examiner les enjeux stratégiques du groupe BFCM en termes de risques, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Données chiffrées

Synthèse chiffrée du risque crédit (bilan et hors bilan).

Exposition

(en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2012	31/12/2011
Prêts et créances		
Etablissements de crédit	69 580	65 227
Clientèle	171 256	171 110
Exposition brute	240 837	236 337
Provisions pour dépréciation		
Etablissements de crédit	-280	-310
Clientèle	-6 275	-6 485
Exposition nette	234 281	229 543

Source comptabilité - Hors pensions

Exposition sur engagements donnés

(en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2012	31/12/2011
Engagements de financement donnés		
Etablissements de crédit	3 815	1 622
Clientèle	37 090	40 578
Engagements de garantie donnés		
Etablissements de crédit	1 317	2 257
Clientèle	13 309	13 188
Provision pour risques sur engagements donnés	111	126

Source comptabilité - Hors pensions

Crédits à la clientèle.

Le total des créances clientèle est de 171,3 milliards d'euros, quasi-équivalent au montant de 2011. Les encours bilan des crédits à moyen ou long terme progressent de 2,0 % mais les crédits à court terme sont en baisse de 3,6 %.

(en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2012	31/12/2011
Crédits court terme	51 403	53 337
Comptes ordinaires débiteurs	7 252	6 220
Créances commerciales	4 722	5 081
Crédits de trésorerie	38 964	41 534
Créances export	465	503
Crédits moyen et long terme	110 268	108 148
Crédits d'équipement	31 199	29 572
Crédit habitat	63 746	63 311
Crédit-bail	8 436	8 334
Autres crédits	6 887	6 932
Total brut des créances clientèle		
Hors créances douteuses et créances rattachées	161 671	161 486
Créances Douteuses	9 270	9 282
Créances rattachées	315	342
Total brut des créances clientèle	171 257	171 111

Source comptabilité - Hors pensions

Sauf indication spécifique, les commentaires, les encours et les analyses qui vont suivre (sauf les points « Prêts habitat », « Risque géographique ») n'intègrent pas les éléments de TARGOBANK Allemagne, du groupe Cofidis, de TARGOBANK Espagne et de Banque Casino.

Qualité du portefeuille

Le portefeuille de créances clientèle est de qualité. Sur l'échelle de cotations internes réparties sur 9 niveaux (hors défaut), les clients cotés sur les 8 meilleures catégories représentent 97,4 % de l'encours.

Répartition des encours sains de la clientèle par note interne	31/12/2012 en %	31/12/2011 en %
A+ et A-	27,4%	26,1%
B+ et B-	33,0%	32,9%
C+ et C-	25,7%	26,5%
D+ et D-	11,3%	12,3%
E+	2,5%	2,2%

Source : Suivi des risques

Notation CM-CIC	Correspondance Moody's	Correspondance Standard & Poors
A +	AAA à Aa1	AAA à AA+
A -	Aa2 à Aa3	AA à AA-
B +	A1 à A2	A+ à A
B -	A3 à Baa1	A- à BBB+
C +	Baa2	BBB
C -	Baa3	BBB-
D +	Ba1 à Ba2	BB+ à BB
D -	Ba3 à B1	BB- à B+
E+	B2 et <	B et <

Zoom prêts Habitat

L'encours des prêts à l'habitat progresse de 0,7% en 2012. Il représente 39 % du total brut des créances clientèle. Par nature réparti entre un très grand nombre de clients, il est adossé à des sûretés immobilières réelles ou des garanties de premier ordre.

(en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2012	31/12/2011
Prêts à l'habitat	63 746	63 311
Avec garantie Crédit Logement ou Cautionnement Mutuel Habitat	22 404	22 235
Avec hypothèque ou garantie similaire de premier rang	34 221	33 952
Autres Garanties (1)	7 121	7 124

Source comptabilité (1). hypothèques autres rangs, nantissements, gage

Répartition des crédits par type de clientèle

La répartition des crédits par type de clientèle est basée sur toutes les entités du Groupe BFCM situées sur le territoire français.

	31/12/2012 en %	31/12/2011 en %
Grand Public	65%	63%
Entreprises	29%	27%
Grandes entreprises	3%	6%
Financements spécialisés et autres	2%	3%

Source : Suivi des Risques

Répartition géographique des risques clientèle

98% des risques pays recensés se situent sur la zone Europe. L'exposition du portefeuille des risques pays porte, sauf exception marginale, sur la France et les pays de l'OCDE.

	31/12/2012 en %	31/12/2011 en %
France	85%	85%
Europe hors France	13%	13%
Autres pays	2%	2%

source comptabilité

Risque de concentration / Exposition par secteur

Les tableaux présentés ci-dessous sont issus du calculateur Bâle II pour le Groupe CM11-CIC.

Pour mémoire et conformément à l'article 4.1 du règlement CRBF 2000-03, les filiales suivantes sont exemptées de surveillance sur base individuelle ou sous-consolidée : BFCM, SOFEMO, BCMI, Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH et CIC Iberbanco. Les autres entités régulées sont soumises à une surveillance sur base individuelle ou sous-consolidée.

Exposition par catégorie du Groupe CM11-CIC*

En milliards d'euros	Expositions au 31.12.2012			Expositions au 31.12.2011			Expositions moyennes 2012
	IRB	Standard	Total	IRB	Standard	Total	
Administrations centrales et banques centrales		63	63		49	49	58
Etablissements	33	9	42	33	9	43	40
Entreprises	90	10	100		102	102	101
Clientèle de détail	199	36	235	195	36	231	234
Actions	3	0	3	3	0	3	3
Titrisation	4	0	4	5	1	6	4
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	5	1	5	5	1	5	5
TOTAL	333	119	453	241	198	439	445

Source : Calculateur Bâle 2 - Périmètre consolidé groupe CM11-CIC

Historiquement, le Crédit Mutuel a pour priorité de développer un sociétariat de particuliers. Le CIC, à l'origine davantage sur le marché des entreprises, s'est renforcé progressivement sur le segment des particuliers. Il demeure néanmoins présent auprès des entreprises.

La composition du portefeuille du groupe traduit bien ces fondamentaux, avec une part de la clientèle de détail qui se maintient à 52% au 31.12.2012.

Exposition par pays de résidence de la contrepartie du Groupe CM11-CIC*

Catégorie d'exposition au 31/12/2012	France	Allemagne	Autres pays membres de l'EEE	Reste du Monde	Total
Administrations centrales et banques centrales	11,4%	0,5%	1,2%	1,6%	14,7%
Etablissements	5,9%	0,3%	0,7%	1,0%	7,9%
Entreprises	18,3%	0,7%	2,0%	1,8%	22,8%
Clientèle de détail	48,7%	3,2%	1,5%	1,1%	54,6%
TOTAL	84,2%	4,8%	5,5%	5,5%	100%

Source : Calculateur Bâle 2 - Périmètre consolidé groupe CM11-CIC

Catégorie d'exposition au 31/12/2011	France	Allemagne	Autres pays membres de l'EEE	Reste du Monde	Total
Administrations centrales et banques centrales	8,7%	0,5%	1,7%	0,8%	11,6%
Etablissements	6,8%	0,3%	1,2%	1,1%	9,4%
Entreprises	19,1%	0,8%	2,0%	2,0%	23,9%
Clientèle de détail	49,0%	3,4%	1,6%	1,2%	55,2%
TOTAL	83,6%	4,9%	6,6%	5,0%	100%

Source : Calculateur Bâle 2 - Périmètre consolidé groupe CM10-CIC

Le Groupe est un acteur essentiellement français et européen. La ventilation géographique des expositions brutes en est le reflet avec 94,5% des engagements dans l'Espace Economique Européen.

Exposition par secteur du Groupe CM11-CIC*

La répartition par secteur d'activité est effectuée sur le périmètre des administrations centrales et des banques centrales, des établissements, des entreprises et de la clientèle de détail.

Secteur	31/12/2012 en %	31/12/2011 en %
Administrations publiques et Banques centrales	15,51%	12,50%
Particuliers	45,20%	46,26%
Banques et Etablissements financiers	8,39%	9,04%
Entrepreneurs individuels	3,23%	3,32%
Agriculteurs	1,38%	1,27%
Associations	0,47%	
Voyages & loisirs	1,06%	1,12%
Chimie	0,26%	0,00%
Distribution	3,61%	3,64%
Industrie automobile	0,77%	0,81%
Batiment & matériaux de construction	2,50%	2,57%
Biens & services industriels	2,24%	2,33%
Santé	0,55%	0,56%
Autres act. financières	1,90%	2,06%
Transport industriel	1,39%	1,42%
Produits ménagers	0,60%	0,63%
Immobilier	3,48%	3,53%
Services aux collectivités	0,56%	0,56%
Agro-alimentaire & boissons	1,35%	1,34%
Media	0,44%	
Holdings, Conglomérats	2,24%	2,73%
Technologies de pointe	0,77%	0,83%
Pétrole & gaz, Matières premières	1,37%	1,50%
Télécommunications	0,34%	
Divers	0,38%	2,00%
Total	100,00 %	100,00 %

Source : Calculateur Bâle 2 - Périmètre consolidé groupe CM11-CIC

Grands risques

Entreprises

Concentration des risques clientèle	31/12/2012	31/12/2011
Engagements dépassant 300 M€		
Nombre de groupes de contreparties	28	40
Total Engagements en M€	20 269	25 667
dont total bilan en M€	7 726	9 569
dont total hors bilan de garantie et de financement	12 543	16 098
Engagements dépassant 100 M€		
Nombre de groupes de contreparties	133	124
Total Engagements en M€	38 624	39 588
dont total bilan en M€	16 340	16 429
dont total hors bilan de garantie et de financement	22 284	23 159

Source : DGR 4003

Engagements : utilisations pondérées bilan + hors bilan garantie & financement

Banques

Concentration des risques clientèle	31/12/2012	31/12/2011
Engagements dépassant 300 M€		
Nombre de groupes de contreparties	12	16
Total Engagements en M€	8 884	14 747
<i>dont total bilan en M€</i>	<i>7 039</i>	<i>11 440</i>
<i>dont total hors bilan de garantie et de financement</i>	<i>1 845</i>	<i>3 307</i>
Engagements dépassant 100 M€		
Nombre de groupes de contreparties	29	30
Total Engagements en M€	12 062	17 497
<i>dont total bilan en M€</i>	<i>9 714</i>	<i>13 579</i>
<i>dont total hors bilan de garantie et de financement</i>	<i>2 348</i>	<i>3 918</i>

Source : DGR 4003

Engagements : utilisations pondérées bilan + hors bilan garantie & financement

Masse risquée et coût du risque

Les créances douteuses et litigieuses restent stables à périmètre constant avec 9 269 millions d'euros au 31 décembre 2012, contre 9 282 millions d'euros au 31 décembre 2011. Elles représentent 5,4 % des crédits à la clientèle, comme en 2011.

À fin 2012, le coût du risque avéré clientèle représente 0,495% de l'encours brut des créances clientèle, contre 0,529% au 31 décembre 2011. Le coût du risque global clientèle, intégrant les provisions pour dépréciations collectives, ressort à 0,526% de l'encours brut des créances contre 0,521% au 31 décembre 2011. Le tableau ci-dessous en synthétise les principales composantes.

Coût du risque

	31/12/2012	31/12/2011
Coût du risque global clientèle	0,526%	0,521%
Réseaux bancaires ¹	0,20%	0,15%
<i>Particuliers</i>	<i>0,08%</i>	<i>0,07%</i>
<i>Crédits à l'habitat</i>	<i>0,07%</i>	<i>0,04%</i>
Crédits à la consommation TARGOBANK Allemagne	1,57%	1,92%
Crédits à la consommation Cofidis	3,92%	4,48%
Banque de Financement ²	0,48%	0,14%
Banque privée	0,31%	0,09%

1. réseaux CIC, BECM, CIC Iberbanco, TARGOBANK Espagne
(hors TARGOBANK Allemagne, COFIDIS et filiales support du réseau)

2. Grandes entreprises, international (y compris succursales étrangères), financements spécialisés.

Qualité des risques clientèle

(en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2012	31/12/2011
Créances dépréciées individuellement	9 269	9 282
Provisions pour dépréciation individuelle	5 785	6 048
Provision collective des créances	490	437
Taux de couverture global	67,7%	69,9%
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	62,4%	65,2%

Source : comptabilité

Encours des prêts à la clientèle ayant subi des impayés non déclassés en créances douteuses

31/12/2012	< 3 mois	> 3 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1an	TOTAL
Instruments de dette (1)	0	0	0	0	0
Prêts et créances	2 055 257	17 134	10 554	15 740	2 098 685
Administrations centrales	699	0	0	0	699
Etablissements de crédit	9 863	0	0	0	9 863
Institutions non établissements de crédit	184	0	0	0	184
Grandes entreprises	420 544	984	5 323	10 440	437 291
Clientèle de détail	1 623 967	16 150	5 231	5 300	1 650 648
Total	2 055 257	17 134	10 554	15 740	2 098 685

(1) Titres de créances disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance.

31/12/2011	< 3 mois	> 3 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1an	TOTAL
Instruments de dette (1)	0	0	0	0	0
Prêts et créances	1 588 899	24 029	86	2 377	1 615 391
Administrations centrales	1 248	0	0	0	1 248
Etablissements de crédit	17 824	0	0	0	17 824
Institutions non établissements de crédit	3 194	0	0	0	3 194
Grandes entreprises	292 436	1 905	0	2 333	296 674
Clientèle de détail	1 274 197	22 124	86	44	1 296 451
Total	1 588 899	24 029	86	2 377	1 615 391

(1) Titres de créances disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance.

Crédits interbancaires*

Répartition géographique des prêts interbancaires

	31/12/2012 en %	31/12/2011 en %
France	43,1%	47,6%
Europe hors France	34,2%	31,7%
Autres pays	22,7%	20,7%

Source Service Information Financière Contreparties

Banques uniquement - Hors TARGOBANK Allemagne, TARGOBANK Espagne et Cofidis

La répartition est basée sur le pays de la maison mère.

A fin 2012, les expositions sont majoritairement centrées sur des banques françaises, américaines et allemandes. La réduction des expositions sur les systèmes bancaires européens les plus sensibles s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Structure des encours interbancaires par note interne

	Equivalent note externe	31/12/2012 en %	31/12/2011 en %
A +	AAA/AA+	0,1%	0,4%
A -	AA/AA-	32,5%	25,4%
B +	A+/A	43,3%	52,5%
B -	A-	10,3%	12,7%
C et en dessous	BBB+ et moins	13,5%	8,9%
Non noté		0,3%	0,0%

Source Service Information Financière Contreparties

Banques uniquement - Hors TARGOBANK Allemagne, TARGOBANK Espagne et Cofidis

En 2012, l'évolution de la structure des expositions interbancaires du Groupe BFCM par note interne a été marquée par :

- une augmentation des encours notés A- (équivalent externe AA/AA-), concentrée sur quelques contreparties françaises et européennes de premier plan ;
- une augmentation des encours sur les contreparties les plus faibles (notés au mieux C+ soit BBB+ en équivalent externe), liée à la dégradation des notes de contreparties situées dans des pays sensibles ;
- et une importante réduction des encours notés B+ (équivalent externe A+/A) liée aux dégradations évoquées ainsi qu'à la réduction des encours sur quelques grosses contreparties.

Au global, 86% des encours sont notés dans les tranches B ou A, c'est-à-dire au minimum A- en équivalent externe, contre 91% l'année précédente.

Risques souverains

Les risques souverains sont présentés dans la note 7b de l'annexe aux états financiers consolidés du groupe BFCM.

Titres de créances, instruments dérivés et pensions

Les portefeuilles de titres sont principalement du ressort des activités de marché et marginalement de l'activité gestion de bilan.

Titres de créance (en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2012 Valeur comptable	31/12/2011 Valeur comptable
Effets publics	13 589	16 795
Obligations	72 424	71 823
Instruments dérivés	5 461	3 634
Pensions & prêts de titres	12 508	8 969
Exposition brute	103 983	101 220
Provisions pour dépréciation des titres	-102	-191
Exposition nette	103 881	101 029

Source : comptabilité

Risques de gestion de bilan

Organisation de l'activité

Le Groupe CM11-CIC a centralisé les fonctions de gestion de bilan du Groupe jusqu'alors soumises à une décentralisation encadrée. Cette organisation intègre le groupe BFCM.

Les comités décisionnaires du Groupe CM11-CIC en matière de gestion du risque de liquidité et du risque de taux, sont les suivants :

- Le Comité technique ALM gère le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêt, en fonction des limites de risque en vigueur dans le Groupe CM11-CIC. Il est composé des responsables des métiers concernés (direction financière, gestion de bilan, refinancement et trésorerie, marketing et risques) et se tient au moins trimestriellement. Les indicateurs restitués, au niveau consolidé et par entité, sont les impasses de liquidité statiques et dynamiques, les impasses de taux statiques, les sensibilités du PNB et de la VAN.
- Le Comité de suivi ALM, composé des dirigeants du Groupe CM11-CIC, examine l'évolution des risques de gestion de bilan et valide les limites de risque.

Les décisions de couvertures visent à maintenir les indicateurs de risque dans les limites fixées, au niveau global CM11-CIC et pour chacune des entités composant le Groupe. Les couvertures sont affectées aux entités concernées, en fonction de leurs besoins.

Les différents indicateurs de risque de gestion de bilan sont également présentés chaque trimestre au Comité des risques du Groupe CM11-CIC.

Le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont définis comme suit :

- La gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de la salle des marchés, disposant de moyens propres.

- La gestion de bilan a pour objectif prioritaire l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change d'une part, le maintien d'un niveau de liquidité permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise de liquidité éventuelle d'autre part.
- La gestion de bilan n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque et de la maîtrise du risque de liquidité et de taux lié à l'activité du réseau.
- La gestion de bilan participe à la définition de la politique commerciale en matière de conditions clientèle, de règles de taux de cession interne ; elle assure un lien permanent avec les commerciaux du réseau.

La gestion du risque de taux*

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale du Groupe et résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources. Son analyse tient aussi compte de la volatilité des encours de produits sans échéance contractuelle et des options cachées (options de remboursement anticipé de crédits, de prorogation, d'utilisation de droits à crédit, etc.).

La gestion du risque de taux sur l'ensemble des opérations issues des activités du réseau est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle du bilan par des opérations dites de macro couverture. Les opérations d'un montant élevé ou de structure particulière peuvent faire l'objet de couvertures spécifiques. Des limites de risques sont fixées par rapport au PNB annuel de chaque banque et du groupe. Le comité technique décide des couvertures à mettre en place et les répartit au prorata des besoins de chaque entité.

L'analyse du risque de taux s'appuie sur les indicateurs suivants, réactualisés chaque trimestre.

1 - **L'impasse statique à taux fixe** correspondant aux éléments du bilan et du hors bilan, dont les flux sont réputés certains, et ce sur un horizon de temps de 1 à 10 ans, encadrée par des limites de 3 à 7 ans, mesurées par un ratio sur le PNB.

2 - **L'impasse statique « inflation »** sur un horizon de temps de 1 à 10 ans

3 - **La sensibilité de la marge nette d'intérêts** calculée sur des scénarios nationaux et encadrée par des limites. Elle se mesure par pas annuel, sur un horizon de deux ans et est exprimée en pourcentage du PNB de chaque entité.

Quatre scénarios sont calculés :

Scénario 1 (scénario de référence) : hausse de 1 % des taux de marché et de 0,33 % de l'inflation

Scénario 2 : hausse de 1 % des taux de marché et stabilité de l'inflation

Scénario 3 : hausse de 2 % des taux de marché et de 0,66 % de l'inflation

Scénario 4 (stress) : hausse de 3 % des taux courts, baisse de 1 % des taux longs et stabilité de l'inflation.

Au 31 décembre 2012, les produits nets d'intérêts du groupe BFCM et du groupe CM11-CIC sont, selon le scénario de référence, exposés à la baisse des taux. Pour ces deux périmètres, les sensibilités sont proches :

- Pour le périmètre consolidé du groupe BFCM (hors activité de refinancement), la sensibilité est de -168,5 millions d'euros en année 1 et -174,9 millions d'euros en année 2 soit respectivement 4,2% et 4,2% du PNB prévisionnel de chaque année.
- Pour le périmètre de la Banque commerciale du groupe CM11-CIC (hors holding), la sensibilité est de -159,0 millions d'euros en année 1 et -234,2 millions d'euros en année 2 soit respectivement 2,4% et 3,4% du PNB prévisionnel de chaque année.

Les limites de risque (3% du PNB à 1 an et 4% à 2 ans) s'appliquant à la Banque commerciale sont respectées.

Indicateurs en cas de hausse des taux de la Banque commerciale CM11-CIC (hors holding) :

Sensibilité en % du PNB	1 an	2 ans
Scénario 1	2,4%	3,4%
Scénario 2	3,6%	5,3%
Scénario 3	4,7%	6,8%
Scénario 4	5,0%	4,4%

4 - La sensibilité de la VAN qui résulte de l'application du calcul de l'indicateur Bâle 2 standard :

Une translation uniforme de 200 bp appliquée à tout le bilan, à la hausse et à la baisse, permet de mesurer en pourcentage des fonds propres la variation de la valeur actualisée des postes du bilan selon les différents scénarios.

Sensibilité de la VAN	en % des fonds propres
Sensibilité + 200 bp	-5,0 %
Sensibilité - 200 bp	+9,6 %

Groupe BFCM : Echancier statique à taux fixe en millions d'euros*

MACRO-AGREGAT	Encours 31/12/2012	1 an	2 ans	5 ans	10 ans
INTERBANCAIRE ACTIF	69 079	5 150	3 585	2 297	1 741
CREDITS	142 374	84 906	68 810	37 093	13 467
TITRES	26 872	1 435	1 233	442	232
VALEURS IMMOBILISEES	18 343	15 678	15 677	15 654	14 953
AUTRES ACTIFS	14 462	-152	-152	-152	-152
Total Actif	271 131	107 017	89 153	55 334	30 241
INTERBANCAIRE PASSIF	-90 998	-7 982	-4 484	-2 356	-1 850
DEPOTS	-116 101	-51 313	-40 656	-20 892	-9 399
TITRES	-34 380	-25 387	-22 302	-11 108	-3 028
FONDS PROPRES	-16 365	-16 036	-16 036	-16 036	-16 036
AUTRES PASSIFS	-15 184	0	0	0	0
Total Passif	-273 027	-100 718	-83 478	-50 392	-30 312
Total Bilan	-1 896	6 299	5 675	4 942	-70
HB ACTIF FINANCIER	61 992	23 248	17 522	8 415	3 064
HB PASSIF FINANCIER	-62 646	-27 275	-18 824	-6 875	-226
Total Hors bilan	-654	-4 027	-1 302	1 539	2 838
Total Général	-2 550	2 272	4 373	6 482	2 767

* Chiffres non audités par les commissaires aux comptes

La gestion du risque de liquidité

Le Groupe CM11-CIC attache une grande importance à la gestion du risque de liquidité

Le dispositif de pilotage du risque de liquidité du Groupe CM11-CIC repose sur les axes suivants :

- le respect du coefficient de liquidité à un mois, représentatif de la situation de liquidité à court terme du Groupe.
- la détermination de l'impasse de liquidité statique qui s'appuie sur les échéanciers contractuels et conventionnels, intégrant les engagements de hors bilan. Des ratios de transformation (ressources/emplois) sont calculés sur les maturités de 3 mois à 7 ans et font l'objet de niveaux cibles, afin de sécuriser et d'optimiser la politique de refinancement.
- le calcul de l'impasse de liquidité dynamique sur cinq ans, intégrant les éléments de production nouvelle, permettant de mesurer les besoins de financements futurs liés au développement de l'activité commerciale.
- l'examen d'un scénario de stress sur l'impasse statique et sur les ratios de transformation, caractérisé notamment par une baisse de 30 % des ressources à vue et un tirage accru des crédits confirmés.
- le comité technique ALM décide des opérations de couvertures de liquidité à mettre en place au regard de tous ces indicateurs. Les répartitions se font au prorata des besoins cumulés.

Ventilation des maturités pour le risque de liquidité du groupe BFCM

2012	Maturités résiduelles contractuelles							
En millions d'euros	≤ 1 mois (a)	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm. (b)	Total
Actif								
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	1 823	1 091	5 312	1 722	4 815	3 179	9	17 951
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du cpte de résultat	5 296	2 439	2 742	116	1 838	18	20	12 470
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	3	0	2 500	9	95	5	2	2 614
Actifs fin. disponibles à la vente	427	369	2 190	3 793	8 142	4 071	867	19 859
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	48 852	10 782	18 484	24 569	53 360	77 527	2 439	236 012
Placements détenus jusqu'à leur échéance	3	77	68	116	641	0	0	905
Autres actifs	731	15 110	958	9	45	48	375	17 276
Passif								
Dépôts de banques centrales	9	45	24	52	125	87	0	343
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	639	158	1 200	770	3 099	1 678	8	7 551
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du cte de résultat	7 666	6 179	5 147	0	0	0	0	18 992
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	12	9	500	79	222	1 931	10	2 763
Passifs fin. évalués au coût amorti	104 297	31 838	38 962	18 855	48 452	25 296	8 863	276 562

hors activités d'assurance

(a) Comprends les créances et dettes rattachées, les titres donnés et reçus en pension livrée.

(b) Comprend les titres de créance à durée indéterminée, les actions, les créances douteuses et litigieuses et les dépréciations.

Comprend également pour les instruments financiers marqués au marché les différences entre la juste valeur et la valeur de remboursement.

2011	Maturités résiduelles contractuelles							
En millions d'euros	≤ 1 mois (a)	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm. (b)	Total
Actif								
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	467	294	3 207	4 268	4 569	3 104	465	16 374
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du cpte de résultat	5 276	1 060	890	23	2 030	4	60	9 343
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	3	1	1 004	27	40	24	1	1 099
Actifs fin. disponibles à la vente	324	248	2 873	3 101	10 438	7 031	1 684	25 699
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	39 938	17 569	20 239	20 369	53 299	78 550	1 439	231 403
Placements détenus jusqu'à leur échéance	32	2 878	2 036	142	715	42	0	5 845
Autres actifs	722	12 855	1 479	2	17	15	379	15 469
Passif								
Dépôts de banques centrales	16	13	67	47	95	44	0	282
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	577	126	1 106	839	2 522	1 502	4	6 676
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du cte de résultat	9 959	6 273	6 163	0	0	0	0	22 395
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	11	5	598	319	753	1 287	2	2 974
Passifs fin. évalués au coût amorti	117 216	33 901	28 887	16 676	47 850	23 615	6 450	274 594

hors activités d'assurance

(a) Comprends les créances et dettes rattachées, les titres donnés et reçus en pension livrée.

(b) Comprend les titres de créance à durée indéterminée, les actions, les créances douteuses et litigieuses et les dépréciations.

Comprend également pour les instruments financiers marqués au marché les différences entre la juste valeur et la valeur de remboursement.

Risque de change

Les positions de change de chaque entité du Groupe sont centralisées automatiquement sur la holding CIC et sur la BFCM. Cette centralisation se fait de façon quotidienne pour les opérations commerciales de transferts et pour les encaissements et décaissements de produits et charges en devises.

Les résultats latents en devises sont convertis en euro chaque fin de mois et la position de change qui en résulte est également centralisée.

Ainsi, aucune entité du Groupe ne supporte de risque de change à son niveau. La holding se charge de solder les positions de change dans le marché quotidiennement et mensuellement.

Seules les activités de marché de CMCIC Marchés bénéficient d'une limite propre de position de change.

Les positions de change structurelles résultant des dotations en devises des succursales à l'étranger ne sont pas couvertes.

Le résultat de change est constaté dans les comptes de conversion actif ou passif et ne transitent donc pas par le compte de résultat.

Les résultats des succursales étrangères sont laissés dans les succursales étrangères et viennent ainsi se cumuler à la position de change structurelle.

Risque actions

Le risque actions couru par le groupe BFCM est de différentes natures.

Actifs en juste valeur par résultat

Les portefeuilles actions détenus à des fins de transaction s'élevaient à 317 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 473 au 31 décembre 2011 et concernaient exclusivement les activités de marché du CIC (cf. note 5a de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les actions comptabilisées en juste valeur par résultat sur option concerneraient :

- 1 921 millions d'euros en juste valeur sur option, dont 1 870 millions d'euros pour le métier capital développement (voir note 5a de l'annexe aux états financiers consolidés).
- 10 098 millions d'euros détenus par le pôle assurance GACM (voir note annexe 1.3.4. aux comptes consolidés), dans le cadre de contrats en unités de comptes des activités d'assurance par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs.

Actifs disponibles à la vente

Les encours des actions classées en actifs disponibles à la vente et en titres immobilisés se situaient respectivement à 5 119 millions d'euros et 1 625 millions d'euros (cf. note 7 de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les titres immobilisés comprenaient notamment :

- les titres de participation pour 1 177 millions d'euros et les parts dans les entreprises liées pour 311 millions d'euros : les principaux titres compris dans ces rubriques sont les titres Club Sagem pour 134 millions, les titres Desjardins pour 67 millions, les titres Foncières des Régions pour 277 millions et les titres CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat) pour 72 millions d'euros ;
- les autres titres détenus à long terme pour 133 millions d'euros.

Dépréciation des actions

Les actions ont fait l'objet d'une revue pour déceler des dépréciations qui sont constatées pour les actions cotées en cas de baisse significative ou prolongée en dessous du prix de revient.

Les reprises nettes de dépréciations constatées en résultat atteignent 31 millions d'euros en 2012 contre une dépréciation nette de 143 millions d'euros en 2011.

Au 31 décembre 2012, la valeur d'achat des actions dépréciées s'élève à 3 761 millions d'euros et le montant des dépréciations correspondantes à 1 986 millions d'euros. Leur valeur de marché s'élève à 1 775 millions d'euros.

Capital-développement

L'activité est effectuée via des entités dédiées à ce métier avec un portefeuille intégralement valorisé en juste valeur par option. Les investissements se répartissaient sur environ 500 lignes, concernant principalement des petites et moyennes entreprises.

Risques liés à l'activité du capital-développement

	31/12/2012	31/12/2011
Nombre de lignes cotées	33	38
Nombre de lignes non cotées actives	416	567
Portefeuille réévalué pour compte propre en M€	1 769	1 784
Capitaux gérés pour comptes de tiers en M€	676	725
Nombre de fonds gérés pour compte de tiers	48	39

Risques des activités de marché

Organisation générale

CM-CIC Marchés regroupe les activités de marché de la BFCM et du CIC en France et celles des succursales de Francfort (BFCM), Londres, New York et Singapour (CIC).

Elles sont organisées autour de trois métiers : refinancement (opérations pour l'essentiel enregistrées dans le bilan de la BFCM), commercial et investissement taux-actions-crédits (enregistrées dans le bilan du CIC).

Refinancement

Une équipe dédiée à la gestion de la trésorerie assure le refinancement de l'ensemble des activités du groupe CM11-CIC. Elle poursuit une politique de diversification de sa base d'investisseurs à Paris, Francfort et Londres et d'outils de refinancement dont Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH.

Les produits traités sont principalement des instruments monétaires ou obligataires et des instruments fermes de couverture de taux et change.

Au-delà des strictes positions de refinancement, ce métier abrite également un portefeuille de titres classé en AFS (*Available For Sale*), ayant, pour l'essentiel, vocation à pouvoir être mobilisés en cas de crise de liquidité.

Commercial

Les équipes de vente opérant depuis Paris ou au sein des banques régionales disposent d'une gamme d'outils et de produits unifiée. Un pôle technique dédié (conception adossement retournement : CAR) a pour objectifs la recherche du meilleur prix, la préservation des marges commerciales et le retournement des positions de change et de taux.

L'activité porte également sur la vente de produits de placement tels que Libre Arbitre ou Stork, directement issue de l'expertise du métier Investissement Taux-Actions-Crédits, qui s'adressent aux clients des différents réseaux CM-CIC, institutionnels, entreprises et particuliers.

Investissement Taux-Actions-Crédits

Le métier est organisé avec des desks spécialisés dans des opérations d'investissements d'actions / hybrides, crédit (*spread*), taux. Il s'agit essentiellement d'opérations d'achat et de vente de titres financiers acquis dans l'intention de les conserver durablement, ainsi que d'opérations sur instruments financiers liés à ces dernières. Nécessairement créatrices de valeur dans un cadre de risques maîtrisés, ces activités doivent servir de socle au développement commercial, et fournir des expertises ou services à d'autres entités du groupe

Structures de contrôle

En 2012, la filière de contrôle a poursuivi l'amélioration de son organisation et de ses méthodologies de suivi. Elle a continué d'ajuster ses procédures pour prendre en compte un système de limites unifié intégrant les activités de marché des succursales, présenter les évolutions réglementaires CRD3, en particulier la VaR stressée et l'IRC en plus de la mesure de risques en VaR / stress-tests dans le cadre du projet « Modèle interne des risques de marché », et de la mesure de risques réglementaires (CAD et RES en normes Bâle 2,5).

Une mission générale a été conduite par l'ACP sur le métier Taux-Actions-Crédits : elle a donné lieu à des recommandations dont la mise en œuvre est largement avancée.

L'ensemble des méthodologies est référencé dans un « corps de règles ». Des mises à jour intègrent les nouveaux produits et perfectionnent le suivi de la mesure des risques, régulièrement tout au long de l'année, avec une validation formelle complète au moins une fois par an.

Les activités de marché du CIC reposent sur l'organisation suivante :

- elles sont rattachées à un membre de la direction générale ;
- les unités engageant les opérations (front office) sont séparées de celles chargées de la surveillance des risques et des résultats (contrôle) et de celles qui assurent la validation, le règlement et l'enregistrement comptable (back office) ;
- les organes de contrôle sont encadrés par la direction des risques groupe qui élabore les tableaux de bord présentant les synthèses des expositions de risques et fait valider les niveaux de fonds propres alloués/consommés par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM ;
- le système de contrôle permanent s'appuie sur un contrôle de premier niveau qui s'articule autour de trois équipes de contrôle :
 - risques-résultats (CRR) valide la production, effectue le suivi quotidien des résultats et s'assure du respect des limites,
 - comptable et réglementaire (CCR), responsable du rapprochement des résultats comptables et économiques ainsi que des aspects réglementaires et de contrôle des risques opérationnels,
 - juridique CM-CIC Marchés, en charge des aspects juridiques de premier niveau ;

- un contrôle de second niveau organisé autour :
 - du contrôle permanent métiers marchés (CPMM) qui, rattaché au contrôle permanent métiers (CPM), supervise le contrôle permanent de premier niveau exercé par CM-CIC Marchés et effectue ses propres contrôles directs sur les activités,
 - de la direction des engagements du CIC qui suit les encours de risques par groupe de contreparties,
 - de la direction juridique et fiscale du CIC qui collabore avec l'équipe juridique CM-CIC Marchés,
 - de la direction financière du CIC qui supervise les schémas comptables, le plan de comptes et les contrôles comptables et réglementaires ;
- du contrôle périodique métiers du groupe CM11-CIC qui intervient avec une équipe spécialisée d'inspecteurs assurant le contrôle périodique et de conformité des activités de marché.

Un comité des risques de marché mensuel (CRM) est en charge du suivi de la stratégie, des résultats et des risques de CM-CIC Marchés (en France et dans les succursales) dans le cadre des limites attribuées par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM. Il est présidé par le membre de la direction générale en charge de CM-CIC Marchés, il comprend le directeur général délégué du CIC et de la BFCM, les responsables front office, du post-marché, du back office, du CCR, du contrôle CRR et celui de la direction des risques et du CPM groupe. Il valide les limites opérationnelles établies dans le cadre des limites générales fixées par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM qui sont régulièrement informés des risques et des résultats de ces activités. Le CRM est également l'instance qui valide les grandes orientations du « Modèle interne des risques de marché ».

Gestion des risques*

Le système de limites de risques de marché repose sur :

- une limite globale en fonds propres réglementaires (CAD/RES), déclinée par desk, et en VaR ;
- des règles et scénarios internes (risques CAD, VaR historique et stress-tests) permettant de convertir les expositions en pertes potentielles.

Les limites couvrent les différents types de risques de marché (taux, change, actions et risque de signature) et sont divisées en sous-limites par type de risque pour chacun des périmètres d'activité.

En cas de dépassement de la limite globale et/ou de la limite allouée à chaque métier, la direction des risques groupe pilote la surveillance et la gestion du (ou des) dépassement(s).

Le suivi des risques s'opère avec des indicateurs de premier niveau (sensibilités aux différents facteurs de risques de marché), principalement destinés aux opérateurs et de second niveau (pertes potentielles) qui apportent une vision plus synthétique et directement accessible aux instances décisionnelles.

Après une diminution significative depuis 2009, les fonds propres alloués en 2012 pour les métiers d'investissement Taux-Actions-Crédits et commercial en métropole sont restés stables par rapport à 2011. La VaR était de 8,8 millions d'euros à fin 2012.

L'activité de RMBS exercée dans la succursale de New York a vu sa consommation de fonds propres poursuivre sa baisse au fur et à mesure des amortissements des titres du portefeuille placé en gestion extinctive. Les activités de *trading* sont maintenues dans des limites réduites sous la supervision de CM-CIC Marchés.

La position de trésorerie au jour le jour de CM-CIC Marchés ne doit pas excéder une limite avec un palier intermédiaire d'alerte, définis par la direction et validés par le Conseil d'Administration du CIC et de la BFCM. La durée de refinancement des actifs en portefeuille fait également l'objet de surveillance et de limites.

Les principaux risques de la salle sont relatifs aux activités suivantes:

1 - **Refinancement** : Les risques de marché de la BFCM concernent principalement le portefeuille de liquidité. Ceux-ci sont calculés réglementairement à partir de la CAD et du RES. Au cours de l'année 2012, la consommation en fonds propres est passée globalement de 94 M€ à 71 M€. Cette variation provient d'une baisse du RES (en raison de l'échéance d'opérations du portefeuille bancaire), et d'une baisse de la CAD au titre du Risque Général de Taux.

2 - **Hybrides** : la consommation en fonds propres, stable tout au long de l'année, s'établit à 68 millions d'euros en moyenne et à 66 millions fin 2012. A la même date, le stock d'obligations convertibles atteint 2,1 milliards d'euros (2,5 milliards en 2011).

3 – **Crédit** : les positions correspondent soit à des arbitrages titres / CDS (credit default swap), soit à des positions de corrélation de crédit (tranches ItraXX/CDX) ou d'ABS (asset backed securities). Sur le portefeuille arbitrage crédit, la consommation en fonds propres évolue en moyenne autour de 28 millions d'euros et termine à 23,8 millions en décembre, suite à la liquidation de CDS/ItraXX. Sur le portefeuille ABS, la consommation de risques évolue autour de 97 millions et fini l'année à 107 millions d'euros. Les risques liés aux downgrades sur l'Espagne et l'Irlande ont eu peu d'impact sur les positions des portefeuilles sur pays périphériques en raison d'une gestion prudente des risques et de l'allègement de positions sur ces pays tout au long de l'exercice. Sur l'activité corrélation de crédit, exclusivement basée sur des tranches ItraXX/CDX, la consommation de fonds propres débute à 10,7 millions d'euros avant de baisser en février en raison de liquidation de de tranches, et s'afficher à 7 millions sur le reste de l'année.

4 - **M&A et divers actions** : la consommation de fonds propres s'est établie à 40 millions d'euros en moyenne en 2012, pour terminer à 20,6 millions. Cette baisse suit l'évolution des encours et la sortie d'OST sur le M&A. L'encours de ce dernier s'élevait ainsi à 166 millions d'euros en décembre 2012 contre 256 millions fin 2011.

5 - **fixed income** : les positions concernent du directionnel ou des arbitrages de courbes, avec le plus souvent un support de titres d'États essentiellement européens. Les faibles positions sur la Grèce ont été soldées au cours du premier trimestre. Les positions sur les états périphériques sont très limitées. Sur l'Italie, la position a été réduite de 35% pour tomber à 2 milliards d'euros environ, l'essentiel de cet encours venant à échéance en 2014. L'encours global de titres d'États se montait à 5,8 milliards d'euros fin 2012, contre 8,8 milliards en 2011, dont 3,1 milliards sur la France.

Les limites de ces activités ont été révisées à la baisse au 1er janvier 2013.

Dérivés de crédit

Ces produits sont utilisés par CM-CIC Marchés et comptabilisés dans son portefeuille de négociation.

La salle de marché observe de son côté des limites de risque par émetteur/contrepartie sur l'ensemble des supports. Les encours y sont suivis quotidiennement et encadrés par des limites revues périodiquement par les instances désignées à cet effet (comités des engagements, comités des risques de marché).

Le ratio européen de solvabilité (RES)*

Conformément à l'article 4.1 du règlement CRBF 2000-03, les filiales suivantes sont exemptées de surveillance sur base individuelle ou sous-consolidée: BFCM, Sofemo, BCMI, Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH et CIC Iberbanco. Les autres entités régulées sont soumises à une surveillance sur base individuelle ou sous-consolidée. Ainsi, les informations qui suivent (y compris la présentation du dispositif de gestion des risques opérationnels) concernent le groupe CM11-CIC.

En milliards d'euros	31.12.2012	31.12.2011
FONDS PROPRES DE BASE (Tier one), nets de déductions	21,8	21,5
Capital	5,8	5,6
Réserves éligibles	23,1	21,0
Titres hybrides retenus sur accord de l'ACP	2,1	2,1
Déductions des fonds propres de base (dont notamment les immobilisations incorporelles)	-9,1	-7,2
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES (Tier 2), nets de déductions		
Titres subordonnés et autres éléments en Tier 2	3,1	4,1
Déductions des fonds propres complémentaires (dont les titres d'assurances)	-3,1	-4,1
TOTAL DES FONDS PROPRES POUR LE CALCUL DU RATIO DE SOLVABILITE	21,8	21,5
Exigences de fonds propres au titre du risque de crédit	10,1	12,1
Exigences de fonds propres au titre des risques de marché	0,3	0,4
Exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel	1,2	1,3
TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES avant prise en compte des exigences additionnelles (mesures transitoires)	11,5	13,7
Exigences additionnelles au titre des niveaux planchers	0,8	2,0
TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES	12,4	15,7
RATIOS DE SOLVABILITE		
Ratio Tier one	14,1%	11,0%
Ratio Global	14,1%	11,0%

Risques opérationnels*

Dans le cadre de la réglementation prudentielle Bâle 2, le Groupe Crédit Mutuel – CIC a mis en place un dispositif complet de gestion des risques opérationnels sous la responsabilité des organes dirigeants, avec un référentiel de risques unique et des méthodes d'évaluation quantitatives communes.

Il dispose d'une fonction globale de gestion des risques opérationnels clairement identifiée et répartie en pratique entre la fonction nationale et les fonctions régionales. Elle porte sur les risques opérationnels, les plans de continuité d'activité et les assurances couvrant ces risques.

Le système de mesure et de surveillance du risque opérationnel est basé sur un socle commun à l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel - CIC, sur une démarche d'identification et une démarche de modélisation des risques aboutissant au calcul de l'exigence finale de fonds propres affectés à ce risque.

Depuis le 1er janvier 2010, le groupe Crédit Mutuel – CIC est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel. La déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres et de la prise en compte des assurances, pour le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères du groupe, de Cofidis, de Banque Casino est également autorisée depuis le 30 juin 2012.

Principaux objectifs

La mise en place de la politique de gestion des risques opérationnels poursuit les objectifs suivants :

- contribuer au pilotage du Groupe par la maîtrise des risques et de leurs coûts ;
- du point de vue humain : protéger les personnes, développer la responsabilité, l'autonomie et les contrôles, capitaliser sur les compétences du groupe ;
- du point de vue économique : préserver les marges en gérant au plus près les risques sur toutes les activités, assurer un retour sur investissement de la mise en conformité réglementaire, optimiser les fonds propres alloués au coût du risque et adapter les programmes d'assurances aux risques identifiés ;
- du point de vue réglementaire : répondre efficacement à la réglementation Bâle 2 et aux demandes des autorités de contrôle, s'appuyer sur le contrôle interne (CRBF 97.02), optimiser les plans de continuité d'activité (PCA) des activités essentielles, adapter la communication financière (pilier 3 de Bâle 2).

Rôle et positionnement de la fonction de gestionnaire

La fonction nationale coordonne et consolide l'ensemble du dispositif, dispose d'une équipe dédiée au service du Groupe, anime les gestionnaires de risques opérationnels des groupes régionaux.

La fonction régionale met en œuvre le dispositif et ses évaluations cohérentes avec le global. Elle est animée par le gestionnaire de risques opérationnels régional.

Dispositif de mesure et de maîtrise

Pour ses modélisations, le Groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes, sur une base de données externe et sur les scénarios développés dans le cadre des cartographies et des travaux statistiques. Ces travaux sont conduits dans le respect des procédures communes et des exigences réglementaires.

Les cartographies des risques homogènes par ligne de métier, par type de risque et par objet de risque sont réalisées pour toutes les activités avec des évaluations à dire d'expert, puis des modèles probabilistes. La validation de ces derniers est faite par le comité technique des risques opérationnels. Les exigences de fonds propres sont calculées au niveau national puis réparties régionalement.

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent :

- les actions de prévention efficaces identifiées lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels ou le contrôle permanent ;
- les actions de protection prioritairement tournées vers la généralisation des plans de continuité d'activité métiers, logistique et informatique pour les activités essentielles afin de limiter la gravité d'un sinistre en cas de crise.

Un dispositif de gestion de crise cohérent dans le Groupe, en lien avec celui de la place pour l'interbancaire, couvre la communication de crise et les trois phases des PCA : plans de secours, de continuité, de retour à la normale.

Reporting et pilotage général

L'application de la politique de gestion de risque opérationnel et le profil de risque sont suivis avec des indicateurs clés, seuils et alertes couvrant l'évaluation des risques potentiels, l'évolution de la sinistralité, l'efficacité des mesures de réduction et de financement décidées. Ils font l'objet d'une information régulière aux organes exécutifs et délibérants et intègrent les exigences du CRBF 97-02.

Documentation et procédure

Le Groupe dispose d'un ensemble de procédures en mode pérenne, validées par les instances dirigeantes et régulièrement mises à jour, comportant :

- la gouvernance : procédures traitant des rôles et responsabilités des instances dirigeantes, de décision et de pilotage, de la fonction nationale, de la périodicité et des destinataires des reportings, du périmètre de suivi des entités du Groupe, de la méthodologie d'intégration des filiales ;
- la collecte des sinistres : procédures donnant les règles de collecte et de contrôle des pertes internes ;
- le système de mesure : procédures concernant notamment les modélisations à dire d'expert et probabilistes, les règles de collectes des Key Risk Indicator (KRI), les clés de répartition des exigences de fonds propres, les déclarations COREP.

Plans de continuité d'activité (PCA)

Les PCA relèvent des actions de protection mises en œuvre par l'entreprise pour limiter la gravité d'un sinistre, dans le cadre de son programme de gestion des risques opérationnels.

Une « méthodologie d'élaboration d'un PCA », document de référence du Groupe Crédit Mutuel-CIC, est accessible à toutes les équipes concernées et appliquée au niveau des groupes régionaux.

Ils sont identifiés selon deux types :

- les PCA métiers sont relatifs à une fonction bancaire donnée, reliée à l'une des lignes de métiers de Bâle 2 ;
- les PCA transversaux concernent des métiers dont l'objet est de donner aux autres métiers les moyens de fonctionner (PCA logistique, RH, informatique).

Ils s'articulent autour de trois phases :

- le plan de secours est immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;
- le plan de continuité correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise ;
- le plan de retour à la normale se prépare peu après le démarrage du plan de continuité ; le temps de mise en œuvre dépend de l'ampleur des dégâts.

Organisation de la gestion de crise

Le dispositif de gestion de crise mis en place au niveau du Groupe et des régions couvre la communication et l'organisation la plus efficace pour traiter ses trois phases : plans de secours, de continuité, de retour à la normale.

Il est basé sur :

- un comité de crise, présidé en région par le directeur général de la banque et au niveau national par le directeur général du Groupe. Ce comité de crise prend les décisions de fond, priorise les actions et assure la communication interne et externe ;
- une cellule de crise qui centralise les informations, met en œuvre les décisions et suit leur réalisation ;

- un point de crise par métier qui coordonne sur le terrain les opérations en relation avec la cellule de crise et notamment l'activation des PCA jusqu'au retour à la normale.

Assurance en déduction des fonds propres

Les programmes de financement des risques opérationnels sont revus au fil des résultats de l'évaluation des risques, après actions de réduction et en fonction des principes suivants :

- assurer les risques graves et majeurs qui peuvent l'être et développer l'auto-assurance du Groupe en deçà des franchises et pour les risques intragroupe ;
- assurer les risques de fréquence lorsque cela le justifie ou les financer en rétention sur le compte d'exploitation ;
- les risques de gravité non assurables et le solde non assuré font l'objet de la réserve de fonds propres prudentiels ;
- les risques majeurs des systèmes d'échanges et de paiement interbancaires font l'objet de fonds de réserve de liquidité constitués et affectés par système.

Le groupe dispose d'un programme d'assurances, couvrant notamment les dommages aux biens, la globale de banque/fraude et la responsabilité civile professionnelle, qu'il compte faire valoir pour réduire la consommation de fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels.

Formation

Chaque année des actions de formation aux risques opérationnels concernent les directeurs des réseaux, les contrôleurs internes et les opérationnels chargés de leur suivi.

Inventaire des sinistres du groupe BFCM

Le total a atteint 52,4 millions d'euros en 2012, dont 66,9 millions de pertes et 14,5 millions de reprises nettes de provisions sur des sinistres passés.

Il s'est réparti comme suit :

- fraude : 33,1 millions d'euros ;
- relation du travail : 4,8 millions d'euros ;
- erreur humaine ou défaillance de procédure : 13,8 millions d'euros ;
- risque juridique: -2,4 millions d'euros (reprise de provisions) ;
- événement naturel et dysfonctionnements des systèmes : 3,2 millions d'euros.

Autres risques

Risques juridiques

Les risques juridiques sont intégrés dans les risques opérationnels et concernent, entre autres, l'exposition à des amendes, pénalités et dommages pour faute imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

Risques industriels et environnementaux

Les risques industriels et environnementaux sont compris dans les risques opérationnels et sont analysés sous l'angle de la défaillance des systèmes et de la survenance d'événements naturels majeurs (crue centennale, déluge, tremblement de terre, pollution...), de leur impact sur l'entreprise et des moyens de prévention et de protection à mettre en place, notamment la gestion de crise et les PCA.

Etats financiers consolidés du groupe BFCM

Bilan actif - IFRS

En millions	31.12.2012	31.12.2011 retraité*	01.01.2011 retraité*	Notes
Caisse, Banques centrales	9 429	5 430	6 543	4a
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	43 091	36 875	40 120	5a, 5c
Instruments dérivés de couverture	2 614	1 099	134	6a, 5c, 6c
Actifs financiers disponibles à la vente	63 570	64 125	67 775	7, 5c
Prêts et créances sur les établissements de crédits	70 703	66 055	65 415	4a
Prêts et créances sur la clientèle	165 775	165 358	159 542	8a
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	852	738	580	6b
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11 593	14 377	8 926	9
Actifs d'impôts courants	701	907	697	13a
Actifs d'impôts différés	873	1 497	1 192	13b
Comptes de régularisation et actifs divers	17 727	15 870	14 723	14a
Actifs non courants destinés à être cédés	1	0	0	
Participation aux bénéfices différée	0	0	0	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2 079	2 084	1 970	15
Immeubles de placement	1 167	869	791	16
Immobilisations corporelles	1 928	1 971	1 965	17a
Immobilisations incorporelles	938	902	935	17b
Ecarts d'acquisition	4 164	4 203	4 096	18
Total de l'actif	397 205	382 358	375 403	

Bilan passif - IFRS

En millions	31.12.2012	31.12.2011 retraité*	01.01.2011 retraité*	Notes
Banques centrales	343	282	44	4b
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	30 970	30 928	34 194	5b, 5c
Instruments dérivés de couverture	2 763	2 974	2 457	6a, 5c, 6c
Dettes envers les établissements de crédit	34 477	49 114	38 193	4b
Dettes envers la clientèle	134 864	126 146	116 325	8b
Dettes représentées par un titre	93 543	86 673	94 646	19
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-1 947	-1 664	-1 331	6b
Passifs d'impôts courants	446	387	395	13a
Passifs d'impôts différés	805	771	850	13b
Compte de régularisation et passifs divers	13 430	7 596	10 429	14b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0	
Provisions techniques des contrats d'assurance	62 115	55 907	55 442	20
Provisions	1 512	1 418	1 485	21
Dettes subordonnées	7 836	8 025	8 619	22
Capitaux propres totaux	16 047	13 801	13 654	
Capitaux propres part du Groupe	12 709	10 731	10 504	
Capital et réserves liées	2 063	2 061	1 880	23a
Réserves consolidées	9 625	8 896	9 038	23a
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	91	-1 078	-414	23c
Résultat de l'exercice	930	852		
Intérêts minoritaires	3 338	3 070	3 151	
Total du passif	397 205	382 358	375 403	

*Après prise en compte de la norme IAS19 révisée et du traitement comptable de la participation dans Banco Popular Español (cf note 1.1)

COMPTE DE RESULTAT - IFRS

En millions	31.12.2012	31.12.2011 retraité*	Notes IFRS
Intérêts et produits assimilés	15 229	14 844	25
Intérêts et charges assimilées	-12 073	-10 468	25
Commissions (produits)	2 696	2 833	26
Commissions (charges)	-753	-841	26
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	886	24	27
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	243	-99	28
Produits des autres activités	10 762	9 344	29
Charges des autres activités	-8 831	-7 898	29
Produit net bancaire IFRS	8 159	7 740	
Charges générales d'exploitation	-4 851	-4 618	30a,30b
Dot/Rep sur amortissements et provisions des immos corporelles et incorporelles	-289	-284	30c
Résultat brut d'exploitation IFRS	3 019	2 838	
Coût du risque	-962	-1 336	31
Résultat d'exploitation IFRS	2 057	1 503	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	-131	42	15
Gains ou pertes sur autres actifs	12	102	32
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-27	-9	33
Résultat avant impôt IFRS	1 910	1 637	
Impôts sur les bénéfices	-711	-552	34
Résultat net	1 200	1 086	
Intérêts minoritaires	270	233	
Résultat net (part du Groupe)	930	852	
Résultat par action en euros*	35,07	32,44	35

* Le résultat dilué par action est identique au résultat par action

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En millions	31.12.2012	31.12.2011 retraité*	Notes IFRS
Résultat net	1 200	1 086	
Ecarts de conversion	2	-5	
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	1 428	-730	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	6	-16	
Réévaluation des immobilisations	0	0	
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-75	-14	
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-19	-13	
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 341	-778	23c,23d
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 541	307	
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>2 099</i>	<i>125</i>	
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>442</i>	<i>182</i>	

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.

*Après prise en compte de la norme IAS19 révisée et du traitement comptable de la participation dans Banco Popular Español (cf note 1.1)

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En millions	Capital	Primes	Réserves (1)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat net - part du groupe	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	1 302	578	7 509			-275	-89		10 430	3 151	13 581
Capitaux propres au 1er janvier 2011								1 405			
Retraitements liés au changement de méthode comptable IAS19-R			9					-51	-42		-42
Retraitements liés à la comptabilisation de la participation dans Banco Popular			115						115		115
	1 302	578	7 634			-275	-89	-51	10 504	3 151	13 655
Capitaux propres au 1er janvier 2011 retraité											
Affectation du résultat de l'exercice précédent			1 405						181		181
Augmentation de capital	23	158								-153	181
Distribution de dividendes									181	-153	28
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	23	158	1 405					-1 405	852	233	1 086
Résultat de l'exercice						-698	-17		-715	-49	-764
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente								-12	-12	-2	-14
Variation des écarts actuariels						-698	-17	-12	126	182	308
Sous-total								852	15	3	18
Variation des taux de conversion			15						-96	-112	-208
Effet des changements de périmètre	0	0	-160			54	24		1	-1	0
Autres variations			2			0	0				
	1 325	736	8 896		-14	-919	-82	-63	10 731	3 070	13 801
Capitaux propres au 31 décembre 2011 retraité											
Capitaux propres au 1er janvier 2012									10 731	3 070	13 801
Affectation du résultat de l'exercice précédent			852						2		2
Augmentation de capital	2								-52	-132	-184
Distribution de dividendes			-52						-50	-132	-182
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	2		800					-852	930	270	1 200
Résultat de l'exercice						1 236	2		1 238	177	1 415
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente								-72	-72	-3	-75
Variation des écarts actuariels									3	-1	2
Variation des taux de conversion					3	1 236	2	-72	2 099	442	2 541
Sous-total					3				-71	-42	-113
Effet des changements de périmètre	0	0	-71			0	0		0	0	0
Autres variations			0								
	1 327	736	9 625		-11	317	-80	-135	12 709	3 338	16 047
Capitaux propres au 31 décembre 2012											

(1) Les réserves sont constituées au 31 décembre 2012 par la réserve légale pour 132 M€, les réserves statutaires pour 1 477 M€, et les autres réserves pour 8 016 M€.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE

	31.12.2012	31.12.2011 retraité
Résultat net	1 200	1 085
Impôt	711	552
Résultat avant impôts	1 910	1 637
+/- Dotations nettes aux amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	301	282
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	18	33
+/- Dotations nettes aux provisions	-407	555
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	71	-17
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	266	-131
+/- /charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	-1 116	754
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	-867	1 475
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	2 398	6 228
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	8 232	4 560
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1 334	-17 502
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	3 944	-3 631
- Impôts versés	-478	-642
= Diminution/ nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	15 430	-10 988
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE	16 474	-7 876
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	4 649	-4 974
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-321	-104
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-193	-76
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	4 135	-5 154
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-182	28
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	4 564	7 317
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	4 381	7 344
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE	-7	103
Augmentation/ nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	24 983	-5 582
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	16 474	-7 876
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	4 135	-5 154
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	4 381	7 344
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-7	103
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-10 387	-4 805
Caisse, banques centrales, CCP	5 147	6 499
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-15 534	-11 304
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	14 597	-10 387
Caisse, banques centrales, CCP	9 086	5 147
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5 511	-15 534
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	24 983	-5 582

*Après prise en compte de la norme IAS19 révisée et du traitement comptable de la participation dans Banco Popular Español (cf note 1.1)

Notes annexes aux comptes consolidés

NOTE 1 : Principes et méthodes comptables

1.1 Référentiel comptable

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2012. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Aucune norme non adoptée par l'Union Européenne n'est appliquée. Les documents de synthèse sont présentés selon la recommandation CNC 2009-R.04.

L'ensemble des normes IAS/IFRS a été mis à jour le 3 novembre 2008 par le règlement 1126/2008 qui a remplacé le règlement 1725/2003. Ce référentiel est disponible sur le site de la commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 font l'objet d'un chapitre dédié du rapport de gestion.

La norme IAS 19R sur les engagements de retraite publiée au JOUE du 5 juin 2012 et d'application obligatoire au 1er janvier 2013 est appliquée par anticipation au 1er janvier 2012.

Les impacts de cette application anticipée d'IAS19-R sur le 31/12/2011 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Impacts 1 ^{ère} application
Actifs d'impôts différés	+19
Provisions pour charge de retraite	+53
Capitaux propres - Part du groupe	-32
<i>Réserves consolidées</i>	+10
<i>Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres</i>	-63
<i>Résultat de l'exercice</i>	+21
Capitaux propres – Intérêts minoritaires	-2

Les impacts concernent essentiellement les indemnités de fin de carrière. Les impacts sur les primes liées aux médailles du travail et les régimes surcomplémentaires de retraite fermés ont été estimés non significatifs.

Au 1^{er} janvier 2011, les impacts sont les suivants : Actifs d'impôts différés +23, provisions pour charge de retraite +65, réserves consolidées +9, et gains et pertes comptabilisés en capitaux propres -51.

Les écarts de conversions sur entités étrangères exprimés en devise ont été reclassés au 31/12/2011 avec pour impact : réserves consolidées -20, et gains et pertes comptabilisés en capitaux propres +20.

Traitement comptable de la participation dans Banco Popular Español - Correction d'erreur

La participation du Groupe dans Banco Popular Español (BPE) est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence pour la première fois à partir de cet arrêté, compte tenu de l'existence d'une influence notable entre le Groupe et BPE. Cette dernière se traduit notamment par une représentation au conseil d'administration de BPE, l'existence d'accords commerciaux entre les réseaux Crédit Mutuel en France et BPE en Espagne et au Portugal, ainsi qu'un partenariat au sein d'une coentreprise bancaire en Espagne.

Ces liens sont établis depuis la fin de l'exercice 2010, aussi ce changement est traité comptablement comme une correction d'erreur au sens de la norme IAS 8. La comptabilisation de la participation dans la BPE selon la méthode de la mise en équivalence a les effets suivants sur le bilan fin 2011 (en millions d'euros) :

	Impacts retraitement
Actifs financiers disponibles à la vente	-248
Participations dans les entreprises mises en équivalence	+388
Capitaux propres part du Groupe	+140
<i>Réserves consolidées</i>	+82
<i>Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres</i>	+43
<i>Résultat de l'exercice</i>	+14

Au compte de résultat de l'exercice 2011, le retraitement est une augmentation du poste « Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence » de 26,8 millions et une diminution du poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » de 12,6 millions, soit un impact net positif de 14,2 millions sur le résultat.

Au 1^{er} janvier 2011, les impacts sont les suivants : Actifs financiers disponibles à la vente -266, participations dans les entreprises mises en équivalence +381, et réserves consolidées +115.

La juste valeur de la participation dans BPE au sens du paragraphe 37 de la norme IAS 28 sur la base des cours de bourse est de 215,5 millions d'euros à fin décembre 2012. Un test de dépréciation de la valeur de la participation a été effectué à la clôture par rapport à sa valeur d'utilité estimée, conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 39 et IAS 36, aucune dépréciation n'est à constater au 31 décembre 2012.

Normes et interprétations non encore appliquées

	Date d'application obligatoire (exercices ouverts à compter du)	Conséquences de l'application
Amendement IAS 1 - Présentation des éléments de détail des OCI	01/01/2013	Limitée
Amendement IFRS 7 - Compensation des actifs et passifs financiers	01/01/2013	Limitée
Amendement IAS 32 - Compensation des actifs et passifs financiers	01/01/2014	Limitée
IFRS 10-11-12 - IAS 28 - Normes relatives à la consolidation et à l'information financière des entités non consolidées	01/01/2014	Limitée
IFRS 13 - Evaluation à la juste valeur	01/01/2013	Limitée

1.2 Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IAS 27, IAS 28 et IAS 31. Le périmètre de consolidation est composé :

- **Des entités contrôlées de manière exclusive** : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, une participation majoritaire en capital ou la majorité des droits de vote, ou le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou lorsque le groupe exerce une influence dominante. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.

- **Des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage, en vertu d'un accord contractuel, du contrôle d'une activité économique, quelles que soient les structures ou les formes selon lesquelles sont menées les activités. Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

- **Des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1% sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif ; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Une entité ad hoc est consolidée si les conditions définies par SIC 12 (activités de l'entité menées pour le compte exclusif du Groupe, pouvoir de décision ou de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité, capacité de bénéficier des avantages de l'entité, conservation de la majorité des risques) sont remplies.

Les participations détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation et sont comptabilisées en juste valeur sur option.

❑ **Variations du périmètre**

Les évolutions du périmètre au 31 décembre 2012 sont les suivantes :

Entrées dans le périmètre :

Réseau bancaire et filiales réseau : Banco Popular Español, BECM Monaco.

Assurances : Agrupacio AMCI, AMSYR, AMDIF, Assistencia Advancada Barcelona, Agrupacio Bankpyme Pensiones, Agrupacio Serveis Administratius, ACM RE.

Autres sociétés :Lafayette CLO, GEIE Synergie.

Fusions / absorptions :

Euro Protection Services avec Euro Protection Surveillance, Laviolette financement avec Factocic, Procourtage avec Atlancourtage, Pasche International Holding avec Pasche Finance, SEHPL avec EBRA, RL Voyages avec GRLC, Cime et Mag avec Les Editions de l'Echiquier, Sofiliest et Publicité Moderne avec l'Est Républicain, Alsatic avec AMP, Europe Régie, AME, SCI Roseau et SCI Ecriture avec SFEJIC.

Sorties du périmètre :

Cofidis Roumanie, Pasche Fund Management Ltd, Pasche SA Montevideo, Serficom Investment Consulting (Shanghai) Ltd, Serficom Maroc Sarl, A TELE.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

❑ **Intégration globale**

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

❑ **Intégration proportionnelle**

Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entité consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entité consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

❑ **Mise en équivalence**

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique aux entités sous influence notable.

Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

Elimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes sont éliminés pour les entités consolidées par intégration globale et proportionnelle.

Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte "Réserves de conversion". Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice (le Groupe considère que la différence avec l'application du cours aux dates de transaction n'est pas significatif en l'occurrence). Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte "Réserves de conversion". Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

Le groupe a opté pour la mise à zéro des réserves de conversion dans le bilan d'ouverture du 1er janvier 2004 comme le permet IFRS 1.

Ecarts d'acquisition

❑ **Ecarts d'évaluation**

A la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

❑ **Ecarts d'acquisition**

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total); dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Effet net positif des regroupements d'entreprises ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent plus les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS3R, sont comptabilisés en résultat,

Le Groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affectée l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le Groupe suit son activité.

Intérêts minoritaires

Ils correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

1.3 Principes et méthodes comptables

Les normes IFRS offrent des choix de méthodes de comptabilisation sur certains sujets. Les principales options retenues par le groupe concernent :

- la valorisation à la juste valeur de certains passifs émis par l'entreprise n'appartenant pas au portefeuille de négociation.
- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macrocouverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe (incluant notamment les dépôts à vue de la clientèle) autorisée par le règlement n° 2086/2004 de la Commission européenne, a été appliquée par le groupe.
- le Groupe a utilisé l'amendement d'IAS39 d'octobre 2008 permettant de reclasser certains instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en prêt et créances ou en actifs détenus jusqu'à l'échéance. Les reclassements vers les actifs disponibles à la vente sont également possibles.

1.3.1 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés sur un marché actif. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur qui est généralement le montant net décaissé, lors de leur entrée dans le bilan.

Les taux appliqués aux prêts octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

La juste valeur des crédits est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend un coût de signature inhérent au débiteur.

1.3.2 Dépréciation des prêts et créances, des engagements de financement et garanties financières données, et des instruments de dettes disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance

❑ Dépréciation individuelle des prêts

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts - susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales représente une preuve objective d'un événement de perte. De même lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire une indication objective de perte est identifiée.

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions » pour les engagements de financement et de garantie.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

❑ Dépréciation collective des prêts

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une provision par portefeuilles homogènes de prêts en cas de dégradation de notes internes ou externes, sur la base des pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité observées en interne ou en externe appliquées aux encours. Elle est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique « coût du risque » du compte de résultat.

1.3.3 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

❑ Opérations de location financement bailleur

Conformément à IAS 17, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette, égale à la différence entre :
 - l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice ;
 - la valeur nette comptable des immobilisations louées ;
 - la provision pour impôts différés.

❑ Opérations de location financement preneur

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

1.3.4 Titres acquis

Les titres détenus sont classés dans les trois catégories définies par IAS 39, instruments financiers en juste valeur par résultat, actifs financiers détenus jusqu'à maturité et actifs financiers disponibles à la vente.

❑ Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

▪ Classification

La catégorie des « Instruments financiers évalués en juste valeur par résultat » comprend :

- a) les instruments financiers détenus à des fins de transaction. Il s'agit principalement des instruments qui :
 - a. ont été acquis pour être revendus ou rachetés à court terme, ou
 - b. sont intégrés à un portefeuille d'instruments financiers gérés globalement pour lequel un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme existe, ou bien encore
 - c. constituent un instrument dérivé non qualifié de couverture ;
- b) les instruments financiers classés par choix dès l'origine à la juste valeur par résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 dont les conditions d'application ont été précisées par l'amendement publié en juin 2005. L'application de l'option juste valeur a pour objet de produire une information financière plus pertinente, avec notamment :
 - a. l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés, dont l'évaluation distincte n'aurait pas été suffisamment fiable,
 - b. la réduction significative de distorsions de traitement comptables entre certains actifs et passifs,
 - c. la gestion et le suivi des performances d'un groupe d'actifs et/ou passifs correspondant à une gestion des risques ou à une stratégie d'investissement effectuée en juste valeur.

Le groupe a utilisé cette option notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs ainsi que pour les titres de l'activité de capital développement et certaines dettes émises recelant des dérivés incorporés.

▪ Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les instruments classés en « actifs et passifs à la juste valeur par résultat » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à revenus fixe classés dans cette catégorie sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est prise en compte dans la juste valeur.

▪ Juste valeur ou valeur de marché

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.

La juste valeur en cas de cotation de l'instrument financier sur un marché actif est le prix coté ou valeur de marché car celui-ci est la meilleure estimation de la juste valeur.

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (*bid*) et le prix offert à l'achat (*ask*) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

En cas de positions actives et passives symétriques, seule la position nette est valorisée selon le prix offert à la vente s'il s'agit d'un actif net ou d'un passif net à émettre et selon le prix offert à l'achat s'il s'agit d'un passif net ou d'un actif net à acquérir.

Le marché est dit actif lorsque les prix cotés sont aisément et fréquemment disponibles et que ces cours représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement dans des conditions de concurrence normale sur des instruments financiers très similaires.

Lorsque le marché de cotation n'est pas actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Les produits dérivés sont réévalués à partir de données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La notion de bid/ask doit alors être appliquée sur ces données observables.

Pour les titres de l'activité de capital développement, une approche multi critères est effectuée, complétée par l'expérience en matière de valorisation d'entreprises non cotées.

- *Critères de classement et règles de transfert*

Les conditions de marché peuvent conduire le Groupe Crédit Mutuel à revoir sa stratégie de placement et l'intention de gestion de ces titres. Ainsi, lorsqu'il apparaît inopportun de céder des titres initialement acquis dans un objectif de cession à court terme, ces titres peuvent faire l'objet d'un reclassement, dans le respect des dispositions spécifiques prévues par l'amendement IAS 39 d'octobre 2008. Les transferts vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » sont autorisés en cas de situation exceptionnelle. Les transferts vers la catégorie « Prêts et créances » sont conditionnés à l'intention et la capacité du groupe de détenir ces titres dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance. Ces transferts de portefeuille ont pour objectif de traduire au mieux la nouvelle intention de gestion de ces instruments et de refléter de manière plus fidèle, leur impact sur le résultat du Groupe.

- ❑ **Actifs financiers disponibles à la vente**

- *Classification*

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « prêts et créances », ni en « actifs financiers détenus jusqu'à maturité » ni en « juste valeur par résultat ».

- *Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits*

Ces actifs sont comptabilisés à leur entrée au bilan à leur valeur de marché au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente », ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

- *Dépréciation des instruments de dettes disponibles à la vente*

Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique « coût du risque » et sont réversibles. En cas de dépréciation, les plus ou moins-values latentes ou différées sont reprises en résultat.

- *Dépréciation des instruments de capitaux propres disponibles à la vente*

Un instrument de capitaux propres est déprécié en présence d'indication objective de dépréciation, soit en cas a) d'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà de son coût ou b) d'informations portant sur des changements importants ayant un effet négatif qui sont survenus dans l'environnement technologique de marché économique ou juridique dans lequel l'émetteur opère et indiquent que le coût de l'investissement pourrait ne pas être recouvré.

S'agissant des instruments de capitaux propres, il est considéré qu'une dévalorisation d'au moins 50% par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels le Groupe estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche.

Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et sont irréversibles tant que l'instrument est porté au bilan. Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en résultat. En cas de dépréciation, les plus ou moins-values latentes ou différées sont reprises en résultat.

- *Critères de classement et règles de transfert*

Les titres à revenu fixe peuvent être reclassés :

- en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- en « Prêts et créances » : en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;

En cas de transfert, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

En cas de transfert de titre de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » ou « Prêts et créances » d'instruments ayant une échéance fixe, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif. En cas de transfert d'instruments n'ayant pas une échéance fixe vers la catégorie « Prêts et créances », les gains et pertes latents antérieurement différés sont maintenus en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

- ❑ *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*

- *Classification*

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable nécessairement cotés sur un marché actif, que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance et n'a pas décidé de classer en instruments financiers en juste valeur par résultat ou en instruments financiers disponibles à la vente. Les critères d'intention et de capacité de détention des titres jusqu'à leur échéance sont vérifiés à chaque arrêté.

- *Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits*

Les titres sont enregistrés lors de leur acquisition à leur juste valeur. Les coûts de transaction sont étalés car ils sont intégrés dans le calcul du taux d'intérêt effectif sauf lorsqu'ils ne sont pas significatifs auquel cas ils sont enregistrés en résultat à l'initiation. Lors des arrêts ultérieurs, les titres sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement actuariel des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- *Dépréciation*

Les actifs financiers détenus jusqu'à maturité sont dépréciés de la même façon que les prêts et créances dès lors que la valeur est affectée par un risque de crédit.

- *Critères de classement et règles de transfert*

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe que le Groupe Crédit Mutuel a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cessions ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau Groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

❑ Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers, conformément à ce qui a été défini par la norme IFRS 7 :

- Niveau 1 : des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

❑ Dérivés et comptabilité de couverture

▪ Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés

Un dérivé est un instrument financier :

- dont la juste valeur est fonction de taux d'intérêt, de prix d'instrument financier, de prix de matière première, de taux de change, d'index de prix, de taux ou de crédit, ou d'autres variables appelées « sous-jacent » ;
- qui requiert un investissement net faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- qui est dénoué à une date future.

Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction sauf lorsqu'ils entrent dans une relation de couverture.

Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Les dérivés de couverture qui satisfont aux critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories « Couverture de juste valeur » ou « Couverture de flux de trésorerie » selon le cas approprié. Les autres dérivés sont par défaut tous classés dans la catégorie actifs ou passifs de transaction, même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

▪ Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés - produits structurés

Les produits structurés sont des montages financiers proposés aux clients pour répondre de manière plus précise à leurs besoins. Ils sont construits à partir de produits élémentaires généralement des options. Il existe différentes catégories de produits structurés fondés sur les produits élémentaires suivants : options classiques, options binaires, options à barrière, options asiatiques, options look back, options sur plusieurs actifs, swaps d'indices.

Il existe trois grandes familles de méthodes de valorisation de ces produits : les méthodes provenant de la résolution d'une équation différentielle partielle, les méthodes d'arbres en temps discret et les méthodes de Monte-Carlo. La première et la dernière méthode sont utilisées. Les méthodes analytiques appliquées sont celles retenues par le marché pour la modélisation des sous-jacents utilisés.

Les paramètres utilisés pour la valorisation sont ceux observés ou déduits via un modèle standard des valeurs observées, à la date d'arrêt. Dans le cas où il n'existe pas de marché organisé, les valeurs utilisées sont relevées chez les courtiers les plus actifs sur les produits correspondants et ou extrapolées à partir des valeurs cotées. Tous les paramètres utilisés sont historisés. Les instruments financiers à terme non cotés sont réévalués à partir de prix observables dans le marché, selon la procédure dite de " flashage ". Cette dernière méthode consiste à relever chaque jour à la même heure les prix offerts et demandés de plusieurs contributeurs via les logiciels de flux de marchés. Un prix unique est retenu pour chaque paramètre de marché utile.

Certains instruments financiers complexes et principalement les produits structurés actions mono et multi sous-jacents à barrière, généralement construits sur mesure, peu liquides et d'échéances longues sont valorisés en utilisant des modèles développés en interne et des paramètres de valorisation telles que les volatilités longues, les corrélations, les estimations de dividendes pour partie non observables sur les marchés actifs. Lors de leur comptabilisation initiale, ces instruments complexes sont enregistrés au bilan au prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la valeur de marché bien que la valorisation issue des modèles puisse être différente. Cette différence entre le prix de négociation de l'instrument complexe et la valeur obtenue à l'aide du modèle interne, généralement un gain, est appelée « Day one profit ». Les textes comptables prohibent la constatation de la marge réalisée sur les produits valorisés à l'aide de modèles et de paramètres non observables sur des marchés actifs. Elle est donc différée dans le temps. Lorsqu'il s'agit de produits mono sous-jacent sans barrière, la marge est étalée sur la durée de vie de l'instrument. Pour les produits intégrant des options à barrière, compte tenu des risques spécifiques liés à la gestion de ces barrières, la marge est reconnue à l'échéance du produit structuré.

▪ *Comptabilité de couverture*

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert. La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers, elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités ouvertes par l'Union européenne. La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises. La couverture d'investissements nets en devises est un cas particulier de la couverture de flux de trésorerie.

Le groupe documente la relation entre l'instrument couvert et l'instrument de couverture, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation inclut les objectifs de gestion de la relation de couverture, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

Le groupe évalue cette efficacité lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt.

La partie inefficace de la couverture est comptabilisée au compte de résultat au sein du poste « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Couverture de juste valeur

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont évalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation du risque des éléments couverts en résultat. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en actif disponible à la vente. Si la relation de couverture est parfaitement efficace, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture compense celle de l'élément couvert.

La couverture doit être considérée comme « hautement efficace » pour pouvoir être qualifiable pour la comptabilité de couverture. La variation de l'instrument de couverture en juste valeur ou en flux de trésorerie doit pratiquement compenser la variation de l'élément couvert en juste valeur ou en flux de trésorerie. Le ratio entre ces deux variations doit se situer dans l'intervalle de 80% à 125%.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en instrument de transaction et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Couverture de juste valeur par portefeuille du risque de taux d'intérêt

Les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 en octobre 2004 permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixe.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs, la banque vérifie qu'il n'y a pas de sur couverture et ceci par pilier et à chaque arrêté.

Le portefeuille de passif est échéancé en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Les variations de juste valeur du risque de taux d'intérêt des portefeuilles d'instruments couverts sont enregistrées dans une ligne spécifique du bilan « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les gains ou pertes de l'instrument de couverture considéré comme efficace sont enregistrés dans une ligne spécifique des capitaux propres « gains ou pertes latents ou différés sur couverture de flux de trésorerie » alors que la partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat. Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

Reclassements d'instruments de dette

Les titres à revenu fixe ou instruments de dette classés en juste valeur par résultat peuvent être reclassés en catégorie :

- a- « *détenus jusqu'à l'échéance* » que dans des cas rares, en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- b- « *prêts et créances* » en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.
- c- « *disponible à la vente* » que dans des cas rares ;

Les titres à revenu fixe ou instruments de dettes disponibles à la vente peuvent être reclassés en catégorie :

- a- « *détenus jusqu'à l'échéance* » en cas de modification de l'intention de gestion ou la capacité, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- b- « *prêts et créances* » en cas d'intention et de capacité de détenir l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.

En cas de transfert, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

En cas de transfert de titre de la catégorie « *disponible à la vente* » vers les catégories « *détenus jusqu'à échéance* » ou « *prêts et créances* » d'instruments de dette ayant une échéance fixe, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif. En cas de transfert d'instruments de dette n'ayant pas une échéance fixe vers la catégorie « *Prêts et créances* », les gains et pertes latents antérieurement différés sont maintenus en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

1.3.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), non classées en juste valeur par résultat sur option, sont comptabilisées à leur valeur d'émission, généralement diminuée des coûts de transaction.

Ces dettes sont ensuite valorisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Certains instruments de dettes « structurés » peuvent comporter des dérivés incorporés. Ces dérivés incorporés sont séparés des contrats hôtes dès lors que les critères de séparation sont satisfaits et qu'ils sont évaluable de manière fiable.

Le contrat hôte est ultérieurement comptabilisé au coût amorti. La détermination de la juste valeur est basée sur les prix de marché cotés ou sur des modèles d'évaluation.

1.3.6 Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Ces dettes sont valorisées au coût amorti.

1.3.7 Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

1.3.8 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants. La provision est inscrite au passif du bilan.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé le cas échéant pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques juridiques ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

1.3.9 Dettes sur la clientèle et sur les établissements de crédit

Les dettes sont des passifs financiers à revenu fixe ou déterminable. Elles sont comptabilisées à leur valeur de marché lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour celles qui ont été comptabilisées à la juste valeur sur option.

❑ Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

1.3.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité « opérationnelle » et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

1.3.11 Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés depuis le 1^{er} janvier 2012 selon la norme IAS 19R appliquée par anticipation. Les nouvelles dispositions se traduisent pour :

- les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, par la constatation immédiate des écarts actuariels en gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, et des modifications de régime en résultat, l'application, aux actifs du régime, du taux d'actualisation de la dette et un renforcement des informations à présenter en annexe ;
- les avantages à court terme, par une nouvelle définition visant les avantages dont le règlement intégral est attendu dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel ils ont été rendus (et non plus « payables dans les 12 mois... »).

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel » à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

❑ Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts d'entreprises de première catégorie à la clôture de l'exercice
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI

- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans
- la mortalité selon la table INSEE TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1er janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les quatre caisses de retraite auxquelles adhèrent, selon les cas, les banques du groupe, ont été fusionnées. Elles assurent le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, au moyen de leurs réserves complétées en cas de besoin par un surcroît de cotisations annuelles à la charge des banques concernées et dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4% de la masse salariale. La caisse de retraite issue des fusions a été transformée en IGRS en 2009. Elle n'a pas d'insuffisance d'actifs.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux, sont provisionnés. Ils sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité, en fonction notamment du taux de rotation du personnel spécifique aux entités consolidées et du salaire futur estimé qu'aura le bénéficiaire lors de son départ à la retraite majoré le cas échéant des charges sociales. Les indemnités de fin de carrière des banques du groupe en France sont couvertes par une assurance à hauteur d'au moins 60% auprès des ACM Vie, société d'assurance du groupe Crédit Mutuel et consolidée par intégration globale.

❑ [Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies](#)

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

❑ [Avantages à long terme](#)

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail, le compte épargne temps...

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période, la méthode du corridor n'étant pas autorisée.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

❑ [Retraite supplémentaire des salariés](#)

Les salariés des groupes de Crédit Mutuel CM11 et du groupe CIC bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire assurée par les ACM Vie SA.

Les salariés du groupe CM11 bénéficient de deux régimes supplémentaires, l'un à cotisations définies et l'autre à prestations définies. Les droits à cotisations définies sont acquis même en cas de départ de l'entreprise, contrairement aux droits issus du régime à prestations définies qui, conformément à la nouvelle réglementation, ne sont définitivement acquis que si on quitte l'entreprise pour prendre la retraite. Le total

des engagements est de 773 millions d'euros au 31 décembre 2012, couvert par 742 millions d'euros de provisions techniques spéciales et 46 millions d'euros de provisions mathématiques des contrats à prestations définies inscrits au passif du bilan d'ACM VIE SA pour l'ensemble des participants.

Les salariés des groupes du groupe CIC, quant à eux, bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire à cotisations définies assurée par les ACM Vie SA. Le total des engagements est de 326 millions d'euros au 31 décembre 2012, couvert par 340 millions d'euros de provisions techniques spéciales inscrites au passif du bilan d'ACM VIE SA pour l'ensemble des participants.

❑ Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité. Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

❑ Les avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

1.3.12 Activités d'assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

❑ Actifs

Les actifs financiers, immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs.

En revanche, les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

❑ Passifs

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements vis-à-vis des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant généralement aux valeurs de rachat des contrats. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions techniques des contrats en unité de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance non-vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs) et aux sinistres à payer.

Les contrats d'assurance, bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaires font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision pour participation aux bénéfices différée en résultant représente la quote-part des plus et moins values des actifs, revenant aux assurés. Ces provisions pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. A l'actif, elles figurent dans un poste distinct.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

❑ **Compte de résultat**

Les produits et charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés dans les postes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les produits et charges relevant des activités pour compte propre des entités d'assurance sont comptabilisés dans les rubriques qui leur sont relatives.

1.3.13 Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans
- Constructions – gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné)
- Constructions – équipements : 10-40 ans
- Agencements et installations : 5-15 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans
- Matériel de sécurité : 3-10 ans
- Matériel roulant : 3-5 ans
- Matériel informatique : 3-5 ans

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle)

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.3.14 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

❑ Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux de l'impôt sur les sociétés connus et applicables au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

1.3.15 Intérêts pris en charge par l'Etat de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

1.3.16 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

1.3.17 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêt.

❑ Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la JV par résultat ».

❑ Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente.

Lorsque des titres en devises consolidés sont financés par un emprunt dans la même devise, celui-ci fait l'objet d'une couverture de flux futurs de trésorerie.

La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans le compte de réserves de conversion dans les capitaux propres. Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte de réserve de conversion. Cette réserve de conversion est réintégrée en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation dans l'entité étrangère.

1.3.18 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

1.3.19 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes.

Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres,

- de l'usage de modèles de calcul pour la valorisation d'instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « disponibles à la vente » ou en « juste valeur par résultat »,
- de l'appréciation du caractère actif des marchés,
- du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « prêts et créances » ou « détenus jusqu'à l'échéance » pour lesquels cette information doit être portée dans l'annexe des états financiers,
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux.

Notes relatives aux postes des états financiers

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

NOTE 2 - Répartition du bilan et du compte de résultat par activité et par zone géographique

Les activités sont les suivantes :

- La banque de détail regroupe les banques régionales du CIC, Targobank Allemagne, Targobank Espagne, Cofidis, Banco Popular Espanol, Banque Marocaine du Commerce Extérieur, Banque de Tunisie ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier.
 - L'activité d'assurance est constituée par le groupe des Assurances du Crédit Mutuel
 - Les activités de financement et de marché regroupent :
 - a) le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements spécialisés, l'international et les succursales étrangères ;
 - b) les activités de marché au sens large, c'est-à-dire les activités sur taux, change et actions, qu'elles soient exercées pour le compte de la clientèle ou pour compte propre, y compris l'intermédiation boursière.
 - Les activités de banque privée regroupent les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger.
 - Le capital-développement exercé pour compte propre et l'ingénierie financière constituent un pôle d'activité.
 - La structure holding rassemble les éléments non affectables à une autre activité (holding) ainsi que les structures de logistique : les holdings intermédiaires, l'immobilier d'exploitation logé dans des entités spécifiques et les entités informatiques.
- Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Seules deux entités font exception, le CIC et la BFCM en raison

2a - Répartition du bilan par activité

31.12.2012	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développnt	logistique et holding	Total
ACTIF							
Caisses, Banques centrales, CCP - Actif	1 980		5 593	750		1 106	9 429
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	528	12 638	27 750	142	1 784	249	43 091
Instruments dérivés de couverture - Actif	740		157	4		1 713	2 614
Actifs financiers disponible à la vente	738	42 051	16 955	3 385	19	422	63 570
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5 655	230	52 517	2 573	6	9 722	70 703
Prêts et créances sur la clientèle	143 721	262	14 196	7 529		67	165 775
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	64	10 688	251	2		588	11 593
Participations dans les entreprises MEE	1 061	308				710	2 079
PASSIF							
Banques centrales, CCP - Passif				343			343
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	529	4 359	25 886	196			30 970
Instruments dérivés de couverture - Passif	287		1 977	399		100	2 763
Dettes envers les établissements de crédit	7 260		27 217				34 477
Dettes envers la clientèle	105 168	85	7 216	15 758	1	6 636	134 864
Dettes représentées par un titre	32 586		60 936	21			93 543

31.12.2011 (retraité)	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développnt	logistique et holding	Total
ACTIF							
Caisses, Banques centrales, CCP - Actif	1 376	0	1 490	985	0	1 579	5 430
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	128	11 158	23 380	150	1 804	255	36 875
Instruments dérivés de couverture - Actif	346	0	290	4	0	459	1 099
Actifs financiers disponible à la vente	666	37 680	21 650	3 755	8	365	64 125
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 398	12	59 658	2 946	9	32	66 055
Prêts et créances sur la clientèle	141 522	217	16 441	7 124	0	53	165 358
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	64	8 531	362	6	0	5 413	14 377
Participations dans les entreprises MEE	594	398	(0)	1	0	1 092	2 084
PASSIF							
Banques centrales, CCP - Passif	0	0	0	282	0	0	282
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	80	1 858	28 858	133	0	0	30 928
Instruments dérivés de couverture - Passif	330	0	2 656	461	0	(473)	2 974
Dettes envers les établissements de crédit	5 829	(0)	43 286	(0)	(0)	0	49 114
Dettes envers la clientèle	96 391	81	6 176	14 609	0	8 889	126 146
Dettes représentées par un titre	32 660	0	53 965	36	0	13	86 673

2b - Répartition du compte de résultat par activité

31.12.2012	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développnt	logistique et holding	inter activités	Total
Produit net bancaire	5 854	1 318	927	464	100	-446	-58	8 159
Frais généraux	-3 748	-335	-288	-334	-34	-458	58	-5 140
Résultat brut d'exploitation	2 106	983	639	129	66	-904	0	3 019
Coût du risque*	-774		-85	-29		-75		-962
Gains sur autres actifs	-89	-41	-1	6		-22		-146
Résultat avant impôts	1 243	942	554	107	66	-1 001	0	1 910
Impôt sur les sociétés	-457	-374	-193	-27	2	338		-711
Résultat net comptable	787	568	361	79	67	-663	0	1 200
Minoritaires								270
Résultat net part du groupe								930

31.12.2011 (retraité)	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développnt	logistique et holding	inter activités	Total
Produit net bancaire	6 215	875	885	432	93	-704	-55	7 740
Frais généraux	-3 642	-332	-256	-317	-34	-378	55	-4 902
Résultat brut d'exploitation	2 573	544	630	115	59	-1 082		2 838
Coût du risque	-781	-41	-149	-43	-0	-322		-1 336
Gains sur autres actifs	58	85	0	13	0	-21		135
Résultat avant impôts	1 850	587	481	86	59	-1 425	0	1 638
Impôt sur les sociétés	-606	-173	-180	-18	-2	427		-552
Résultat net comptable	1 243	414	301	68	57	-998	0	1 086
Minoritaires								233
Résultat net part du groupe								852

* La cession en 2012 des titres reçus en échange des titres émis par l'Etat grec et apportés à l'offre d'échange du plan de participation du secteur privé (PSI), a généré un impact négatif de 30 millions d'euros en coût du risque, dont -34 millions d'euros dans la holding et +4 millions d'euros dans les activités de marché.

2c - Répartition du bilan par zone géographique

	31.12.2012				31.12.2011 (retraité)			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
ACTIF								
Caisses, Banques centrales, CCP - Actif	1 429	2 407	5 593	9 429	1 889	2 050	1 490	5 430
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	41 138	941	1 011	43 091	34 961	929	985	36 875
Instruments dérivés de couverture - Actif	2 601	4	9	2 614	1 091	6	2	1 099
Actifs financiers disponibles à la vente	57 985	4 905	680	63 570	58 376	4 931	818	64 125
Prêts et créances sur les établissements de crédit	66 137	3 191	1 375	70 703	60 532	3 387	2 136	66 055
Prêts et créances sur la clientèle	140 300	22 290	3 186	165 775	140 063	21 966	3 329	165 358
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11 591	2	0	11 593	14 371	6	0	14 377
Participations dans les entreprises MEE	824	705	550	2 079	842	686	557	2 084
PASSIF								
Banques centrales, CCP - Passif	0	343	0	343	0	282	0	282
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	30 562	224	184	30 970	30 345	353	230	30 928
Instruments dérivés de couverture - Passif	2 316	401	45	2 763	2 466	466	43	2 974
Dettes envers les établissements de crédit	20 146	7 639	6 691	34 477	32 260	9 748	7 106	49 114
Dettes envers la clientèle	109 246	24 915	703	134 864	102 488	23 029	629	126 146
Dettes représentées par un titre	89 097	510	3 937	93 543	85 722	464	488	86 673

* USA, Singapour, Tunisie et Maroc

2d - Répartition du compte de résultat par zone géographique

	31.12.2012				31.12.2011 (retraité)			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
Produit net bancaire	6 193	1 793	173	8 159	5 631	1 861	249	7 740
Frais généraux	-3 802	-1 266	-72	-5 140	-3 592	-1 242	-68	-4 902
Résultat brut d'exploitation	2 391	526	101	3 019	2 038	619	181	2 838
Coût du risque	-556	-360	-46	-962	-904	-429	-3	-1 336
Gains sur autres actifs **	-10	-106	-30	-146	59	30	46	135
Résultat avant impôts	1 825	60	25	1 910	1 193	220	224	1 637
Résultat net global	1 190	17	-8	1 200	778	159	148	1 085
Résultat net part du Groupe	961	-37	5	930	601	114	136	852

* USA, Singapour, Tunisie et Maroc

** 27,9 % du PNB (hors activités logistique et holding) a été réalisé à l'étranger en 2012

** y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition

NOTE 3 - Composition du périmètre de consolidation

	31.12.2012			31.12.2011		
	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *
A. Réseau bancaire						
Banque du Cr�dit Mutuel Ile-de-France (BCMI)	100	100	IG	100	100	IG
Banque Europ�enne du Cr�dit Mutuel (ex Banque de l'Economie du Commerce et de la Mon�tique)	96	96	IG	96	96	IG
CIC Est	100	93	IG	100	93	IG
CIC Iberbanco	100	100	IG	100	100	IG
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	100	93	IG	100	93	IG
CIC Nord Ouest	100	93	IG	100	93	IG
CIC Ouest	100	93	IG	100	93	IG
CIC Sud Ouest	100	93	IG	100	93	IG
Cr�dit Industriel et Commercial (CIC)	93	93	IG	93	93	IG
Targobank AG & Co. KgaA	100	100	IG	100	100	IG
Targobank Espagne	50	50	IP	50	50	IP
B. Filiales du r�seau bancaire						
Banca Popolare di Milano	7	6	ME	7	6	ME
Bancas	50	50	IP			NC
Banco Popular Espa�ol (cf note 1b)	4	4	ME	5	5	ME
Banque de Tunisie	20	20	ME	20	20	ME
Banque du groupe Casino	50	50	IP	50	50	IP
Banque Europ�enne du Cr�dit Mutuel Monaco	100	96	IG			NC
Banque Marocaine du Commerce Ext�rieur (BMCE)	26	26	ME	25	25	ME
Cartes et cr�dits � la Consommation (ex C2C)	100	100	IG	100	43	IG
CM-CIC Asset Management	74	73	IG	74	73	IG
CM-CIC Bail	99	92	IG	99	92	IG
CM-CIC Epargne salariale	100	93	IG	100	92	IG
CM-CIC Factor (ex Factocic)	96	88	IG	96	88	IG
CM-CIC Gestion	100	93	IG	100	93	IG
CM-CIC Home Loan SFH	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Laviolette Financement			FU	100	88	IG
CM-CIC Lease	100	96	IG	100	96	IG
CM-CIC Leasing Benelux	100	92	IG	100	92	IG
CM-CIC Leasing GmbH	100	92	IG	100	92	IG
Cofidis Argentine	66	28	IG	66	28	IG
Cofidis Belgique	100	43	IG	100	43	IG
Cofidis France	100	43	IG	100	43	IG
Cofidis Italie	100	43	IG	100	43	IG
Cofidis R�publique Tch�que	100	43	IG	100	43	IG
Cofidis Slovaquie	100	43	IG	100	43	IG
Creatis	100	43	IG	100	43	IG
FCT CMCIC Home loans	100	100	IG	100	100	IG
Monabanq	100	43	IG	100	43	IG
Saint-Pierre SNC	100	93	IG	100	93	IG
SCI La Tr�fi�re	46	46	ME	46	46	ME
SOFEMO - Soci�t� F�d�rative Europ.de Mon�tique et de Financement	100	98	IG	100	98	IG
Sofim	100	93	IG	100	93	IG
Targo Dienstleistungs GmbH	100	100	IG	100	100	IG
Targo Finanzberatung GmbH	100	100	IG	100	100	IG
C. Banques de financement et activit�s de march�						
Cigogne Management	100	96	IG	100	96	IG
CM-CIC Securities	100	93	IG	100	93	IG
Diversified Debt Securities	100	93	IG	100	95	IG
Divhold	100	93	IG	100	95	IG
Lafayette CLO 1 Ltd	100	93	IG			NC
Ventadour Investissement	100	100	IG	100	100	IG
D. Banque priv�e						
Agefor SA G�n�ve	70	65	IG	70	65	IG
Banque de Luxembourg	100	93	IG	100	95	IG
Banque Pasche (Liechtenstein) AG	53	49	IG	53	49	IG
Banque Pasche Monaco SAM	100	93	IG	100	93	IG
Banque Transatlantique	100	93	IG	100	93	IG
Banque Transatlantique Belgium	100	92	IG	100	92	IG
Banque Transatlantique Luxembourg	100	93	IG	90	86	IG
Banque Transatlantique Singapore	100	93	IG	100	93	IG
Calypso Management Company	70	65	IG	70	65	IG
Banque Pasche	100	93	IG	100	93	IG
CIC Suisse	100	93	IG	100	93	IG
Dubly-Douilhet	63	58	IG	63	58	IG
LRM Advisory SA	70	65	IG	70	65	IG
Pasche Bank & Trust Ltd Nassau	100	93	IG	100	93	IG
Pasche Finance SA Fribourg	100	93	IG	100	93	IG
Pasche Fund Management Ltd			NC	100	93	IG
Pasche International Holding Ltd			FU	100	93	IG
Pasche SA Montevideo			NC	100	93	IG
Serficom Brasil Gestao de Recursos Ltda	50	46	IG	50	46	IG
Serficom Family Office Brasil Gestao de Recursos Ltda	52	48	IG	52	48	IG
Serficom Family Office Inc	100	93	IG	100	93	IG
Serficom Family Office SA	100	93	IG	100	93	IG
Serficom Investment Consulting (Shanghai)			NC	100	93	IG
Serficom Maroc SARL			NC	100	93	IG
Transatlantique Gestion	100	93	IG	100	93	IG
Valeroso Management Ltd	100	93	IG	100	93	IG
Alternative gestion SA G�n�ve	45	57	ME	45	57	ME

	31.12.2012			31.12.2011		
	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *
E. Capital développement						
CM-CIC Capital Finance	100	93	IG	100	93	IG
CM-CIC Capital Innovation	100	92	IG	100	92	IG
CM-CIC Conseil	100	93	IG	100	93	IG
CM-CIC Investissement	100	92	IG	100	92	IG
Sudinnova	66	61	IG	66	61	IG
F. Logistique et holding						
Adepi	100	93	IG	100	93	IG
Carmen Holding Investissement	84	84	IG	84	84	IG
CIC Migrations	100	93	IG	100	93	IG
CIC Participations	100	93	IG	100	93	IG
Cicor	100	93	IG	100	93	IG
Cicoval	100	93	IG	100	93	IG
CM Akquisitions	100	100	IG	100	100	IG
CMCP - Crédit Mutuel Cartes de Paiement	45	46	ME	45	46	ME
Cofidis Participations	51	43	IG	51	43	IG
Efsa	100	93	IG	100	93	IG
Est Bourgogne Rhone Alpes (EBRA)	100	100	IG	100	100	IG
Euro-Information	26	25	ME	26	25	ME
Euro Protection Surveillance	25	25	ME			NC
France Est	100	98	IG	100	98	IG
Gesteurop	100	93	IG	100	93	IG
Gestunion 2	100	93	IG	100	93	IG
Gestunion 3	100	93	IG	100	93	IG
Gestunion 4	100	93	IG	100	93	IG
Groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC)	100	100	IG	100	100	IG
Impex Finance	100	93	IG	100	93	IG
L'Est Républicain	92	91	IG	92	91	IG
Marsovalor	100	93	IG	100	93	IG
Pargestion 2	100	93	IG	100	93	IG
Pargestion 4	100	93	IG	100	93	IG
Placinvest	100	93	IG	100	92	IG
Société Civile de Gestion des Parts dans l'Alsace (SCGPA)	50	50	IG	50	50	IG
Société Française d'Édition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux (SFEJIC)	99	97	IG	99	97	IG
Sofiholding 2	100	93	IG	100	93	IG
Sofiholding 3	100	93	IG	100	93	IG
Sofiholding 4	100	93	IG	100	93	IG
Sofinaction	100	93	IG	100	93	IG
Targo Akademie GmbH	100	100	IG	100	100	IG
Targo Deutschland GmbH	100	100	IG	100	100	IG
Targo IT Consulting GmbH	100	100	IG	100	100	IG
Targo Management AG	100	100	IG	100	100	IG
Targo Realty Services GmbH	100	100	IG	100	100	IG
Ufigestion 2	100	93	IG	100	93	IG
Ugépar Service	100	93	IG	100	93	IG
Valimar 2	100	93	IG	100	93	IG
Valimar 4	100	93	IG	100	93	IG
VTP 1	100	93	IG	100	93	IG
VTP 5	100	93	IG	100	93	IG
G. Sociétés d'assurance						
ACM GIE	100	72	IG	100	72	IG
ACM IARD	96	69	IG	96	69	IG
ACM Nord IARD	49	35	ME	49	35	ME
ACM RE	100	72	IG			NC
ACM Services	100	72	IG	100	72	IG
ACM Vie	100	72	IG	100	72	IG
Agrupació AMCI de Seguros y Reaseguros	60	50	IG			NC
Agrupació Bankpyme Pensiones	60	50	IG			NC
Agrupació Serveis Administratius	60	50	IG			NC
AMDIF	60	50	IG			NC
AMSYR	60	50	IG			NC
Assistencia Avançada Barcelona	60	50	IG			NC
Astree	30	22	ME	30	22	ME
Atlancourtage			FU	100	72	IG
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	73	72	IG	73	72	IG
ICM Life	100	72	IG	100	72	IG
Immobilière ACM	100	72	IG	100	72	IG
Partners	100	72	IG	100	72	IG
Procourtage	100	72	IG	100	72	IG
RMA Watanya	22	16	ME	22	16	ME
Royal Automobile Club de Catalogne	49	35	ME	49	35	ME
Serenis Assurances	100	71	IG	100	72	IG
Serenis Vie	100	72	IG	100	72	IG
Voy Mediación	90	63	IG	100	63	IG

	31.12.2012			31.12.2011		
	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *
H. Autres sociétés						
A. TELE			NC	69	49	IG
Affiches D'Alsace Lorraine	100	89	IG	100	89	IG
Agence Générale d'Informations régionales	100	98	IG	100	97	IG
Alsace Média Participation	100	89	IG	100	89	IG
Alsacienne de Portage des DNA	100	89	IG	100	89	IG
ALSATIC			FU	80	71	IG
Cime & Mag			FU	100	97	IG
CM-CIC Immobilier	100	100	IG	100	100	IG
Distripub	100	97	IG	100	97	IG
Documents AP	100	100	IG	100	100	IG
Est Bourgogne Médias	100	100	IG	100	100	IG
Est Imprimerie	100	100	IG	100	97	IG
Est Info Tv (ex Société Alsacienne de Presse et d'Audiovisuelle)			NC	60	53	IG
Europe Régie			FU	66	64	IG
Foncière Massena	100	72	IG	78	56	IG
France Régie	100	89	IG	100	89	IG
GEIE Synergie	100	43	IG			NC
Groupe Progrès	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries - GRLI	100	100	IG	100	100	IG
Immocity	100	100	IG	100	100	IG
Imprimerie Michel	100	100	IG	100	100	IG
Interprint	100	100	IG	100	100	IG
Jean Bozzi Communication	100	100	IG	100	100	IG
Journal de la Haute Marne	50	46	ME	50	46	ME
La Liberté de l'Est	97	89	IG	96	92	IG
La Tribune	100	100	IG	100	100	IG
L'Alsace	100	97	IG	100	97	IG
L'Alsace Magazines Edition - L'Ame			FU	100	97	IG
Le Dauphiné Libéré	100	100	IG	100	100	IG
Le Républicain Lorrain	100	100	IG	100	100	IG
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	99	89	IG	100	89	IG
Les Dernières Nouvelles de Colmar	100	89	IG	100	89	IG
Les Editions de l'Echiquier	100	97	IG	100	97	IG
Lumedia	50	50	IP	50	50	IP
Massena Property	100	72	IG	100	72	IG
Massimob	100	69	IG	100	69	IG
Mediaportage	100	97	IG	100	97	IG
Presse Diffusion	100	100	IG	100	100	IG
Promopresse	100	100	IG	100	100	IG
Publicité Moderne			FU	100	91	IG
Publiprint Dauphiné	100	100	IG	100	100	IG
Publiprint province n°1	100	100	IG	100	100	IG
Républicain Lorrain Communication	100	100	IG	100	100	IG
Républicain Lorrain Tv News	100	100	IG	100	100	IG
Républicain Lorrain Voyages			FU	100	100	IG
Roto Offset	100	97	IG	100	97	IG
SCI ACM (ex SCI ADS)	83	60	IG	100	71	IG
SCI Alsace	90	87	IG	90	87	IG
SCI Ecriture			FU	100	97	IG
SCI Gutenberg	100	100	IG	100	100	IG
SCI Le Progrès Confluence	100	100	IG	100	100	IG
SCI Roseau d'Or			FU	100	97	IG
SDV Plurimédia	20	18	ME	20	19	ME
Société de Presse Investissement	100	90	IG	100	91	IG
Société d'Edition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura	100	100	IG	100	100	IG
Société d'Edition des hebdomadaires & périodiques locaux			FU	100	100	IG
Sofiliest			FU	100	96	IG
Top Est 88			FU	100	46	IG

Information sur les implantations et activités dans les Etats ou territoires non coopératifs figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 14 avril 2012 : le groupe ne dispose pas d'implantation répondant aux critères définis par l'arrêté du 6 octobre 2009.

* Méthode :

IG = Intégration Globale

IP = Intégration Proportionnelle

ME = Mise en Equivalence

NC = Non Consolidée

FU = Fusionnée

NOTE 4 - Caisse, Banques centrales

4a - Prêts et créances sur les établissements de crédit

	31.12.2012	31.12.2011
Caisse, Banques centrales		
Banques centrales	8 879	4 920
dont réserves obligatoires	1 335	1 364
Caisse	550	510
Total	9 429	5 430
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel (1)	5 425	3 114
Autres comptes ordinaires	2 426	1 974
Prêts	57 460	54 280
Autres créances	633	532
Titres non cotés sur un marché actif	2 344	3 672
Pensions	1 403	1 141
Créances dépréciées sur base individuelle	925	1 099
Créances rattachées	367	553
Provisions pour dépréciation	-280	-310
Total	70 703	66 055

(1) concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu)

4b - Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2012	31.12.2011
Banques centrales	343	282
Dettes envers les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel	0	0
Autres comptes ordinaires	8 741	16 400
Emprunts	24 634	27 463
Autres dettes	298	2 597
Pensions	656	2 573
Dettes rattachées	147	81
Total	34 820	49 397

NOTE 5 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

5a - Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2012			31.12.2011		
	Transaction	Juste valeur sur option	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Total
. Titres	15 148	14 784	29 932	13 860	13 381	27 241
- Effets publics	1 644	1	1 645	1 409	24	1 433
- Obligations et autres titres à revenu fixe	13 186	2 765	15 952	11 977	2 875	14 852
. Cotés	13 186	2 716	15 902	11 977	2 786	14 763
. Non cotés	0	50	50	0	88	88
- Actions et autres titres à revenu variable	317	12 019	12 336	473	10 483	10 956
. Cotés	317	10 259	10 577	473	8 774	9 247
. Non cotés	0	1 759	1 759	0	1 709	1 709
. Instruments dérivés de transaction	2 848	0	2 848	2 534	0	2 534
. Autres actifs financiers		10 311	10 311		7 100	7 100
dont pensions		10 311	10 311		7 096	7 096
TOTAL	17 996	25 096	43 091	16 394	20 481	36 875

5b - Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2012	31.12.2011
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	7 619	6 676
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	23 351	24 252
TOTAL	30 970	30 928

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31.12.2012	31.12.2011
. Vente à découvert de titres	1 507	1 087
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	1 048	641
- Actions et autres titres à revenu variable	458	447
. Instruments dérivés de transaction	5 603	4 786
. Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	509	802
TOTAL	7 619	6 676

Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31.12.2012			31.12.2011		
	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart
. Titres émis	24	24	0	60	60	0
. Dettes interbancaires	22 723	22 720	3	23 577	23 564	13
. Dettes envers la clientèle	604	604	0	615	615	0
Total	23 351	23 348	3	24 252	24 239	13

5c - Hiérarchie de la Juste Valeur

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Disponibles à la vente	61 765	458	1 346	63 569
- Effets publics et valeurs assimilées - DALV	11 912	32	0	11 944
- Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV	44 003	399	464	44 866
- Actions et autres titres à revenu variable - DALV	5 007	0	100	5 107
- Participations et ATDLT - DALV	836	9	469	1 314
- Parts entreprises liées - DALV	7	18	313	338
Transaction / JVO	24 726	15 812	2 205	43 092
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	1 558	86	0	1 644
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	1	0	0	1
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	10 124	2 670	392	13 186
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	2 711	50	4	2 765
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	307	0	10	317
- Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	9 976	349	1 694	12 019
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	5 802	0	5 802
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	4 510	0	4 510
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	49	2 694	105	2 848
Instruments dérivés de couverture	0	2 610	4	2 614
Total	86 491	19 229	3 555	109 275
Passifs financiers				
Transaction / JVO	2 082	28 790	98	30 970
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	22 723	0	22 723
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	604	0	604
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	24	0	24
- Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	2 082	5 439	98	7 619
Instruments dérivés de couverture	0	2 726	37	2 763
Total	2 082	31 516	135	33 733

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers, conformément à ce qui a été défini par la norme IFRS 7 :

- niveau 1 : Utilisation du cours de bourse. Dans les activités de marché, concerne les titres de créance cotés par au moins quatre contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé.
- niveau 2 : Utilisation de techniques de valorisation basées principalement à partir de données observables ; sont dans ce niveau, dans les activités de marché, les titres de créance cotés par deux ou trois contributeurs et les dérivés de gré à gré non présents dans le niveau 3.
- niveau 3 : Utilisation de techniques de valorisation basées principalement à partir de données non observables. Y figurent les actions non cotées, et dans les activités de marché, les titres de créance cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables.

Détail du niveau 3	Ouverture	Achats	Ventes	Gains et pertes en résultat	Autres mouvements	Clôture
- Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	1 733	330	-374	60	-55	1 694

NOTE 6 - Couverture

6a - Instruments dérivés de couverture

	31.12.2012		31.12.2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
. couverture de flux de trésorerie (Cash flow Hedge)	4	46	5	44
. couverture de juste valeur (variation enregistrée en résultat)	2 610	2 717	1 094	2 930
TOTAL	2 614	2 763	1 099	2 974

La couverture en juste valeur est la couverture d'une exposition au changement de la juste valeur d'un instrument financier attribuable à un risque particulier. Les variations de juste valeur de la couverture ainsi que des éléments couverts, pour la partie attribuable au risque couvert, sont comptabilisées en résultat.

6b - Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	Juste valeur 31.12.2012	Juste valeur 31.12.2011	Variation de juste valeur
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
. d'actifs financiers	852	738	114
. de passifs financiers	-1 947	-1 664	-283

6c - Analyse des instruments dérivés

	31.12.2012			31.12.2011		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
<i>Instrument de taux</i>						
Swaps	290 445	2 045	4 522	365 377	1 540	3 987
Autres contrats fermes	14 796	4	2	8 394	4	1
Options et instruments conditionnels	23 447	92	265	32 490	116	121
<i>Instrument de change</i>						
Swaps	81 679	20	71	84 374	41	77
Autres contrats fermes	10 871	401	391	17 422	172	116
Options et instruments conditionnels	16 193	53	52	17 493	195	195
<i>Autres que taux et change</i>						
Swaps	13 553	74	138	16 567	372	242
Autres contrats fermes	1 744	0	0	1 951	0	0
Options et instruments conditionnels	4 550	158	162	788	95	48
Sous-total	457 278	2 848	5 603	544 856	2 534	4 786
Instruments dérivés de couverture						
<i>couverture de Fair Value Hedge</i>						
Swaps	74 463	2 609	2 717	83 927	1 094	2 930
Options et instruments conditionnels	1	0	0	1	0	0
<i>couverture de Cash Flow Hedge</i>						
Swaps	165	4	41	157	4	39
Autres contrats fermes	0	0	5	0	0	4
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	1	0
Sous-total	74 630	2 614	2 763	84 085	1 099	2 974
Total	531 907	5 461	8 366	628 941	3 634	7 760

NOTE 7 - Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2012	31.12.2011 (retraité)
. Effets publics	11 809	15 144
. Obligations et autres titres à revenu fixe	44 766	42 478
- Cotés	44 149	41 746
- Non cotés	617	732
. Actions et autres titres à revenu variable	5 119	4 438
- Cotés	4 966	4 335
- Non cotés	153	104
. Titres immobilisés	1 625	1 739
- Titres de participations	1 177	1 214
- Autres titres détenus à long terme	133	242
- Parts dans les entreprises liées	311	280
- Titres prêtés	4	3
. Créances rattachées	251	326
TOTAL	63 570	64 125
<i>Dont plus/moins values latentes sur obligations et autres titres à revenus fixe et sur effets publics comptabilisées directement en capitaux propres</i>	-80	-1 329
<i>Dont plus/moins values latentes sur actions et autres titres à revenu variable et sur titres immobilisés comptabilisées directement en capitaux propres</i>	545	296
<i>Dont dépréciations des obligations et autres titres à revenu fixe</i>	-88	-684
<i>Dont dépréciations des actions et autres titres à revenu variable et des titres immobilisés</i>	-1 986	-1 996

7a - Liste des principales participations non consolidées

		% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Crédit logement	Non coté	<10%	1 463	9 881	207	89
CRH (Caisse de refinancement de l'habitat)	Non coté	<40%	312	49 574	4	1
Foncière des Régions	Coté	<10%	6 040	14 642	752	469
Veolia Environnement	Coté	< 5%	9 835	50 406	26 947	-317

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2011

7b - Exposition au risque souverain

Les titres émis par l'Etat grec ont été apportés à l'offre d'échange du plan de participation du secteur privé (PSI). Les titres reçus en échange ont été cédés sur la marché. Au 31 décembre 2012, il n'y a plus d'exposition sur l'Etat grec. Cette opération s'est traduite par une perte constatée en coût du risque de 30 millions d'euros.

Les Etats irlandais et portugais ont bénéficié d'un plan de soutien de l'Union Européenne et du FMI, la dégradation de leurs comptes publics ne leur permettant plus de lever les fonds nécessaires à leur financement, en raison de la défiance des marchés. A ce stade, le recouvrement prévisionnel de la dette de ces deux Etats ne paraît pas compromis et ne justifie donc pas la constatation d'une dépréciation.

Les évolutions entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012 sont dues aux remboursements des titres arrivés à échéance, aux variations de valeur au cours de l'exercice et marginalement à quelques achats et ventes, sachant que pour les titres de transaction, les achats et des ventes peuvent être plus fréquents.

Pays bénéficiant d'un plan de soutien

Expositions nettes*	31.12.2012		31.12.2011	
	Portugal	Irlande	Portugal	Irlande
Actifs à la juste valeur par résultat			50	
Actifs disponibles à la vente	63	100	104	99
Actifs détenus jusqu'à l'échéance				
TOTAL	63	100	154	99

* Les montants des expositions nettes s'entendent après prise en compte de la participation aux bénéfices des assurés pour la partie assurance.

Durée résiduelle contractuelle	Portugal	Irlande	Portugal	Irlande
<1 an			39	
1 à 3 ans			20	
3 à 5 ans	13		29	
5 à 10 ans		93	59	94
Sup à 10 ans	50	7	7	5
Total	63	100	154	99

Autres expositions souveraines du portefeuille bancaire

Expositions nettes	31.12.2012		31.12.2011	
	Espagne	Italie	Espagne	Italie
Actifs à la juste valeur par résultat	204	39	131	99
Actifs disponibles à la vente	54	3 472	130	4 396
Actifs détenus jusqu'à l'échéance				
TOTAL	258	3 511	261	4 495

Activités de marchés en valeur de marché, autres métiers en valeur nominale. Les encours sont présentés nets de CDS.

Durée résiduelle contractuelle	Espagne	Italie	Espagne	Italie
<1 an	81	30	66	1 266
1 à 3 ans	118	2 645	28	2 076
3 à 5 ans	29	206	69	375
5 à 10 ans	13	382	17	545
Sup à 10 ans	16	248	81	233
Total	258	3 511	261	4 495

NOTE 8 - Clientèle

8a - Prêts et créances sur la clientèle

	31.12.2012	31.12.2011
Créances saines	154 164	154 058
. Créances commerciales	4 722	5 081
. Autres concours à la clientèle	148 881	148 263
- crédits à l'habitat	63 746	63 311
- autres concours et créances diverses dont pensions	85 135	84 952
. Créances rattachées	316	343
. Titres non cotés sur un marché actif	245	371
Créances d'assurance et réassurance	180	169
Créances dépréciées sur base individuelle	8 897	9 101
Créances brutes	163 241	163 327
Provisions individuelles	-5 656	-5 906
Provisions collectives	-490	-437
SOUS TOTAL I	157 096	156 985
Location financement (investissement net)	8 809	8 515
. Mobilier	5 293	5 315
. Immobilier	3 144	3 019
. Créances dépréciées sur base individuelle	373	181
Provisions pour dépréciation	-130	-142
SOUS TOTAL II	8 680	8 373
TOTAL	165 775	165 358
dont prêts participatifs	11	9
dont prêts subordonnés	13	12

Opérations de location financement avec la clientèle

	31.12.2011	Acquisition	Cession	Autres	31.12.2012
Valeur brute comptable	8 515	1 715	-1 385	-36	8 809
Dépréciations des loyers non recouvrables	-142	-26	38	0	-130
Valeur nette comptable	8 373	1 689	-1 347	-35	8 680

Ventilation par durée des loyers futurs minimaux à recevoir au titre de la location financement

	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total
Loyers futurs minimaux à recevoir	2 698	4 704	1 831	9 233
Valeurs actualisées des loyers futurs	2 529	4 501	1 820	8 850
Produits financiers non acquis	169	203	11	383

8b - Dettes envers la clientèle

	31.12.2012	31.12.2011
. Comptes d'épargne à régime spécial	39 098	35 183
- à vue	30 071	26 217
- à terme	9 027	8 967
. Dettes rattachées sur comptes d'épargne	3	5
Sous-total	39 101	35 188
. Comptes à vue	47 682	44 367
. Comptes et emprunts à terme	47 293	45 921
. Pensions	202	151
. Dettes rattachées	501	438
. Dettes d'assurance et de réassurance	85	81
Sous-total	95 762	90 958
TOTAL	134 864	126 146

NOTE 9 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	31.12.2012	31.12.2011
. Titres	11 605	14 442
- Effets publics	0	84
- Obligations et autres titres à revenu fixe	11 605	14 357
. Cotés	11 560	9 436
. Non cotés	45	4 921
. Créances rattachées	1	13
TOTAL BRUT	11 606	14 454
dont actifs dépréciés	25	109
Provisions pour dépréciation	-14	-78
TOTAL NET	11 593	14 377

NOTE 10 - Variation des dépréciations

	31.12.2011	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2012
Prêts et créances Etablissements de crédit	-310	-15	40	5	-280
Prêts et créances sur la clientèle	-6 485	-1 254	1 463	0	-6 275
Titres en AFS "disponibles à la vente"	-2 680	-98	704	0	-2 074
Titres en HTM "détenus jusqu'à l'échéance"	-78	0	65	0	-14
Total	-9 553	-1 368	2 272	5	-8 643

Au 31/12/2012, les provisions sur les prêts et les créances à la clientèle s'élèvent à 6 275 M€ (contre 6 485 M€ fin 2011) dont 490 M€ de provisions collectives. S'agissant des provisions individuelles, elles se concentrent essentiellement sur les comptes ordinaires débiteurs à hauteur de 707 M€ (contre 745 M€ fin 2011) ainsi que les provisions sur les créances commerciales et autres concours (dont crédits à l'habitat) à hauteur de 4 949 M€ (contre 5 160 M€ fin 2011).

NOTE 11 - Instruments financiers - Reclassements

En application des nouveaux textes comptables et dans le cas rare de contexte de marché totalement disloqué, le groupe a transféré au 1er juillet 2008, 18,8 milliards d'euros d'encours du portefeuille de trading vers le portefeuille AFS (16,1 milliards d'euros) et vers le portefeuille de Loans & Receivables (2,7 milliards d'euros) ; et 6,5 milliards du portefeuille AFS vers le portefeuille Loans & Receivables (5,9 milliards d'euros) et vers le portefeuille HTM (0,6 milliards d'euros). Aucun nouveau transfert n'a été effectué depuis cette date.

	31.12.2012		31.12.2011	
	valeur comptable	juste valeur	valeur comptable	juste valeur
Portefeuille de Loans & Receivables	2 929	2 910	4 539	4 235
Portefeuille AFS	5 489	5 492	7 413	7 414

	31.12.2012	31.12.2011
Profits/(pertes) qui auraient été comptabilisés en résultat à la JV si les actifs n'avaient pas été reclassés	635	-184
Gains/(pertes) latents qui auraient été constatés en capitaux propres si les actifs n'avaient pas été reclassés	-498	47
Profits/(pertes) passés en résultat (PNB et coût du risque) liés aux actifs reclassés	92	-8

NOTE 12 - Note sur les expositions liées à la crise financière

Il est présenté ci-après les expositions liées à la crise financière.

Les portefeuilles ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

Synthèse	Valeur comptable	Valeur comptable
	31.12.2012	31.12.2011
RMBS	2 391	3 985
CMBS	333	366
CLO	943	1 543
Autres ABS	731	897
CLO couverts par des CDS	833	721
Autres ABS couverts par des CDS	25	28
Lignes de liquidité des programmes ABCP	351	351
TOTAL	5 606	7 890

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

Expositions au 31/12/2012	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Trading	921	269	15	505	1 710
AFS	478	64	29	75	646
Loans	992		899	151	2 042
TOTAL	2 391	333	943	731	4 398
France	1	2		519	522
Espagne	105			68	173
Royaume Uni	244			47	291
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	706	64	664	72	1 506
USA	1 232	267	279	25	1 803
Autres	103				103
TOTAL	2 391	333	943	731	4 398
US Agencies	447				447
AAA	546	259	383	462	1 650
AA	239		488	53	780
A	188	10	47	150	395
BBB	66	64	12	19	161
BB	101		14		114
Inférieur ou égal à B	804			47	851
Non noté					0
TOTAL	2 391	333	943	731	4 398
Origination 2005 et avant	400	98		28	526
Origination 2006	508	60	180	45	793
Origination 2007	746	175	418	60	1 399
Origination depuis 2008	736	0	346	598	1 680
TOTAL	2 391	333	943	731	4 398

Expositions au 31/12/2011	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Trading	1 173	353	26	366	1 918
AFS	966	13	192	227	1 399
Loans	1 845	0	1325	304	3 474
TOTAL	3 985	366	1 543	897	6 791
France	14	2	0	354	369
Espagne	305	0	20	206	531
Royaume Uni	413	30	0	52	496
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	1 306	0	694	144	2 144
USA	1 795	320	828	121	3 064
Autres	151	13	0	21	186
TOTAL	3 985	366	1 543	897	6 791
US Agencies	521	0	0	0	521
AAA	1 560	303	716	421	3 001
AA	187	30	737	107	1 062
A	242	23	51	98	413
BBB	145	2	26	121	294
BB	119	0	12	20	151
Inférieur ou égal à B	1211	8	0	131	1 350
Non noté	0	0	0	0	0
TOTAL	3 985	366	1 543	897	6 791
Origination 2005 et avant	943	28	39	207	1 217
Origination 2006	1153	119	595	112	1 979
Origination 2007	1125	174	550	183	2 032
Origination depuis 2008	764	45	358	396	1 563
TOTAL	3 985	366	1 543	897	6 791

NOTE 13 - Impôts

13a - Impôts courants

	31.12.2012	31.12.2011
Actif (par résultat)	701	907
Passif (par résultat)	446	387

13b - Impôts différés

	31.12.2012	31.12.2011
Actif (par résultat)	625	673
Actif (par capitaux propres)	249	805
Passif (par résultat)	486	586
Passif (par capitaux propres)	320	185

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31.12.2012		31.12.2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
. Différences temporaires sur :				
- PV/MV différées sur titres disponibles à la vente	249	320	805	185
- dépréciations	375		437	
- réserve latente de location financement		144		136
- résultats des sociétés transparentes		1		4
- réévaluation des instruments financiers	734	104	860	161
- charges à payer et produits à recevoir	94	752	114	952
- déficits fiscaux (1) (2)	63		123	
- activité d'assurance	28	174	31	192
- autres décalages temporaires	98	78	52	84
. Compensation	-767	-767	-944	-944
Total des actifs et passifs d'impôts différés	873	805	1 478	771

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable. Pour les entités françaises, le taux de l'impôt différé est de 36,10% et correspond au taux normal d'impôt.

(1) Dont concernant les USA : 50 millions d'euros en 2012 et 122 millions d'euros en 2011.

(2) Les déficits fiscaux sont source d'actif d'impôts différés dans la mesure où leur probabilité de récupération est élevée.

NOTE 14 - Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

14a - Comptes de régularisation et actifs divers

	31.12.2012	31.12.2011
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	188	317
Comptes d'ajustement sur devises	83	334
Produits à recevoir	404	438
Comptes de régularisation divers	2 296	1 468
Sous-total	2 972	2 557
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	79	110
Dépôts de garantie versés	8 069	7 645
Débiteurs divers	6 191	5 209
Stocks et assimilés	13	14
Autres emplois divers	49	-2
Sous-total	14 402	12 978
Autres actifs d'assurance		
Provisions techniques - Part des réassureurs	269	255
Autres	83	81
Sous-total	353	335
Total	17 727	15 870

14b - Comptes de régularisation et passifs divers

	31.12.2012	31.12.2011
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	153	452
Comptes d'ajustement sur devises	6	349
Charges à payer	643	551
Produits constatés d'avance	639	670
Comptes de régularisation divers	7 435	1 743
Sous-total	8 877	3 764
Autres passifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	123	83
Versements restant à effectuer sur titres	100	53
Créditeurs divers	4 163	3 546
Sous-total	4 386	3 682
Autres passifs d'assurance		
Dépôts et cautionnements reçus	167	150
Sous-total	167	150
Total	13 430	7 596

NOTE 15 - Participation dans les entreprises mises en équivalence

Quote-part dans le résultat net des entreprises MEE

			31.12.2012			31.12.2011		
			QP détenue	Valeur de MEE	QP de résultat	QP détenue	Valeur de MEE	QP de résultat
ACM Nord	Non Coté	Non Coté	49,00%	22	6	49,00%	19	3
ASTREE Assurance	Cotée	Cotée	30,00%	17	1	30,00%	18	-1
Banca Popolare di Milano (1)	Cotée	Cotée	6,87%	142	-58	6,87%	191	-31
Banco Popular Español (cf note 1b)	Cotée	Cotée	4,37%	410	-105	5,03%	387	27
Banque de Tunisie	Cotée	Cotée	20,00%	52	6	20,00%	52	6
Banque Marocaine du Commerce Extérieur	Cotée	Cotée	26,21%	923	16	24,64%	831	21
CMCP	Non Coté	Non Coté		5	0		5	0
Euro Information	Non Coté	Non Coté	26,36%	222	20	26,36%	206	13
Euro Protection Surveillance	Non Coté	Non Coté	25,00%	3	3	26,36%	206	13
RMA Watanya (2)	Non Coté	Non Coté	22,02%	209	-25	22,02%	298	16
Royal Automobile Club de Catalogne	Non Coté	Non Coté	48,99%	59	4	48,99%	62	-13
SCI Treflière	Non Coté	Non Coté	46,09%	12	1	46,09%	11	1
Autres participations	Non Coté	Non Coté		3	1			
TOTAL				2 079	-131		2 084	42

(1) Au 31 décembre 2012, le cours de l'action Banca Popolare di Milano à la Bourse de Milan est de 45 centimes. La valeur boursière de cette participation s'élève à 96 millions d'euros.

(2) L'écart d'acquisition de RMA de 87 millions d'euros a été déprécié à hauteur de 27 millions d'euros durant l'exercice 2012.

Données financières publiées par les principales entreprises MEE

	Total bilan	PNB ou CA	Résultat net
ACM Nord	149	134	8
ASTREE Assurance (1) (2)	321	101	13
Banca Popolare di Milano (1)	51 931	1 352	-621
Banco Popular Español	157 618	3 778	-2 461
Banque de Tunisie (1) (2)	3 388	153	58
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (1) (3)	207 988	8 140	1 508
Euro Information	842	845	75
Euro Protection Surveillance	77	108	12
RMA Watanya (1) (3)	239 588	3 973	-297
Royal Automobile Club de Catalogne	177	123	8

(1) Montants 2011 (2) en millions Dinar Tunisien (3) en millions Dirham Marocain

Banca Popolare di Milano S.C.a.r.l.ou «BPM»

L'investissement dans BPM est consolidé par mise en équivalence compte tenu de la position d'influence notable du CIC qui conserve son mandat au conseil en qualité de partenaire stratégique, et qui participe également au comité exécutif ainsi qu'au comité financier. Sa valorisation dans les comptes doit ressortir de ce fait à la quote-part dans l'actif net comptable IFRS, sans cependant pouvoir excéder la valeur d'utilité. Celle-ci a été déterminée en appliquant la méthode « dividend discounted method (DDM) » qui consiste à actualiser les résultats distribuables futurs sur une longue période, eux même obtenus à partir des résultats nets comptables prévisionnels diminués du montant mis en réserve pour respecter les contraintes réglementaires du ratio de solvabilité.

Les résultats prévisionnels utilisés sont ceux présentés dans le business plan du 24 juillet 2012. Il s'agit de l'information disponible la plus récente. Le taux d'actualisation utilisé est construit à partir du taux d'intérêt sans risque à long terme auquel est ajoutée une prime fonction de la volatilité de l'action BPM. Il en résulte une valeur d'utilité de 62 centimes d'euro pour une action BPM. Une analyse de sensibilité aux principaux paramètres retenus dans le modèle notamment au taux d'actualisation fait ressortir qu'une variation de 100 bp à la hausse du taux entraînerait une diminution de la valeur d'utilité de 12%.

Sur la base de cette valorisation, la valeur d'équivalence intégrée dans les comptes ressort à 142 millions d'euros après dépréciation. Pour mémoire, le cours de l'action BPM à la bourse de Milan était de 45 centimes à la clôture du 31 décembre et de 51 centimes à l'ouverture du 26 février 2013. La valeur boursière de la participation du groupe dans BPM était de 100 millions d'euros au 31 décembre 2012 et de 113 millions au 26 février 2013. Au 30 septembre 2012, selon les états financiers consolidés IFRS, le total de bilan était de 52 439 millions d'euros, ses capitaux progressaient à 4 270 millions d'euros dont le résultat des neuf premiers mois de 2012 de (106) millions d'euros.

Au cours de l'exercice, le groupe a constaté en résultat, outre sa quote-part dans le résultat de la période de BPM de (8) millions d'euros et la dépréciation induite par la valeur d'utilité pour un montant négatif de 49 millions d'euros dans la ligne « résultat des entités consolidées par mise en équivalence ».

Banco Popular Español (BPE) :

L'investissement dans BPE est consolidé par mise en équivalence compte tenu des liens d'influence notable entre le Groupe et BPE : représentation du Crédit Mutuel - CIC au Conseil d'administration de BPE, existences d'une co-entreprise bancaire entre les deux groupes et de multiples accords commerciaux croisés sur les marchés franco-espagnols des entreprises et des particuliers.

La valeur au bilan de la participation dans BPE représente la quote-part du Groupe dans l'actif net de BPE en normes IFRS, dans la limite de sa valeur recouvrable basée sur la valeur d'utilité de la participation. Cette dernière est déterminée à partir des flux prévisionnels futurs actualisés distribuables aux actionnaires, compte tenu des contraintes réglementaires de capitalisation propres aux établissements de crédit. Les résultats prévisionnels utilisés sont les prévisions publiques du management de BPE communiquées en octobre 2012, révisées postérieurement au « stress test » de Place mené par Oliver Wyman sur les banques espagnoles. Le taux d'actualisation des flux résulte du taux d'intérêt à long terme de la dette de l'Etat espagnol auquel s'ajoute une prime de risque de BPE fonction de la sensibilité du cours de son action au risque de marché, déterminée par référence à l'indice Ibox 35 de la Bourse de Madrid.

La valeur d'utilité ainsi déterminée aboutit à une valeur de 1,25 € par action BPE, supérieure à la valeur de mise en équivalence totale de 410 millions dans les comptes du Groupe au 31 décembre. Une analyse de sensibilité aux principaux paramètres retenus dans le modèle, notamment au taux d'actualisation, fait ressortir qu'une variation de 100bp à la hausse du taux entraînerait une diminution de la valeur d'utilité de 7,8%. De même, une réduction de 5% des résultats prévisionnels du plan d'affaires de la BPE affecterait la valeur d'utilité de -4,8%. Ces deux derniers cas de figure ne remettraient cependant pas en cause la valeur de mise en équivalence inscrite dans les comptes consolidés du Groupe.

Pour mémoire, le cours de clôture à la Bourse de Madrid était de 0,586€ par action BPE au 31 décembre 2012 et de 0,66€ au 15 février 2013. La valeur boursière du portefeuille d'actions BPE du Groupe était de 216 millions au 31 décembre 2012 et de 243 millions au 15 février 2013.

NOTE 16 - Immeubles de placement

	31.12.2011	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2012
Coût historique	1 050	395	-77	0	1 368
Amortissement et dépréciation	-181	-22	2	0	-201
Montant net	869	373	-75	0	1 167

La juste valeur des immeubles comptabilisés au coût amorti est de 1 548 millions d'euros au 31.12.2012.

NOTE 17 - Immobilisations corporelles et incorporelles

17a - Immobilisations corporelles

	31.12.2011	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2012
Coût historique					
Terrains d'exploitation	382	1	-5	13	392
Constructions d'exploitation	2 680	101	-33	0	2 748
Autres immobilisations corporelles	1 250	88	-66	-4	1 268
Total	4 313	190	-105	10	4 408
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	-3	0	0	2	-2
Constructions d'exploitation	-1 430	-133	24	1	-1 538
Autres immobilisations corporelles	-909	-64	30	1	-941
Total	-2 342	-197	54	4	-2 481
Montant net	1 971	-7	-51	14	1 928

17b - Immobilisations incorporelles

	31.12.2011	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2012
Coût historique					
. Immobilisations générées en interne	15	1	-1	0	15
. Immobilisations acquises	1 325	71	-23	86	1 460
- logiciels	476	10	-16	1	472
- autres	849	61	-7	85	988
Total	1 341	72	-24	86	1 475
Amortissement et dépréciation					
. Immobilisations acquises	-439	-122	18	5	-537
- logiciels	-248	-63	15	0	-296
- autres	-190	-59	3	6	-241
Total	-439	-122	18	5	-537
Montant net	902	-50	-6	91	938

NOTE 18 - Ecart d'acquisition

	31.12.2011	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2012
Ecart d'acquisition brut (1)	4 385	12	-74	23	4 346
Dépréciations	-182	0	0	0	-182
Ecart d'acquisition net	4 203	12	-74	23	4 164

(1) Ajustement écart d'évaluation

Filiales	Valeur de l'EA au 31.12.2011	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres variations	Valeur de l'EA au 31.12.2012
Targobank Allemagne	2763					2 763
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	506					506
Cofidis Participations	378					378
Targobank Espagne (ex Banco Popular Hipotecario)	183					183
CIC Private Banking - Banque Pasche	53				2	55
Banque Casino	27		-1			26
CM-CIC Investissement	21					21
Monabanq	17					17
CIC Iberbanco	15					15
Banque de Luxembourg	13					13
Banque Transatlantique	6					6
Transatlantique Gestion	5					5
Autres	216	12	-73		21	175
TOTAL	4 204	12	-74	0	23	4 164

Les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés font l'objet de tests annuels qui visent à s'assurer de leur valeur recouvrable. Une perte de valeur est constatée par dépréciation de l'écart d'acquisition lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

La valeur recouvrable est déterminée selon deux types de méthodes :

- La juste valeur nette des coûts de vente, qui est basée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires ;

- La valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaire déterminés par la Direction sur une durée maximum de cinq ans, puis sur la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme. Ce dernier est fixé à 2% pour l'ensemble de l'Europe, ce qui est une hypothèse mesurée comparativement au taux d'inflation observé sur très longue période.

Le taux d'actualisation des flux de trésorerie correspond au coût du capital, lequel est déterminé à partir d'un taux sans risque à long terme auquel s'ajoute une prime de risque. La prime de risque est déterminée par observation de la sensibilité du cours par rapport au marché dans le cas d'un actif coté, ou par estimation d'analyste sur les actifs non cotés.

Les principaux facteurs de sensibilité du test de valeur recouvrable reposant sur la valeur d'utilité sont le taux d'actualisation et les niveaux anticipés des flux futurs. Lorsque la valeur d'utilité a été mise en œuvre comme test de dépréciation, les paramètres et leur sensibilité ont été les suivants :

	Targobank Allemagne	Targobank Espagne	Cofidis	RMA Watanya
	Banque de réseau	Banque de réseau	Crédit à la consommation	Assurance (Maroc)
Coût du capital	9,00%	10,50%	9,30%	11,00%
Effet de la variation de 100 points de base à la hausse du coût du capital	-631	-31	-248	-4
Effet de la baisse de 10% des flux futurs	-492	-33	-200	-6

L'écart d'acquisition sur RMA Watanya a été déprécié de 27 millions en 2012 ; concernant les autres écarts, l'impact en résultat de la valorisation des écarts d'acquisition serait limité à 33 millions avec les plus mauvaises des hypothèses considérées.

NOTE 19 - Dettes représentées par un titre

	31.12.2012	31.12.2011
Bons de caisse	176	101
TMI & TCN	49 526	46 584
Emprunts obligataires	42 630	38 871
Dettes rattachées	1 211	1 117
TOTAL	93 543	86 673

NOTE 20 - Provisions techniques des contrats d'assurance

	31.12.2012	31.12.2011
Vie	53 772	47 709
Non vie	2 141	2 083
Unités de compte	5 995	5 916
Autres	207	199
TOTAL	62 115	55 907
Dont participation aux bénéfices différée passive	4 906	1 424
Part des réassureurs dans les provisions techniques	269	255
TOTAL - Provisions techniques nettes	61 846	55 652

NOTE 21 - Provisions

	31.12.2011 (retraité)	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31.12.2012
Provisions pour risques	354	76	-55	-98	22	298
Sur engagements par signature	126	35	-2	-48	0	111
Sur engagements de financement et de garantie	0	0	0	0	0	0
Sur risques pays	18	0	0	0	-2	16
Provision pour impôt	65	19	-23	-19	8	50
Provisions pour litiges	123	11	-25	-28	17	98
Provision pour risques sur créances diverses	22	11	-5	-3	-1	23
Autres provisions	635	88	-32	-54	1	637
Provision pour épargne logement	43	0	-5	-17	-1	20
Provisions pour éventualités diverses	314	38	-20	-9	-1	322
Autres provisions	278	50	-7	-28	3	295
Provisions pour engagements de retraite	429	62	-41	-5	130	577
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite						
Indemnités de fin de carrière *	314	27	-21	-1	114	432
Compléments de retraite	68	28	-20	-1	1	76
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	36	7	0	-1	0	43
sous-total comptabilisé	418	61	-41	-3	116	551
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe						
Provision de l'insuffisance de réserve des caisses de retraite (1)	11	1	0	-1	14	26
Juste valeur des actifs						
sous-total comptabilisé	11	1	0	-1	14	26
Total	1 418	226	-128	-157	152	1 512

Hypothèses retenues	2 012	2 011
Taux d'actualisation (2)	2,9%	4,7%
Augmentation annuelle des salaires (3)	Minimum 1.5%	Minimum 1.8%

(1) Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite concernent uniquement les entités situées à l'étranger.

(2) Le taux d'actualisation retenu est le taux de rendement des obligations long terme émises par des entreprises de premier rang, estimé à partir de l'indice IBOXX.

(3) L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires. Depuis 2010, elle est également fonction de l'âge du salarié.

Evolution de la provision relative aux indemnités de fin de carrière

	31.12.2011 retraité	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Autres dont coût des services passés	Variation des écarts actuariels	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations au régime	Transfert Mobilité	Autres	31.12.2012
Engagements	626	28		23	21	110	-23		0	-24	761
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	312		14		0	8		-5			329
Provisions	314	28	-14	23	21	102	-23	5	0	-24	432

	31.12.2010	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Autres dont coût des services passés	Variation des écarts actuariels	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations au régime	Transfert Mobilité	Autres	31.12.2011 retraité
Engagements	285	8		20	4	15	-26			319	626
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	2									311	312
Provisions	283	8		20	4	15	-26			9	314

Une variation de plus/moins 50 points de base dues taux d'actualisation conduirait respectivement à une baisse de 43 M€ / une augmentation de l'engagement de 49 M€. La duration des engagements (hors entités étrangères) est de 16 ans.

Variation de la juste valeur des actifs du régime

en K€	JV des actifs 31/12/2011	effet de l'actualisation	écart actuariel	rendement des actifs du régime	cotisations des participants au régime	cotisations de l'employeur	paiement aux bénéficiaires	effet des variations de change	autres	JV des actifs 31/12/2012
Juste valeur des actifs du régime	419 612	4 538	6 889	15 947	-4 417	23 350	-7 319			458 600

Détails de la juste valeurs des actifs du régime

Détails de la juste valeur des actifs du régime	31.12.2012				31.12.2011			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	77%	19%	0%	4%	74%	22%	0%	4%
Actifs non cotés sur un marché actif	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Total	77%	19%	1%	4%	74%	22%	0%	4%

Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne-logement

	31.12.2012	31.12.2011
Encours des plans d'épargne logement		
Ancienneté inférieure à 10 ans	2 706	3 848
Ancienneté supérieure à 10 ans	3 470	2 103
Total	6 176	5 951
Encours de comptes d'épargne logement	620	642
Total des comptes et plans d'épargne logement	6 795	6 593

	31.12.2012	31.12.2011
Prêts d'épargne-logement		
Encours de prêts d'épargne-logement, source de provisions pour risques, inscrits à l'actif du bilan	186	206

	Ouverture	Dotations ou reprises nettes	Autres variations	Clôture
Provisions d'épargne logement				
Sur comptes d'épargne-logement	15	(8)		7
Sur plans d'épargne-logement	22	(14)		8
Sur prêts d'épargne-logement	6	(1)		5
Total	43	(23)		20
Analyse par ancienneté des provisions sur les plans d'épargne logement				
Ancienneté inférieure à 10 ans	12	(12)		0
Ancienneté supérieure à 10 ans	10	(2)		8
Total	22	(14)		8

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle de personnes physiques. Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation)
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché.

Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

La baisse des provisions pour risques observée cet exercice est principalement due à la diminution des scénarios de taux futurs anticipés (déterminés par un modèle de taux de type Cox-Ingersoll-Ross).

NOTE 22 - Dettes subordonnées

	31.12.2012	31.12.2011
Dettes subordonnées	4 853	5 005
Emprunts participatifs	29	39
Dettes subordonnées à durée indéterminée	2 861	2 863
Autres dettes	1	19
Dettes rattachées	92	99
TOTAL	7 836	8 025

Principales dettes subordonnées

en M€	Type	Date Emission	Montant Emission	Montant fin d'exercice (1)	Taux	Echéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	19.07.2003	700 M€	653 M€	6,50	19.07.2013
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	30.09.2003	800 M€	791 M€	5,00	30.09.2015
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	18.12.2007	300 M€	300 M€	5,10	18.12.2015
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	16.06.2008	300 M€	300 M€	5,50	16.06.2016
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	16.12.2008	500 M€	500 M€	6,10	16.12.2016
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	06.12.2011	1000 M€	1000 M€	5,30	06.12.2018
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	22.10.2010	1000 M€	917 M€	4,00	22.10.2020
CIC	Participatif	28.05.1985	137 M€	13 M€	(2)	(3)
CIC	TSDI	30.06.2006	200 M€	200 M€	(4)	indéterminé
CIC	TSDI	30.06.2006	550 M€	550 M€	(5)	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Emprunt	28.12.2005	500 M€	500 M€	(6)	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	15.12.2004	750 M€	749 M€	(7)	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	25.02.2005	250 M€	250 M€	(8)	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	28.04.2005	404 M€	393 M€	(9)	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	17.10.2008	147 M€	147 M€	(10)	indéterminé

(1) Montants nets d'intra-groupe.

(2) Minimum 85% (TAM+TMO)/2 Maximum 130% (TAM+TMO)/2.

(3) Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 130% du nominal revalorisé de 1,5% par an pour les années ultérieures.

(4) Taux Euribor 6 mois + 167 points de base.

(5) Taux Euribor 6 mois majoré de 107 points de base les dix premières années et pour les années suivantes et à défaut de remboursement anticipé, majoration de 207 points de base.

(6) Taux Euribor 1 an + 0,3 point de base.

(7) CMS 10 ans ISDA CIC +10 points de base.

(8) CMS 10 ans ISDA +10 points de base.

(9) Taux fixe 4,471 jusqu'au 28/10/2015, puis EURIBOR 3M + 185 points de base.

(10) Taux Euribor 3 mois + 665 points de base.

NOTE 23 - Capitaux propres

23a - Capitaux propres part du groupe (hors gains ou pertes latents ou différés)

	31.12.2012	31.12.2011 (retraité)
. Capital et réserves liées au capital	2 063	2 061
- Capital	1 327	1 325
- Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	736	736
. Réserves consolidées	9 625	8 896
- Réserves réglementées	7	7
- Réserves de conversion	0	20
- Autres réserves (dont effets liés à la première application)	9 621	8 872
- Report à nouveau	-3	-3
. Résultat de l'exercice	930	852
TOTAL	12 618	11 809

23b - Gains ou pertes latents ou différés

	31.12.2012	31.12.2011 (retraité)
<i>Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :</i>		
. Actifs disponibles à la vente		
- actions	582	346
- obligations	-80	-1 272
. Dérivés de couverture (CFH)	-99	-105
. Ecart actuariels	-140	-65
. Ecart de conversion	23	22
. Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-56	-37
TOTAL	230	-1 112
dont part du groupe	91	-1 078
dont part des intérêts minoritaires	138	-34

* soldes net d'IS.

23c - Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	Variations 2012	Variations 2011 (retraité)
<i>Ecarts de conversion</i>		
Autres mouvements	2	-5
Sous-total	2	-5
<i>Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente</i>		
Reclassement vers le résultat	8	216
Autres mouvements	1 420	-946
Sous-total	1 428	-730
<i>Réévaluation des instruments dérivés de couverture</i>		
Autres mouvements	6	-16
Sous-total	6	-16
<i>Réévaluation des immobilisations</i>	0	0
<i>Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies</i>	-75	-14
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-19	-13
TOTAL	1 341	-778

23d - Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	Variations 2012			Variations 2011 (retraité)		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Ecarts de conversion	2		2	-5		-5
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	1 309	120	1428	-1 092	361	-730
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0	6	6	-19	2	-16
Réévaluation des immobilisations	0		0	0		0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-99	23	-75	-21	7	-14
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-19		-19	-13		-13
Total des variations des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	1 192	149	1341	-1149	371	-778

NOTE 24 - Engagements donnés et reçus

Engagements donnés	31.12.2012	31.12.2011
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	3 815	1 622
Engagements en faveur de la clientèle	37 090	40 578
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	1 317	2 257
Engagements d'ordre de la clientèle	13 309	13 188
Engagements sur titres		
Autres engagements donnés	242	429
Engagements donnés de l'activité d'assurance	193	285

Engagements reçus	31.12.2012	31.12.2011
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	24 313	20 665
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	26 755	28 589
Engagements reçus de la clientèle	5 349	5 669
Engagements sur titres		
Autres engagements reçus	102	20
Engagements reçus de l'activité d'assurance	5 595	6 735

Actifs donnés en garantie de passif	31.12.2012	31.12.2011
Titres prêtés	4	5
Dépôts de garantie sur opérations de marché	8 069	7 645
Titres et valeurs donnés en pension	24 165	26 645
Total	32 238	34 295

Pour son activité de refinancement, le Groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le Groupe est exposé à la non-restitution des titres.

Au 31.12.2012, la juste valeur des actifs donnés en pension s'élève à 23 761 millions d'euros.

NOTE 25 - Intérêts et produits/charges assimilés

	31.12.2012		31.12.2011	
	Produits	Charges	Produits	Charges
. Etablissements de crédit & banques centrales	1 486	-1 486	1 854	-1 406
. Clientèle	9 405	-4 848	9 833	-4 359
- dont location financement et location simple	2 681	-2 360	2 683	-2 361
. Instruments dérivés de couverture	3 215	-3 561	2 193	-2 416
. Actifs financiers disponibles à la vente	734		772	
. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	389		192	
. Dettes représentées par un titre		-2 084		-2 174
. Dettes subordonnées		-94		-113
TOTAL	15 229	-12 073	14 844	-10 468

NOTE 26 - Commissions

	31.12.2012		31.12.2011	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	7	-3	5	-4
Clientèle	832	-10	878	-11
Titres	650	-69	702	-87
dont activités gérées pour compte de tiers	459		476	
Instruments dérivés	3	-5	4	-13
Change	15	-2	17	-3
Engagements de financement et de garantie	27	-4	27	-6
Prestations de services	1 162	-660	1 200	-718
TOTAL	2 696	-753	2 833	-841

NOTE 27 - Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2012	31.12.2011
Instruments de transaction	665	127
Instruments à la juste valeur sur option (1)	181	-124
Inefficacité des couvertures	7	-31
. Sur couverture de flux de trésorerie (CFH)	0	0
. Sur couverture de juste valeur (FVH)	7	-31
. Variations de juste valeur des éléments couverts	-1 198	-20
. Variations de juste valeur des éléments de couverture	1 205	-12
Résultat de change	33	52
Total des variations de juste valeur	886	24

(1) dont 93 millions d'euros provenant de l'activité Capital Développement

NOTE 28 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2012			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
. Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		89	0	89
. Actions et autres titres à revenu variable	7	15	20	41
. Titres immobilisés	64	41	11	116
. Autres	0	-3	0	-4
Total	71	141	31	243

	31.12.2011 (retraité)			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
. Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		15	0	15
. Actions et autres titres à revenu variable	9	15	-40	-15
. Titres immobilisés	56	30	-103	-18
. Autres	0	-81	0	-81
Total	65	-20	-143	-99

NOTE 29 - Produits et charges des autres activités

	31.12.2012	31.12.2011
Produits des autres activités		
. Contrats d'assurance :	9 822	8 431
. Immeubles de placement :	1	1
. Charges refacturées	63	61
. Autres produits	876	851
Sous-total	10 762	9 344
Charges des autres activités		
. Contrats d'assurance :	-8 246	-7 304
. Immeubles de placement :	-22	-21
. - dotations aux provisions/amortissements (selon traitement retenu)	-22	-20
. - moins values de cession	-1	-1
. Autres charges	-563	-573
Sous-total	-8 831	-7 898
Total net des autres produits et charges	1 930	1 446

Produits nets des activités d'assurance

	31.12.2012	31.12.2011
Primes acquises	7 695	7 642
Charges des prestations	-5 591	-5 413
Variations des provisions	-2 657	-1 911
Autres charges et produits techniques et non techniques	55	68
Produits nets des placements	2 074	741
Total	1 576	1 127

NOTE 30 - Frais généraux

	31.12.2012	31.12.2011 (retraité)
Charges de personnel	-2 819	-2 617
Autres charges	-2 321	-2 285
TOTAL	-5 140	-4 902

30a - Charges de personnel

	31.12.2012	31.12.2011 (retraité)
Salaires et traitements	-1 824	-1 730
Charges sociales	-711	-635
Avantages du personnel à court terme	-4	-7
Intéressement et participation des salariés	-113	-94
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-161	-148
Autres	-6	-3
TOTAL	-2 819	-2 617

Effectifs

Effectifs moyens	31.12.2012	31.12.2011
Techniciens de la banque	25 858	26 294
Cadres	14 400	13 929
Total	40 258	40 223
Ventilation par pays		
France	29 271	29 789
Etranger	10 987	10 434
Total	40 258	40 223

Les effectifs des sociétés Targobank Espagne et Banque Casino, consolidées par intégration proportionnelle, ont été repris à hauteur de la quote-part du Groupe, soit respectivement 284 et 92 personnes.

	31.12.2012	31.12.2011
Effectifs inscrits*	43 034	42 901

*Les effectifs inscrits correspondent à la totalité des effectifs de fin de période des entités sous contrôle du Groupe, par différence avec les effectifs moyens en équivalent temps plein (dits ETP), limités au périmètre de la consolidation financière par intégration globale ou proportionnelle.

30b - Autres charges d'exploitation

	31.12.2012	31.12.2011 (retraité)
Impôts et taxes	-221	-205
Services extérieurs	-1 831	-1 811
Autres charges diverses (transports, déplacements, ...)	20	15
Total	-2 032	-2 001

30c - Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31.12.2012	31.12.2011
Amortissements :	-288	-284
- immobilisations corporelles	-199	-194
- immobilisations incorporelles	-89	-90
Dépréciations :	-1	0
- immobilisations corporelles	0	0
- immobilisations incorporelles	-1	0
Total	-289	-284

NOTE 31 - Coût du risque

31.12.2012	Dotations	Reprises	Créances irréouvrables couvertes	Créances irréouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Etablissements de crédit	-15	38	-3	0	0	20
Clientèle	-1 220	1 187	-618	-381	126	-905
. Location financement	-5	8	-5	-3	1	-4
. Autres - clientèle	-1 215	1 180	-613	-378	125	-900
Sous total	-1 235	1 225	-620	-381	126	-885
HTM - DJM	0	0	0	0	0	0
AFS - DALV (1)	-10	408	-473	-44	31	-89
Autres	-46	60	0	-2	0	12
Total	-1 291	1 693	-1 094	-427	156	-962

(1) dont -30 millions d'euros provenant de la cession des titres souverains grecs. Cf. note 7b

31.12.2011	Dotations	Reprises	Créances irréouvrables couvertes	Créances irréouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Etablissements de crédit	-3	51	0	0	0	48
Clientèle	-1 346	1 383	-680	-359	106	-896
. Location financement	-10	6	-3	-6	0	-13
. Autres - clientèle	-1 336	1 377	-676	-353	106	-883
Sous total	-1 349	1 434	-680	-359	106	-848
HTM - DJM	-2	0	0	0	0	-2
AFS - DALV (1)	-461	1	-40	-50	44	-506
Autres	-44	67	-2	0	0	20
Total	-1 856	1 502	-722	-409	150	-1 336

(1) dont -451 millions de dotations concernant des titres de dette souveraine grecque.

NOTE 32 - Gains ou pertes sur autres actifs

	31.12.2012	31.12.2011
Immobilisations corporelles et incorporelles	12	102
. MV de cession	-12	-8
. PV de cession	24	110
PV/MV sur titres consolidés cédés	0	0
TOTAL	12	102

NOTE 33 - Variations de valeur des écarts d'acquisition

	31.12.2012	31.12.2011
Dépréciation des écarts d'acquisition (1)	-27	-9
Ecart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
TOTAL	-27	-9

(1) L'écart d'acquisition de RMA de 87 millions d'euros a été déprécié à hauteur de 27 millions d'euros durant l'exercice 2012.

NOTE 34 - Impôts sur les bénéfices

Décomposition de la charge d'impôt

	31.12.2012	31.12.2011 (retraité)
Charge d'impôt exigible	-713	-479
Charge d'impôt différé	2	-90
Ajustements au titre des exercices antérieurs	0	17
TOTAL	-711	-552

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	31.12.2012	31.12.2011 (retraité)
Résultat taxable	2 041	1 595
Taux d'impôt théorique	36,10%	36,10%
Charge d'impôt théorique	-737	-576
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	25	18
Impact de la variation des taux d'impôt différé	0	30
Impact du taux réduit sur les plus values à long terme	43	7
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	1	7
Autres	-43	-39
Charge d'impôt	-711	-552
Taux d'impôt effectif	34,81%	34,59%

NOTE 35 - Résultat par action

	31.12.2012	31.12.2011 (retraité)
Résultat net part du Groupe	930	852
Nombre d'actions à l'ouverture	26 496 265	26 043 845
Nombre d'actions à la clôture	26 532 613	26 496 265
Nombre moyen pondéré d'actions	26 514 439	26 270 055
Résultat de base par action	35,07	32,44
Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises	0	0
Résultat dilué par action	35,07	32,44

NOTE 36 - Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2012. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux sans risque à laquelle est ajouté pour les calculs des éléments d'actif un spread de crédit calculé globalement pour le groupe CM11CIC et revu chaque année.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Certaines entités du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Nous attirons l'attention sur le fait que, hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas, dans la pratique, l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus values ou les moins values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre 2012.

	31.12.2012		31.12.2011	
	valeur au bilan	valeur de marché	valeur au bilan	valeur de marché
Actifs				
Prêts et créances sur établissements de crédit	70 703	70 666	66 055	66 015
Prêts et créances à la clientèle	165 775	169 312	165 358	166 832
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11 593	12 297	14 377	14 405
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédit	34 477	34 615	49 114	48 872
Dettes envers la clientèle	134 864	133 509	126 146	125 195
Dettes représentées par un titre	93 543	96 643	86 673	87 920
Dettes subordonnées	7 836	8 128	8 025	8 657

NOTE 37 - Encours des opérations réalisées avec les parties liées

Eléments de bilan relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	31.12.2012				31.12.2011 (retraité)			
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Autres Ets adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe CM11	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Autres Ets adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe CM10
Actif								
Prêts, avances et titres								
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	271	3 152	38 328	0	160	1 275	47 844
Prêts et créances sur la clientèle	32	0	36	0	40	0	44	0
Titres	0	0	360	1 597	0	0	522	352
Actifs divers	1	2	36	0	0	0	0	0
Total	32	272	3 585	39 925	40	160	1 842	48 195
Passif								
Dépôts								
Dettes envers les établissements de crédit	0	3	3 443	7 766	0	0	4 470	15 275
Dettes envers la clientèle	154	4	2 053	26	140	0	38	25
Dettes représentées par un titre	0	0	1 217	0	0	0	1 003	3
Passifs divers	39	0	207	1 250	32	0	174	1 250
Total	194	6	6 921	9 041	172	0	5 685	16 553
Engagements de financement et de garantie								
Engagements de financement donnés	0	76	0	2 200	0	102	0	0
Engagements de garantie donnés	0	21	0	0	1 108	0	0	2
Engagements de financement reçus	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements de garantie reçus	0	0	282	748	0	0	226	564

Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	31.12.2012				31.12.2011			
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Autres Ets adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe CM11	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Autres Ets adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe CM10
Intérêts reçus	9	1	51	1 220	11	0	67	1 356
Intérêts versés	-2	0	-87	-160	0	0	-129	-348
Commissions reçues	11	0	0	22	8	0	0	24
Commissions versées	-15	0	-6	-199	-5	0	-7	-240
Autres produits et charges	10	0	1	10	1	1	-81	112
Frais généraux	-311	7	0	-38	-279	1	0	-35
Total	-298	8	-41	856	-264	1	-149	868

Les "Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale" correspondent à la Caisse Centrale de Crédit Mutuel ainsi qu'aux autres fédérations régionales du Crédit Mutuel non affiliées au groupe CM11-CIC.

Les relations avec les entreprises mères sont principalement des prêts et emprunts dans le cadre de la gestion de la trésorerie.

Pour les sociétés consolidées par intégration proportionnelle, Banque Casino, Bancas et Targobank Espagne, les montants comprennent la part non-éliminée des intercos en consolidation.

Relations avec les principaux dirigeants du Groupe

Dans le cadre de l'évolution de la réglementation (règlement CRBF 97-02) et du respect des recommandations professionnelles, les organes délibérants du groupe et plus particulièrement le conseil d'administration de la Banque Fédérative ont pris des engagements dans le domaine des rémunérations des professionnels des marchés mais aussi pour les rémunérations des mandataires sociaux.

Ces engagements ont fait l'objet de déclarations à l'AMF et de publications sur le site internet de l'établissement. Les rémunérations perçues par les dirigeants du groupe BFCM en 2012 comportent une part relative à leurs activités au sein du Crédit Mutuel et du CIC. Pour chacune des activités elles se composent d'une partie fixe et d'une partie variable. Ces rémunérations sont fixées par les organes délibérants de la BFCM et du CIC à partir des propositions des comités de rémunérations respectifs. La partie fixe est déterminée en considération des normes usuelles pour des postes de responsabilités comparables. La partie variable est déterminée de façon discrétionnaire et forfaitaire. Les dirigeants du groupe ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et de retraite complémentaire institués pour tous les salariés du groupe.

En revanche, les dirigeants du groupe n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique. Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquies des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe. Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel.

Rémunérations versées globalement aux principaux dirigeants*	31.12.2012	31.12.2011
en milliers d'euros	rémunérations globales	rémunérations globales
Mandataires Sociaux - Comité de Direction - Membres du Conseil touchant une rémunération	5 267	5 334

* Voir également chapitre sur le gouvernement d'entreprise

Le conseil d'administration du CIC du 19 mai 2011 a décidé d'une indemnité de cessation de mandat de PDG de M. Lucas, versée sous condition de performance, représentant une année d'indemnité de mandataire social, soit un engagement estimé à 770 000 euros (charges sociales incluses) actuellement.

Le conseil d'administration de la BFCM du 8 mai 2011 a décidé d'une indemnité de cessation de mandat de DG délégué de M. Fradin, versée sous condition de performance, représentant une année d'indemnité de mandataire social, soit un engagement estimé de 1.120.000 euros (charges sociales incluses) actuellement. Pour son mandat social, M. Fradin bénéficie également d'un régime de retraite supplémentaire dont les conditions sont identiques à celles des salariés de la BFCM et dont les cotisations versées à la société d'assurance couvrant l'intégralité de cet engagement se sont élevées à 17.604 euros en 2012.

NOTE 38 - Evénements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations

Les comptes consolidés du groupe BFCM clos au 31 décembre 2012 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 28 février 2013.

NOTE 39 - Exposition aux risques

Les informations relatives à l'exposition aux risques demandées par IFRS 7 sont présentées dans le chapitre 4 sur les risques du rapport de gestion.

NOTE 40 - Honoraires des commissaires aux comptes

En milliers d'euros HT	ERNST & YOUNG				KPMG AUDIT			
	Montant		%		Montant		%	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Audit								
comptes								
- BFCM	174	141	5%	5%	173	135	4%	3%
- Filiales intégrées globalement	2 557	2 634	80%	86%	3 650	3 625	76%	77%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes (1)								
- BFCM	237	200	7%	7%	249	250	5%	5%
- Filiales intégrées globalement	152	11	5%	0%	149	77	3%	2%
Sous-total	3 120	2 986	98%	98%	4 221	4 087	88%	87%
intégrées globalement								
- Juridique, fiscal et social	0	0	0%	0%	19	0	0%	0%
- Autres	73	74	2%	2%	553	630	12%	13%
Sous-total	73	74	2%	2%	572	630	12%	13%
Total	3 193	3 060	100%	100%	4 793	4 717	100%	100%

(1) Concernant les autres diligences directement liées à la mission de commissaires aux comptes, il s'agit principalement des diligences effectuées à la demande d'autorité de surveillance visant à s'assurer de la conformité de l'organisation et des procédures aux exigences réglementaires.

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de la BFCM, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 8 351 milliers d'euros au titre de l'exercice 2012.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du groupe BFCM

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
1, cours Valmy
92923 Paris-La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Siège social : 34, rue du Wacken - 67000 Strasbourg
Capital social : € 1 326 630 650

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1.1 et 21 de l'annexe aux comptes consolidés qui décrivent l'application par anticipation au 1^{er} janvier 2012 de la norme révisée IAS 19 et son impact sur les comptes au 31 décembre 2012.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre groupe utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions tels que décrits dans les notes 1.3 et 12 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle de ces modèles et méthodologies, des paramètres utilisés et du recensement des instruments financiers auxquels ils s'appliquent.
- Votre groupe comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou importante de la valeur de ces actifs (notes 1.3 et 7 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations
- Votre groupe a procédé à des tests de dépréciation de valeur des écarts d'acquisition et des participations détenues, qui ont conduit, le cas échéant, à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (notes 1.3 et 18 de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et paramètres utilisés, ainsi que les estimations qui en résultent et ayant conduit, le cas échéant, à des dépréciations.
- Votre groupe a procédé à une correction d'erreur dans les comptes consolidés comme indiqué dans les notes 1.1 et 15 de l'annexe. La participation dans Banco Popular Español (BPE) est désormais comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de cette comptabilisation, les principales hypothèses et paramètres utilisés, ainsi que les estimations qui en résultent. Nous avons également vérifié le correct retraitement des comptes de l'exercice 2011 et l'information donnée à ce titre dans la note 15 de l'annexe.
- Votre groupe comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1.3, 8a, 10, 21 et 31 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et collectives.
- Votre groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1.3 et 21 de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et les modalités de calcul retenues. Concernant l'application par anticipation de la norme IAS 19 révisée, nous avons vérifié le correct retraitement des capitaux propres au 1^{er} janvier 2012 et l'information donnée au titre de l'incidence sur l'exercice 2011 dans la note 1.1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense, le 19 avril 2013

Paris La Défense, le 19 avril 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Jean-François Dandé
Associé

ERNST & YOUNG et Autres
Olivier Durand
Associé

ELEMENTS FINANCIERS DES COMPTES SOCIAUX DE LA BFCM

Rapport de gestion sur les comptes sociaux de la BFCM

Le bilan

Le bilan arrêté au 31 décembre 2012 totalise 162,4 milliards d'euros, en baisse de 7,8 % par rapport à l'exercice précédent.

Au passif, les dettes envers les établissements de crédit pour 56,5 milliards comprennent principalement des emprunts à terme aux filiales du groupe. Ils se montent à 32,7 milliards dont la majorité est empruntée au CIC et à ses banques régionales (7,8 milliards) et à CM-CIC SFH (20,6 milliards).

Les comptes créditeurs de la clientèle inscrits au passif s'élèvent à 27,6 milliards. Ce poste est principalement constitué des comptes créditeurs à vue (3,7 milliards) et de comptes et emprunts à terme de la clientèle financière (23,9 milliards).

Les titres donnés en pension livrée, les titres du marché interbancaire (10,1 milliards) et les titres de créances (23,8 milliards) ajoutés aux emprunts obligataires (27,6 milliards) permettent d'atteindre un total de ressources sous forme de titres de 62,3 milliards.

Le fonds pour risques bancaires généraux d'un montant de 61,6 millions ainsi que le montant des Titres Super Subordonnés (TSS) pour un montant de 2,1 milliards sont restés stables. Après une augmentation de capital en juin 2012 de 1,8 million destinée exclusivement à la Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre, l'ensemble des fonds propres et assimilés atteint 5,8 milliards, hors résultat de l'exercice.

A l'actif, le rôle de centrale de trésorerie du Groupe CM11-CIC se traduit notamment par des créances détenues sur les établissements de crédit à hauteur de 107,9 milliards. Le refinancement accordé à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel afin de nourrir les crédits distribués par les Caisses de Crédit Mutuel et les emplois spécifiques représentent 37,3 milliards. L'activité de refinancement à terme de la Banque Fédérative s'étend également à la Banque Européenne de Crédit Mutuel (2,5 milliards), à la SOFEMO (1,2 milliard), au Groupe CIC (46,1 milliards), au Groupe COFIDIS (4,9 milliards), au Groupe CASINO (0,5 milliard) et aux autres Caisses Fédérales (3,1 milliards).

Les opérations avec la clientèle totalisent 7,2 milliards. Ce montant correspond à des interventions en crédit, principalement orientées vers les grandes entreprises, ainsi qu'au refinancement de structures d'acquisition de participations détenues par la BFCM.

Les titres de transaction, de placement et d'investissement constituent les autres emplois de trésorerie (32,8 milliards).

Les parts dans les entreprises liées, qui atteignent 6,9 milliards, sont majoritairement composées par les participations dans le CIC (2,9 milliards), dans le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (1 milliard) et Cofidis (0,8 milliard). Les titres de participation s'élèvent à 1,8 milliard. Ce poste est constitué pour l'essentiel par les participations dans la Banque Marocaine du Commerce Extérieur, la Banque de Tunisie et la Banco Popular Español.

Les articles L441-6-1 et D441-4 du code de commerce prévoient une information spécifique sur les dates d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs ; les sommes en question sont négligeables pour notre société.

Le compte de résultat

Les intérêts et produits assimilés s'élèvent à 9,5 milliards d'euros. Ce total est formé à hauteur de 8,2 milliards par des opérations avec les établissements de crédit.

Les intérêts et charges assimilées ressortent à 9,7 milliards. Les intérêts servis aux établissements de crédit (7,3 milliards) et les intérêts sur titres émis (1,8 milliard) en constituent la majorité.

Les revenus des titres à revenu variable (actions) sont majoritairement constitués de dividendes reçus des filiales de la BFCM.

Les impacts positifs constatés sur les portefeuilles de négociation pour 150 millions sont principalement issus de reprises de provisions sur le portefeuille obligataire swappé, qui avait fait l'objet de provisions à titre de prudence en 2011.

De même, les reprises de provisions pour dépréciation (+ 165,2 millions) constituent l'essentiel du poste gains et pertes sur portefeuilles de placement (+ 290,3 millions). Les plus-values de cessions sur ce même portefeuille se montent à 125,1 millions.

Compte tenu des commissions et des autres éléments liés à l'exploitation, le produit net bancaire atteint 613,9 millions d'euros contre 374,7 millions en 2011.

Les charges générales d'exploitation totalisent 55,8 millions contre 48,9 millions en 2011.

En 2012, le montant inscrit en coût du risque pour +2,8 millions correspond pour l'essentiel à la reprise de provisions (62,2 millions) sur des obligations souveraines émises par la Grèce cédés en 2012. Parallèlement à la cession, nous avons enregistré une perte sur créance irrécouvrable de 60,2 millions.

D'autre part, le solde du poste gains et pertes sur actifs immobilisés correspond principalement à des plus-values de cession de titres de participation pour un montant de 178,7 millions et des dotations aux provisions pour 103,2 millions.

Par ailleurs, un montant de 19 144 euros correspondant aux loyers et aux amortissements des véhicules de fonction non déductibles fiscalement a été réintégré au résultat imposable au taux de droit commun.

L'impôt dû par les sociétés intégrées fiscalement a été imputée sur l'impôt à payer de la BFCM, permettant ainsi d'enregistrer un produit d'impôt sur les bénéfices de 14,4 millions.

Finalement, le résultat de l'exercice atteint 649,4 millions en 2012 contre 289,8 millions en 2011.

Les propositions du conseil à l'assemblée

L'affectation proposée à l'assemblée générale porte sur les sommes suivantes :

Bénéfice 2012 :	649 396 490,02 €
Report à nouveau :	+ 702 260,27 €
Soit un total de :	650 098 750,29 €

Nous vous proposons :

- de verser un dividende de 2,65 € à chacune des 26 496 265 actions portant jouissance sur l'année complète et un dividende de 1,33 € à chacune des 36 348 actions nouvelles portant jouissance à partir du 23 juin 2012, soit une distribution de 70 263 445,09 au total. Ces dividendes sont éligibles à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI ;
- d'affecter à la réserve légale un montant de 181 740 euros, la portant ainsi à 10% du capital social de la BFCM ;
- d'affecter à la réserve facultative un montant de 579 000 000,00 euros ;
- de reporter à nouveau le solde de 653 565,20 euros.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, nous vous rappelons que les dividendes versés par action au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	2009	2010	2011
Montant en €	4,96 €	-	2,00 €
Dividende éligible à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI	oui	-	oui

Etats financiers de la BFCM

Comptes annuels

A C T I F <i>(en euros)</i>	31-12-12	31-12-11
CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP	218 659 164,54	617 937 786,92
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	2 476 328 859,97	3 196 459 292,64
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	107 915 494 372,03	121 312 705 636,15
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	7 194 632 314,70	8 288 352 130,47
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	32 546 760 340,37	30 930 328 574,91
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	285 359 413,32	203 919 099,25
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A L.T	1 847 513 671,13	1 650 811 808,84
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	6 915 970 538,76	7 005 408 004,97
CREDIT-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	0,00	0,00
LOCATION SIMPLE	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 000 141,00	3 000 141,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 898 833,02	6 949 455,20
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE	0,00	0,00
ACTIONS PROPRES	0,00	0,00
AUTRES ACTIFS	976 661 317,90	938 184 414,17
COMPTES DE REGULARISATION	1 994 919 807,36	2 052 309 190,17
TOTAL DEL'ACTIF	162 382 198 774,10	176 206 365 534,69

H O R S - B I L A N	31-12-12	31-12-11
ENGAGEMENTS DONNES		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	14 101 538 786,67	3 937 454 729,22
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	3 303 992 934,95	4 407 163 285,09
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0,00	0,00

P A S S I F <i>(en euros)</i>	31-12-12	31-12-11
BANQUES CENTRALES, CCP	0,00	0,00
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	56 469 898 662,74	84 071 255 704,59
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	27 697 119 663,47	20 615 004 647,40
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	62 275 855 453,68	56 979 058 251,53
AUTRES PASSIFS	2 013 195 417,07	1 029 337 278,84
COMPTES DE REGULARISATION	1 433 818 796,38	1 451 675 847,50
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	71 624 596,66	237 451 202,54
DETTES SUBORDONNEES	8 026 435 217,69	8 027 324 525,30
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	61 552 244,43	61 552 244,43
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	4 332 698 721,98	3 733 705 832,56
CAPITAL SOUSCRIT	1 326 630 650,00	1 324 813 250,00
PRIMES D'EMISSION	736 309 782,87	736 051 582,87
RESERVES	1 619 442 038,82	1 382 179 938,82
ECARTS DE REEVALUATION	0,00	0,00
PROV. REGLEMENTEES ET SUBVENTIONS D'INVEST.	217 500,00	233 502,00
REPORT A NOUVEAU	702 260,27	662 237,10
RESULTAT DE L'EXERCICE	649 396 490,02	289 765 321,77
TOTAL DU PASSIF	162 382 198 774,10	176 206 365 534,69

H O R S - B I L A N	31-12-12	31-12-11
ENGAGEMENTS RECUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	24 046 932 141,65	19 865 124 233,96
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	16 429 928,04	29 728 205,18
ENGAGEMENTS SUR TITRES	125 592 056,68	185 705 000,39

COMPTE DE RESULTAT <i>(en euros)</i>	31-12-12	31-12-11
+ INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	9 441 383 580,81	6 979 060 769,30
- INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	-9 674 941 445,01	-6 922 032 090,19
+ PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL & DE L.O.A	0,00	0,00
- CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL & DE L.O.A	0,00	0,00
+ PRODUITS SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE	0,00	0,00
- CHARGES SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE	0,00	0,00
+ REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	412 798 979,99	510 091 845,57
+ COMMISSIONS (Produits)	32 074 069,97	21 995 164,31
- COMMISSIONS (Charges)	-28 969 038,61	-35 912 730,30
+/- GAINS SUR OP. des PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	149 917 416,44	-125 064 013,98
+/- GAINS SUR OP. des PORTEFEUILLES PLACEMENT et ASSIMILES	290 279 090,26	-77 004 515,63
+ AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	742 991,21	63 467 686,68
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-9 338 499,10	-39 866 366,39
<u>PRODUIT NET BANCAIRE</u>	613 947 145,96	374 735 749,37
- CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-55 827 501,94	-48 869 731,93
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	-55 397,26	-64 179,24
<u>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</u>	558 064 246,76	325 801 838,20
+/- COUT DU RISQUE	2 837 232,29	-62 794 450,02
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>	560 901 479,05	263 007 388,18
+/- GAINS ou PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES	75 482 588,18	-34 794,23
<u>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</u>	636 384 067,23	262 972 593,95
+/- RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 375 489,15	-14 973 209,31
- IMPOT SUR LES BENEFICES	14 371 909,94	41 791 198,13
+/- DOTATION/REPRISE de FRBG ET PROVISIONS REGLEMENTEES	16 002,00	-25 261,00
<u>RESULTAT NET</u>	649 396 490,02	289 765 321,77

Notes annexes aux comptes annuels

1. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) sont établis conformément aux principes comptables généraux et aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologués par arrêté ministériel.

Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :

- la continuité de l'exploitation,
- la permanence des méthodes,
- l'indépendance des exercices.

Note 1.1 *Evaluation des créances et dettes et utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers*

Les créances et dettes sur la clientèle et les établissements de crédit sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition, s'il est différent de la valeur nominale.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

C'est notamment le cas concernant :

- la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- les régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- la valorisation des titres de participation ;
- les provisions pour risques et charges.

Note 1.2 *Créances douteuses*

Les créances de toute nature sont déclassées en créances douteuses dans les cas suivants :

- en cas de survenance d'une échéance impayée depuis plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales, de plus de six mois pour les crédits immobiliers aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours ;
- lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures d'alerte, de redressement, de liquidation judiciaire, etc.) ;
- lorsque la créance présente d'autres risques de non recouvrement total ou partiel.

La classification en créance douteuse d'un concours accordé à une personne physique ou morale entraîne le transfert de l'intégralité des engagements sur cette personne vers les rubriques d'encours douteux.

Les créances douteuses font l'objet de dépréciations individualisées créance par créance.

Les intérêts sur créances douteuses non réglés et inscrits au compte de résultat sont couverts par des dépréciations à hauteur de l'intégralité du montant comptabilisé. Les dotations ou reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence. Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

La provision constituée couvre la perte prévisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Conformément au règlement CRC n° 2002/03 modifié, les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie « encours douteux compromis ». La banque a défini des règles internes de déclassement automatique, qui présument le caractère nécessairement compromis de la créance dès lors qu'elle a été classée plus d'un an en créance douteuse, sauf à démontrer formellement l'existence et la validité de garanties couvrant la totalité des risques. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en « encours douteux compromis ».

Le règlement CRC 2002/03 modifié, prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Lorsqu'ils sont significatifs, les encours restructurés sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

Note 1.3 Opérations sur titres

Les postes du bilan :

- "Effets publics et valeurs assimilées"
- "Obligations et autres titres à revenu fixe"
- "Actions et autres titres à revenu variable"

enregistrent des titres de transaction, de placement et d'investissement, selon leur nature.

Cette classification résulte de l'application du règlement CRBF n° 90/01 modifié, qui prescrit la ventilation des titres en fonction de leur destination.

Titres de transaction

Sont classés dans ce portefeuille les titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance (moins de six mois en principe) et qui sont négociables sur un marché dont la liquidité est assurée. Ils sont enregistrés frais d'acquisition et coupon couru éventuel à l'achat inclus. A la date de clôture, les titres de transaction sont évalués au prix de marché. Le solde global des gains et des pertes résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

Titres de placement

Les titres de placement sont acquis avec l'intention de les détenir plus de six mois, afin d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. Cette détention n'implique pas, pour les titres à revenu fixe, une conservation jusqu'à l'échéance. Les primes ou décotes constatées lors de l'acquisition de titres à revenu fixe sont étalées sur la durée de vie de l'instrument concerné, conformément à l'option offerte par le règlement CRBF n° 90/01. A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes sur titres de placement, corrigées éventuellement des amortissements et reprises des différences visées ci-dessus, font l'objet d'un provisionnement individuel. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres d'investissement

Sont classés dans ce portefeuille les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir durablement, en principe jusqu'à leur échéance, et pour lesquels il existe soit des ressources de financement adossées en durée, soit une couverture permanente contre le risque de taux. L'écart constaté entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalé sur la durée de vie du titre. Les moins-values latentes ne font pas l'objet de dépréciations.

Les bons du Trésor, titres de créances négociables et instruments du marché interbancaire classés dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont enregistrés au prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. Les produits d'intérêts sont calculés au taux négocié, le montant de la prime ou de la décote faisant l'objet d'un amortissement selon la méthode actuarielle.

Les obligations comprises dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont comptabilisées hors coupon couru. Les produits d'intérêts sont calculés au taux nominal des titres. Lorsque leur prix d'acquisition est différent de leur valeur de remboursement, cette différence est amortie linéairement et portée en charges ou produits selon le cas.

Les titres libellés en devises sont évalués au cours de change à la date de clôture ou à la date antérieure la plus proche. Les différences d'évaluation sont portées en pertes ou en gains sur opérations financières.

Reclassement d'actifs financiers

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence avec les normes IFRS, le Conseil National de la Comptabilité a publié le Règlement 2008-17 du 10 décembre 2008 modifiant le règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Ce règlement reprend les dispositions de l'Avis 2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement ».

Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction, vers les catégories des titres d'investissement et des titres de placement est désormais possible dans les deux cas suivants :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie
- b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

La date d'effet des transferts hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement » susmentionnés ne peut être antérieure au 1er juillet 2008 et doit être la même que celle retenue pour l'établissement des comptes consolidés.

A l'arrêté comptable de l'exercice au cours duquel a eu lieu le transfert hors de la catégorie "titres de transaction" et hors de la catégorie "titres de placement", et à chaque arrêté comptable suivant ce transfert jusqu'à la sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes, la plus ou moins-value latente qui aurait été comptabilisée dans le résultat si le titre de transaction n'avait pas été reclassé ou la moins-value latente qui aurait été comptabilisée dans le résultat si le titre de placement n'avait pas été reclassé, et le profit, la perte, le produit et la charge comptabilisés en résultat sont mentionnés en annexe.

L'impact des reclassements opérés sur l'exercice 2012 est détaillé en note 2.9.

Cessions temporaires de titres

Les cessions temporaires de titres sont destinées à garantir des prêts ou des emprunts de trésorerie par des titres. Elles prennent principalement deux formes distinctes, selon le mécanisme juridique utilisé, à savoir :

- les pensions,
- les prêts et emprunts de titres.

La pension consiste juridiquement à céder en pleine propriété des titres, l'acheteur s'engageant irrévocablement à les rétrocéder et le vendeur à les reprendre, à un prix et une date convenus lors de la conclusion du contrat. Comptablement, les titres donnés en pension sont maintenus dans leur poste d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables aux portefeuilles auxquels ils se rattachent. Parallèlement, la dette représentative du montant encaissé est enregistrée au passif. La créance représentative d'une pension sur titres reçus est enregistrée à l'actif.

Les prêts de titres sont des prêts à la consommation régis par le Code civil dans lesquels l'emprunteur s'engage irrévocablement à restituer les titres empruntés à l'échéance. Ces prêts sont généralement garantis par la remise d'espèces, qui restent acquises au prêteur en cas de défaillance de l'emprunteur. Dans ce dernier cas, l'opération est assimilée à une opération de pension et enregistrée comptablement comme telle.

Note 1.4 Options

Les primes payées ou perçues sont enregistrées en compte de bilan lors de leur paiement ou à leur encaissement. Au dénouement, elles sont enregistrées immédiatement au compte de résultat s'il s'agit d'opérations spéculatives.

Les primes sur options non dénouées sont évaluées à la clôture de l'exercice lorsqu'elles sont traitées sur un marché organisé. L'écart est enregistré au compte de résultat.

Note 1.5 *Titres de participation*

Les titres de participation et de filiales sont comptabilisés au coût historique. Ils font l'objet de dépréciations individuelles lorsque leur valeur d'inventaire appréciée par référence notamment à la situation nette et/ou aux perspectives futures, est inférieure au prix d'acquisition.

Note 1.6 *Immobilisations*

Conformément au règlement CRC 2002-10, les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité correspondant à la durée réelle d'utilisation du bien, en tenant compte, le cas échéant, de leur valeur résiduelle. Dans le cas où les composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, chacun d'entre eux est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre. Un amortissement dérogatoire peut être pratiqué dans les conditions admises par la réglementation, lorsque la durée d'usage admise fiscalement est plus courte que la durée d'utilité du bien ou du composant.

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur tels qu'une diminution de la valeur de marché, l'obsolescence ou la dégradation physique du bien, des changements dans le mode d'utilisation du bien, etc., un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien à sa valeur actuelle est effectué. En cas de comptabilisation d'une dépréciation, la base amortissable de l'actif est modifiée de manière prospective.

Note 1.7 *Conversion des opérations en devises*

Les créances et dettes, ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, sont convertis au cours de marché à la clôture de l'exercice, à l'exception des éléments libellés en devises participant à la monnaie unique européenne, pour lesquels le taux de conversion officiel a été retenu.

Les actifs corporels sont maintenus au coût historique. Les actifs financiers sont convertis au cours de clôture (voir précisions notes précédentes).

Les produits et charges en devises sont enregistrés en résultat au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement ; les charges et produits courus mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change latents ou définitifs résultant des opérations de conversion sont constatés à chaque arrêté comptable.

Note 1.8 *Contrats d'échange (swaps)*

En application de l'article 2 du règlement CRBF n° 90/15, la banque est susceptible de constituer trois portefeuilles distincts enregistrant les contrats selon qu'ils ont pour objet de maintenir des positions ouvertes et isolées (a), de couvrir le risque de taux d'un élément isolé ou d'un ensemble d'éléments homogènes (b), ou de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (d). Il n'existe pas de portefeuille de contrats d'échange destinés à couvrir le risque global de taux, dit portefeuille de catégorie (c).

Dans ces conditions, les transferts d'un portefeuille à l'autre ne sont possibles que du :

Portefeuille (a) vers le portefeuille (b)

Portefeuille (b) vers les portefeuilles (a) ou (d)

Portefeuille (d) vers le portefeuille (b).

La valeur de marché retenue pour les contrats d'échange dits de transaction est issue de l'application de la méthode d'actualisation des flux futurs avec une courbe de taux zéro coupon. La branche à taux fixe est estimée à partir des différentes échéances actualisées en fonction de la courbe de taux, alors que la valeur actuelle de la branche à taux variable est estimée à partir de la valeur du coupon en cours majoré du nominal. La valeur de marché résulte de la comparaison de ces deux valeurs actualisées, après prise en compte du risque de contrepartie et des frais de gestion futurs. Le risque de contrepartie est calculé conformément aux dispositions de l'annexe 3 du règlement CRBF n° 91-05 relatif au ratio de solvabilité, auquel est appliqué un coefficient de fonds propres de 8%. Les frais de gestion sont ensuite déterminés en majorant ce montant de fonds propres d'un taux de 10%.

Les soultes éventuellement perçues ou versées lors de la conclusion d'un contrat d'échange sont constatées au compte de résultat prorata temporis sur la durée du contrat. En cas de résiliation anticipée d'un contrat, la soulte perçue ou versée est immédiatement constatée en résultat, sauf lorsque le contrat a été initié dans le cadre d'une opération de couverture. La soulte est alors rapportée au compte de résultat en fonction de la durée de vie de l'élément initialement couvert.

Afin de mesurer et de suivre les risques encourus en raison de ces opérations, des limites globales de sensibilité incluant les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises sont fixées par activité. Ces positions font l'objet d'une information régulière à l'organe exécutif de la banque, pris au sens de l'article L 511-13 du Code monétaire et financier.

Note 1.9 *Engagements en matière de retraite, indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail*

La comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires sont conformes à la recommandation n°2003-R01 du Conseil National de la comptabilité. Le taux d'actualisation utilisé repose sur les titres d'Etat à long terme.

Régimes de retraite des employés

Les pensions de retraite sont prises en charge par diverses institutions auxquelles la banque et ses salariés versent périodiquement des cotisations.

Ces dernières sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont dues.

D'autre part, les salariés de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire financé par l'employeur, au travers de deux contrats d'assurance. Le premier contrat de type article 83 CGI assure le service d'un régime de capitalisation en points à cotisations définies. Le second contrat est de type article 39 CGI est un régime à prestations définies additives sur les tranches B et C. Les engagements relatifs à ces régimes sont entièrement couverts par les réserves constituées. En conséquence, aucun engagement résiduel n'en résulte pour l'employeur.

Indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail

Les futures indemnités de fin de carrière et les primes à verser pour l'attribution de médailles du travail sont intégralement couvertes par des contrats d'assurance souscrits auprès de la compagnie d'assurance « Assurances du Crédit Mutuel ». Les primes versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité selon la table INSEE TF 00-02, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les engagements correspondants aux droits acquis par les salariés au 31 décembre sont intégralement couverts par les réserves constituées auprès de la compagnie d'assurances. Les indemnités de fin de carrière et primes médailles du travail arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursements par l'assureur.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui atteint son 62ème anniversaire.

Note 1.10 *Fonds pour risques bancaires généraux*

Institué par le règlement CRBF n° 90/02 relatif aux fonds propres, ce fonds est le montant que la banque décide d'affecter aux risques bancaires généraux, parmi lesquels son exposition globale aux risques de taux et de contrepartie.

Les montants affectés à ce fonds s'élèvent à 61,6 millions d'euros, aucun mouvement n'ayant affecté ce poste durant l'exercice.

Note 1.11 *Provisions*

Les provisions affectées à des postes d'actifs sont déduites des créances correspondantes qui apparaissent ainsi pour leur montant net. Les provisions relatives aux engagements hors bilan sont inscrites en provisions pour risques.

La BFCM peut être partie à un certain nombre de litiges ; leurs issues possibles et leurs conséquences financières éventuelles sont examinées régulièrement et, en tant que de besoin, font l'objet de dotations aux provisions reconnues nécessaires.

Note 1.12 *Impôt sur les bénéfices*

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel est à la tête d'un groupe d'intégration fiscale qu'elle a constitué avec certaines de ses filiales. Elle est seule redevable de l'impôt sur les sociétés, des contributions additionnelles sur l'impôt sur les sociétés et du précompte mobilier de l'ensemble. Les filiales contribuent à la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale. En cas d'éventuelle sortie du périmètre, elles bénéficieraient conventionnellement d'une indemnité correspondant à tous les surcoûts fiscaux qui résulteraient de leur appartenance au groupe d'intégration.

Le poste "Impôt sur les bénéfices" comprend :

- l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et les gains liés à l'intégration fiscale, majorés des contributions additionnelles ;
- les dotations et reprises de provisions se rapportant aux éléments précédents.

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et les contributions additionnelles sont déterminés selon la réglementation fiscale applicable. Les crédits d'impôt attachés aux revenus de valeurs mobilières ne sont pas comptabilisés. Leur imputation est faite directement en déduction de la charge d'impôt.

Les provisions pour impôts sont calculées selon la méthode du report variable, en intégrant les contributions additionnelles en fonction des échéances concernées. Il n'est fait aucune compensation avec d'éventuelles créances sur le Trésor.

Provision pour impôt différé sur les résultats futurs de certains GIE

Une provision spécifique pour impôt différé a été constituée pour compenser l'incidence des résultats déficitaires de certains GIE. Cette provision pour risques et charges est ensuite reprise au fur et à mesure de l'imposition ultérieure des résultats bénéficiaires des GIE.

Provisions pour impôts sur contrats de crédit-bail

Elles correspondent à la charge future d'impôt visée par l'article 239 sexies du Code Général des Impôts sur les contrats de crédit-bail immobilier.

Des redressements fiscaux portant sur l'impôt sur les sociétés dû au titre des exercices 2001 à 2004 ont été notifiés à la BFCM. Certains motifs de ces notifications sont contestés ; le risque qui en résulte a fait l'objet de provisions inscrites au passif du bilan.

Note 1.13 Consolidation

La société est intégrée globalement dans le périmètre de consolidation du Groupe CM11-CIC.

Note 1.14 Implantation dans les Etats ou territoires non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires visés par l'article L511-45 du Code monétaire et financier.

Notes annexes au bilan

Les données dans les différents tableaux qui suivent sont exprimées en milliers d'euros.

Note 2.0 Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé

	Valeur brute au 31.12.11	Acquisitions	Cessions	Transferts ou Remboursement	Valeur brute au 31.12.12
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	32 812 473	10 412 148	200 541	(9 081 894)	33 942 186
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 477	6			8 483
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 000				3 000
TOTAUX	32 823 950	10 412 154	200 541	(9 081 894)	33 953 669

Note 2.1 Amortissements et dépréciations sur actif immobilisé

AMORTISSEMENTS

	Amortissements au 31.12.11	Dotations	Reprises	Amortissements au 31.12.12
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 526	57		1 583
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0			
TOTAUX	1 526	57	0	1 583

DEPRECIATIONS

	Dépréciations au 31.12.11	Dotations	Reprises	Dépréciations au 31.12.12
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	53 028	103 200		156 228
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0			0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0			0
TOTAUX	53 028	103 200	0	156 228

Note 2.2 Ventilation des créances et dettes selon leur durée résiduelle

ACTIF

	inférieure ou égale à trois mois	de trois mois à un an	de un à cinq ans	plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	TOTAL
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT						
A vue	11 382 514				24	11 382 538
A terme	20 874 160	11 776 544	46 327 491	17 112 514	442 247	96 532 956
CREANCES SUR LA CLIENTELE						
Créances commerciales	471 487					471 487
Autres concours à la clientèle	508 788	505 294	3 487 719	2 075 505	41 633	6 618 939
Comptes ordinaires débiteurs	104 206					104 206
OBLIGATIONS & AUTRES TITRES A REVENU FIXE	2 628 629	537 440	12 963 926	16 325 970	90 795	32 546 760
<i>dont titres de transaction</i>	1 979 989					1 979 989
TOTAUX	35 969 784	12 819 278	62 779 136	35 513 989	574 699	147 656 886

Les créances douteuses sont considérées comme étant remboursables à plus de 5 ans.

PASSIF

	inférieure ou égale à trois mois	de trois mois à un an	de un à cinq ans	plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	TOTAL
DETTE ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT						
A vue	12 586 250				1	12 586 251
A terme	3 984 813	5 238 567	21 878 756	12 234 558	546 954	43 883 648
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE						
Comptes d'épargne à régime spécial						
A vue						0
A terme						0
Autres dettes						
A vue	3 700 948					3 700 948
A terme	46 135	11 149	12 379 786	11 501 000	58 102	23 996 172
DETTE REPRESENTEE PAR UN TITRE						
Bons de caisse						0
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	13 882 453	9 645 896	3 672 524	6 732 330	226 999	34 160 202
Emprunts obligataires	4 075 000	4 184 718	13 822 915	5 513 941	519 079	28 115 653
DETTE SUBORDONNEES			2 600 000	5 353 896	72 539	8 026 435
TOTAUX	38 275 599	19 080 330	54 353 981	41 335 725	1 423 674	154 469 309

Note 2.3 Répartition des créances sur les établissements de crédit

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	2012	Variation	2011
A vue	11 382 538	7 224 462	4 158 076
A terme	96 532 956	(20 621 674)	117 154 630
dt Créances douteuses compromises	0	0	0
(Dépréciations)	(0)	0	(0)

Note 2.4 Répartition des créances sur la clientèle

	2012		
	Créances brutes	dt Créances douteuses	Dépréciations
hors créances rattachées de 41 633 milliers d' € sur créances brutes			
<u>Répartition par grands types de contrepartie</u>			
. Sociétés	7 147 612	146	146
. Entrepreneurs individuels			
. Particuliers	3		
. Administrations publiques	6		
. Administrations privées	5 525		
Total	7 153 146	146	146
<u>Répartition par secteurs d'activité</u>			
. Agriculture et industries minières			
. Commerces de détails et de gros	279 568		
. Industries	563		
. Services aux entreprises et holding	485 895	146	146
. Services aux particuliers	3 981		
. Services financiers	6 087 895		
. Services immobiliers	75 468		
. Transports et communication	219 776		
. Non ventilé et autres			
Total	7 153 146	146	146
<u>Répartition par secteurs géographiques</u>			
. France	2 388 222	146	146
. Europe hors France	4 764 924		
. Autres pays			
Total	7 153 146	146	146
Parmi les créances douteuses ne figure aucune créance compromise.			

Note 2.5 Montant des engagements sur participations et filiales intégrées globalement

ACTIF

	Montant 2012	Montant 2011
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue	4 597 968	3 434 507
A terme	54 002 980	66 518 306
CREANCES SUR LA CLIENTELE		
Créances commerciales		
Autres concours à la clientèle	5 017 032	5 056 243
Comptes ordinaires débiteurs		0
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	25 375 568	19 504 117
CREANCES SUBORDONNEES	2 335 949	2 343 033
TOTAL	91 329 497	96 856 206

PASSIF

	Montant 2012	Montant 2011
DETTE ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue	4 587 689	13 173 827
A terme	29 748 487	36 639 232
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE		
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue		
A terme		
Autres dettes		
A vue	160 448	437 532
A terme	19 000 000	10 000 000
DETTE REPRESENTEE PAR UN TITRE		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	1 046 590	737 726
Emprunts obligataires	3 072 169	2 290 316
Autres dettes représentées par un titre		
DETTE SUBORDONNEES	1 740 949	1 742 552
TOTAL	59 356 332	65 021 185

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans la consolidation du Groupe "Crédit Mutuel Centre Est Europe"

Note 2.6 Répartition des actifs subordonnés

	Montant 2012		Montant 2011	
	Montant subordonné	dont prêts participatifs	Montant subordonné	dont prêts participatifs
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT				
A terme	1 360 934	33 662	1 355 037	22 537
Indéterminée	291 000		291 000	
CREANCES SUR LA CLIENTELE				
Autres concours à la clientèle	700 000	700 000	700 000	700 000
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	1 472 192	105 988	1 459 461	99 475
TOTAL	3 824 126	839 650	3 805 498	822 012

Note 2.7 Dettes subordonnées

	Emp. TSR 2	Emp. TSR 3	Emp. TSR 4	Emp. TSR 5	Emp. TSR 6
Montant	700 000	800 000	300 000	300 000	500 000
Échéance	19/07/2013	30/09/2015	18/12/2015	16/06/2016	16/12/2016
	Emp. TSR 7	Emp. TSR 8	Emp. TSR 9	Emp. TSS	
Montant	1 000 000	1 000 000	1 250 000	2 103 896	
Échéance	06/12/2018	22/10/2020	indéterminée	indéterminée	
Conditions	Les emprunts et les titres subordonnés occupent un rang inférieur par rapport aux créances de tous les autres créanciers, à l'exclusion des titres participatifs. Les titres super subordonnés occupent le dernier rang, car ils sont expressément subordonnés à toutes les autres dettes de l'entreprise, qu'elles soient chirographaires ou subordonnées.				
Possibilité remboursement anticipé	Pas de possibilité les 5 premières années sauf si augmentation concomitante du capital. Interdit pour l'emprunt TSR, sauf en cas de rachat en bourse, OPA ou OPE. Restreintes pour les titres super subordonnés (TSS) car ils sont assimilés à des Fonds Propres de base.				

Le montant des dettes subordonnées est de 8 026 435 milliers d'euros (dettes rattachées comprises).

Note 2.8 Portefeuille titres : ventilation entre portefeuilles de transaction, de placement et d'investissement

	Portefeuille de transaction	Portefeuille de placement	Portefeuille investissement	TOTAL
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		2 475 829	500	2 476 329
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	1 979 989	5 514 648	25 052 123	32 546 760
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE		285 359		285 359
TOTAUX	1 979 989	8 275 836	25 052 623	35 308 448

Note 2.9 Portefeuille titres : titres ayant fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre

	Portefeuille investissement transféré en 2008	Montant échu au 31-12-2012	Encours Portefeuille au 31-12-2012	Moins value latente dépréciée sans transfert	Montant de la reprise sans transfert
PORTEFEUILLE DE PLACEMENT	1 318 640	941 790	376 850	10 677	41 333
TOTAUX	1 318 640	941 790	376 850	10 677	41 333

Suite aux modifications du règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres introduites par le règlement CRC n° 2008-17 du 10 décembre 2008 afférent aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement », la BFCM n'a opéré aucun reclassement au 31-12-2012.

Note 2.10 Portefeuille titres : différences entre prix d'acquisition et prix de remboursement des titres de placement et des titres d'investissement

NATURE DES TITRES	DECOTES/SURCOTES NETTES RESTANT A AMORTIR	
	Décote	Surcote
TITRES DE PLACEMENT		
Marché obligataire	41 997	42 438
Marché monétaire	164	
TITRES D'INVESTISSEMENT		
Marché obligataire	6 101	52
Marché monétaire		37

Note 2.11 Portefeuille titres : plus et moins-values latentes sur titres

Montant des plus-values latentes sur titres de placement :	591 099
Montant des moins-values latentes sur titres de placement et ayant fait l'objet d'une dépréciation :	120 950
Montant des moins-values latentes sur titres d'investissement :	22 978
Montant des plus-values latentes sur titres d'investissement :	168 192

Note 2.12 Portefeuille titres : montant des créances représentatives des titres prêtés

	Montant 2012	Montant 2011
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	0	0
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	0	0
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0

Note 2.13 Portefeuille titres : montant des créances et dettes se rapportant à des pensions livrées sur titres

	Créances se rapportant aux pensions livrées	Dettes se rapportant aux pensions livrées
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue		
A terme	1 042 000	
CREANCES SUR LA CLIENTELE		
Autres concours à la clientèle		
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue		
A terme		
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE		
Autres dettes		
A vue		
A terme		
TOTAL	1 042 000	0

Note 2.14 Portefeuille titres : ventilation des obligations et autres titres à revenu fixe selon l'émetteur

	Emetteur		Créances rattachées	TOTAL
	Organismes publics	Autres		
EFFETS PUBLICS, OBLIG ET AUT. TITRES A REVENU I	2 622 454	32 277 116	123 519	35 023 089

Note 2.15 Portefeuille titres : ventilation selon la cotation

	Montant des titres cotés	Montant des titres non cotés	Créances rattachées	TOTAL
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	2 443 105	500	32 724	2 476 329
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	28 611 685	3 844 280	90 795	32 546 760
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	264 605	20 754		285 359
TOTAUX	31 319 395	3 865 534	123 519	35 308 448

Note 2.16 Portefeuille titres : informations sur les OPCVM

	Montant des parts d'OPCVM français	Montant des parts d'OPCVM étrangers	TOTAL
--	---	--	-------

TITRES A REVENU VARIABLE : OPCVM	1 799	10 402	12 201
----------------------------------	-------	--------	--------

	Montant des parts d'OPCVM de capitalisation	Montant des parts d'OPCVM de distribution	TOTAL
--	--	--	-------

TITRES A REVENU VARIABLE : OPCVM	12 201	0	12 201
----------------------------------	--------	---	--------

Note 2.17 Portefeuille titres : participations et parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit

	Montant détenu dans des établissements de crédit en 2012	Montant détenu dans des établissements de crédit en 2011
PARTICIPATIONS ET ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	1 753 032	1 505 269
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	3 722 708	3 844 978
TOTAL	5 475 740	5 350 247

Note 2.18 Portefeuille titres : information sur l'activité de portefeuille

Au 31-12-2012, il n'y a pas d'encours de titres sur l'activité de portefeuille.

Note 2.19 Sociétés à responsabilité illimitée dans lesquelles l'établissement est associé

Nom de la société	siège social	forme juridique
REMA	STRASBOURG	Société en Nom Collectif
CM-CIC FONCIERE	STRASBOURG	Société en Nom Collectif
STE CIVILE GESTION DES PARTS DANS L'ALSACE	STRASBOURG	Société Civile de Participations

Note 2.20 Ventilation du poste "Réserves"

	Montant 2012	Montant 2011
RESERVE LEGALE	132 481	130 219
RESERVES STATUTAIRES ET CONTRACTUELLES	1 477 466	1 242 466
RESERVES REGLEMENTEES		
AUTRES RESERVES	9 495	9 495
TOTAL	1 619 442	1 382 180

Note 2.21 Frais d'établissement, frais de recherche et de développement et fonds commerciaux

	Montant 2012	Montant 2011
FRAIS D'ETABLISSEMENT		
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses		
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT		
FONDS COMMERCIAUX		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 000	3 000
TOTAL	3 000	3 000

Note 2.22 Créances éligibles au refinancement d'une banque centrale

Au 31-12-2012, les crédits sur la clientèle éligibles au refinancement d'une banque centrale se montent à 203 723 milliers d'euros.

Note 2.23 Intérêts courus à recevoir ou à payer

	Intérêts courus à recevoir	Intérêts courus à payer
--	----------------------------------	-------------------------------

ACTIF

CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.

EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES 32 724

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

 A vue 24

 A terme 442 247

CREANCES SUR LA CLIENTELE

 Créances commerciales

 Autres concours à la clientèle 41 633

 Comptes ordinaires débiteurs

OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE 90 795

ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE

PARTICIPATIONS ET ACTIVITES DE PORTEFEUILLE

PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

PASSIF

BANQUES CENTRALES, C.C.P.

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

A vue	1
A terme	546 954

COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Comptes d'épargne à régime spécial

A vue	
A terme	
Autres dettes	
A vue	
A terme	58 102

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Bons de caisse

Titres du marché interbancaire et titres de

créances négociables 226 999

Emprunts obligataires 519 079

Autres dettes représentées par un titre

DETTES SUBORDONNÉES 72 539

TOTAL	607 423	1 423 674
--------------	----------------	------------------

Note 2.24 Postes "Autres actifs" et "Autres passifs"**AUTRES ACTIFS**

Montant 2012	Montant 2011
-----------------	-----------------

INSTRUMENTS CONDITIONNELS ACHETES	1 468	2 752
COMPTES DE REGLEMENT RELATIFS AUX OPERATIONS SUR TITRES	17 487	13 556
DEBITEURS DIVERS	957 706	921 876
CREANCES DE CARRY BACK		
AUTRES STOCKS ET ASSIMILES		
AUTRES EMPLOIS DIVERS		

TOTAL	976 661	938 184
--------------	----------------	----------------

AUTRES PASSIFS

Montant 2012	Montant 2011
-----------------	-----------------

AUTRES DETTES DE TITRES		
INSTRUMENTS CONDITIONNELS VENDUS	1 468	2 755
DETTES DE TITRES DE TRANSACTION		
<i>dont dettes sur titres empruntés</i>		
COMPTES DE REGLEMENT RELATIFS AUX OPERATIONS SUR TITRES	50 913	4 500
VERSEMENT RESTANT A EFFECTUER SUR TITRES NON LIBERES		21
CREDITEURS DIVERS	1 960 814	1 022 061

TOTAL	2 013 195	1 029 337
--------------	------------------	------------------

Note 2.25 Comptes de régularisation**ACTIF**

	Montant 2012	Montant 2011
SIEGE ET SUCCURSALE - RESEAU		
COMPTES D'ENCAISSEMENT	287	
COMPTES D'AJUSTEMENT	58 620	331 423
COMPTES D'ECARTS		
PERTES POTENTIELLES SUR CONTRATS DE COUVERTURE		
D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME NON DENOUES		
PERTES A ETALER SUR CONTRATS DE COUVERTURE		
D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME DENOUES	52 308	65 968
CHARGES A REPARTIR	155 229	139 119
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	11 312	10 635
PRODUITS A RECEVOIR	1 668 909	1 405 692
COMPTES DE REGULARISATION DIVERS	48 255	99 472
TOTAL	1 994 920	2 052 309

PASSIF

	Montant 2012	Montant 2011
SIEGE ET SUCCURSALE - RESEAU		
COMPTES INDISPONIBLES SUR OPERATIONS DE RECOUVREMENT		1 724
COMPTES D'AJUSTEMENT	5 993	5 711
COMPTES D'ECARTS		
GAINS POTENTIELS SUR CONTRATS DE COUVERTURE		
D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME NON DENOUES		
GAINS A ETALER SUR CONTRATS DE COUVERTURE		
D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME DENOUES	194 074	218 034
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	11 576	10 249
CHARGES A PAYER	1 130 519	1 108 011
COMPTES DE REGULARISATION DIVERS	91 657	107 947
TOTAL	1 433 819	1 451 676

Les articles L441-6-1 et D441-4 du Code de commerce prévoient une information spécifique sur les dates d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs ; les sommes en question sont négligeables pour notre société.

Note 2.26 Solde non amorti de la différence entre montant initialement reçu et prix de remboursement des dettes représentées par un titre

	Montant 2012	Montant 2011
PRIME D'EMISSION DES TITRES A REVENU FIXE	167 625	160 095
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES TITRES A REVENU FIXE	32 866	37 073
TOTAL	200 491	197 168

Note 2.27 Provisions

	Montant 2012	Dotation	Reprise	Montant 2011	Délai de retournement
POUR CHARGES DE RETRAITE	1 120	1 120			0 < 3 ans
SUR SWAPS	61 958	1 551	132 577	192 984	< 1 an
POUR IMPOT	1 750			1 750	< 1 an
POUR ENGAGEMENT DE GARANTIE	5 388			5 388	> 3 ans
AUTRES PROVISIONS	1 409	1 338	37 258	37 329	< 1 an
	71 625	4 009	169 835	237 451	

Note 2.28 Contre-valeur en euros de l'actif et du passif en devises hors zone Euro

ACTIF

	Montant 2012	Montant 2011
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.		
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	13 347 503	11 296 303
CREANCES SUR LA CLIENTELE	97 321	226 313
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	579 854	20 937
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	17 437	30 903
PROMOTION IMMOBILIERE		
PRETS SUBORDONNES		
PARTICIPATIONS ET ACTIVITES DE PORTEFEUILLE	1 220 850	1 128 435
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
AUTRES ACTIFS	34 482	1 065
COMPTES DE REGULARISATION	76 998	71 858
TOTAL ACTIVITE DEVICES	15 374 445	12 775 814
Pourcentage du total actif	9,47%	7,25%

PASSIF

	Montant 2012	Montant 2011
BANQUES CENTRALES, C.C.P.		
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	2 778 308	6 389 777
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	1 034 348	2 762 595
DETTES REPRESENTES PAR UN TITRE	8 195 945	4 428 558
AUTRES PASSIFS	54 386	68 183
COMPTES DE REGULARISATION	122 896	65 290
PROVISIONS		31
DETTES SUBORDONNEES		
TOTAL ACTIVITE DEVICES	12 185 883	13 714 434
Pourcentage du total passif	7,50%	7,78%

Notes annexes au hors bilan

Note 3.1 Actifs donnés en garantie d'engagements

	Montant 2012	Montant 2011
VALEURS AFFECTEES EN GARANTIE D'OP. SUR MARCHES A TERM	0	0
AUTRES VALEURS AFFECTEES EN GARANTIE	35 604 513	34 308 285
dt BDF	32 725 017	27 866 902
dt SFEF	2 879 496	6 441 383
TOTAL	35 604 513	34 308 285

La société CM-CIC HOME LOAN SFH est une filiale à 99,99% de la BFCM. Elle a pour objet d'émettre pour le compte exclusif de sa société mère des titres sécurisés par des crédits hypothécaires et assimilés distribués par les réseaux du Crédit Mutuel et du CIC. En application des dispositions contractuelles liées à ces opérations, la BFCM serait tenue d'apporter des actifs en garantie des émissions de CM-CIC HOME LOAN SFH sous certaines conditions potentielles (telles que la dégradation de la notation en dessous d'un certain niveau, dimensionnement des crédits hypothécaire. Au 31-décembre 2012 ce mécanisme dérogatoire n'a pas eu à être mis en œuvre.

Note 3.2 Actifs reçus en garantie

	Montant 2012	Montant 2011
VALEURS RECUES EN GARANTIE D'OPERATIONS SUR MARCHES A TERME		
AUTRES VALEURS RECUES EN GARANTIE	381 807	947 011
dt SFEF	381 807	947 011
TOTAL	381 807	947 011

La banque se refinance auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat par émission de billets à ordre en mobilisation de créances visées à l'article L313-42 du Code Monétaire et financier pour un total de 10 103 479 milliers d'euros au 31 décembre 2012. Les prêts à l'habitat garantissant ces billets à ordre sont apportés par le Groupe de Crédit Mutuel dont la BFCM est filiale et s'élèvent à la même date à 9 735 110 milliers d'euros.

Note 3.3 Opérations à terme en devises non encore dénouées à la date de clôture du bilan

	Montant 2012	Montant 2011
	contre	contre
OPERATIONS DE CHANGE A TERME		
Euros à recevoir contre devises à livrer	9 877 193	9 713 865
dt SWAPS de devises	2 072 617	1 995 606
Devises à recevoir contre euros à livrer	8 003 935	8 049 429
dt SWAPS de devises	3 157 096	3 119 918
Devises à recevoir contre devises à livrer	8 240 891	8 294 836
dt SWAPS de devises		4 598 827
		4 518 490

Note 3.4 Autres opérations à terme non encore dénouées à la date de clôture du bilan

	Montant 2012	Montant 2011
OPERATIONS EFFECTUEES SUR MARCHES ORGANISES ET ASSIMILES D'INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET		
Opérations fermes de couverture		
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>		
<i>dont Achats de contrats FUTURES</i>		
Opérations conditionnelles de couverture		
Autres opérations fermes		
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>		
OPERATIONS EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET		
Opérations fermes de couverture	316 207 150	199 027 489
<i>dont SWAPS de taux</i>	312 734 389	192 378 504
<i>SWAPS de taux en devises</i>	3 472 761	6 648 985
<i>Achat de FRA</i>		
<i>Vente de FRA</i>		
Opérations conditionnelles de couverture	730 800	916 800
<i>dont Achat SWAP OPTION</i>		
<i>Vente SWAP OPTION</i>		
<i>dont Achat de CAP/FLOOR</i>	365 400	458 400
<i>Vente de CAP/FLOOR</i>	365 400	458 400
Autres opérations fermes	1 919 620	482 496
<i>dont SWAPS de taux</i>	1 919 620	482 496
<i>SWAPS de taux en devises</i>		
Autres opérations conditionnelles		
OPERATIONS EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE		
Opérations conditionnelles de couverture		11 466
<i>dont Achat d' option change</i>		5 733
<i>Vente d' option change</i>		5 733
OPERATIONS EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR D'AUTRES INSTRUMENTS QUE LES INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET ET DE COURS DE CHANGE		
Opérations fermes de couverture		
<i>dont Achat d'engagement à terme (NDF)</i>		
<i>Vente d'engagement à terme (NDF)</i>		
Opérations conditionnelles de couverture		
<i>dont Achat d'option</i>		
<i>Vente d'option</i>		

Note 3.5 Ventilation des opérations à terme non encore dénouées selon la durée résiduelle

	Montant 2012			Montant 2011		
	Moins d'un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Moins d'un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans
OPERATIONS EN DEVISES	21 426 405	4 180 185	451 540	14 283 668	1 790 032	137 024
OP. EFFECTUEES SUR MARCHES ORGANISES D'INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET						
Opérations fermes						
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>						
<i>dont Achats de contrats FUTURES</i>						
Autres opérations fermes						
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>						
OP. EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET						
Opérations fermes	81 304 077	62 218 352	174 604 341	121 100 466	42 598 288	35 811 231
<i>dont SWAPS</i>	81 304 077	62 218 352	174 604 341	121 100 466	42 598 288	35 811 231
<i>Achat de FRA</i>						
<i>Vente de FRA</i>						
Opérations conditionnelles de couverture	6 400	724 400		80 000	836 800	
<i>dont Achat de SWAP OPTION</i>						
<i>Vente de SWAP OPTION</i>						
<i>dont Achat de CAP/FLOOR</i>	3 200	362 200		40 000	418 400	
<i>Vente de CAP/FLOOR</i>	3 200	362 200		40 000	418 400	
Autres opérations conditionnelles						
OP. EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE						
Opérations conditionnelles de couverture				11 466		
<i>dont Achat d'option change</i>				5 733		
<i>Vente d'option change</i>				5 733		
OP. EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR AUTRES INSTRUMENTS A TERME						
Opérations fermes						
<i>dont Achat d'engagement à terme (NDF)</i>						
<i>Vente d'engagement à terme (NDF)</i>						
Opérations conditionnelles						
<i>dont Achat d'option</i>						
<i>Vente d'option</i>						

Note 3.6 Engagements avec participations et filiales intégrées globalement

Engagements donnés

	Montant 2012	Montant 2011
Engagements de financement	8 402 000	203 000
Engagements de garantie	3 257 609	3 213 403
Engagements sur opérations devises	5 508 542	2 790 662
Engagements sur instruments financiers à terme	157 569 568	5 745 702
TOTAL	174 737 719	11 952 767

Engagements reçus

	Montant 2012	Montant 2011
Engagements de financement		
Engagements de garantie	11 308	11 606
Engagements sur opérations devises	5 326 011	2 672 182
Engagements sur instruments financiers à terme		2 942
TOTAL	5 337 319	2 686 730

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans la consolidation du Groupe "Crédit Mutuel Centre Est Europe"

Note 3.7 Juste valeur des instruments dérivés

	Montant 2012		Montant 2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Risques de taux - comptabilité de couverture (macro-micro)				
Instruments conditionnels ou optionnels			90	90
Instruments fermes autres que swaps				
Dérivés incorporés	74 711	267 442	133 437	163 855
Swaps	4 305 207	2 611 928	2 558 586	2 255 226
Risques de taux - hors comptabilité de couverture				
Instruments conditionnels ou optionnels				
Instruments fermes autres que swaps				
Swaps	13 191 363	13 151 218	645 022	647 979
Risques de change				
Instruments conditionnels ou optionnels				
Instruments fermes autres que swaps			9 596	9 431
Swaps	8 689	2 798	16 770	11 375

La présentation de cette annexe résulte de l'application des règlements du CRC n°2004-14 à 2004-19 relatifs aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers. La juste valeur des instruments dérivés est déterminée par rapport à la valeur de marché, ou à défaut par l'application de modèles de marchés.

Notes annexes au compte de résultat

Note 4.1 Produits et charges d'intérêts

	Produits 2012	Produits 2011
PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	8 231 066	5 896 677
PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	208 684	212 491
PRODUITS SUR OBLIGATIONS OU AUTRES TITRES A REVENU FIXE	841 721	741 118
PRODUITS SUR PRETS SUBORDONNES	98 713	105 154
AUTRES PRODUITS A CARACTERE D'INTERETS	25 411	23 621
REPRISES / DOTATIONS SUR PROVISIONS RELATIVES AUX INTERETS SUR CREANCES DOUTEUSES		
REPRISES / DOTATIONS SUR PROVISIONS A CARACTERE D'INTERETS	35 789	
TOTAL	9 441 384	6 979 061
	Charges 2012	Charges 2011
CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	7 330 178	4 685 200
CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	499 624	380 880
CHARGES SUR OBLIGATIONS OU AUTRES TITRES A REVENU FIXE	1 360 626	1 400 841
CHARGES SUR EMPRUNTS SUBORDONNEES	379 991	366 713
AUTRES CHARGES A CARACTERE D'INTERETS	104 522	52 609
DOTATIONS / REPRISES SUR PROVISIONS RELATIVES AUX INTERETS SUR CREANCES DOUTEUSES		
DOTATIONS / REPRISES SUR PROVISIONS A CARACTERE D'INTERETS		35 789
TOTAL	9 674 941	6 922 032

Note 4.2 Ventilation des revenus des titres à revenu variable

	Montant 2012	Montant 2011
REVENUS DES ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE DE PLACEMENT	6 093	8 098
REVENUS DES TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	406 706	501 994
REVENUS DES TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE		
TOTAL	412 799	510 092

Note 4.3 Commissions

	Produits 2012	Produits 2011
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	284	285
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	3 805	2 975
COMMISSIONS RELATIVES AUX OPERATIONS SUR TITRES	82	71
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE CHANGE	2	2
COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICE FINANCIERS	26 777	17 466
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE HORS BILAN		
COMMISSIONS DIVERSES D'EXPLOITATION	1 124	1 196
REPRISES SUR PROVISIONS RELATIVES A DES COMMISSIONS		
TOTAL	32 074	21 995

	Charges 2012	Charges 2011
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	961	641
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE		
COMMISSIONS RELATIVES AUX OPERATIONS SUR TITRES	8 943	25 824
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE CHANGE	1 011	1 185
COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICE FINANCIERS	16 724	6 843
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE HORS BILAN		
COMMISSIONS DIVERSES D'EXPLOITATION	1 330	1 420
DOTATIONS AUX PROVISIONS RELATIVES A DES COMMISSIONS		
TOTAL	28 969	35 913

Note 4.4 Gains ou pertes sur portefeuille de négociation

	Montant 2012	Montant 2011
TITRES DE TRANSACTION	16 860	10 660
CHANGE	2 825	4 269
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	(793)	(481)
DOTATIONS / REPRISES NETTES DE PROVISIONS	131 025	(139 512)
TOTAL	149 917	(125 064)

Note 4.5 Gains ou pertes sur portefeuille titres de placement et assimilés

	Montant 2012	Montant 2011
FRAIS D'ACQUISITION SUR TITRES DE PLACEMENT	(54)	
PLUS OU MOINS-VALUES NETTES DE CESSIONS	125 094	(18 910)
DOTATIONS OU REPRISES NETTES DE PROVISIONS	165 239	(58 095)
TOTAL	290 279	(77 005)

Note 4.6 Autres produits ou charges d'exploitation

	Montant 2012	Montant 2011
PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	743	63 468
CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION	(9 338)	(39 866)
TOTAL	(8 595)	23 602

Note 4.7 Charges générales d'exploitation

	Montant 2012	Montant 2011
SALAIRES ET TRAITEMENTS	5 329	4 859
CHARGES DE RETRAITES	641	588
AUTRES CHARGES SOCIALES	1 641	1 417
INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DES SALAIRES	325	325
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	895	825
AUTRES IMPOTS ET TAXES	17 893	12 734
SERVICES EXTERIEURS	34 734	34 472
DOTATIONS/REPRISES SUR PROVISIONS SUR CHARGES GEN. D'EXPLOITATION	1 120	
CHARGES REFACTUREES	(6 750)	(6 350)
TOTAL	55 828	48 870

Le montant global des rémunérations directes et indirectes versées aux dirigeants de la BFCM par le Groupe s'est élevé à 5 267 225,73 contre 5 334 461,79 € en 2011. Aucun jeton de présence n'a été alloué.

Concernant les transactions avec les parties liées :

- Le conseil d'administration du CIC du 19 mai 2011 a décidé d'une indemnité de cessation de mandat de PDG de M. Lucas, versée sous condition de performance, représentant une année d'indemnité de mandataire social, soit un engagement estimé de 770 000 euros (charges sociales incluses) actuellement ;
- Le conseil d'administration de la BFCM du 8 mai 2011 a décidé d'une indemnité de cessation de mandat de DG délégué de M. Fradin, versée sous condition de performance, représentant une année d'indemnité de mandataire social, soit un engagement estimé de 1 120 000 euros (Charges sociales incluses) actuellement. Encours provisionné au 31-12-2012. Pour son mandat social, M. Fradin bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite dont les conditions sont identiques à celles des salariés de la BFCM et dont les cotisations versées à la société d'assurance couvrant l'intégralité de cet engagement se sont élevées à 17 604,12 euros en 2012.

"Les droits acquis en fin d'exercice au titre du dispositif de droit individuel à la formation (DIF) prévu par les articles L933-1 à L933-6 du Code du travail sont de 2 767 heures".

Conformément au décret 2008-1487 du 30 novembre 2008 relatif aux commissaires aux comptes, les honoraires payés au titre du contrôle légal des comptes se sont élevés 558 080,43 €. Ceux décaissés au titre des conseils et prestations de services entrant dans le cadre des DDL (diligences directement liées) se sont élevés à 875 184,36 €.

Note 4.8 Coût du risque

	Montant 2012	Montant 2011
DOTATIONS AUX PROVISIONS LIEES A DES CREANCES		(62 794)
REPRISES DE PROVISIONS LIEES A DES CREANCES	63 045	
PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES COUVERTES PAR PROVISIONS	(60 208)	
TOTAL	2 837	(62 794)

La principale dotation aux provisions en 2011 découle du risque sur la Grèce. Risque qui était provisionné à hauteur de 72%. Cette provision a été reprise suite à la cession intervenue en 2012.

Note 4.9 Gains/Pertes sur actifs immobilisés

	Montant 2012	Montant 2011
GAINS OU PERTES SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1
GAINS OU PERTES SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	178 683	(36)
DOTATIONS / REPRISES DE PROVISIONS SUR ACTIFS IMMOBILISES	(103 200)	
TOTAL	75 483	(35)

Note 5.0 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

	Montant 2012	Montant 2011
(A) IMPOT DU AFFERENT AU RESULTAT ORDINAIRE	25 641	7 337
(B) IMPOT DU AFFERENT AUX ELEMENTS EXCEPTIONNELS		
(C) EFFETS DE L'INTEGRATION FISCALE	(40 013)	(48 807)
(A+B+C) IMPOT SUR LES BENEFICES DU AU TITRE DE L'EXERCICE	(14 372)	(41 470)
DOTATIONS AUX PROVISIONS A CARACTERE D'IMPOT SUR LES BENEFICES		
REPRISES DE PROVISIONS A CARACTERE D'IMPOT SUR LES BENEFICES		(321)
IMPOT SUR LES SOCIETES DE L'EXERCICE	(14 372)	(41 791)

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE **au cours des cinq derniers exercices** (montant en €)

1. Capital en fin d'exercice

	2008	2009	2010	2011	2012
a) Capital Social	1 302 192 250,00	1 302 192 250,00	1 302 192 250,00	1 324 813 250,00	1 326 630 650,00
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	26 043 845	26 043 845	26 043 845	26 496 265	26 532 613 (a)
c) Valeur nominale des actions	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
d) Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					

2. Opérations et résultats de l'exercice

a) Produit net bancaire, produits du portefeuille-titres et divers	-21 567 381,78	339 294 315,93	222 520 610,80	374 735 749,37	613 947 145,96
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	489 733 977,32	48 974 566,71	284 102 040,62	485 783 259,18	404 393 723,58
c) Impôts sur les bénéfices	-79 003 762,46 (NB)	-106 072 636,66	-11 742 875,03	-41 469 790,81	-14 371 909,94
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	65 584,31	217 872,50	93 768,43	120 989,88	62 577,07
e) Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-130 608 227,75	330 938 950,34	302 074 929,32	289 765 321,77	649 396 490,02
f) Résultat distribué	0,00	129 177 471,20	0,00	52 463 198,60	70 263 445,09

3. Résultats par actions

a) Résultats après impôts, participation salariés mais avant dotations aux amortissements et provision	21,75	5,95	11,36	19,89	15,78
b) Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-5,01	12,71	11,60	10,94	24,48
c) Dividende attribué à chaque action	0,00	4,96	0,00	2,00	2,65 (b)
				0,83	1,33 (b)

4. Personnel

a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	29	25	27	26	27
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	5 624 329,26	4 736 290,22	7 300 519,96	4 859 236,29	5 328 750,54
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, oeuvres sociales)	2 070 186,20	1 915 023,19	2 567 884,95	2 004 643,97	2 281 964,98

(a) : 26 496 265 actions portant jouissance sur l'année complète et 36 348 actions nouvelles portant jouissance à partir du 23 juin 2012.

(b) : Le dividende versé est de 2,65 € pour les actions portant jouissance sur l'année complète et de 1,33 € pour les actions nouvelles portant jouissance à partir du 23 juin 2012.

(NB) : "Le montant de l'impôt sur les bénéfices indiqué comprend en sus des impôts dus au titre de l'exercice, les mouvements sur provisions se rapportant à ces impôts. Ce changement résulte de l'application des principes définis par le règlement CRC n° 2000-03, qui s'applique à compter de l'exercice 2001."

Renseignements relatifs aux filiales et participations

Les montants sont exprimés en milliers d'euros.

A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR COMPTABLE BRUTE EXCEDE 1 % DE NOTRE CAPITAL A SAVOIR : 13 266 306,50 euros	Capital au 31.12.2011	Capitaux propres autres que le capital et le résultat au 31.12.2011	Quote-part du capital détenu au 31.12.2012 en %	Valeur comptable des titres détenus au 31.12.2012		Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés au 31.12.2012	Montant des cautions et avals fournis par la Banque au 31.12.2012	Chiffre d'affaires au 31.12.2011	Bénéfice net ou perte au 31.12.2011	Dividendes nets encaissés par la Banque au 31.12.2012	Observations
				Brute	Nette						
1) Filiales (plus de 50 % du capital est détenu par notre société) VENTADOUR INVESTISSEMENT 1, SA, Paris CM AKQUISITIONS GmbH, Disseldorf CREDIT MUTUEL-OC Home Loan SFH (ex CM-CC COVERED BONDS) GROUPE REPUBLICAIN LORRAIN COMMUNICATION, SAS, Woippy CIC IBERBANCO, SA à Directoire et Conseil de Surveillance, Paris EBRA, SAS BANQUE DU CREDIT MUTUEL ILE-DE-France, SA, Paris CM-CIC IMMOBILIER (ex ATARAXIA) BANQUE DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE LA MONETIQUE, BECM, SAS, Strasbourg SOCIETE FRANCAISE D'EDITION DE JOURNAUX ET D'IMPRIMES COMMERCIAUX "L'ALSACE", SAS, Mulhouse CARMEN HOLDING INVESTISSEMENT, SA, Paris France EST, SAS, Houdemont SOCIETE DU JOURNAL L'EST REPUBLICAIN CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, SA, Paris GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL, SA, Strasbourg	600 000	-48 894	100,00	600 294	600 294	430 698	0	0 (3)	45 069	0	
	200 025	-208 592	100,00	200 225	200 225	4 730 000	0	44 932 (4)	40 003	0	
	120 000	1 359	100,00	220 000	220 000	4 419 491	0	1 636 (4)	738	0	
	1 512	78 291	100,00	94 514	38 014	11 418	0	3 489	-910	0	
	25 143	44 887	100,00	84 988	84 988	46 000	0	16 565 (4)	609	0	
	40 038	-98 206	100,00	40 038	0	86 499	0	2 164	-6 465	0	
	15 200	3 902	100,00	19 041	19 041	0	0	172 (4)	99	124	
	31 137	34 146	100,00	79 421	79 421	7 931	0	2 182	-136	0	
	100 561	410 977	96,34	226 325	226 325	3 107 138	5 150 000	206 477 (4)	68 984	23 127	
	10 210	2 110	95,00	15 946	13 795	5 586	0	1 828	-11 719	0	
	489 967	490 976	83,50	833 974	833 974	5 896 422	0	0 (3)	34 972	27 003	
	34 400	108 576	80,00	128 000	128 000	12 138	0	3 389	-92	0	
	2 400	-17 639	72,75	78 436	56 736	21 810	0	102 758	-3 962	0	
	608 440	8 344 000	72,56	2 935 293	2 935 293	39 381 263	5 850 000	4 166 000 (4)	555 000	179 231	Activité Consolidée
	1 118 793	1 431 372	52,81	974 661	974 661	0	0	8 165 410	297 689	133 402	
2) Participation (de 10 à 50 % du capital sont détenus par notre société) TARGOBANK Espagne (ex BANCO POPULAR HIPOTECARIO) BANQUE DU GROUPE CASINO (à compter du 01/01/2012) CM-CIC LEASE, SA, Paris BANQUE MAROCAINE DU COMMERCE EXTERIEUR, Casablanca CAISSE DE REFINANCEMENT DE L'HABITAT, SA, Paris BANQUE DE TUNISIE, Tunis CLUB SAGEM, SAS, Paris	176 045	87 814	50,00	312 500	312 500	0	41 468	83 175 (4)	20 084	0	
	23 470	100 344	50,00	88 571	88 571	498 000	152 000	118 689 (4)	-13 239	0	
	64 399	41 115	45,94	47 779	47 779	2 907 983	21 125	16 569 (4)	5 612	2 589	
	1 719 635 (1)	13 158 000 (1)	26,21	1 132 993	1 132 993	0	0	8 140 000 (1)	1 508 000 (1)	10 279	Activité Consolidée
	299 702	11 397	22,95	71 320	71 320	33 662	481 359	4 032 (4)	979	232	
	112 500 (2)	328 249 (2)	20,00	91 419	91 419	0	0	153 144 (2)	57 666 (2)	2 642	
	119 231	181 695	12,63	56 694	56 694	0	0	0 (3)	37 647	0	
	140 093	8 504 402	4,37	485 611	460 611	0	0	2 996 634 (4)	483 976	10 986	Activité Consolidée
	10 265	520 920	2,50	14 546	14 546	0	0	0 (3)	8 574	241	
3) Autres titres de participation (le capital détenu par notre société est inférieur à 10 %)											
BANCO POPULAR ESPAGNOL											
EUROCLEAR, SA, Paris											

(1) Montants exprimés en milliers de Dirhams Marocains (MAD)

(2) Montants exprimés en milliers de Dinars Tunisiens (TND)

(3) Chiffre d'Affaires "Sans objet" pour la société

(4) PNB pour les Etablissements de Crédits

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES PARTICIPATIONS	Capital au 31.12.2011	Capitaux propres autres que le capital et le résultat au 31.12.2011	Quote-part du capital détenu au 31.12.2012 en %	Valeur comptable des titres détenus au 31.12.2012		Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés au 31.12.2012	Montant des cautions et avals fournis par la Banque au 31.12.2012	Chiffre d'affaires au 31.12.2011	Bénéfice net ou perte au 31.12.2011	Dividendes nets encaissés par la Banque au 31.12.2012
				Brute	Nette					
1) Filiales non reprises au paragraphe A				52 906 305	42 645 305	1 262 282 0	0 0			3 378 96
				0	0					
2) Participation non reprises au paragraphe A				19 241	19 228	207	0			628
				6 604	6 604					
3) Autres titres de participation non repris au paragraphe A				3 152	3 152	0	0			3 700
a) autres titres de participations dans les sociétés françaises (ensemble)				10 965	10 398	0	0			56
				586	586	0	0			0
b) autres titres de participations dans les sociétés étrangères (ensemble)										

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
1, cours Valmy
92923 Paris-La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Banque Fédérative du Crédit Mutuel S.A.

Siège social : 34, rue du Wacken - 67000 Strasbourg
Capital social : € 1 326 630 650,-

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des positions sur certains instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions, tel que cela est décrit dans la note 1 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle des modèles utilisés et de la détermination du caractère inactif du marché et des paramètres utilisés.
- Comme indiqué dans les notes 1 et 2.4 de l'annexe aux états financiers, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture, à l'actif par des dépréciations spécifiques et au passif par des provisions générales pour risques de crédit.
- Votre société procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses états financiers, qui portent, notamment, sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, sur l'évaluation des engagements de retraite comptabilisés et les provisions pour risques juridiques. Nous avons examiné les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes

Paris-La Défense, le 19 avril 2013

Paris-La Défense, le 19 avril 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-François Dandé
Associé

Olivier Durand
Associé

RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Informations générales

Préambule

Le Crédit Mutuel a développé depuis 2006 une méthodologie de recueil d'indicateurs RSE qui a été progressivement étendue à l'ensemble du périmètre du groupe. De façon régulière, elle fait l'objet d'une actualisation et d'une optimisation par un groupe de travail national sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale réunissant les différentes Fédérations régionales du Crédit Mutuel et les principales filiales du groupe. La sensibilisation à la RSE est assurée auprès des salariés et des élus du Crédit Mutuel par les différents canaux de communication.

La démarche retenue dans la méthodologie s'appuie notamment sur l'article 225 de la loi Grenelle 2, la loi NRE, la méthode de l'ADEME (V2) pour la réalisation des bilans d'émission de gaz à effet de serre, les principes coopératifs de l'Alliance coopérative internationale (ACI), la Charte de l'identité coopérative, le Pacte mondial (membre depuis 2004), le code de transparence Association française de gestion financière - Forum pour l'investissement responsable (AFG-FIR), le label du Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES).

Les exigences de l'article 225 de la loi de Grenelle 2 porte notamment sur 4 thèmes principaux:

- le volet gouvernance,
- le volet social,
- le volet environnemental et,
- le volet sociétal.

Le volet gouvernance

Dans sa démarche de mise en place d'indicateurs, le groupe CM11-CICa souhaité disposer d'indicateurs sur ce volet. Ils viennent en complément du chapitre « Gouvernance d'entreprise » du présent document et ne portent que sur le secteur mutualiste du groupe CM11-CIC.

Le volet social

Au 31 décembre 2012, le groupe BFCM comptait 42 478 salariés dont 7 624 à l'étranger.

Organisation du travail

Comme dans l'ensemble du groupe CM11-CIC, le régime des 35 h est appliqué en France contre 39h pour TARGOBANK en Allemagne et 37h pour TARGOBANK Espagne.

Santé et sécurité

Au niveau du groupe, des actions de prévention et de réduction des risques en cas de survenance de pandémie ont été engagées. Par ailleurs, des actions de prévention du stress et le recensement des incivilités ont été menées dans différentes entités du groupe. D'autre part, au CIC Paris ont été mis en place : un document unique d'évaluation des risques opérationnels, une grille d'analyse de la pénibilité, des journées de l'audition (tests d'audiométrie) et des journées de la respiration (tests de spirométrie).

Un règlement de sécurité existe également. Il est affiché dans les filiales concernées (Euro-Information...) et les salariés sont priés de s'y tenir: port de casque et de chaussures de sécurité dans les ateliers de mise sous plis de courrier, port de gants au service courrier,....

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) vérifie dans chaque entité que les règles de sécurité sont respectées.

Diversité et égalité des chances et de traitement

Des négociations sont en cours sur l'égalité hommes-femmes au sein du groupe. Les femmes représentent 32,74 % des cadres au niveau du groupe CM11-CIC et 33% dans le groupe BFCM

Un partenariat a été mis en place avec Pôle emploi pour la sous-traitance de travaux administratifs à des entreprises et ateliers du secteur protégé.

Lors des travaux de rénovations de Caisses ou d'agences ou d'ouverture de nouvelles Caisses, les critères d'accessibilité sont pris en compte

Formation

4,14% de la masse salariale sont investis dans la formation des salariés et 24 876 salariés ont bénéficiés d'une formation

Organisation internationale du travail (OIT)

Du fait de ses activités et de la localisation de ses sites, le groupe BFCM n'estime pas être directement concerné par les enjeux d'élimination du travail forcé ou obligatoire ou du travail des enfants. Le groupe tient néanmoins à promouvoir le respect des Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail et le respect des Droits de l'Homme.

Le volet environnemental

De par son activité tertiaire, le groupe BFCM a des impacts environnementaux limités. Néanmoins, des axes de progrès ont été identifiés et des améliorations ont été objectivées en tenant compte de la nature de notre activité (réduction de la consommation de papier, meilleure maîtrise des déplacements et de la consommation d'énergie notamment au niveau de l'éclairage, du chauffage, de la mise en veille des ordinateurs,...).

Le groupe sous-traite la partie nettoyage des locaux à la société GSF qui a une charte « RSE » consultable à l'adresse internet suivante : <http://www.gsf-fr.net/developpement-durable.htm>

Justification des exclusions environnementales

Du fait de la nature de ses activités, le groupe BFCM n'estime pas être à l'origine de nuisances sonores, de pollution des sols ou d'autres formes de pollutions significatives sur ses lieux d'implantation. Le groupe n'estime pas non plus avoir un impact sur la biodiversité. De ce fait, ces différents enjeux environnementaux ne sont à l'heure actuelle pas de nature à générer des actions spécifiques de la part du groupe. La constitution de provisions et garanties pour risques en matière d'environnement n'est de ce fait pas nécessaire.

Le Groupe ne présente pas de vulnérabilité particulière aux aléas du changement climatique et n'a donc pas considéré nécessaire à ce jour d'entamer une réflexion sur le sujet de l'adaptation au changement climatique

Le volet sociétal

Dans le cadre des relations avec les clients, celle-ci est renforcée par la complémentarité naturelle entre l'agence et les différents canaux de contacts (téléphonie, Web, messagerie). En particulier, la pratique d'échanges via une messagerie sécurisée (offrant un niveau de confidentialité optimal) et la prise de rendez-vous directement à l'initiative du client sont des nouveautés efficaces et pertinentes, particulièrement grâce à la mise à disposition de l'application de banque à distance sur les différentes plates-formes de *Smartphones* et tablettes.

Loyauté des pratiques

Pour le groupe, un médiateur est à la disposition des Fédérations et des filiales pour régler les litiges et difficultés entre clients et réseau. Chaque Fédération et banque régionale à son correspondant du médiateur.

Le dispositif de recouvrement à l'amiable pour les particuliers en difficulté et notamment les primo-accédants a été officialisé. Un partenariat ADASEA pour les agriculteurs en difficulté a été mis en place.

Le groupe BFCM applique également les dispositions du code de déontologie commun au groupe CM11-CIC. Rappelant les règles de bonne conduite qui doivent être respectées par les collaborateurs, notamment vis-à-vis de la clientèle, ce code est fondé sur le respect des principes généraux suivants :

- servir au mieux les intérêts de la clientèle ;
- observer strictement les règles de confidentialité ;
- remplir ses fonctions avec rigueur et professionnalisme ;
- exercer son métier avec probité.

Les collaborateurs qui occupent des « fonctions sensibles », notamment au sein des activités de marché, de la gestion de portefeuille et de l'analyse financière, ainsi que ceux exposés à des situations de conflits d'intérêts ou détenteurs d'informations confidentielles, sont soumis à des règles encadrant et limitant notamment leurs opérations personnelles.

Note méthodologique - Indicateurs

Le dispositif de collecte et de reporting normalisé, et commun à l'ensemble des entités du groupe Crédit Mutuel, est garant de la cohérence des informations qui figurent dans le présent rapport.

Au final, c'est un outil commun de collecte à l'ensemble du groupe qui est mis en œuvre annuellement. La collecte comporte au total près de 400 items régulièrement revus permettant de renseigner 39 informations sur les 42 réclamés par l'article 225 de la loi Grenelle 2 mais aussi de nombreux indicateurs sur la vie coopérative et démocratique du groupe.

La collecte des données est annoncée dès l'automne afin de mobiliser l'ensemble des services concernés, organiser les paliers de remontées d'information et les contrôles de cohérence. La mobilisation et la formation des différents niveaux de contribution sont facilitées par la diffusion d'une newsletter hebdomadaire spécifique à la responsabilité sociétale et environnementale depuis plus de 4 ans.

Les indicateurs retenus tiennent compte des différents référentiels de reporting existant et s'appuient notamment sur :

- l'article 225 de la loi Grenelle 2 ;
- la réalisation des bilans de gaz à effet de serre (décret 2011-829 du 11 juillet 2011) ;
- les principes de l'Alliance coopérative internationale (ACI) ;
- la Charte de l'identité coopérative de CoopFR ;
- l'OIT (recommandation 193 relatives aux coopératives) ;
- l'OCDE (principes directeurs) ;
- le Pacte mondial (membre depuis 2001) ;
- le Global reporting initiative (version3) ;
- le code de la transparence Association française de gestion financière-Forum pour l'investissement responsable (AFG-FIR) ;
- le label du Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES) ;
- les échanges réguliers avec les parties prenantes (assemblées générales, ONG, agence de notation extra-financières...) ;
- les réflexions collectives sur les pratiques « RSE » dans les banques coopératives européennes et les autres secteurs coopératifs.

Le périmètre du groupe BFCM retenu pour le reporting intègre les activités banques, assurances, l'informatique, l'immobilier. L'activité presse est exclue de cette consolidation.

Par ailleurs, la consommation de papier publiée ne reflète pas réellement la consommation réelle, l'outil de reporting ne le permettant pas encore pour cette année.

Ce rapport n'a pas vocation à recenser toutes les informations relevant de la RSE du Groupe et certaines informations n'ont pu être reprises que partiellement ou pas du tout. Les principales obligations du Grenelle 2 sont reprises dans un bilan RSE confédéral et publié au niveau national. En voici le détail :

Sous réserve des dispositions du troisième alinéa de l'article R. 225-105, le conseil d'administration ou le directoire de la société qui satisfait aux conditions prévues au premier alinéa de l'article R. 225-104 mentionne dans son rapport, pour l'application des dispositions du cinquième alinéa de l'article L. 225-102-1, les informations suivantes :	Les indicateurs du groupe Crédit Mutuel présents dans le rapport RSE
1° Informations sociales :	
a) Emploi :	
- l'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique ; - les embauches et les licenciements ; - les rémunérations et leur évolution ;	SO 1 à SO 12 SO 13 à SO 26 SO 73 à SO 77 et SO 80 à SO 82
b) Organisation du travail :	
- l'organisation du temps de travail ;	SO 27 à SO 37
c) Relations sociales :	
- l'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci ;	SO 67 ; 78 ; 79 ; 87
- le bilan des accords collectifs ;	SO 83 à SO 86
d) Santé et sécurité :	
- les conditions de santé et de sécurité au travail ; - le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail ;	SO 38 à SO 44 SO 45
e) Formation :	
- les politiques mises en œuvre en matière de formation ; - le nombre total d'heures de formation ;	SO 46 à SO 55 SO 50
f) Egalité de traitement :	
- les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ;	SO 56 à SO 63
- les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées ;	SO 68 à SO 72
- la politique de lutte contre les discriminations ;	SO 64
2° Informations environnementales :	
a) Politique générale en matière environnementale :	
- l'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement ;	ENV 1 à ENV 3 et ENV 40 à 41
- les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement ;	ENV 43
- les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions ;	ENV 44
b) Pollution et gestion des déchets :	
- les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ;	ENV 31 à ENV 38
- les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets ;	ENV 39
- la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité ;	ENV 45
c) Utilisation durable des ressources :	
- la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales ; - la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation ; - la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables ;	ENV 4 ENV 5 à ENV 8 ENV 51 à ENV 75

d) Changement climatique :	
- les rejets de gaz à effet de serre ;	ENV 31 à ENV 45
e) Protection de la biodiversité :	
- les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité ;	ENV 50
3° Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable :	
a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :	
- en matière d'emploi et de développement régional ; - sur les populations riveraines ou locales ;	SOT 1 à SOT 9 SOT 10 à SOT 42
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines :	
- les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations ; - les actions de partenariat ou de mécénat ;	SOT 43 à SOT 47 SOT 48 à SOT 58
c) Sous-traitance et fournisseurs :	
- la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux.	SOT 81

II. Sous réserve des dispositions du troisième alinéa de l'article R. 225-105, et en complément des informations prévues au I, le conseil d'administration ou le directoire de la société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé mentionne dans son rapport les informations suivantes :	Les indicateurs du groupe Crédit Mutuel présents dans le rapport RSE
1° Informations sociales :	
b) Organisation du travail :	
- l'absentéisme ;	SO 38 à SO 43
d) Santé et sécurité :	
- les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles ;	SO 44
g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :	
- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ; - à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ; - à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ; - à l'abolition effective du travail des enfants ;	SO 78 et SO 79 SO 64 SO 65 SO 66
2° Informations environnementales :	
a) Politique générale en matière environnementale :	
- le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours ;	ENV 48
c) Utilisation durable des ressources :	
- l'utilisation des sols ;	ENV 49
d) Changement climatique :	
- l'adaptation aux conséquences du changement climatique ;	ENV 51 à ENV 75

3° Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable :	
c) Sous-traitance et fournisseurs :	
- l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale ;	SOT 81
d) Loyauté des pratiques :	
- les actions engagées pour prévenir la corruption ;	SOT 79
- les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs ;	SOT 80
e) Autres actions engagées, au titre du présent 3°, en faveur des droits de l'homme.	

Indicateurs non renseignés

Les informations publiées reflètent le souci de transparence du groupe et sa volonté de décrire objectivement ses actions les plus pertinentes qui témoignent de son engagement en matière de RSE. Cet engagement se traduit par un modèle de gouvernance coopératif solide, une approche économique et sociétale ancrée dans les territoires, une politique sociale guidée par les valeurs mutualistes et une démarche environnementale se structurant notamment autour d'actions visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Reporting RSE – Exercice 2012

	Périmètre réglementaire
GOVERNANCE (les données communiquées ne portent que sur le périmètre réglementaire*)	
Nombre de Caisses locales	1 360
Nombres d'Elus- Caisses locales	16 298
Nombre d'élus- Fédération	271
Nombre d'administrateurs convoqués aux Conseils de Caisses locales	10 702
Nombre d'administrateurs présents aux Conseils de Caisses locales	9 076
Représentativité	
Nombre de nouveaux élus - Caisses Locales	1 362
dont femmes	617
Nombre de nouveaux élus-Fédération	11
dont femmes	2
% de femmes parmi les nouveaux administrateurs	45,08%
% de femmes parmi les Présidents	21,40%
Formation	
Nombre d'administrateurs ou de mandataire sociaux ayant suivi au moins une formation dans l'année	5 402
Nombre total d'heures dispensées	78 583
Sociétaires-Clients	
Nombre de clients de Caisses locales	6 631 804
dont particuliers	5 925 653
nombre de sociétaires	4 365 077
% de sociétaires parmi les clients particuliers	73,66%
Participation aux Assemblées Générales	
Nombre de sociétaires convoqués	4 290 123
Nombre de sociétaires présents ou représentés	216 324
% de participation aux votes	5,04%

(*) Le périmètre réglementaire est constitué des 11 Fédérations de Crédit Mutuel, des Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à leur Fédération respective ainsi que de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

	Groupe BFCM
INFORMATIONS SOCIALES	
Emploi	
Effectif total(1)	37 194
dont France	29 571
dont non cadres	20 577
dont hommes	17 029
Recrutement	
Nombre total d'embauches	6 154
dont hommes	2 645
dont CDI	2 406
Licenciements et leurs motifs	
Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation	5 396
dont licenciements	458
Existence de plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi?	non
Organisation, durée du travail et absentéisme	
temps plein /temps partiel(2)	
Nombre de collaborateurs à temps plein	34 452
Nombre de collaborateurs à temps partiel	3 244
Absenteisme et ses motifs	
Nombre de jours d'absence	425 921
dont maladies	282 482
dont accidents de travail	9 030
Nombre de maladies professionnelles	2
Conditions d'hygiène et de sécurité	
Nombre d'accidents de travail déclarés, avec arrêt de travail	262
Formation et insertion professionnelle	
Masse salariale investie dans la formation(euros)	29 782 750
% de la masse salariale dédiée à la formation	1,87%
Nombre d'heures totales consacrées à la formation des salariés	931 511
Egalité des chances	
Egalité professionnelle homme/femme	
% de femmes parmi les cadres	33
% de femmes parmi les promotions cadres	37
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail	
Nombre de condamnations pour délit d'entrave(en France)	non
Emploi et insertion des travailleurs handicapés	
Nombre de travailleurs handicapés	382
% de personnes handicapées dans l'effectif total	1,03%
Dialogue social	
Rémunérations et leur évolution	
Masse salariale brute(euros)	1 592 458 789
Rémunération annuelle moyenne brute (en euros)- tous statuts	39 953
Rémunération annuelle moyenne brute (en euros)- tous non cadres	25 097
Rémunération annuelle moyenne brute(en euros) - statuts cadres	55 286
Charges sociales	
Montant global des charges sociales versées(euros)	851 849 049
Relations professionnelles et bilan des accords collectifs	
Quels accords ont été signés en 2012? Précisez date de signature et objets des accords	cf. renvoi 3

(1) ETP (équivalent temps plein)

(2) présents au 31 décembre 2012

(3) Le Crédit Mutuel organise un dialogue social régulier avec les partenaires sociaux et dans la continuité de la précédente convention du 16 mai 2006, il a signé le 19 juin 2012 une convention collective portant sur le droit syndical et le dialogue social avec l'ensemble des six organisations syndicales représentatives en son sein. Par ailleurs, les instances paritaires de branche qui assurent un suivi et une veille en matière de formation et d'emploi (CPNE, Observatoire des Métiers) participent également à la réflexion sur les évolutions des métiers. Ainsi, l'Observatoire des métiers de la branche Crédit Mutuel a-t-il entamé, en 2012, la conduite de travaux d'analyse interne portant sur les évolutions de la relation bancaire liées aux attentes de la clientèle et aux nouvelles technologies et à leurs conséquences en matière d'organisation et d'évolution des métiers.

		Groupe BFCM
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES		
Consommation des ressources		
Eau		
Consommation d'eau(m3)		353 063
Energie		
Consommation totale d'énergie		308 530 395
Papier		
Consommation de papier(tonnes)		8 660
Achat/fournisseurs % de papier recyclé à l'achat		5%
Dispositifs de réduction de l'impact environnemental et des émissions de gaz à effet de serre		
Emissions directes fugitives		
Fuite de gaz frigorigènes des installations de climatisation(climatisation tertiaire à eau et à air)		
Emissions évitées		
Nombre de documents et de page numérisés		133 652 803
Déchets		
Quels dispositifs ont été mis en place en 2012 pour réduire la consommation de ressources, papier, déchets...?). Préciser les objectifs et résultats, le cas échéant		cf. renvoi 4
Salariés		
Actions mises en place pour informer et former les salariés à la protection de l'environnement		"Eco-geste" document en cours de diffusion en Intranet
Moyens humains consacrés à la RSE		8,78

Non communiqué :

(4) La fixation d'objectifs spécifiques se révèle délicate pour un premier bilan. A ce stade, nous ne pouvons fixer qu'un objectif global de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 3%, pour les 3 ans à venir. Les actions prévues pour poursuivre la réduction de la consommation d'énergie portent notamment sur :

- L'information des salariés pour développer les éco-gestes. (Guide de bonnes pratiques sur : l'utilisation de l'éclairage, la régulation de la température du chauffage et de la climatisation...);
- L'intégration de la problématique énergétique dans la conception de nos nouvelles agences dans le respect des normes en vigueur et lors de la rénovation des agences plus anciennes ;
- L'utilisation des systèmes d'éclairage moins consommateurs en énergie et le remplacement progressif des ampoules classiques par des ampoules basse consommation ;

La consommation de papier est très liée au volume de l'activité commerciale (nombre de clients et produits vendus). L'objectif de réduction est de 10% de papier en moins. L'entreprise a déjà mis en place des actions visant à réduire la consommation de papier :

- promotion de l'envoi de relevés de comptes électroniques et autres documents auprès de nos clients ;
- promotion du site internet et développement des services disponibles sur ce site ;
- promotion des échanges par messagerie électronique avec nos clients ;
- développement de l'usage de la dématérialisation des documents (GED) en interne : augmentation de la numérisation des documents de 15% ;
- utilisation d'imprimantes recto verso.

Ces mesures étaient déjà en place en 2011, néanmoins leur utilisation et leur généralisation devraient produire une baisse tendancielle de la consommation unitaire du papier à activité commerciale constante.

Concernant la flotte automobile, celle-ci est de taille modeste en nombre. Elle a un impact faible dans le bilan carbone, de l'ordre de 0.2%. Néanmoins, une attention sera portée lors du renouvellement de la flotte automobile pour équiper le parc automobile de véhicules moins polluants.

	Groupe BFCM
INFORMATIONS SOCIETALES	
Impact territorial, économique et sociétal	
Impact territorial	
Nombre de points de vente groupe BFCM	2 422
% de points de vente en zone rurale(global groupe)	4,10%
% de zones franches couvertes par les points de vente(global groupe)	1,00%
Microcrédit	
Microcredit professionnel intermédié	
Soutien à l'ADIE	
Nombre de dossiers traités	169
Montant des lignes de crédits mises à disposition(euros)	500 000
Soutien à France active	
Nombre de microcrédits financés	383
Montants garantis(euros)	5 975 496
Soutien à France Initiative Réseau	
Nombre de prêts bancaires accordés	
Montant des prêts bancaires complémentaires accordés(euros)	87 200 000
Somme du nombre de microcrédits en partenariat	552
Somme du montant des microcrédits en partenariat	6 475 496
Microcrédit de proximité (hors partenariat)	
Nombre de microcrédits de proximité accordés localement dans la Fédération (5)	
Montant des microcrédits de proximité accordés localement dans la Fédération(euros) (5)	
Investissement Socialement Responsable	
Encours ISR(euros)	2 613 440 119
Livret d'épargne pour les autres (LEA)	
Encours hors capitalisation(euros) LEA	3 390 387
Epargne salariale solidaire	
Encours(euros) de l'épargne salariale solidaire	65 712 549
Marché des Associations	
Nombre d'OBNL clientes(associations, syndicats, comité entreprises..)	72 785
Mécénat et sponsoring	
Budget de la Fondation du Crédit Mutuel niveau national ou nombre de budget accordés	
Budget global dédié au mécénat et au sponsoring(euros)	21 223 249
Eco-prêts taux zéro	
Part de marché en volume	
Montant moyen des prêts accordés	17 853
Prêts aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique	
Nombre de projets financés(professionnels et agriculteurs)	
Produits et services à caractère social	
Encours des prêts sociaux réglementés(PLS, PSLA..)	
Médiation	
Pourcentage de dossiers éligibles	96%

(5) uniquement périmètre réglementaire

Non communiqué

Attestation de présence du vérificateur indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

Banque Fédérative du Crédit Mutuel - BFCM

Exercice clos le 31 décembre 2012

Attestation de présence du vérificateur indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

A l'attention de la Direction Générale,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de vérificateur indépendant de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, nous avons établi la présente attestation sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur renvoi de l'article 8 de la Loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Responsabilité de la direction

Il appartient au conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés par la société et disponibles sur demande au siège.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du vérificateur indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n°2012-557 du 24 avril 2012. Il ne nous appartient pas en revanche de vérifier la pertinence de ces informations.

Nature et étendue des travaux

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- Nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce ;
- Nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au chapitre « Responsabilité Sociale et Environnementale » du rapport de gestion ;
- En cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

Paris-La Défense, le 23 avril 2013

Le Vérificateur Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés
Département Développement durable
Eric Duvaud

ELEMENTS JURIDIQUES DE LA BFCM

Actionnaires

Répartition du capital de la BFCM au 31 décembre 2012

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% détenu ³
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ¹	24 625 938	92,81%
Caisses locales de Crédit Mutuel ² adhérentes à leur fédération respective (Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Centre, Dauphiné-Vivaraïs, Loire-Atlantique Centre-Ouest, Méditerranéen, Normandie, Anjou)	73 137	0,28%
Fédération de Crédit Mutuel Centre Est Europe	81	0,00%
CRCM Sud-Est	61 545	0,23%
CRCM Ile-de-France	146 391	0,55%
CRCM Savoie-Mont Blanc	20	0,00%
CRCM Midi-Atlantique	24 564	0,09%
CRCM Centre	308 726	1,16%
CRCM Dauphiné-Vivaraïs	2 500	0,01%
CRCM Loire-Atlantique Centre-Ouest	741 969	2,80%
CRCM Méditerranéen	74 780	0,28%
CRCM Normandie	123 996	0,47%
CRCM Anjou	123 480	0,47%
CFCM Maine Anjou et Basse Normandie	222 965	0,84%
CFCM Antilles - Guyane	2 477	0,01%
CFCM Océan	1	0,00%
CFCM Nord Europe	1	0,00%
Divers	42	0,00%
TOTAL	26 532 613	100,00%

(1) La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM) est une société coopérative ayant la forme de société anonyme, affiliée à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, détenue à plus de 99% par les ACM Vie Mutuelle et les Caisses de Crédit Mutuel des Fédérations de Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Centre, Dauphiné-Vivaraïs, Loire-Atlantique Centre-Ouest, Méditerranéen, Normandie, Anjou.

(2) Les Caisses de Crédit Mutuel sont des sociétés coopératives à capital variable financièrement autonomes, détenues par les sociétaires personnes physiques.

(3) Le pourcentage de droits de vote est identique à celui de la détention du capital

Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

Au 1er janvier 2012, le groupe d'Anjou a rejoint le partenariat pour former le CM11 et dans ce cadre les Caisses d'Anjou sont entrées au capital de la BFCM dans les mêmes conditions que les autres groupes.

En 2011

Une augmentation de capital en numéraire de 22 621 000 € par création et émission de 452 420 actions nouvelles est intervenue le 28/07/2011, afin de porter le capital social de la BFCM de 1 302 192 250 € à 1 324 813 250 €. Cette augmentation de capital réservée aux caisses régionales (CRCM) et aux caisses locales (CCM) des Fédérations du Crédit Mutuel Centre, Dauphiné Vivarais, Loire Atlantique-Centre Ouest, Méditerranéen et Normandie a été souscrite à hauteur de 180 968 000 €, prime d'émission incluse, selon la répartition suivante :

- La CRCM Centre a souscrit à 99 000 actions BFCM (0,37%),
- La CRCM Dauphiné Vivarais a souscrit à 2 500 actions BFCM (0,01%),
- La CRCM Loire Atlantique-Centre Ouest a souscrit à 246 500 actions BFCM (0,93%),
- La CRCM Méditerranéen a souscrit à 75 000 actions BFCM (0,28%),
- La CRCM Normandie a souscrit à 25 000 actions BFCM (0,09%).

Affiliation de Caisses de CM corrélatives à l'augmentation de capital (10 actions BFCM par CCM) : 99 CCM du Centre, 50 CCM de Dauphiné-Vivarais, 145 CCM de Loire-Atlantique Centre-Ouest, 90 CCM de Méditerranéen et 58 CCM de Normandie.

Au cours de cette période, l'action BFCM détenue par la Caisse Interfédérale du Crédit Mutuel Sud Europe Méditerranée (CIF SEM) a été transférée à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM), suite à la fusion-absorption de la CIF SEM par la CF de CM.

En 2010

La CRCM Sud-Est a cédé au profit d'une caisse de la FCM SE 10 actions BFCM.

La CRCM Île-de-France (CRCM IDF) a cédé au profit des caisses de la FCM IDF 140 actions BFCM (10 actions à chaque caisse).

Les 10 actions détenues par la Caisse de l'Agriculture ont été transférées à la CRCM Savoie-Mont blanc (CRCM SMB), suite à la fusion-absorption de la Caisse de l'Agriculture par la CRCM SMB.

La CRCM Midi-Atlantique (CRCM MA) a cédé au profit des caisses de la FCM MA 90 actions BFCM (10 actions à chaque caisse).

Affiliations de Caisses de CM : 1 CCM du Sud-Est, 14 CCM d'IDF et 9 CCM de Midi-Atlantique.

La Fédération du Crédit Mutuel CEE a racheté 30 actions cédées par une personne physique.

Personnes physiques ou morales qui exercent un contrôle sur la BFCM

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe contrôle à près de 93% la BFCM.

Accord connu par la BFCM susceptible d'entraîner un changement de son contrôle

A la connaissance de la BFCM, il n'existe aucun accord, dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

Lien de dépendance de la BFCM par rapport à d'autres entités du groupe

La dépendance de la BFCM par rapport aux entités du Groupe CM11-CIC se limite à des liens capitalistiques détaillés au chapitre « Présentation du groupe CM11-CIC ».

L'absence de contrats importants entre la BFCM et les filiales est indiquée au chapitre « Eléments juridique – Renseignements divers ».

Assemblée générale ordinaire du 7 mai 2013

Extrait du rapport de gestion du conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 7 mai 2013

Activités de la BFCM

La BFCM a plusieurs activités principales :

- elle assume la fonction de centrale de refinancement du groupe CM11-CIC,
- elle tient la fonction de dépositaire d'organismes de placement collectif du groupe CM11-CIC,
- elle assure les relations financières avec les grandes entreprises et les collectivités en intervenant sur le traitement des flux, les activités de crédit ainsi que les opérations d'ingénierie financière,
- elle porte les filiales du groupe CM11-CIC et coordonne leurs activités.

Activités de marché - Refinancement

En 2012, le refinancement du Groupe CM11-CIC a été réalisé dans un contexte de marché globalement plus serein mais marqué par deux périodes distinctes.

La 1^{ère} partie de l'année, dans la continuité de 2011, s'est déroulée dans un climat lourd marqué par la poursuite de la grave crise des dettes souveraines et bancaires en Europe (nécessité d'un LTRO -long terme refinancing operation- n°2 en février).

Ensuite, des avancées politiques complétées par des mesures supplémentaires de la BCE lors de l'été 2012 (OMT -outright monetary transactions-), ont redonné confiance aux investisseurs désormais davantage convaincus de la pérennité de la zone euro.

Notre Groupe, grâce à sa stratégie largement orientée vers ses clients (banque de détail et assurance) et grâce à de solides fondamentaux, a pu préserver ses bonnes notations à l'échelle internationale lui assurant ainsi un accueil particulièrement positif de la part des investisseurs tout au long de cette année.

La réduction de l'endettement de marché grâce notamment à la poursuite de l'amélioration du ratio crédits/dépôts s'est également traduite par une baisse des besoins d'émission à moyen et long terme auprès des investisseurs externes au Groupe (11,3 Md€ en 2012 contre 18,2 Md€ en 2011).

L'effort de diversification des ressources à moyen et long terme a été poursuivi en 2012 :

- mise en place d'une documentation US144A pour notre SFH à destination des investisseurs US aboutissant à une 1^{ère} émission en fin d'année ;
- poursuite des émissions au Japon (Samouraï et Uridashi) pour un total de 37 MdJPY sur des maturités de 2, 3 et 5 ans ;
- exercices de communication à destination des investisseurs internationaux selon un calendrier bien respecté.

En termes d'émissions majeures à souligner les deux opérations réalisées par Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH :

- 1 250 M€ à 12 ans émis en janvier dans un contexte de marché difficile et sans le support de la BCE.
- 1 000 MUSD à 5 ans émis en novembre sous un format US144A et placés à hauteur de 70% auprès d'investisseurs d'origine US.

L'essentiel du refinancement à moyen et long terme a cependant été réalisé grâce à des ressources levées par la BFCM.

Dans le domaine du pilotage de la liquidité, les ressources à court terme (nettes) ne représentaient plus que 30% du total des financements de marché levés au 31 décembre 2012 (37% à fin 2011). Le Groupe a ainsi sensiblement réduit sa dépendance vis-à-vis du marché monétaire dont une fermeture totale de plus de 12 mois glissants pourrait être supportée grâce à la détention d'actifs de liquidité cessibles et éligibles à la BCE.

La composition et le calibrage de cette réserve de liquidité font l'objet d'un suivi très détaillé et un plan de marche précis a été mis en place afin de répondre en temps et en heure aux exigences des futurs ratios de liquidité Bâle 3.

La fonction dépositaire d'organisme de placement collectif (OPC)

La fonction dépositaire d'OPC (FCP, SICAV, FCPE, FCPR,...) porte réglementairement sur :

- La tenue de compte conservation (principalement les valeurs mobilières), la tenue des comptes espèces, ainsi que la tenue de position des autres valeurs (instruments financiers à terme et autres instruments financiers nominatifs purs).
- Le contrôle de la régularité des décisions de gestion dans les OPC.
- La gestion du passif des OPC, lorsque la société de gestion l'a déléguée au dépositaire. Il s'agit notamment du traitement des ordres de souscriptions et de rachats de parts initiés par la clientèle. Cette activité est traitée par les structures spécialisées du Groupe.

Pour l'activité dépositaire de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, l'année 2012 a été marquée par :

- La priorité donnée aux contrôles réglementaires et aux contrôles permettant de sécuriser l'environnement du dépositaire tels que le suivi des ratios, des benchmarks et les rapprochements titres et bancaires.
- La mise à jour du cahier des charges du dépositaire avec l'aménagement du plan de contrôles (plan spécifique capital investissement) et l'adaptation du dispositif d'alerte.
- Le renforcement de la mise en commun de moyens et l'amélioration de l'organisation opérationnelle dans l'environnement CM-CIC Dépositaires, notamment pour les développements, les contrôles des délégataires/prestataires et dans le domaine juridique.
- Le renforcement de la collaboration avec les équipes d'Euro Information dans le cadre du développement des outils avec également la mise en place d'un comité de pilotage informatique.
- Le passage en phase opérationnelle de l'automatisation d'un certain nombre de contrôles dont notamment la mise en production de l'outil de calcul automatisé des ratios.
- L'adaptation du suivi des fonds de capital investissement. Le suivi est plus intégré, le contrôleur menant sa mission sur la base de l'établissement de l'attestation annuelle.
- La participation au Groupe de travail sur les données financières lancé à l'initiative du dépositaire BFCM : recensement des données, fournisseurs et analyse contractuelle.
- La création du fonds Alsace Croissance à l'initiative conjuguée du Crédit Mutuel de la Région Alsace et de la CDC.
- La visite exhaustive des sociétés de gestion avec des points de contrôle sur place si nécessaire et la mise en place d'un ordre du jour complet et thématique.
- La préparation de la reprise de la fonction dépositaire des fonds de DUBLY.
- La participation aux travaux AFTI, notamment la rédaction du code de bonnes pratiques et les réunions thématiques sur les évolutions réglementaires.

A fin décembre 2012, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est dépositaire de 745 OPC totalisant 79,57 milliards d'euros d'actifs, encours en hausse de 27,3 % par rapport à 2011. Cette évolution résulte essentiellement de l'augmentation des programmes de titrisation : FCT HOME LOANS, CMNE et ZEPHYR.

La très grande majorité des OPC déposés à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (71,1 %) est gérée par les sociétés de gestion du Groupe à savoir CM-CIC Asset Management pour les OPC à vocation générale et d'épargne salariale, ainsi que CM-CIC Capital Privé, CM-CIC LBO Partners et CIC Mezzanine pour les FCPR. La Banque Fédérative du Crédit Mutuel est également dépositaire des fonds communs de titrisation dans le cadre du refinancement Groupe (26,4 %). Les OPC d'une vingtaine de sociétés de gestion externes au Groupe CM-CIC essentiellement spécialisées dans le capital investissement représentent 2,5 % des actifs déposés.

Les grands comptes et les montages structurés

Après une fin d'année 2011 fortement contrainte, l'accès à la liquidité bancaire s'est progressivement détendu au cours du premier semestre 2012. Dans ce contexte, la demande des grandes entreprises en matière de financements bancaires s'est néanmoins toujours contractée, en raison de leur situation de trésorerie positive et de la poursuite de leur politique volontariste de désintermédiation, les conduisant à se tourner de plus en plus vers un marché obligataire en pleine expansion. A cet égard, l'accès à ce marché, jusqu'alors réservé aux plus grandes signatures, s'est ouvert à des entreprises de taille moyenne, notamment non cotées

et sans rating, en raison de l'arrivée sur le marché français des Placements Privés en Euros soutenus par l'appétit des investisseurs pour le risque « corporate » et leur volonté de réduire leur exposition aux risques souverains.

Les relations étroites du Groupe Crédit Mutuel – CIC avec ses clients lui ont permis de jouer un rôle actif dans de nombreuses émissions, parmi lesquelles on peut citer Casino, Vinci, EDF ou Foncière des Régions.

Parallèlement, comme il a su le faire au cours des crises traversées ces dernières années, le Groupe a poursuivi sa politique d'accompagnement de sa clientèle, reflétée par la part croissante des crédits bilatéraux conclus en 2012 au détriment des financements syndiqués, en décline sensible.

La solidité financière du Groupe Crédit Mutuel – CIC, confirmée par les Agences de Notation, a permis une nouvelle progression (de plus de 5,7Md€) des ressources globales collectées auprès des Grandes Entreprises et des Investisseurs Institutionnels.

L'activité commerciale des Grands Comptes a également continué à porter sur le développement des savoir-faire transverses du Groupe qu'illustrent, parmi d'autres, les réalisations suivantes :

- Dans le domaine de l'ingénierie sociale d'une part, l'ouverture du PERCO de ZODIAC AEROSPACE ou la reprise des IFC d'HERMES International,
- La mise en place, d'autre part, du financement par COFIDIS des téléphones mobiles des clients de l'offre B&You de Bouygues Télécom.

Le Groupe a poursuivi dans le domaine des moyens de paiement, vecteur privilégié de sa politique commerciale, son expansion sur deux axes principaux :

- Des succès toujours croissants dans les appels d'offres lancés par les grands clients, et notamment les Institutionnels, à l'occasion de leur migration vers les moyens de paiement SEPA (SCT, SDD).
- Une offre technologique de plus en plus pointue se concrétisant par des solutions monétiques innovantes et/ou de dimension européenne, telles que la mise à disposition de cartes bancaires pré-chargées pour le compte des bénévoles de la Croix Rouge ou l'acquisition de transactions cartes bancaires dans plusieurs pays européens.

A l'aube d'une année 2013 qui s'annonce incertaine et contrainte (atonie de la croissance pesant sur les défaillances d'entreprises ; instabilité des taux de change ; ...), les Grands Comptes affirment la pérennité de leur stratégie d'accompagnement de la clientèle « Grandes Entreprises et Investisseurs Institutionnels », en s'appuyant sur la solidité du Groupe Crédit Mutuel – CIC et la pluralité de ses offres et expertises, en France et à l'International.

[Information sur l'activité et les résultats des filiales et des sociétés contrôlées \(Art. L233-6 Alinéa 2 du Code de commerce\)](#)

En application du dispositif ci-dessus, le rapport présenté à l'Assemblée générale doit rendre compte par branche d'activité des résultats des filiales et des sociétés contrôlées par la BFCM.

[Secteur financier et assimilé](#)

Groupe Crédit Industriel et Commercial SA :
(Rapport de gestion sur les comptes consolidés du CIC)

- Activité et résultats

[Principes comptables](#)

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2012. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Aucune norme non adoptée par l'Union Européenne n'est appliquée. Les documents de synthèse sont présentés selon la recommandation CNC 2009-R.04.

L'ensemble des normes IAS/IFRS a été mis à jour le 3 novembre 2008 par le règlement 1126/2008 qui a remplacé le règlement 1725/2003. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 font l'objet d'un chapitre dédié du rapport de gestion.

La norme IAS 19R sur les engagements de retraite publiée au JOUE du 5 juin 2012 et d'application obligatoire au 1er janvier 2013 est appliquée par anticipation au 1er janvier 2012. L'impact de cette première application est présenté dans la note sur les engagements de retraite.

L'amendement IFRS 7 portant sur l'information à fournir sur les transferts d'actifs financiers, est appliqué pour la première fois cet exercice.

Évolution du périmètre de consolidation

Les mouvements de périmètre sont :

- l'entrée du véhicule de titrisation: Lafayette CLO1 Ltd;
- la fusion de CM-CIC Laviollette Financement avec Factocic qui change de dénomination et devient CM-CIC Factor ;
- l'absorption de Pasche International Holding Ltd par Pasche Finance et
- les dissolutions de Pasche Fund Management Ltd, Pasche SA Montevideo, Serficom Investment Consulting (Shanghai) Ltd, Serficom Maroc Sarl.

Analyse du bilan consolidé

Les principales évolutions du bilan consolidé sont les suivantes :

- les crédits à la clientèle (hors opérations de pension), y compris les opérations de crédit-bail, s'élèvent au 31 décembre 2012 à 132,9 milliards d'euros, soit +0,4% par rapport au 31 décembre 2011 ;
- les dépôts de la clientèle (hors opérations de pension) atteignent 108,2 milliards d'euros (+7,9%) et l'épargne financière gérée et conservée (*Encours fin de mois y compris titres financiers émis*) 230,4 milliards d'euros (+10,6%) ;
- les capitaux propres comptables en part du groupe s'élèvent à 10 362 millions d'euros (contre 9 227 millions d'euros au 31 décembre 2011) et les fonds propres prudentiels de base qui en découlent à 10 782 millions d'euros. Les ratios de solvabilité Tier 1 et core Tier 1 progressent à respectivement 12,1% et 11,0%.

Analyse du compte de résultat consolidé

Le PNB passe de 4 166 millions d'euros en 2011 à 4 260 millions au 31 décembre 2012. Les frais de gestion augmentent de 5 % à 2 944 millions d'euros.

Le coût du risque s'élève à 356 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 549 millions d'euros (204 millions après retraitement de l'impact des titres souverains grecs) au 31 décembre 2011. Le coût du risque clientèle avéré rapporté aux encours de crédits passe de 0,16% à 0,20% et le ratio de couverture globale des créances douteuses est de 54,8% au 31 décembre 2012.

Le résultat net comptable atteint 722 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 579 millions en 2011. Le résultat net comptable 2011 incluait une charge nette d'impôt de 261 millions d'euros sur son portefeuille de titres souverains grecs.

La baisse du résultat entre 2012 et 2011 retraité de l'impact de la dette souveraine grecque s'explique par la hausse des frais de gestion et du coût du risque pour environ la moitié chacun.

▪ Notation

Le CIC, filiale de la BFCM, est noté à long terme, A+ par Standard & Poor's, Aa3 par Moody's et A+ par Fitch Rating.

▪ Analyse par activité

Description des pôles d'activité

Les activités retenues correspondent à l'organisation du CIC, telle qu'elle apparaît dans l'organigramme figurant page 8 du document de référence du CIC.

La banque de détail, cœur de métier du CIC, concentre toutes les activités bancaires ou spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau des banques régionales, organisé autour de cinq pôles territoriaux et celui du CIC en Ile-de-France : assurance vie et assurance dommages, crédit-bail mobilier et LOA, crédit-bail immobilier, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier.

La banque de financement regroupe le financement des grandes entreprises et clients institutionnels, les financements à valeur ajoutée (exports, de projets et d'actifs, etc.), l'international et les succursales étrangères. Les activités de marché comprennent les investissements dans les activités de taux, actions et change (ITAC) ainsi que l'intermédiation boursière.

La banque privée développe un savoir-faire en matière de gestion financière et d'organisation patrimoniale, mis au service de familles d'entrepreneurs et d'investisseurs privés.

Le capital-développement réunit les activités de prises de participations, de conseil en fusions-acquisitions et d'ingénierie financière et boursière.

Le pôle « structure et holding » rassemble les éléments non affectables à un autre pôle d'activité ainsi que les structures à vocation purement logistique dont, en principe, les charges sont intégralement refacturées aux autres entités, c'est-à-dire les holdings intermédiaires et l'immobilier d'exploitation logé dans les sociétés spécifiques.

▪ Résultats par activité

Banque de détail

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation 2012/2011
Produit net bancaire	3 083	3 240	-4,8%
Résultat brut d'exploitation	838	1 074	-22,0%
Résultat avant impôt	743	1 001	-25,8%
Résultat net part du groupe	518	685	-24,4%

La banque de détail a poursuivi l'amélioration de la qualité de son réseau lequel compte 2 074 agences dont 24 créations en 2012. Son développement a ainsi, sur un an, notamment permis de :

- enregistrer une hausse du nombre de clients du réseau bancaire de 109 437 pour un total de 4 569 510 (+2%) ;
- accroître les encours de crédits de 1,4% à 112 milliards d'euros (dont +5,0% pour les crédits d'équipement) ;
- augmenter les dépôts de 7,7% à 83 milliards d'euros grâce à une forte évolution des livrets et comptes à terme ;
- dynamiser l'activité d'assurances IARD (+5,5% du portefeuille à 2 990 267 contrats hors adhésions individuelles) ;
- faire progresser les activités de services (banque à distance : +5,5% à 1 616 871 contrats, téléphonie : +13% à 303 194 contrats, protection vol : +15,6% à 69 579 contrats, TPE : +7,0% à 105 977 contrats).

L'augmentation des dépôts conjuguée à la hausse maîtrisée des crédits permet d'afficher un coefficient d'engagement du réseau bancaire à 122,0% contre 130,1% fin 2011.

Au 31 décembre 2012, le PNB de la banque de détail s'établit à 3 083 millions d'euros contre 3 240 millions en 2011. Les frais généraux passent de 2 166 millions d'euros fin 2011 à 2 245 millions fin 2012. Le coût du risque atteint 201 millions d'euros contre 157 millions en 2011. Il en ressort un résultat avant impôt de 743 millions d'euros contre 1 001 millions.

Banque de financement

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation 2012/2011
Produit net bancaire	282	417	-32,4%
Résultat brut d'exploitation	194	338	-42,6%
Résultat avant impôt	130	304	-57,2%
Résultat net part du groupe	105	197	-46,7%

L'effort de ré équilibrage du refinancement a aussi impacté le PNB de la banque de financement qui s'élève à 282 millions d'euros fin 2012. Le coût du risque passe de 34 millions d'euros en 2011 à 64 millions en 2012. Le résultat avant impôt est en diminution à 130 millions d'euros (304 millions fin 2011).

Activités de marché

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation 2012/2011
Produit net bancaire	555	336	65,2%
Résultat brut d'exploitation	377	180	109,4%
Résultat avant impôt	351	126	178,6%
Résultat net part du groupe	204	64	218,8%

Au 31 décembre 2012, le PNB est de 555 millions d'euros (336 millions en 2011). Le coût du risque atteint 26 millions d'euros (54 millions en 2011). Le résultat avant impôt évolue de 126 millions d'euros (après imputation d'une perte de valeur des titres souverains grecs de 92 millions d'euros) à 351 millions.

Banque privée

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation 2012/2011
Produit net bancaire	464	431	7,7%
Résultat brut d'exploitation	130	115	13,0%
Résultat avant impôt	106	85	24,7%
Résultat net part du groupe	62	51	21,6%

Le PNB augmente de 8% à 464 millions d'euros en 2012 contre 431 millions en 2011 et le résultat avant impôt de 25% à 106 millions d'euros contre 85 millions.

Capital-développement

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation 2012/2011
Produit net bancaire	100	93	7,5%
Résultat brut d'exploitation	66	59	11,9%
Résultat avant impôt	66	59	11,9%
Résultat net part du groupe	67	57	17,5%

Le PNB est de 100 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 93 millions en 2011 et le résultat avant impôt de 66 millions d'euros contre 59 millions. Les encours investis s'élèvent à 1,7 milliard d'euros dont 199 millions en 2012. Le portefeuille est composé de 497 participations.

Structure et holding

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation 2012/2011
Produit net bancaire	-224	-351	n.s.
Résultat brut d'exploitation	-289	-410	n.s.
Résultat avant impôt	-374	-703	n.s.
Résultat net part du groupe	-258	-499	n.s.

Le PNB de la structure holding intègre principalement :

- -171 millions d'euros au titre du financement du fonds de roulement et du coût des titres subordonnés (-139 millions en 2011) ;
- -6 millions d'euros de dépréciations sur des titres de participations (-181 millions en 2011) ;
- -82 millions de financement du plan de développement du réseau (-74 millions en 2011).

Ces trois postes représentent une charge globale de 259 millions d'euros contre 394 millions d'euros au 31 décembre 2011. Le coût du risque atteint 36 millions d'euros dont 34 millions suite à la cession des titres souverains grecs. En 2011, il était de 261 millions (dépréciation des titres souverains grecs). Son résultat avant impôt comprend une charge de 49 millions d'euros concernant des dépréciations sur des participations mises en équivalence (33 millions fin 2011).

▪ Évolution récente et perspectives

Le CIC poursuit le développement commercial de son réseau, l'enrichissement de sa gamme de produits et services sur l'ensemble de ses marchés, son objectif de rendre le meilleur service à ses clients particuliers, associations, professionnels et entreprises, son soutien à l'activité économique au plus près des besoins de sa clientèle.

▪ Changements significatifs

Aucun changement significatif de la situation commerciale ou financière du CIC n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés.

Banque Européenne du Crédit Mutuel SAS :

La BECM est une filiale du groupe qui, dans le cadre des activités de banque de réseau, intervient en complémentarité avec le réseau des Caisses de Crédit Mutuel et en co-développement avec le réseau du CIC sur 4 grands marchés :

- les grandes et moyennes entreprises,
- le financement de la promotion immobilière, principalement dans le secteur de l'habitat,
- les sociétés foncières ayant pour objet la gestion de parcs locatifs à caractère résidentiel, commercial ou tertiaire,
- les grands donneurs d'ordre en matière de flux notamment dans le domaine de la GMS du transport et des services.

Son activité repose sur un réseau déployé au niveau national (29 agences entreprises, 11 de financement de la promotion immobilière, 1 foncière, 4 de gestion de patrimoine), en Allemagne (3 succursales), sa succursale de Saint-Martin dans les Antilles néerlandaises et sa filiale, la Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco.

Partie intégrante du réseau de distribution du groupe, la BECM propose, avec un effet de levier par rapport à ses activités de collecte de ressources et de financement, une approche globale des besoins de ses clients avec des solutions à réelle valeur ajoutée dans le domaine de la gestion de trésorerie, de l'ingénierie financière et sociale, du traitement des moyens de paiement domestiques et internationaux, de la couverture des risques de taux et de change, et de l'accompagnement à l'étranger.

Elle prend appui sur les services fonctionnels, de logistique et de production du groupe et développe ses activités dans le cadre de référentiels métiers et marchés communs ou convergents avec ceux du Groupe CMCIC.

L'exercice 2012 s'est déroulé dans un contexte économique atone pénalisé par les effets de la crise et l'absence de croissance, mais la BECM a continué à jouer pleinement son rôle au service de ses clients et du financement de l'économie.

Grâce à la mobilisation de son réseau, la BECM a pu stabiliser ses encours de crédits tirés à 10,8 milliards d'euros en capitaux moyens mensuels ainsi que les crédits autorisés non tirés à 4,9 milliards, soit 45% des crédits utilisés. Parallèlement, les ressources totales collectées (hors institutionnels groupe), traduisant l'amélioration du contexte de liquidité, sont en augmentation de 19% à 9,1 milliards d'euros. La croissance forte des ressources comptables (+28%) est le fruit des efforts de collecte du réseau.

Un bon développement de la commercialisation de ses prestations et des produits à valeur ajoutée du groupe ont permis de dégager un PNB de 191 M€.

Le coût du risque ressort à 0,12 % des encours de crédit, niveau historiquement bas. Le résultat net comptable ressort à 64 M€, en baisse de 8 % par rapport à celui de 2011 qui était de 69 M€, après prise en compte de charges fiscales nouvelles et du financement des investissements d'extension du réseau réalisés sur l'exercice 2012.

Les capitaux propres comptables (FRBG et résultat inclus) ressortent à 806 millions d'euros, contre 740 millions en 2011, suite à l'augmentation de capital réalisée dans le cadre du paiement du dividende en actions, à l'augmentation de capital résultant de l'apport partiel d'actifs et à l'affectation du résultat de l'exercice 2011. L'impasse de liquidité de la BECM s'est réduite de 1,2 milliard au cours de l'exercice.

En juin 2012, la BECM a créé dans le cadre de la rationalisation des réseaux au sein du groupe une filiale à Monaco, qui a repris le fonds de commerce grand public du guichet monégasque du Crédit Mutuel Méditerranéen. A fin décembre 2012, cette filiale gère un encours de 35 M€ de crédits et 348 M€ de ressources, dont 328 de ressources comptables. Le résultat net comptable de l'exercice 2012, d'une durée de 6 mois, impacté par les frais de création, ressort à 0,3 M€.

CIC Iberbanco :

Activité commerciale

Les ouvertures s'élèvent à 5 889 en 2012, soit une hausse de 19,6% par rapport à 2011. Parmi ces ouvertures, 576 (9,78% du total) ont été réalisées par les deux agences du PDD.

En matière d'épargne clientèle, l'année se maintient donc à un niveau de collecte proche de 40 M€, en hausse de 36% en un an. Sur l'ensemble de l'année, la progression est de +9,4% avec un encours de 437 M€.

Tous crédits confondus, les encours atteignent 352 M€ à fin décembre ; leur progression a été satisfaisante à 19,7% (soit +58M€) et se répartit aussi bien sur les crédits CT (+32,2%) que sur les crédits échéances (+16,8%).

Compte tenu de ces évolutions de capitaux, le coefficient d'engagement de CIC Iberbanco est passé de 80,1% fin décembre 2011 à 82,8% fin décembre 2012.

Le stock d'assurances IARD a dépassé les 14 000 contrats au 4ème trimestre 2012, marquant ainsi une progression de 4,4% sur le 3ème trimestre 2012 et de 28,4% sur un an.

Le stock de contrats de téléphonie atteint 2 679 contrats, soit une hausse de +16,9% sur un an.

TARGOBANK Allemagne :

L'activité de TARGOBANK Allemagne en 2012

Les encours de crédits de TARGOBANK ont accéléré leur progression de manière notable en 2012. Ils s'établissent à 10,2 Md€ fin décembre 2012, en hausse de 3,2% par rapport à fin décembre 2011. Le niveau de production de prêts personnels s'est ainsi établi à 2,5 Md€ sur l'exercice. Ce niveau – en progression de 9% par rapport à l'année 2011 – permet aux encours de prêts personnels de progresser de 378 M€ (+4,5%). En particulier, la production du mois de juillet 2012 s'est établie à 246 M€, niveau jamais atteint depuis le début de la crise financière en 2008.

Dans le même temps, les volumes de dépôts clients ont progressé de près d'1 Md€ (+10%). La banque s'efforce toujours de maintenir le volet « clientèle » de son bilan à l'équilibre. Le ratio crédits / dépôts s'établissait ainsi à 98% fin décembre 2012.

Sur le plan commercial, TARGOBANK a continué à travailler au développement de produits simples, proches de son cœur de métier.

Afin d'élargir sa base clients, la banque a complété sa gamme de produits par une offre de financement automobile. D'abord proposée en ligne exclusivement, cette offre sera complétée en 2013 par une offre de financement de stock à destination des concessionnaires.

La banque ambitionne également de se différencier par l'innovation en proposant en Allemagne les technologies de paiement sans contact développées au sein du Groupe. Ainsi, depuis le 1er août 2012, TARGOBANK est la première institution financière à proposer, en coopération avec l'opérateur de télécommunications E-Plus, le paiement mobile en Allemagne, grâce à la technologie NFC.

Enfin, la banque a engagé un processus de simplification de sa gamme de produits, à commencer par l'offre de cartes de crédit désormais structurée autour de trois produits seulement.

En 2012, TARGOBANK a également développé son réseau en ouvrant 11 agences, ce qui porte à 343 le nombre de ses points de vente physiques. La banque entend poursuivre cette dynamique en 2013.

Les résultats 2012 et les perspectives 2013

Dans la continuité de l'exercice 2011, les résultats financiers de l'exercice 2012 poursuivent leur progression (+3% par rapport à l'exercice précédent). Le résultat avant impôts s'établit à 408 M€, en ligne avec les objectifs que la banque s'était fixée.

Les dépenses restent stables malgré l'inflation salariale induite par l'application des accords de branche aux salariés bénéficiant du « tarif bancaire » (+2,9% au 1er juillet).

La bonne tenue du coût du risque contribue également à ces bons résultats : les retards de paiements et les taux de défaut se situent à leurs plus bas niveaux observés au cours des 5 dernières années et le niveau des recouvrements est encore en amélioration par rapport à l'an passé.

Pour l'exercice 2013, la banque prévoit une progression de son PNB. En effet, la banque entame l'exercice avec un niveau d'encours de crédits en hausse notable. Les changements opérés en 2012 en matière de tarification ont également permis à la banque d'améliorer le niveau de ses taux d'intérêts pour la nouvelle production.

TARGOBANK Espagne :

TARGOBANK SA est une banque espagnole détenue à 50% respectivement par le groupe français Crédit Mutuel-CIC et par le groupe espagnol Banco Popular. Elle assure ses services de banque assurances au travers de ses 125 agences réparties sur l'ensemble du territoire espagnol et, en particulier, dans les principales zones d'activités économiques. Trois directions régionales coordonnent l'activité du réseau :

- Régional I (Madrid – Norte): 49 agences.

- Régional II (Cataluña – Levante – Baleares): 50 agences.
- Régional III (Andalucía – Murcia): 26 agences.

L'effectif total est de 569 personnes, avec 495 dans le réseau, 39 répartis dans les trois Directions Régionales, 26 dans la Direction Générale et 9 personnes qui s'occupent de la migration.

Groupe COFIDIS (Carmen Holding Investissement SA) :

L'activité du Groupe Cofidis Participations sur 2012 est en progression par rapport à 2011 (+1%) dans un secteur en tendance baissière dans nos pays d'implantation.

Le produit net bancaire est en baisse de 7% par rapport à 2011 et s'établit à 1 052 millions d'euros. Cette baisse est essentiellement imputable au resserrement des taux et à la mise en place de la réglementation Lagarde.

Les frais financiers sont stables par rapport à 2011. Les frais de personnel baissent de 3,5% par rapport à 2011. Les autres charges progressent légèrement par rapport à 2011, en raison principalement du chantier convergence informatique qui nécessite à court terme des investissements.

Le coût du risque est en baisse significative (-12%) pour la 3ème année consécutive. Les actions entreprises depuis trois ans concernant le risque préventif (processus d'octroi) et le risque curatif (équipes recouvrement) portent leurs fruits. Toutefois la maîtrise des charges et des risques ne compense pas la baisse du PNB.

Au total, le résultat avant impôt s'élève à 157 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 191 millions à fin juin 2011.

Groupe Sofemo SA :

L'activité a connu une baisse importante liée à la conjoncture économique, à la loi Lagarde et à des mesures de gestion du risque et d'une volonté de réduction des financements du marché des énergies renouvelables.

En 2013 Sofemo intégrera le pôle crédit à la consommation que le groupe est en train de structurer.

Banque CASINO :

La Banque CASINO, détenue à parité avec le groupe CASINO depuis le 7 juillet 2011, distribue des cartes de crédit, octroie des crédits à la consommation et des produits d'assurances dans le réseau des hypermarchés, Géant CASINO, des supermarchés CASINO et via le site marchand Cdiscount.

En 2012, après un 1er semestre marqué par le changement de prestataire / partenaire avec la bascule sur l'ensemble de nos systèmes, le 2nd semestre a connu un net redressement des indicateurs de production et de rentabilité, le tout dans une bonne maîtrise des risques.

CM-CIC Asset Management SA :

2012 a été marquée par une volte-face sur l'avenir de la zone euro qui a conditionné bien des choix en matière de gestion d'actifs. Les interventions de la Banque Centrale Européenne ont en effet permis aux marchés actions de renouer avec la confiance. En parallèle, le rendement de placements supposés sans risque a atteint un niveau historiquement bas et les dettes privées ont retrouvé un attrait important. Dans ce contexte difficile, l'activité de CM-CIC AM tournée vers les réseaux Crédit Mutuel et CIC a subi un double mouvement : forte collecte de près de 6 milliards d'euros sur les OPCVM monétaires et décollecte importante sur les OPCVM de long terme, à l'instar de l'ensemble des sociétés de gestion françaises. La collecte nette s'établit ainsi à un peu plus de 5 milliards d'euros pour l'ensemble de l'année. 2012 a également été l'occasion pour CM-CIC AM de démarrer une activité internationale en mettant en place une offre commerciale à destination de TARGOBANK Allemagne.

Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH :

En 2012, Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH a contribué à hauteur de 26% au refinancement externe à moyen et long terme du Groupe CM11-CIC ; dans un marché particulièrement tendu en début d'année et qui a ensuite progressivement profité des mesures engagées par la BCE (LTRO n° 2 en février et OMT en juillet). A noter deux émissions publiques marquantes :

- 1 250 M€ à 12 ans en janvier dans un contexte de marché difficile
- 1 000 MUSD à 5 ans en novembre sous format US144A placés à hauteur de 70% auprès d'investisseurs d'origine US.

CM-CIC Lease SA :

En 2012, CM-CIC Lease a financé en crédit-bail immobilier, pour le compte des clients du Crédit Mutuel-CIC, un nombre d'opérations légèrement supérieur à celui de 2011. Ainsi 314 nouvelles conventions de financement (+ 1,9 %) ont été signées pour un volume total de 581 millions d'euros, en réduction de 14% du fait d'un montant moyen par dossier plus faible.

L'amélioration de la satisfaction de la clientèle dans la gestion des acquisitions et des chantiers est la priorité de CM-CIC Lease qui a renouvelé, au cours de l'année, un important plan de formation visant à étendre l'efficacité de ses équipes et se traduisant par une présence accrue en tant que chef de file des indivisions de crédits bailleurs (48% des cas contre 39 % en 2011).

Les encours totaux, y compris les opérations engagées (hors bilan), ont progressé de 6,2% à plus de 3,6 milliards d'euros. Ils se composent pour 72% de locaux commerciaux, industriels ou d'entrepôts dans des proportions respectives proches. Le solde concerne des locaux de secteurs diversifiés : bureaux, hôtellerie, loisirs, enseignement ou soins médicaux.

Les commissions versées aux différents réseaux du groupe se sont élevées à près de 15 millions d'euros, en croissance de 1,2%.

Banque de Luxembourg :

Dans un esprit de continuité et malgré un contexte économique difficile, la Banque de Luxembourg a su développer ses activités de banque privée, gestion d'actifs et services aux professionnels de la gestion et des fonds. Son produit net bancaire s'est établi à 240 millions d'euros et son résultat net à 62,9 millions (+9,7%).

Avec ses 750 collaborateurs, la banque a continué à fortifier son positionnement au Grand-Duché, tout comme dans les pays limitrophes, notamment au travers de ses deux implantations en Belgique. Fin 2012, elle a annoncé la reprise de la branche banque privée de la succursale luxembourgeoise de Lloyds TSB.

Soucieuse que ses clients restent en conformité avec un cadre réglementaire et fiscal en constante mutation, elle offre des solutions de gestion et de conseil leur permettant de gérer leur patrimoine dans le strict respect des règles et directives européennes en vigueur. La banque, qui propose des services adaptés aux besoins des entrepreneurs familiaux à intérêts multi-juridictionnels, a su prouver sa capacité d'accompagnement de ces familles au-delà des sauts générationnels.

Guidées par les principes de continuité et de prudence, ses équipes d'analystes et de gestionnaires de fonds se sont à nouveau vu attribuer de nombreuses récompenses. L'approche responsable visant la régularité des performances sur le long terme a été également à l'origine de la bonne évolution des actifs gérés.

Au niveau de la banque professionnelle, dans un environnement de forte pression tarifaire et de permanente adaptation de la réglementation, la Banque de Luxembourg a su satisfaire ses clients et confirmer son rôle de partenaire, tout en enrichissant continuellement sa gamme de services aux fonds d'investissement, gestionnaires indépendants et compagnies d'assurance-vie.

Secteur des assurances

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel – GACM – SA :

Les activités d'assurances du groupe CM11-CIC sont développées à travers les filiales du groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM).

L'exercice 2012 restera marqué par un climat économique encore incertain. Malgré ce contexte, le GACM a su maintenir ses positions et continuer à développer son activité, en France comme à l'international.

Le résultat du GACM, en normes IFRS, ressort à 611,8 millions d'euros, soit une hausse de près de 30%, et ce, en l'absence d'évènement exceptionnel notable et en dépit d'une fiscalité toujours plus lourde.

Sur le plan de l'activité, la baisse du taux d'épargne et le relèvement du plafond des livrets ont joué en défaveur de l'assurance vie et capitalisation, limitant ainsi la progression du chiffre d'affaires consolidé assurances à +0,7% (8,2 milliards d'euros) sur un marché globalement en recul de 4%.

Les primes en assurance vie et capitalisation sont en recul de 2%, mais la collecte nette demeurent positive et contribue à la progression de l'encours géré (+ 3,7%).

Avec un chiffre d'affaires en croissance de plus de 5,2%, les assurances de risques restent un moteur du développement assurances. Comme l'an passé, les branches automobile et habitation présentent une évolution nettement supérieure à la moyenne du marché avec respectivement +7,7% et +8,8% de croissance. Les assurances de personnes affichent une progression de 3,5% portées par la prévoyance et l'assurance des emprunteurs.

Aidés par une sinistralité globalement favorable et en dépit de l'épisode de grand froid de février 2012, les résultats techniques des assurances de biens restent bien orientés.

Le GACM a renforcé sa présence à l'international avec l'acquisition de la société espagnole Agrupacio Mutua ouvrant de nouvelles perspectives de développement en Espagne et permettant à nos réseaux distributeurs et partenaires TargoBank Espagne et RACC de disposer d'une gamme complète de produits d'assurances. A travers cette nouvelle filiale, le GACM renforce son savoir-faire en Santé, et peut ainsi aborder le futur et les changements fondamentaux qui se profilent au sein de la couverture complémentaire santé avec le professionnalisme et l'innovation dont il a fait sa devise.

Le GACM termine l'exercice 2012 avec 7,5 milliards de fonds propres, en progression de 12,5%, et une structure de bilan solide qui permet d'aborder 2013 et ses nouveaux enjeux avec sérénité.

Secteur Immobilier

CM-CIC IMMOBILIER SAS :

La filiale CM-CIC Immobilier produit des terrains à bâtir et des logements au travers des sociétés ATARAXIA Aménagement, CM-CIC Aménagement Foncier (SAREST), ATARAXIA Promotion et CM-CIC Réalisations Immobilières (SOFEDIM) ; elle distribue via CM-CIC Agence Immobilières (AFEDIM) des logements neufs et assure la gestion des logements des investisseurs par le biais de CM CIC Gestion Immobilière ; enfin elle participe à des tours de table dans des opérations de promotion sous couvert de la société CM-CIC Participations Immobilières.

Secteur technologie

Euro-Information SAS :

Euro-Information SAS assure le rôle de sous-holding informatique pour le Groupe ; elle assure notamment le financement de tous les investissements informatiques, péri-informatiques et des filiales techniques du Groupe. L'exercice 2012 s'est traduit par un bénéfice net de 75,33 M€. L'activité a été conforme aux prévisions. La Banque Fédérative du Crédit Mutuel détient 13,83% de son capital.

Euro-Information Développements :

Euro-Information Développements assure la maîtrise d'œuvre de l'ensemble des développements informatiques du groupe CM-CIC en étant garant de l'évolution du système informatique commun à 15 Fédérations de Crédit Mutuel, aux Banques CIC et aux différents Centres de Métiers CM-CIC.

Euro-Information Telecom :

Euro-Information Telecom (anciennement dénommé NRJ Mobile) présente un résultat net positif de 7,3 millions d'Euros net et une progression de son CA de l'ordre de 12%. Ce résultat s'inscrit dans un climat concurrentiel extrêmement agressif suite à l'arrivée du 4^{ème} opérateur, Free Mobile, en début d'année, provoquant une accélération du churn (taux de résiliation) chez les opérateurs en place avant l'arrivée de Free, ainsi qu'une baisse significative des ARPU (Average Revenu Per User). Dans ce contexte, EIT a non seulement maintenu mais légèrement augmenté son parc actif, ce qui constitue une performance dans le secteur tout en préservant son taux de marge. Parallèlement, EIT a construit et mis en œuvre en 2012 une architecture technique dite 'full MVNO'. Cette architecture assure pour l'avenir une indépendance technique et marketing de l'opérateur d'infrastructure, et une capacité de négociation accrue entre les différents opérateurs auxquels EIT achète son trafic.

Euro Protection Surveillance :

EPS a poursuivi en 2012 son développement. En télésurveillance, plus de 60 000 commandes ont été enregistrées et le portefeuille de contrats d'abonnement actifs augmente de 18%. Le groupe Crédit Mutuel – CIC représente près de 2/3 des commandes.

En téléassistance, activité commercialisée par CM-CIC SALP et opérée par EPS, 4 109 souscriptions ont été enregistrées et le portefeuille d'abonnés atteint 5 540. EPS gère également 676 contrats de télérelève et 98 contrats de vidéo.

7 289 395 appels (opérateurs et automates), 201 658 missions techniques et 77 128 interventions sécuritaires ont été traitées.

Nous avons enregistré 5 315 vols ou tentatives de vols sur système en marche (+27% pour un parc en augmentation de 18%). Le taux de sinistralité est passé de 1,6% à 1,8% pour les particuliers et de 4,7% à 4,5% pour les professionnels.

Secteur de la communication

Ce secteur comprend différentes activités dont celles liées au traitement de l'information. La crise économique et l'évolution des comportements ont affecté cette année encore l'activité des entreprises de ce secteur. Baisse du chiffre d'affaires en publicité et érosion des abonnements ont été des facteurs importants ayant orienté les résultats de l'exercice. Toutefois des efforts significatifs ont été entrepris pour poursuivre l'amélioration dans la gestion et les résultats de ce secteur. Au final et hors résultats exceptionnels le résultat courant consolidé est sensiblement identique à celui de l'exercice précédent.

Résolutions de l'Assemblée générale ordinaire du 7 mai 2013

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2012 tels qu'ils ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice de 649 396 490,02 euros.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale donne aux administrateurs et aux commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de répartir le bénéfice de l'exercice de 649 396 490,02 euros majoré du report à nouveau de l'exercice antérieur de 702 260,27 euros, soit la somme de 650 098 750,29 euros comme suit :

- de verser un dividende de 2,65 € à chacune des 26 496 265 actions portant jouissance sur l'année complète et un dividende de 1,33 € à chacune des 36 348 actions nouvelles portant jouissance à partir du 23 juin 2012, soit une distribution de 70 263 445,09 au total. Ces dividendes sont éligibles à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI ;
- d'affecter à la réserve légale un montant de 181 740 euros, la portant ainsi à 10% du capital social de la BFCM ;
- d'affecter à la réserve facultative un montant de 579 000 000,00 euros ;
- de reporter à nouveau le solde de 653 565,20 euros.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, nous vous rappelons que les dividendes versés par action au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	2009	2010	2011
Montant en €	4,96 €	-	2,00 €
Dividende éligible à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI	oui	-	oui

Troisième résolution

L'assemblée générale approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2012 tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration.

Quatrième résolution

L'assemblée générale approuve les conventions visées par l'article L.225-38 du code de commerce présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cinquième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de M. Gérard CORMORECHE.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Sixième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de M. Etienne GRAD.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Septième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de M. Michel LUCAS.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Huitième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de M. Jean-Paul MARTIN.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2013

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2013

Nous vous avons réunis en assemblée générale extraordinaire à l'effet de délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

1. Augmentation du capital social réservée : conditions, modalités, modifications des statuts ;
2. Augmentation de capital en numéraire et délégation de compétence au conseil : conditions et modalités de l'émission, modification des statuts.

Le premier point concerne le groupe du Crédit Mutuel d'Anjou avec lequel le partenariat est entré en vigueur le 1er janvier 2012. Comme pour les précédents partenariats les accords prévoient la participation du groupe au capital de la Caisse Fédérale (10 millions d'euros) et de la BFCM (25 millions d'euros).

A l'identique des opérations antérieures, votre conseil a opté pour vous proposer la solution technique la plus optimale sous la forme d'une augmentation de capital réservée avec suppression du droit préférentiel de souscription. Cela amènera les commissaires aux comptes à vous présenter un rapport spécial sur ce point.

Pour faciliter les modalités de réalisation des opérations il vous sera également proposé de donner au conseil les pouvoirs nécessaires pour en constater la réalisation définitive et modifier corrélativement les statuts sur ce point.

Sur la seconde opération d'augmentation de capital objet du point 2 de l'ordre du jour, nous vous avons réunis en assemblée générale extraordinaire, à l'effet de vous demander de vous prononcer sur l'octroi d'une délégation globale de compétence à votre conseil d'administration en vue de décider une ou plusieurs augmentations de capital d'un montant maximum de 5 milliards d'euros.

L'octroi d'une telle délégation permettrait, en effet, à votre conseil d'administration de bénéficier de la souplesse et de la réactivité nécessaires pour procéder à ces opérations dans les meilleures conditions.

Cette délégation de compétence serait consentie en application des dispositions de l'article L. 225-129-2 du code de commerce, et pour une durée maximum de 26 mois à compter de la décision de l'assemblée. Elle a pour but de permettre au conseil d'administration :

- de décider d'une ou plusieurs augmentations du capital social en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires :
 - par création et émission, avec ou sans prime d'émission, d'actions ordinaires ;
 - par majoration de la valeur nominale des actions ordinaires ;
- d'en fixer les conditions d'émission et en particulier le prix de souscription ;
- de réaliser l'augmentation de capital et de procéder aux modifications corrélatives des statuts.

Il vous est proposé de déléguer également au conseil d'administration la faculté d'instituer, le cas échéant, un droit de souscription à titre réductible, pour les titres de capital nouveaux non souscrits à titre irréductible. Ce droit serait attribué aux titulaires de droits de souscription qui souhaiteraient souscrire un nombre de titres supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible et ce, proportionnellement au nombre de leurs droits de souscription et dans la limite de leurs demandes.

Les actions non souscrites à titre irréductible ou réductible ne pourraient pas être réparties en totalité ou en partie par le conseil d'administration. Le conseil d'administration pourrait par conséquent limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies.

Le conseil rendra compte à l'assemblée de l'utilisation de ces délégations dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Par ailleurs, l'assemblée générale est informée qu'en application de l'article L.225-129-6 dernier alinéa du code de commerce, le dispositif d'augmentation de capital réservée aux salariés ne s'applique pas à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

En effet, celle-ci est contrôlée par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel qui a mis en place un dispositif d'épargne salariale dans les conditions de l'article L. 3344-1 du code du travail.

Nous espérons que les propositions de résolutions seront adoptées dans le sens des recommandations de votre conseil.

Le conseil d'administration

Résolutions de l'Assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2013

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une augmentation du capital social de 25 millions d'euros, par création et émission de 52 521 actions nouvelles de numéraire d'un montant nominal de 50 euros chacune, pour le porter de 1 326 630 650 euros à 1 329 256 700 euros.

Ces actions nouvelles seront émises au prix unitaire de 476 euros, soit avec une prime d'émission de 426 euros par action.

Elles seront libérées entièrement à la souscription.

Ces actions seront souscrites au moyen de versements en espèces.

Les actions nouvelles seront créées avec jouissance du 1er août 2013.

Pour le surplus elles seront, dès leur création, complètement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport des commissaires aux comptes décide de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires par l'article L. 225-132 du code de commerce et d'attribuer le droit de souscription aux 52 521 actions nouvelles à émettre au groupe du Crédit Mutuel d'Anjou pour la totalité des actions nouvelles.

Troisième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à toutes les opérations nécessaires à la bonne fin de cette opération, en constater la réalisation définitive et procéder à la modification corrélative des statuts.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et constaté que le capital était entièrement libéré, décide de déléguer au conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2 du code de commerce, toute compétence pour décider, dans un délai maximum de 26 mois à compter de la présente assemblée et dans la limite d'un plafond maximum de 5 milliards d'euros, d'une ou plusieurs augmentations du capital social en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires :

- -par création et émission, avec ou sans prime d'émission, d'actions ordinaires ;
- par majoration de la valeur nominale des actions ordinaires.

Dans ce cadre et sous ces limites, le conseil d'administration disposera de tous les pouvoirs pour décider et réaliser la ou les augmentations de capital qui lui paraîtront opportunes et fixer notamment :

- les conditions d'émission des nouveaux titres de capital à émettre et, en particulier, le prix de souscription ;
- constater la réalisation de ces augmentations de capital ;
- procéder aux modifications corrélatives des statuts.

La présente délégation de compétence emporte également la faculté pour le conseil d'administration d'instituer, le cas échéant, un droit de souscription à titre réductible, pour les titres de capital nouveaux non souscrits à titre irréductible, qui seront attribués aux titulaires de droits de souscription qui auront souscrit un nombre de titres supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre irréductible et ce, proportionnellement au nombre de leurs droits de souscription et dans la limite de leurs demandes.

Les actions non souscrites ne pourront pas être réparties en totalité ou en partie par le conseil d'administration. Le conseil d'administration pourra limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire constate, qu'en application de l'article L. 225-129-6 dernier alinéa du code de commerce, les dispositions relatives à l'augmentation de capital réservée aux salariés ne s'appliquent pas à la société.

Sixième résolution

Le conseil d'administration rendra compte à l'assemblée de l'utilisation qu'il aura fait des délégations consenties en établissant un rapport complémentaire au rapport général annuel sur la gestion de la société, comportant les mentions requises par la réglementation en vigueur ainsi qu'un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dont il dispose et l'utilisation qui en a été faite, joint au rapport de gestion ou annexé à celui-ci.

Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
1, cours Valmy
92923 Paris-La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Banque Fédérative du Crédit Mutuel S.A.

Siège social : 34, rue du Wacken - 67000 Strasbourg
Capital social : €1 326 630 650,-

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Avec la Banque de Luxembourg (BDL) et le CIC

Mandataires sociaux concernés :

M. Michel Lucas, Président-Directeur général de la BFCM,
M. Alain Fradin, Directeur général délégué de la BFCM,
MM. Jacques Humbert, Maurice Corgini, Jean-Louis Girodot, administrateurs de la BFCM,
M. Daniel Leroyer, représentant permanent de la CFCM Maine Anjou, Basse Normandie au Conseil d'administration de votre société.

Nature, objet et modalités :

La Banque de Luxembourg, le CIC et votre société font partie du groupe CM11-CIC et sont dans ce cadre amenés à effectuer des opérations de prêts et d'emprunts de sommes d'argent entre, d'une part, votre société et la Banque de Luxembourg et, d'autre part, le CIC et la Banque de Luxembourg, afin d'optimiser la gestion de leur trésorerie respective.

Ces entités souhaitent globaliser leurs opérations présentes et futures, et bénéficier des dispositions prévues aux articles L. 211-36 et suivants du Code monétaire et financier français et dans la loi luxembourgeoise du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière.

A cet effet, ces entités se sont rapprochées afin de matérialiser dans la présente convention un accord de compensation par lequel elles décident que, lors de la survenance d'un cas de défaillance, les opérations concernées puissent être résiliées et les dettes et créances en résultant, quelles que soient leurs dates d'exigibilité, leurs objets ou les monnaies dans lesquelles elles sont libellées soient compensées.

Cette convention de compensation entre votre société, la Banque de Luxembourg et le CIC a fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration le 26 juillet 2012.

2. Titrisation CMNE - avec la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFdeCM)

Mandataires sociaux concernés :

M. Michel Lucas, Président-Directeur général de la BFCM,
MM. Jean-Louis Boisson, Jacques Humbert, Gérard Bontoux, Gérard Cormorèche, François Duret, Pierre Filliger, Jean-Louis Girodot, Albert Peccoux, Alain Têtedoie, Eckart Thöma, Michel Vieux, administrateurs de la BFCM.

Nature, objet et modalités :

Les conventions suivantes, concernant la mise en place d'un mécanisme de refinancement avec le Crédit Mutuel Nord Europe ont été autorisées par votre conseil d'administration du 26 juillet 2012 :

- la convention-cadre de définitions (Master Framework and Definitions Agreement) entre votre société (en qualité de Borrower, Custodian, Collateral Security Agent, Issuer Accounts Bank, Issuer Cash Manager, Collection Loss Collateral Provider), la CFdeCM (en qualité de Seller, Intermediary Bank et Issuer Servicer), CM-CIC Securities (en qualité de Paying Agent), Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (en qualité de Initial Notes Subscriber et Sub-Collateral Security Agent), CMNE Home Loans FCT (représenté par France Titrisation) et France Titrisation (en qualité de Management Company) ;
- la convention d'ouverture de crédit (Borrower Facility Agreement) entre votre société (en qualité de Borrower) et la CFdeCM (en qualité d'Intermediary Bank) ;
- la convention de garantie financière (Collateral Security Agreement) entre votre société (en qualité de Collateral Security Agent, de Collateral Provider et de Borrower), la CFdeCM (en qualité d'Intermediary Bank), la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (en qualité de SubCollateral Security Agent) et les Fournisseurs de Garantie ;
- la convention de gages-espèces (Collection Loss Collateral Agreement) entre votre société (en qualité de Borrower, Custodian et de Collection Loss Collateral Provider) et la CFdeCM (en qualité d'Intermediary Bank et d'Issuer Servicer), CMNE Home Loans FCT (représenté par France Titrisation (en qualité de Management Company)) ;
- la convention de cession et de gestion des créances (Transfer and Servicing Agreement) entre votre société (en qualité de Borrower et Custodian), la CFdeCM (en qualité d'issuer Servicer, Seller et Intermediary Bank) et CMNE Home Loans FCT (représenté par France Titrisation (en qualité de Management Company)) ;

- la lettre de taux effectif global (2012 TEG Letter) qui devra être envoyée par la CFdeCM (en qualité d'Intermediary Bank) à votre société (en qualité de Borrower) et, en copie, France Titrisation (en qualité de Management Company) ;
- l'avis de tirage (2012 Drawdown Request) qui devra être envoyé par votre société (en qualité de Borrower) à la CFdeCM (en qualité d'Intermediary Bank) et, en copie, France Titrisation (en qualité de Management Company).

3. Titrisation Zéphyr - avec la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFdeCM), le Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse Normandie et le Crédit Mutuel Océan

Mandataires sociaux concernés :

M. Michel Lucas, Président-Directeur général de la BFCM,

MM. Jean-Louis Boisson, Jacques Humbert, Gérard Bontoux, Gérard Cormorèche, François Duret, Pierre Filliger, Jean-Louis Girodot, Albert Peccoux, Alain Têtedoie, Eckart Thöma et Michel Vieux, administrateurs de la BFCM,

M. Daniel Leroyer, Représentant permanent de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou Basse Normandie au Conseil d'administration de votre société.

Nature, objet et modalités :

Les conventions suivantes, concernant la mise en place d'un mécanisme de refinancement avec le Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse Normandie et le Crédit Mutuel Océan, ont été autorisées par votre conseil d'administration du 26 juillet 2012 :

- la convention-cadre de définitions (Master Framework and Definitions Agreement) entre votre société (en qualité de Borrower, Custodian, Collateral Security Agent, Issuer Accounts Bank, Issuer Cash Manager, Collection Loss Collateral Provider), la CFdeCM (en qualité de Seller, Intermediary Bank at Issuer Servicer), CM-CIC Securities (en qualité de Paying Agent), Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (en qualité de Initial Notes Subscriber et Sub-Collateral Security Agent), Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (en qualité de Initial Notes Subscriber et Sub-Collateral Security Agent), ZEPHYR Home Loans FCT (représente par France Titrisation (en qualité de Management Company)) et France Titrisation (en qualité de Management Company) ;
- la convention d'ouverture de crédit (Borrower Facility Agreement) entre votre société (en qualité de borrower) et la CFdeCM (en qualité d'Intermediary Bank) ;
- la convention de garantie financière (Collateral Security Agreement) entre votre société (en qualité de Collateral Security Agent, de Collateral Provider et de Borrower), la CFdeCM (en qualité d'Intermediary Bank), Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (en qualité de Sub-Collateral Security Agent), Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (en qualité de Sub-Collateral Security Agent) et les Fournisseurs de Garantie ;
- la convention de gages-espèces (Collection Loss Collateral Agreement) entre votre société (en qualité de Borrower, Custodian et de Collection Loss Collateral Provider), la CFdeCM (en qualité d'Intermediary Bank et d'Issuer Servicer), et ZEPHYR Home Loans FCT représenté par France Titrisation (en qualité de Management Company) ;
- la convention de cession et de gestion des créances (Transfer and Servicing Agreement) entre votre société (en qualité de Borrower et Custodian), la CFdeCM (en qualité d'Issuer Servicer, Seller et Intermediary Bank), et ZEPHYR Home Loans FCT (représenté par France Titrisation (en qualité de Management Company)) ;
- l'avis de tirage (2012 Drawdown Request) qui devra être envoyé par votre société (en qualité de Borrower) à la CFdeCM (en qualité d'Intermediary Bank) et en copie France Titrisation (en qualité de Management Company) ;

- la lettre de taux effectif global (2012 TEG Letter) qui devra être envoyée par la CFdeCM (en qualité d'Intermediary Bank) à votre société (en qualité de Borrower) et, en copie, France Titrisation (en qualité de Management Company).

4. Programme USMTN de Covered Bonds – avec la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFdeCM) et le CIC

Mandataires sociaux concernés :

M. Michel Lucas, Président-Directeur général de la BFCM,
MM. Jean-Louis Boisson, Jacques Humbert, Gérard Bontoux, Gérard Cormorèche, François Duret, Pierre Filliger, Jean-Louis Girodot, Albert Peccoux, Alain Têtedoie, Eckart Thöma et Michel Vieux, administrateurs de la BFCM.

Nature, objet et modalités :

Les avenants aux conventions suivantes, concernant la mise en place d'un Programme d'Emission US MTN, ont été autorisés par votre conseil d'administration du 26 juillet 2012 :

- un avenant à la convention de garantie financière (Amendment to the Collateral Security Agreement) à conclure entre votre société (en qualité de Collateral Security Agent, de Collateral Provider, d'Administrator, de Borrower et de Issuer Calculation Agent), Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH (en qualité de Lender) et divers fournisseurs de garantie membres du groupe CM-CIC ;
- un avenant à la convention d'externalisation et de mise à disposition de moyens à conclure entre votre société, Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH, la CFdeCM et le CIC.

5. Avec la Targobank Allemagne

Mandataires sociaux concernés :

MM. Eckart Thomä et Jean-Paul Martin, administrateurs de la BFCM.

Nature, objet et modalités :

Votre conseil d'administration du 16 novembre 2012 a autorisé la convention suivante :

Hormis sur le territoire allemand, la propriété de la marque TARGO BANK est transférée par Targobank Allemagne à votre société qui pourra, ainsi, dans les conditions légales propres à chaque pays, la mettre à disposition de toute filiale contrôlée par elle en respectant et en faisant respecter le cahier des charges de la marque. Pour ce faire, votre société délègue à Targobank Allemagne le suivi et la gestion de la protection de la marque pour le compte du groupe.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec M. Alain Fradin, directeur général délégué

Nature et objet

Le conseil d'administration du 11 mai 2011 a décidé d'autoriser les propositions du comité des rémunérations relatives à la rémunération, fixe et variable, et autres avantages sociaux de M. Alain Fradin.

En outre, le conseil d'administration du 11 mai 2011 a également décidé d'autoriser la proposition du comité des rémunérations relative à l'indemnité de fin de mandat de M. Alain Fradin, calculée sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédant la fin de son mandat.

Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance sur les fonds propres globaux consolidés IFRS du Groupe à la date de cessation du mandat. Au titre de ce mandat, l'indemnité fixée ci-dessus s'entend sans préjudice de celle qu'il pourrait percevoir en qualité de salarié en application, notamment, des dispositions conventionnelles en vigueur dans le groupe.

M. Alain Fradin relève en sa qualité de salarié du règlement de retraite supplémentaire d'entreprise du 1^{er} janvier 2008. Par conséquent, le comité des rémunérations a proposé d'appliquer ce règlement de retraite au titre de la rémunération de M. Alain Fradin, en qualité de directeur général délégué, dans les mêmes conditions que pour l'ensemble des salariés du groupe.

Toutefois, il est rappelé que M. Alain Fradin est salarié du groupe depuis le 1^{er} juin 1983, et que son contrat de travail a été suspendu à effet du 1^{er} mai 2011.

Modalités

L'indemnité de cessation de mandat de directeur général délégué de M. Alain Fradin représente un engagement estimé de € 1.120.000 (charges sociales incluses) actuellement.

Pour son mandat social, M. Alain Fradin bénéficie également d'un régime de retraite complémentaire dont les conditions sont identiques à celles des salariés de votre société et dont les cotisations versées à la société d'assurance couvrant l'intégralité de cet engagement se sont élevées à € 17.604 en 2012.

2. Avec Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH (anciennement CM-CIC Covered Bonds), filiale détenue à 100 % de votre société

Nature et objet

Le groupe CM11-CIC a souhaité accroître de manière significative sa base de financement à moyen et long terme pour faire face aux besoins créés par son développement. Dans ce cadre, un projet a été engagé afin de créer les conditions d'un refinancement favorable de certains prêts immobiliers.

Depuis 2007, ce refinancement est réalisé par l'intermédiaire d'une filiale de votre société, dénommée CM-CIC Covered Bonds (nouvellement dénommé Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH du fait de l'adoption du nouveau statut de société de financement de l'habitat « SFH ») ayant pour activité exclusive le refinancement du groupe CM11-CIC par l'émission de titres obligataires sécurisés de type « covered bonds » dans le cadre d'un programme d'émission d'Euro Medium Term Notes à moyen-long terme.

Le produit de ces émissions permet à CM-CIC Covered Bonds d'alimenter les circuits de refinancement habituels du groupe CM11-CIC en consentant des prêts à votre société.

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 3 août 2009, a autorisé les avenants aux Documents de Programme dans le cadre du relèvement du plafond des Covered Bonds.

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 8 avril 2011, a autorisé les avenants à la convention de garantie financière et à la convention d'externalisation afin de tenir compte essentiellement de l'adoption par CM-CIC Covered Bonds du statut de société de financement de l'habitat.

Dans le cadre du Programme SFH, il est prévu que des caisses locales nouvellement affiliées à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel adhèrent à la Convention de Garantie Financière, en tant que fournisseurs de garantie (Collateral Providers). Cette adhésion se matérialisera par la signature d'une lettre d'adhésion dont un modèle figure en annexe de la Convention de Garantie Financière ou de tout document équivalent (la « Lettre d'Adhésion ») par chacune des caisses locales affiliées à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel dont le nom figure en annexe de ladite Lettre d'Adhésion (ensemble, les « Caisses Locales »).

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 28 juillet 2011, a autorisé l'adhésion des Caisses Locales à la Convention de Garantie Financière par la signature de la Lettre d'Adhésion et a autorisé le directeur général délégué à l'effet de finaliser et de signer tout document relatif à l'adhésion des Caisses Locales, de négocier et signer tout avenant ainsi que de signer toutes pièces et documents complémentaires, réitératifs ou rectificatifs.

Modalités

Au 31 décembre 2012, les prêts consentis par Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH à votre société totalisent un encours de M€ 20.613. La charge comptabilisée à ce titre en 2012 dans les comptes de votre société s'élève à M€ 665,1.

3. Avec la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFdeCM)

M. Michel Lucas, Président-Directeur général de la BFCM,

MM. Jean-Louis Boisson, Jean-Louis Girodot, Albert Peccoux, Jacques Humbert, Gérard Bontoux, Gérard Cormorèche, Alain Têtedoie, administrateurs de la BFCM.

Nature et objet

Le groupe CM11-CIC a souhaité mettre en place une opération interne de titrisation de ses créances représentatives des prêts à l'habitat consentis à sa clientèle et non éligibles aux autres schémas actuels de refinancement (CRH, SFEF, programme d'obligations sécurisées « covered bonds »), afin de se constituer une source supplémentaire de refinancement.

La titrisation a été réalisée par l'intermédiaire d'un fonds commun de titrisation dénommé CM-CIC Home Loans FCT. Un « prêt titrisable » a été consenti par la CFdeCM à votre société qui en a utilisé le montant pour alimenter les circuits habituels de refinancement du groupe CM11-CIC. Il a ensuite été racheté par CM-CIC Home Loans FCT qui, pour financer cette acquisition, a émis des « notes ». Ces « notes » ont immédiatement été acquises par votre société et sont destinées à être déposées par elle en « repo » auprès de la BCE en couverture des refinancements consentis par celle-ci.

Les engagements contractés par votre société au titre de ce « prêt titrisable » consenti par la CFdeCM sont garantis par la constitution de garanties financières sur des créances à l'habitat. Celles-ci sont délivrées par des caisses locales de Crédit Mutuel adhérant à la CFdeCM et par les banques du groupe CIC (les « fournisseurs de garantie ») en faveur de la CFdeCM pour le compte de votre société. En conséquence, quand il a racheté le « prêt titrisable », CM-CIC Home Loans FCT est devenu le bénéficiaire des garanties délivrées et peut s'en prévaloir pour obtenir la notation « AAA » émise.

Cette convention de garantie financière, dénommée « Collateral Security Agreement », est entre, d'une part, votre société en qualité d'emprunteur, d'agent au titre de la garantie financière et de « fournisseur de garantie » pour son propre compte et, d'autre part, la CFCM en qualité de banque intermédiaire devant consentir le « prêt titrisable » à votre société, enfin toutes les entités du groupe CM11-CIC appelées à fournir des garanties.

Cette convention prévoit notamment des conditions de rémunération de chaque « fournisseur de garantie ».

La mise en place de cette opération a été autorisée par le conseil d'administration dans sa séance du 3 août 2009. Dans ce cadre, plusieurs documents contractuels ont été signés par votre société avec la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Le conseil d'administration, dans sa séance du 28 juillet 2011, a autorisé la conclusion de l'avenant à la convention de garantie financière, d'un avenant-cadre à la documentation du programme et a également autorisé le directeur général délégué à l'effet de finaliser et de signer tout document relatif à l'adhésion des Caisses Locales, de négocier et signer tout avenant ainsi que de signer toutes pièces et documents complémentaires, réitératifs ou rectificatifs.

Modalités

L'incidence des conventions de garantie financière conclues avec les fournisseurs de garantie a représenté pour votre société, au titre de l'exercice 2012, une charge de K€ 2.882 pour un encours garanti de M€ 18.544 au 31 décembre 2012.

4. Avec la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFdeCM)

M. Michel Lucas, Président-Directeur général de la BFCM,

MM. Jean-Louis Boisson, Jean-Louis Girodot, Albert Peccoux, Jacques Humbert, Gérard Bontoux, Gérard Cormorèche, Alain Têtedoie, administrateurs de la BFCM.

Nature et objet

Dans le cadre du programme de titrisation, les amendements aux conventions initiales ont été adoptés :

- Master Amendment to the Programme documentation (amending and/or confirming the Issuer Regulations, the Borrower Facility Agreement, the Collection Loss Collateral Agreement, the Transfer and Servicing Agreement, the Hedging Approved Form Letter, the Issuer Accounts and Cash Management Agreement and the Paying Agency Agreement, relating to CM-CIC Home Loans FCT) conclu entre France Titrisation, CM-CIC Home Loans FCT (représenté par France Titrisation), Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, CM-CIC Securities et Banque Fédérative du Crédit Mutuel le 28 septembre 2011 ;
- Amendment to the Collateral Security Agreement conclu entre CM-CIC Home Loans FCT (représenté par France Titrisation), Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, les caisses locales agissant en tant que fournisseurs de garantie (Collateral Providers) et Banque Fédérative du Crédit Mutuel le 28 septembre 2011 ;
- 2011 TEG Letter conclu entre Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Banque Fédérative du Crédit Mutuel le 28 septembre 2011.

Modalités

Les modifications apportées par les avenants avaient pour objectif :

- d'augmenter le plafond du programme de 10 à 20 milliards d'euros ;
- d'émettre trois nouvelles catégories d'obligations (les catégories A4, A5 et A6, décrites dans le prospectus d'émission en date du 28 septembre 2011 et ayant reçu le visa FCT n° 11-10) pour un montant total de 10 milliards d'euros ; et
- de mettre à jour l'ensemble de la documentation pour tenir compte des changements intervenus dans le groupe (changement du nom de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et des entités CIC) et des évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la mise en place du programme en 2009 et corriger des erreurs non substantielles.

Paris-La Défense, le 19 avril 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Jean-François Dandé
Associé

Paris-La Défense, le 19 avril 2013

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Durand
Associé

Rapport des commissaires aux comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)

Siège social : 34, rue du Wacken - 67000 Strasbourg
Capital social : €.1 326 630 650,-

Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2013 - résolution n° 1

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription de 25.000.000 euros réservée au groupe du Crédit Mutuel Anjou, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Cette augmentation du capital donnera lieu à l'émission de 52.521 actions, d'une valeur nominale de 50 euros assortie d'une prime d'émission de 426 euros.

Cette opération se tient à la suite de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012 d'un partenariat avec le groupe Crédit Mutuel d'Anjou. Comme pour les précédents partenariats, les accords prévoient la participation du groupe au capital.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier :

- les informations fournies dans le rapport du Conseil d'administration sur les motifs de la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur la justification du choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant ;
- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'administration. Ces comptes ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées de ces comptes et données dans le rapport du Conseil d'administration étant précisé que les comptes annuels n'ont pas encore été approuvés par l'Assemblée générale ;
- le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant ;
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital, appréciée par rapport aux capitaux propres ;
- la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Paris La Défense, le 19 avril 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Jean-François Dandé
Associé

Paris-La Défense, le 19 avril 2013

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Durand
Associé

Renseignements divers

Raison sociale et nom commercial de l'émetteur

BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL (BFCM)

Lieu de constitution de la BFCM et son numéro d'enregistrement

Strasbourg B 355 801 929

Code APE / NAF : 6419 Z

Date de constitution et durée de vie de la BFCM

La société a été créée le 1er juin 1933 sous la dénomination de "Banque Mosellane". Sauf prorogation ou dissolution anticipée, elle prendra fin le 1er juin 2032.

Siège social, forme juridique, législation régissant les activités de la BFCM, pays d'origine, numéro de téléphone du siège statutaire de la BFCM

La BFCM est une Société Anonyme à Conseil d'Administration. En sa qualité d'établissement de crédit et de société anonyme, elle est soumise à un contrôle légal par deux commissaires aux comptes inscrits. Ces derniers sont nommés par l'assemblée générale de la société pour une durée de six ans, après agrément par l'ACP.

La BFCM est régie par les dispositions du Code de commerce sur les sociétés anonymes et les lois applicables aux établissements de crédit français, codifiées pour l'essentiel dans le Code monétaire et financier. La BFCM est une banque adhérente à la Fédération Bancaire Française (FBF).

Les documents juridiques relatifs à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel peuvent être consultés au siège social de la société, 34 rue du Wacken - 67000 STRASBOURG. ☎ +33 (0)3 88 14 88 14

Objet social (*article 2 des statuts*)

La société a pour objet :

- d'organiser et de développer les activités de diversification du groupe qu'elle constitue avec les Caisses de Crédit Mutuel de son ressort d'activité, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe,
- de faire pour elle-même, pour le compte de tiers ou en participation, en France et à l'étranger, toutes opérations de banque ainsi que toutes opérations connexes et annexes, d'effectuer toutes activités de courtage d'assurances et plus généralement toutes activités d'intermédiation en assurances ainsi que toutes autres opérations entrant dans le champ d'activité d'une banque conformément à la réglementation et à la législation en vigueur,
- de prendre et de gérer toute participation directe ou indirecte dans toute société française ou étrangère par voie de créations de sociétés nouvelles, d'apports, souscriptions ou achats de titres ou droits sociaux, fusions, associations ou participations, syndicats de garantie ou autrement,
- et généralement faire toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets précités ou entrants dans le champ d'activité d'une banque,

La société a également pour objet la prestation de services d'investissements régie par le Code monétaire et financier.

Exercice social

Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices (article 40 des statuts)

Après dotation à la réserve légale, s'il résulte des comptes de l'exercice, tels qu'ils sont approuvés par l'Assemblée générale, l'existence d'un bénéfice distribuable, l'Assemblée générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation et l'emploi, de le reporter ou de le distribuer.

En cas de distribution, les dividendes seront prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice écoulé.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'Assemblée générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution une option entre le paiement en numéraire ou en actions, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le Conseil d'administration peut également décider du versement d'acomptes sur dividendes en accordant à chaque actionnaire une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

Assemblées Générales

L'Assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration, par avis inséré dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social. La convocation est renouvelée par lettre individuelle ordinaire adressée aux actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion ci-dessus.

Le capital n'étant composé que d'actions ordinaires, une action donne droit à une voix. Il n'y a pas de droit de vote double.

Par ailleurs, aucun seuil déclaratif n'est prévu dans les statuts. Le capital de la BFCM est « fermé » (cf. article 10 des statuts de la BFCM au point « Dispositions spécifiques complémentaires relatives à l'émetteur »).

Dispositions spécifiques complémentaires relatives à l'émetteur

Actionnariat :

Conditions d'admission des actionnaires (extrait des statuts, article 10 de la BFCM)

Ne peuvent être actionnaires de la société que :

1. La Fédération du Crédit Mutuel du Centre Est Europe, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et la société d'assurances mutuelle "Assurances du Crédit Mutuel - Vie" ;
2. Les Caisses de Crédit Mutuel et les autres organismes coopératifs et mutualistes adhérents des Fédérations du Crédit Mutuel Centre Est Europe, du Sud-Est, d'Île-de-France, de Savoie Mont-Blanc, de Midi-Atlantique, de Loire-Atlantique Centre-Ouest, du Centre, de Normandie, du Dauphiné-Vivaraix, du Méditerranéen, d'Anjou ;
3. Les Caisses départementales ou interdépartementales ainsi que la Caisse Centrale du Crédit Mutuel visées par l'article 5-1 alinéas 3 et 4 de l'ordonnance du 16 octobre 1958 ; Les filiales ou participations des entités visées au 2 et 3 ci-dessus et qui sont contrôlées par une ou plusieurs Caisses départementales ou interdépartementales.
4. Les membres du Conseil d'administration de la société.

Les personnes morales ou physiques n'entrant dans aucune des catégories précitées qui sont encore propriétaires d'actions de la société pourront conserver, à titre personnel, leurs actions.

Les dispositions du présent article ne pourront être modifiées qu'après avis conforme de la Chambre Syndicale de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe et de l'Assemblée Générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Transfert des actions de la BFCM

Les actions sont librement négociables, mais le transfert de la propriété des actions ne peut se faire qu'entre personnes morales ou physiques remplissant les conditions ci-dessus, et après agrément du Conseil d'administration (article 11 des statuts).

Montant du capital souscrit, nombre et catégorie de titres qui le représentent

Le capital social s'élève à la somme de € 1 326 630 650,00 ; il est divisé en 26 532 613 actions de 50,00 euros chacune, toutes de même catégorie.

Capital autorisé non émis

Néant.

Obligations convertibles échangeables ou remboursables donnant accès au capital

Néant.

Tableau d'évolution du capital

Cf. « Tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices » au chapitre « Eléments financiers des comptes sociaux de la BFCM »

Marché des titres de l'émetteur

Les actions de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ne sont cotées ou traitées sur aucun marché.

Dividendes

Evolution des résultats et des dividendes :

	2008	2009	2010	2011	2012	
Nombre d'actions au 31 décembre	26 043 845	26 043 845	26 043 845	26 496 265	26 532 613	(a)
Bénéfice net (en euros par action)	-5,01	12,71	11,6	10,94	24,48	
Dividende brut (en euros par action)		4,96		2,00	2,65	(b)
				0,83	1,33	(b)

(a) 26 496 265 actions portant jouissance sur l'année complète et 36 348 actions nouvelles portant jouissance à partir du 23 juin 2012

(b) Le dividende versé est de 2,65 € pour les actions portant jouissance sur l'année complète et de 1,33 € pour les actions nouvelles portant jouissance à partir du 23 juin 2012

En cas de non-réclamation d'un dividende, celui-ci sera soumis aux dispositions de l'article L 27-3 du Code du Domaine de l'Etat qui dispose que :

« ...Les dépôts de sommes d'argent et, d'une manière générale, tous avoirs en espèces dans les banques, les établissements de crédit et tous autres établissements qui reçoivent des fonds en dépôt ou en compte courant, lorsque ces dépôts ou avoirs n'ont fait l'objet de la part des ayants droit d'aucune opération ou réclamation depuis trente années, sont définitivement acquis à l'Etat.... »

Informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur

Parmi les informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, on relèvera les points suivant extraits de ou des chapitres suivants :

Présentation du groupe BFCM

Organisation et métiers du groupe BFCM – page 7

Rapport sur les risques

Risques de crédit, crédits interbancaires – page 64

Risques de gestion de bilan, la gestion du risque de taux – page 66

Risques des activités de marché, gestion des risques – page 71

Le ratio de solvabilité (RES) – page 72

Risques opérationnels – pages 73 à 75

Dates des dernières informations financières

Les dernières informations financières de la BFCM arrêtées datent du 31 décembre 2012.

Informations semestrielles intermédiaires

Sans objet.

Changement significatif de la situation financière de l'émetteur

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe BFCM n'est intervenu depuis la publication le 28 février 2013 des comptes arrêtés au 31 décembre 2012. De même aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de la BFCM depuis cette date.

Evènements récents propres à la BFCM et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité

Le Mouvement Desjardins, premier groupe financier coopératif du Canada, et le Groupe Crédit Mutuel -CIC, institution financière mutualiste de premier plan en Europe, ont annoncé le 5 avril 2013, la création de la société Monetico International (MI). Basée à Montréal, la société offrira des solutions de paiement innovantes pour la clientèle de commerçants des deux institutions financières.

Ainsi, grâce à la mise en commun des forces de ces deux groupes, Monetico International se positionnera parmi les 10 plus grandes organisations spécialisées dans le domaine de l'acquisition monétique (acceptation des paiements électroniques chez le commerçant) à l'échelle mondiale, avec plus de 400 000 commerçants et un volume de plus de 3,3 milliards de transactions de paiement par an.

La création de Monetico International mettra à profit l'expertise technologique des deux institutions afin de jeter les bases d'une société qui coordonnera les activités d'acquisition monétiques sur deux continents, et qui pourra par la suite étendre son offre partout dans le monde. Les deux groupes exploiteront l'ensemble de leurs services d'acquisition monétiques à partir d'une plate-forme commune et développeront ensemble des solutions de paiement s'appuyant sur des standards internationaux.

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés, de nature à altérer la solvabilité.

Prévisions ou estimations du bénéfice

Sans objet

Contrats importants

Il n'existe aucun contrat important (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) pouvant conférer à la BFCM ou/et à ses filiales consolidées par intégration globale et proportionnelle un droit ou une obligation ayant une incidence sur la capacité de la BFCM à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières émises à l'égard de leurs détenteurs

Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Sans objet.

Procédures judiciaires et d'arbitrage

Au cours des douze derniers mois, la BFCM n'a pas eu connaissance de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage en cours, en suspens ou en préparation, qui pourrait avoir ou qui a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la BFCM et/ou de ses filiales consolidées par intégration globale et proportionnelle.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Documents accessibles au public

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent être consultés :

Par voie électronique sur le site internet de la BFCM (Espace Institutionnel)

<http://www.bfcm.creditmutuel.fr>

- Les informations financières historiques de la BFCM et du Groupe CM11-CIC pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement.
- Le présent document de référence et ceux des deux exercices précédents.
- Le document d'information annuel :
conformément aux dispositions des articles L. 451-1-1 du Code monétaire et financier et 222-7 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le document d'information annuel mentionne les informations publiées ou rendues publiques par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, sa principale filiale le CIC et le Groupe Crédit Mutuel Centre Est Europe pour satisfaire à ces obligations législatives ou réglementaires. Il recense les informations des douze derniers mois, en les classant par type de support de diffusion.

Sur support physique

- L'acte constitutif et les statuts de l'émetteur.
- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence.
- Les informations financières historiques des filiales de la BFCM pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement.

En adressant une demande par courrier à :

Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Département Juridique
34 Rue du Wacken BP 412
67002 STRASBOURG Cedex

Responsable de l'information

M. Marc BAUER

Directeur Général Adjoint de la BFCM et Directeur financier du groupe CM11-CIC

Téléphone : 03 88 14 68 03

Email : marc.bauer@creditmutuel.fr

Responsable du document de référence

Responsable du document de référence

M. Michel LUCAS, Président - Directeur général de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion, dont une table de correspondance indique le contenu en page 203, présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes KPMG Audit et Ernst & Young et Autres une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2012 dans ce document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, avec une observation portant sur les comptes consolidés.

Fait à Strasbourg, le 24 avril 2013

Responsables du contrôle des comptes

Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

ERNST & YOUNG et AUTRES, membre de la Compagnie Régionale de Versailles - représentée par Olivier Durand – 1/2, place des Saisons – 92400 COURBEVOIE-PARIS-LA DEFENSE 1.

Début du premier mandat : 29 septembre 1992.

Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 12/05/2010

Renouvellement : l'Assemblée générale renouvelle le mandat du Cabinet ERNST & YOUNG et Autres comme Commissaire aux comptes titulaire pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

KPMG AUDIT, membre de la Compagnie Régionale de Versailles, représentée par M. Jean-François Dandé - 1, cours Valmy – 92923 PARIS-LA-DEFENSE Cedex.

Début du premier mandat : 29 septembre 1992.

Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 12/05/2010

L'Assemblée générale nomme le cabinet KPMG comme Commissaire aux comptes titulaire pour une période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Commissaires aux comptes suppléants :

Cabinet Picarle & Associés, Malcom Mc LARTY

Démission et non renouvellement

Sans objet

Tableau de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du Document de référence, la table de concordance suivante renvoie aux principales rubriques exigées par l'annexe 11 du Règlement européen n°809/2004 pris en application de la Directive dite « Prospectus ».

Table de concordance du document de référence	PAGES
Chapitres du schéma de l'annexe XI du règlement européen n° 809/2004	
Chapitre I Personnes responsables	
1.1 Responsable du document de référence	201
1.2 Attestation du responsable	201
Chapitre II Contrôleurs légaux des comptes	
2.1 Contrôleurs légaux des comptes	201
2.2 Démission et non renouvellement	201
Chapitre III Facteurs de risque	
3.1 Les risques de l'émetteur	55-75
Chapitre IV Informations concernant l'émetteur	
4.1 Histoire et évolution de la société	18-20
4.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	196
4.1.2 Lieu de constitution de la BFCM et son numéro d'enregistrement	196
4.1.3 Date de constitution et durée de vie de la BFCM	196
4.1.4 Siège social, forme juridique, législation régissant les activités de la BFCM, pays d'origine, numéro de téléphone du siège statutaire de la BFCM	196
4.1.5 Evénements récents propres à la BFCM et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité	199
Chapitre V Aperçu des activités	
5.1 Principales activités	
5.1.1 Principales activités de la BFCM	9-18
5.1.2 Nouveau produit vendu et/ou nouvelle activité exercée	7
5.1.3 Principaux Marchés :	7
5.1.4 Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	7
Chapitre VI Organigramme	
6.1 Présentation de la société et du groupe	4
6.2 Lien de dépendance de l'émetteur par rapport à d'autres entités du Groupe.	171
Chapitre VII Informations sur les tendances	
7.1 Déclaration sur les perspectives de la BFCM	55
7.2 Tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur au moins pour l'exercice en cours	55
Chapitre VIII Prévisions ou estimations de bénéfice	199
Chapitre IX Organes d'administration, de direction et de surveillance	
9.1 Noms et fonctions des membres des organes d'administration, de direction de la BFCM et principales activités significatives exercées en dehors de celle-ci.	21-28
9.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance	30
Chapitre X Principaux actionnaires	
10.1 Indications quant à la détention et au contrôle direct ou indirect de la BFCM par le groupe (CM11-CIC) et description de la nature de ce contrôle.	170
10.2 Accord connu par la BFCM susceptible d'entraîner un changement de son contrôle.	171

Chapitre XI Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
11.1 Informations financières historiques	203
11.2 Etats financiers	48-55 ; 76-121 ; 124-157
11.3.1 Rapport d'audit des contrôleurs légaux sur les informations financières historiques	122-123 ; 158-159
11.3.2 Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	43-44 ; 169 ; 187-193 ; 194-195
11.3.3 Informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirée des états financiers vérifiés de l'émetteur	198
11.4 Date des dernières informations financières	199
11.5 Informations semestrielles intermédiaires	199
11.5.1 Informations financières semestrielles	199
11.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	199
11.7 Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	199
Chapitre XII Contrats importants	199
Chapitre XIII Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	199
Chapitre XIV Documents accessibles au public	
14.1 Documents accessibles au public	200
14.2 Responsable de l'information	200

En application de l'article 28 du règlement européen n°809-2004 sur les prospectus et de l'article 212-11 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les éléments suivants sont incorporés par référence

- Les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2011, présentés respectivement aux pages 99 à 180, 30 à 39, 59 à 98 et 181 à 191 du document de référence déposé auprès de l'AMF, le 25/04/2012 sous le numéro D.12-0414 et actualisé le 23/10/2012 sous le numéro D.12-0414-A01.
- Les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2010, présentés respectivement aux pages 94 à 168, 14 à 24, 28 à 34 et 53 à 92 du document de référence déposé auprès de l'AMF, le 28/04/2011 sous le numéro D.11-0396 et actualisé le 20/10/2011 sous le numéro D.11-0396-A01.

* * * *

La table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises dans le rapport financier annuel prévues par l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et par l'article 222-3 du règlement général de l'AMF.

Table de concordance du document de référence avec les informations requises dans le rapport financier annuel	PAGES
Attestation du responsable du document de référence	201
Rapport de gestion du conseil d'administration	
<i>Bilan économique de l'année 2012</i>	48-49
<i>Conseil d'administration</i>	21 ; 28-30
<i>Principales activités de la BFCM</i>	172-174
<i>Informations sur l'activité et les résultats des filiales et des sociétés contrôlées (article L233-6 du Code de Commerce)</i>	174-183

<i>Evolutions et perspectives</i>	55
<i>Eléments financiers relatifs aux comptes sociaux de la BFCM</i>	124-125
<i>Eléments financiers relatifs aux comptes consolidés de la BFCM</i>	48-55
<i>Annexe au rapport de gestion (liste des mandats et des fonctions exercés durant l'exercice 2012 (article L225-102-1 du code de commerce))</i>	22-28
<i>Responsabilité sociale et environnementale et rapport afférent des commissaires aux comptes</i>	160-168
Etats financiers	
<i>Comptes sociaux</i>	126-157
<i>Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels</i>	158-159
<i>Comptes consolidés</i>	76-121
<i>Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</i>	122-123
<i>En application des articles 212-13 et 221-1 du règlement général de l'AMF, sont également publiées les informations suivantes :</i>	
• <i>les honoraires versés aux commissaires aux comptes</i>	121
• <i>le rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne ainsi que le rapport afférent des commissaires aux comptes</i>	31-44